

NOTRE DOMAINE COLONIAL

II

L'ALGÉRIE

UN SIÈCLE DE COLONISATION
FRANÇAISE

par

FÉLIX FALCK

Sous-Directeur de l'Office du Gouvernement Général de l'Algérie

2 Cartes — 52 Photographies

EDITIONS
NOTRE DOMAINE COLONIAL

94, Rue de la Victoire, PARIS (9^e)

1930

Prix : 18 francs





NOTRE DOMAINE COLONIAL

II

L'ALGÉRIE

UN SIÈCLE DE COLONISATION FRANÇAISE

NOTRE DOMAINE COLONIAL



- I. — Les Colonies Françaises, (2^{me} mille).
- II. — Algérie.
- III. — Tunisie (*à paraître*).
- IV. — Maroc.
- V. — L'Afrique Occidentale Française (2^{me} mille).
- VI. — L'Afrique Équatoriale Française (*à paraître*).
- VII. — Madagascar et ses dépendances (2^{me} mille).
- VIII. — L'Indochine (3^{me} mille).
- IX. — Les Colonies Françaises d'Amérique (2^{me} mille).
- X. — L'Océanie Française (2^{me} mille).

NOTRE DOMAINE COLONIAL

II



L'ALGÉRIE

UN SIÈCLE DE COLONISATION
FRANÇAISE

par

FÉLIX FALCK

Sous-Directeur de l'Office du Gouvernement Général de l'Algérie

2 Cartes — 52 Photographies

ÉDITIONS
NOTRE DOMAINE COLONIAL
94, Rue de la Victoire, PARIS (9^e)

NOTRE DOMAINE COLONIAL

L'ALGÉRIE

UN SIÈCLE DE COLONISATION
FRANÇAISE

FELIX FAJCK

avec l'assentiment de l'Office de Gouvernement Algérien et l'appui

3 Cartes — 52 Photographies

ÉDITEURS
NOTRE DOMAINE COLONIAL
94, Rue de la Vierge PARIS (2^e)



AVANT-PROPOS

On a justement reproché aux Français de ne pas connaître leur géographie. Quand il s'agit, en particulier, du domaine colonial de la France et de sa mise en valeur, il faut avouer que nos compatriotes sont impardonnables d'ignorer l'effort magnifique qui a été réalisé pour exploiter les ressources de nos possessions d'outre-mer.

On cite souvent l'Algérie comme étant un modèle de colonisation, et on se plait à vanter l'œuvre de ses administrateurs et de ses colons.

Il est de fait que notre France nord-africaine est aujourd'hui en plein épanouissement. Il y a lieu d'être fier des résultats obtenus, si l'on compare l'Algérie de 1830 avec l'Algérie de 1930, après un siècle de civilisation et de colonisation françaises. Au point de vue agricole comme au point de vue industriel ou commercial, la progression a toujours été constante, et l'on peut dire aujourd'hui que l'Algérie occupe une place prépondérante dans le commerce général de la France.

L'Algérie n'est pas seulement riche par son agriculture, par ses productions alimentaires ou industrielles, par les produits de ses forêts ou de son élevage, mais aussi par son sous-sol, qui renferme des minerais et des marbres dont le commerce donne lieu, chaque année, à un mouvement commercial important.

Richesses agricoles, minérales, industrielles, touristiques, tel est l'apanage de l'Algérie, et l'on conçoit ainsi l'attrait qu'exerce notre grande possession sur tous ceux qui contribuent à sa pleine et entière mise en valeur.

Le Centenaire de l'Algérie française (1830-1930) dévoile au monde entier l'effort magnifique réalisé par la France, grâce au travail patient et fécond, grâce aussi à l'union intime des colons, des indigènes et de l'Administration.

Ces merveilleux résultats, nous les avons condensés dans cet ouvrage de vulgarisation, qui prouvera l'essor magnifique de cette Algérie, chef-d'œuvre de la civilisation française.

AVANT-PROPOS

L'Algérie n'est pas seulement riche en ses
agrandissements, ses ses productions agricoles et
industrielles, par les produits de ses forêts et
de ses lacs, mais aussi par son patrimoine
de savoir-faire, de savoir et de savoir-faire.
Le moment venu, il faut savoir en tirer
le maximum de rendement.
L'Algérie a une situation géographique, industrielle,
économique, qui est l'ensemble de l'Algérie.
Elle est riche en produits, en savoir-faire, en
savoir, en savoir-faire, en savoir-faire, en
savoir-faire, en savoir-faire, en savoir-faire.
Le développement de l'Algérie dépend de l'Algérie.
L'Algérie a une situation géographique, industrielle,
économique, qui est l'ensemble de l'Algérie.
Elle est riche en produits, en savoir-faire, en
savoir, en savoir-faire, en savoir-faire, en
savoir-faire, en savoir-faire, en savoir-faire.

On a tenté de répondre aux questions de
ce que constitue l'Algérie algérienne. Quand il
s'agit de l'Algérie, de l'Algérie algérienne, de
la France et de ce que est en France, il faut
savoir que les compositions sont différentes.
L'Algérie algérienne est une Algérie algérienne
différente pour expliquer les raisons de son
existence d'aujourd'hui.
L'Algérie algérienne est une Algérie algérienne
différente de l'Algérie algérienne, et on se place à l'égard
de son développement et de son avenir.
L'Algérie algérienne est une Algérie algérienne
différente de l'Algérie algérienne, et on se place à l'égard
de son développement et de son avenir.
L'Algérie algérienne est une Algérie algérienne
différente de l'Algérie algérienne, et on se place à l'égard
de son développement et de son avenir.
L'Algérie algérienne est une Algérie algérienne
différente de l'Algérie algérienne, et on se place à l'égard
de son développement et de son avenir.

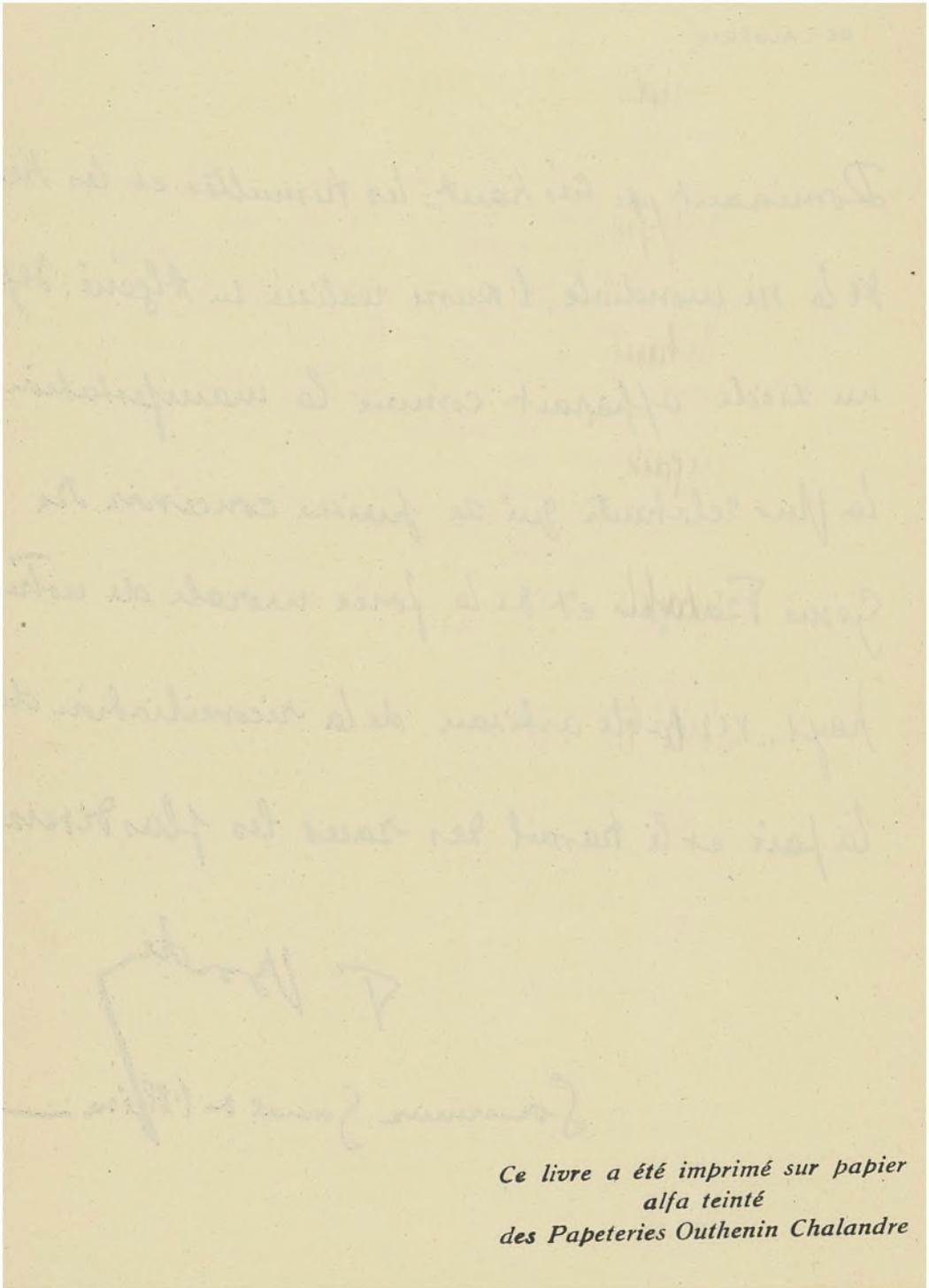
LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL
DE L'ALGÉRIE

ALGER, LE 19 Sept 1929

Dominant de très haut, les tumultes et les heurts
de la vie mondiale, l'œuvre réalisée en Algérie, depuis
un siècle apparaît comme la manifestation
la plus éclatante qui se puisse concevoir de
l'âme Française et de la force morale de notre
pays, véritable artisan de la réconciliation dans
la paix et le travail des races les plus diverses.

T. Wondy

Gouverneur Général de l'Algérie



*Ce livre a été imprimé sur papier
alfa teinté
des Papeteries Outhenin Chalandre*

L'ALGÉRIE PHYSIQUE

L'ASPECT PHYSIQUE

Le littoral de l'Algérie développe ses 1.100 kilomètres de côtes au sud de la Méditerranée, face à nos côtes du Languedoc et de Provence, à vingt-six heures de traversée de la métropole. Le long de ces côtes se dressent des montagnes et des collines dénudées, échancrées par quelques baies très ouvertes, comme celles d'Oran, d'Alger, de Bougie ou de Bône.

Avec la Tunisie et le Maroc, dont elle n'est séparée que par des frontières artificielles, l'Algérie constitue une unité géographique : le Moghreb ou Maghreb des Arabes, région bien déterminée, comprise entre la Méditerranée et le Sahara, l'Atlantique et le golfe de Gabès.

Elle occupe une partie considérable de l'ancienne Numidie et presque toute la Mauritanie. L'immense étendue de sa frontière maritime la met en face de l'Espagne, de la France, de l'Italie, à proximité des Baléares, de la Corse, de la Sardaigne et de la Sicile.

La superficie de l'Algérie proprement dite est d'environ 300.000 kilomètres carrés. Elle atteint 2.700.000 kilomètres carrés, si l'on y comprend les territoires sahariens. En fait, il faut limiter les territoires utiles à une profondeur de 400 kilomètres.

Dans le sens de la latitude, l'Algérie est comprise entre le 36° parallèle au nord et le 34° au sud ; elle déborde au-delà du 6° degré de longitude est et au-delà du 4° de longitude occidentale. Le méridien de Paris la coupe en deux parties à peu près égales.

ESQUISSE GÉOLOGIQUE

Les terrains anciens sont situés sur le bord de la mer (gneiss et micaschistes) ; en arrière se dressent les chaînes calcaires, composées surtout de terrains jurassiques et crétacés. Ce sont les mouvements de la période tertiaire qui ont imposé à l'Atlas algérien son orographie. Les dernières périodes géologiques ont été marquées par de puissantes dénudations et par la concentration dans les parties déprimées des produits de cette destruction.

OROGRAPHIE

On peut diviser l'Algérie en deux grandes régions : au nord, le Tell, compris entre la mer et les Hauts-Plateaux ; au sud, les montagnes du Sahara, entre les Hauts-Plateaux et le désert.

Le Tell présente une zone littorale et une zone intérieure ; dans la première surgissent au bord de la mer des montagnes ou des lignes de hauteurs derrière lesquelles se développent des plaines ou de larges vallées, au-delà desquelles s'alignent d'autres chaînes de montagnes. L'orientation générale des montagnes du Tell est d'est en ouest, parallèlement à la mer.

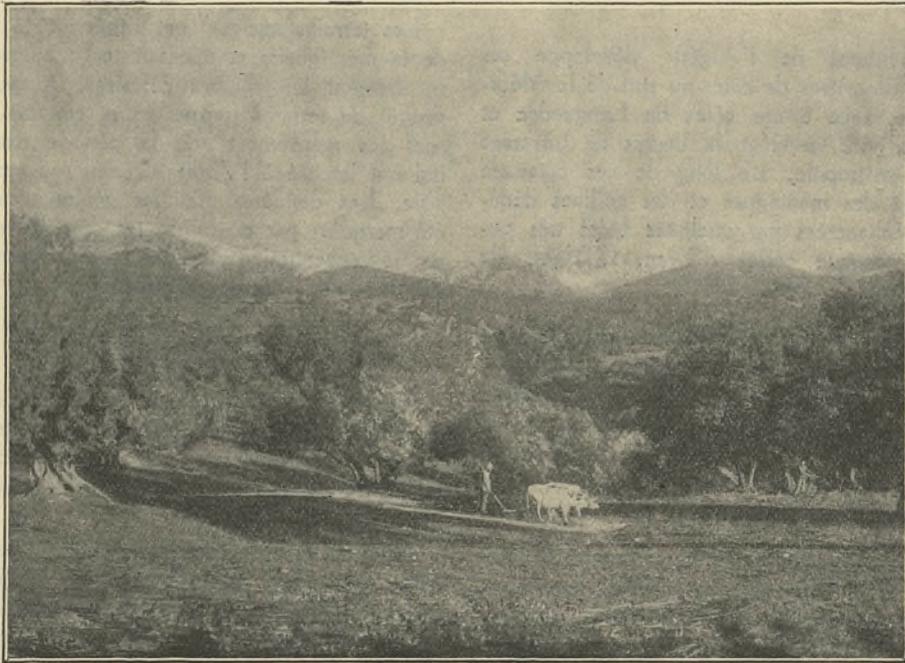
Les grandes plaines ou les vallées ont la même orientation ; elles alternent ainsi avec les montagnes.

Les dépressions perpendiculaires sont exceptionnelles. A l'est, la côte est dominée par le massif de l'Edough (1.000 m.), très boisé et riche en minerais ; derrière ce massif se développe la plaine de Bône, une des régions les plus prospères de la colonie. Au-delà, la chaîne de montagnes se développe d'une façon

continue, de la frontière tunisienne jusqu'à Constantine ; on y trouve des sommets qui atteignent près de 1.400 mètres (le Djebel-Mahouna, 1.370 m.).

Au sud-ouest de Constantine, une vaste région de plaines et de plateaux, qui va jusqu'au-delà de Sétif, sépare deux zones montagneuses : au nord, le massif de Philippeville, avec des sommets élevés comme le Tamesguida (1.635 mètres), le Guergour (1.800 mètres), le Babor (1.970 mètres), l'Adrar-Amellah (1.995 mètres), au pied duquel se trouvent les célèbres gorges du Chabet-el-Akra ; au sud, un massif de montagnes moins

Djurdjura, suivant la disposition générale que nous avons signalée, se développe la vallée du Haut-Sahel et la plaine des Aribis, au-delà desquelles se trouvent les monts du Djebel-Dira, dont le pic principal, près d'Aumale, atteint 1.800 mètres. Le Djebel-Dira se rattache aux montagnes des environs de Sétif par le Djebel-Kteuf ; à l'ouest, il se relie à l'Atlas proprement dit, qui se développe au sud d'Alger. Dans cette région, la chaîne intérieure s'élève à plus de 1.600 mètres (le Beni-Salah et le Mouzaïa) ; elle est séparée de la chaîne du littoral par la plaine de Mitidja, une des plus riches de la colonie. La chaîne du littoral



Une oliveraie au pied des montagnes de Kabylie

épaisses et moins continues que les montagnes de Philippeville, et qui ne séparent pas très nettement les plaines de Sétif de la dépression du Hodna.

La partie centrale du Tell comprend d'importants massifs montagneux, dans la zone littorale notamment. Les montagnes de Kabylie, avec la chaîne du Djurdjura, ont des sommets qui dépassent 2.000 mètres (pic d'Akouker, 2.252 m. ; le Lella-Khedidja, 2.308 m.) et qui sont les plus élevés du Tell. Derrière le

est formée par les collines du Sahel, qui ne dépassent pas 400 mètres (la Bouzaréa, près d'Alger).

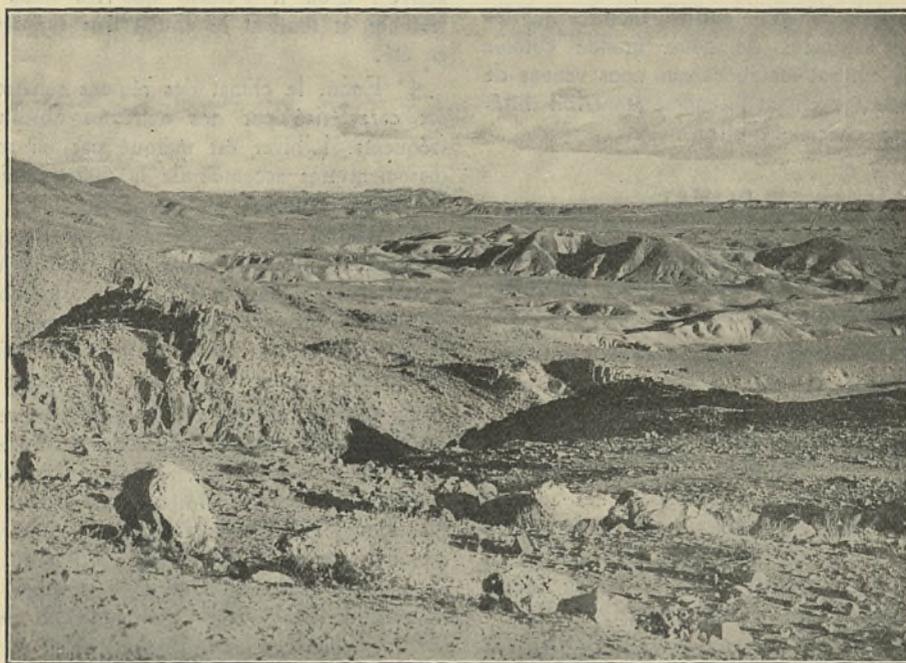
A l'ouest de la Mitidja, les sommets élevés se trouvent dans la chaîne intérieure, qui forme une des masses montagneuses les plus importantes de l'Algérie ; en effet, la chaîne de l'Ouarsenis atteint près de 2.000 mètres. La chaîne du littoral, à partir de la Mitidja jusqu'à l'embouchure du Cheliff, est elle-même assez élevée ; le Djebel-Chenoua, entre Tipaza

et Cherchell, atteint 907 mètres, et le Zaccar, au sud-est, plus de 1.500 mètres. Entre l'Ouarsenis et la chaîne littorale s'étend la belle et large plaine du Cheliff.

Dans la région d'Oran, on observe les mêmes caractéristiques au point de vue orographique : dans la zone côtière, une série de hauteurs qui, toutefois, sont peu élevées et ne dépassent pas 630 mètres ; au sud, un réseau de montagnes épaisses, telles celles des environs de Mascara (Djebel-Nermate), de Sidi-bel-Abbès (Le Tessala, 1.063 mètres ; le Tenazera, 1.059 mètres). Plus au sud, la chaîne du Daya (1.400 mètres). Entre ces

rigoureux, au sol aride et sec. Ils couvrent une étendue de 11 millions d'hectares et ont une altitude variant de 700 à 1.000 mètres. Nettement délimités dans les départements d'Oran et d'Alger, ils se confondent avec le Tell et le Sahara dans le département de Constantine.

Les montagnes sahariennes forment une longue chaîne orientée du nord-est au sud-ouest, ayant son origine dans l'Aurès, région montagneuse située entre Batna, Biskra et Khenchela. Ces montagnes sahariennes constituent des lignes de crêtes entre lesquelles sont d'étroites et profondes vallées ; le versant méridional de ces crêtes est aride, mais sur les



Paysage saharien

deux chaînes côtière et intérieure sont des plaines fertiles et bien cultivées : plaine du Sig, plaine d'Eghris, etc...

Enfin, dans son extrémité, le Tell comprend dans la zone littorale des montagnes qui atteignent 1.157 mètres (le Djebel-Filhaousen), la chaîne intérieure étant elle-même assez élevée, puisque le Djebel-Boumelia, dans les monts de Tlemcen, a 1.209 mètres.

Les *Hauts-Plateaux* constituent, par suite de leur situation même et de leur altitude, une steppe vaste et uniforme, au climat plutôt

opposées et dans les vallées, on rencontre des pâturages et des forêts. Au nord-est de la chaîne se trouve le sommet le plus élevé de toute l'Algérie, le Djebel Chelia (2.312 m.). La chaîne se prolonge depuis l'Aurès, dans la direction sud-ouest, par les monts du Zab, les monts des Oulad-Naïl, les monts du Djebel Amour (avec le Djebel Touila, 1.971 mètres ; le Djebel Sidi-Okba, 1.707 mètres) et les monts des Ksour, où certains sommets atteignent plus de 2.000 mètres (Ras Chergui, 2.061 mètres ; Djebel Aïssa, 2.256 mètres).

Au-delà de la chaîne saharienne s'étend l'immensité du Sahara, qui se présente sous l'aspect de plateaux d'une structure tourmentée, les « Hamadas », encadrés eux-mêmes par les régions basses les « grands Ergs », l'oriental et l'occidental, bas-fonds où chevauchent les grandes vagues de sable.

En somme, le Tell constitue la région agricole par excellence de l'Algérie ; les Hauts-Plateaux sont une transition entre le Tell et le Sahara et forment une région immense propre à l'élevage ; le Sahara, vaste pays de sécheresse, mais aussi pays des oasis et de richesse dans les régions pourvues d'eau.

Cette courte description des divers aspects physiques de l'Algérie suffit à montrer que les richesses agricoles de notre grande colonie varieront suivant les zones que nous venons de mentionner, le climat lui-même étant fort différent dans chacune d'elles.

LE CLIMAT

Au point de vue climatique, l'Algérie comprend quatre grandes divisions qui se présentent en bandes parallèles allant de l'est à l'ouest :

1° Une première zone au climat maritime, qui avoisine la mer et où la température moyenne de l'année varie de 10° à 18°. L'hiver y est tiède. La gelée est inconnue, la neige très rare, et les pluies n'y durent pas longtemps. Après les averses ou les ondées, l'air redevient lumineux et le ciel éclatant. A Alger et à Oran, la température moyenne en janvier est de 12°. C'est la région idéale pour hiverner de novembre à mai.

2° Dans cette seconde zone, la température minimum varie de 1° à 6° et la température maximum de 7° à 15° en hiver. En été, la température minimum est de 18° et la température maximum de 39°. La moyenne des pluies y est plus réduite que dans la première zone. Cette région est tempérée jusqu'aux fortes altitudes, tant qu'elle est sous l'influence du climat marin ; sur les versants opposés à la Méditerranée, les rigueurs de l'hiver sont plus accentuées, les chutes de neige assez fréquentes et les froids assez vifs. En été, la chaleur et le siroco sont plus accusés dans cette seconde zone que dans la région marine, mais les nuits sont un peu plus fraîches et il y a moins d'humidité.

3° La troisième zone, qui comprend l'immense région des hautes plaines dont l'altitude moyenne est de 800 mètres, est balayée en hiver par les bourrasques de neige, de grêle ou de sable et par les vents froids. La température minimum moyenne d'hiver y est de 2° et la température maximum de 10°. En été, la température oscille de 16° à 38°.

La pluie y est assez rare et tombe le plus souvent en averses orageuses ; les précipitations sont mal réparties. D'autre part, l'humidité de l'air est très faible. Etant donné cette pénurie de pluies et cette faiblesse d'humidité atmosphérique, l'air est transparent, le rayonnement nocturne intense et l'évaporation très active ; d'où il s'ensuit que les nuits sont fraîches et rendent le climat très supportable en été.

4° Enfin, le climat des régions sahariennes est caractérisé par des extrêmes absolus et fréquents. L'hiver est marqué par un refroidissement très accentué de la masse d'air, et les froids nocturnes sont assez vifs.

C'est ainsi que l'on a constaté des températures de 5° dans les oasis de l'Oued-Rhir et de 9° à Touggourt et à Ouargla. Par contre, en été, le siroco élève la température à plus de 50°. L'air est très sec. La moyenne annuelle des pluies n'atteint pas 200 millimètres.

En résumé, et pour mieux faire comprendre les différences de température des quatre zones climatiques de l'Algérie, alors que sur la côte, à Alger, Cherchell, Mostaganem, Oran, Dellys, Bougie, Bône ou Philippeville, le thermomètre en hiver oscille entre 10°5 et 13°, et, en été, entre 20°5 et 25°, il varie, pour la seconde zone, entre une moyenne de 4° (Sétif, Teniet-el-Hâad, Boghar) à 9° ou 10° (Blida, Coléa, Orléansville, Mascara) en hiver, et, en été, entre 22° et 26°.

Dans la troisième zone, la température hivernale moyenne varie de 3°5 (Batna, Sebdou, Tiaret, Djelfa, Aflou, Géryville) à 5 à 6° (Saïda, Tébessa, Méchéria), et la température estivale de 20° à 26° pour les mêmes centres.

Quant aux régions sahariennes, les fluctuations vont de 7° à 10°7 en hiver et de 27° à 33° en été. A Biskra, la température moyenne est de 14° en novembre, 10°7 en décembre, 10°3 en janvier, 11°8 en février, 14°6 en mars, 17°3 en avril, 22°11 en mai, 27° en juin et 30°6 en juillet ; à Touggourt, la moyenne est de 14°7 en novembre, 9°4 en

décembre, 8°5 en janvier, 9°9 en février, 12°7 en mars, 17°8 en avril, 23°8 en mai, 30° en juin et 33°4 en juillet ; à Bou-Saada, 10° en novembre, 6°7 en décembre, 28°4 en juillet.

En résumé, les hiverneurs peuvent agréablement séjourner soit dans la première, soit dans la quatrième de ces zones.

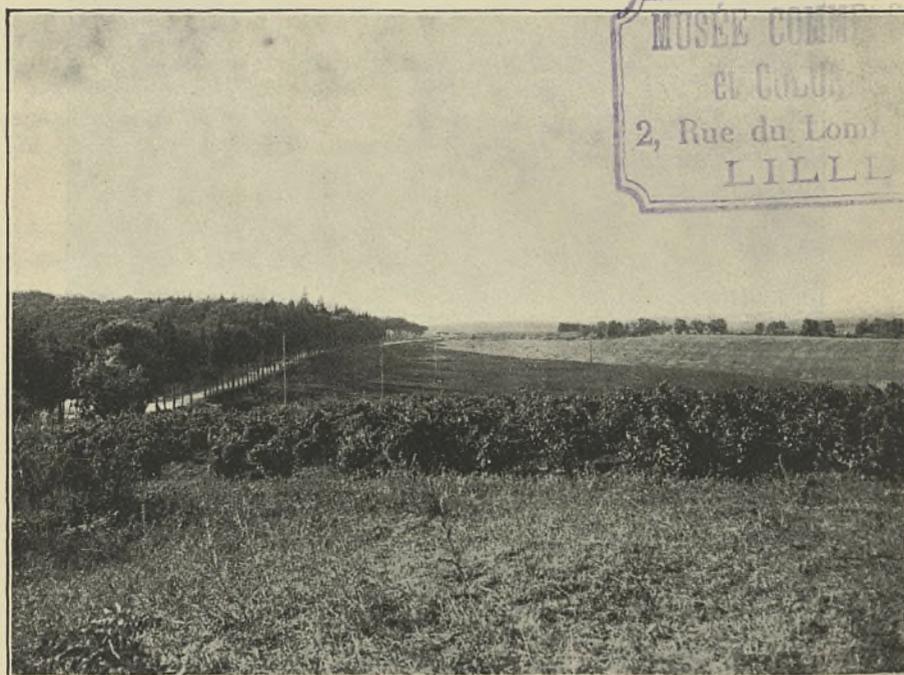
La douceur du climat de ces deux régions a fait dire au docteur Barraud, dans un rapport présenté au Conseil municipal d'Alger :

« C'est à l'intensité des radiations solaires, par le très grand nombre de journées ensoleillées de l'hiver africain, qu'il faut attribuer la grande vogue des touristes, hiverneurs ou artistes qui fréquentent le sol africain. On a pu dire qu'il n'y avait, pour ainsi dire, pas une journée absolument privée de soleil.

ZONES DE CULTURES

La région marine, le long de la mer, à son niveau ou à de faibles altitudes, est la plus favorisée. C'est la région des grandes cultures, de l'exploitation intensive du sol, des gros rendements, de l'horticulture fruitière et maraîchère, des orangeries et des vignobles.

Les terres y ont une grande valeur, la colonisation y a atteint un plus grand développement. C'est là que se trouvent les grandes plaines de l'Habra, du Sig, du Cheliff, de la Mitidja, de la Seybouse, etc... Favorisée par le développement des moyens de transport, par le voisinage et l'outillage des ports, l'agriculture y est intensive ; toute cette région a une physionomie d'abondance et de prospérité.



Une plaine de culture dans la Mitidja

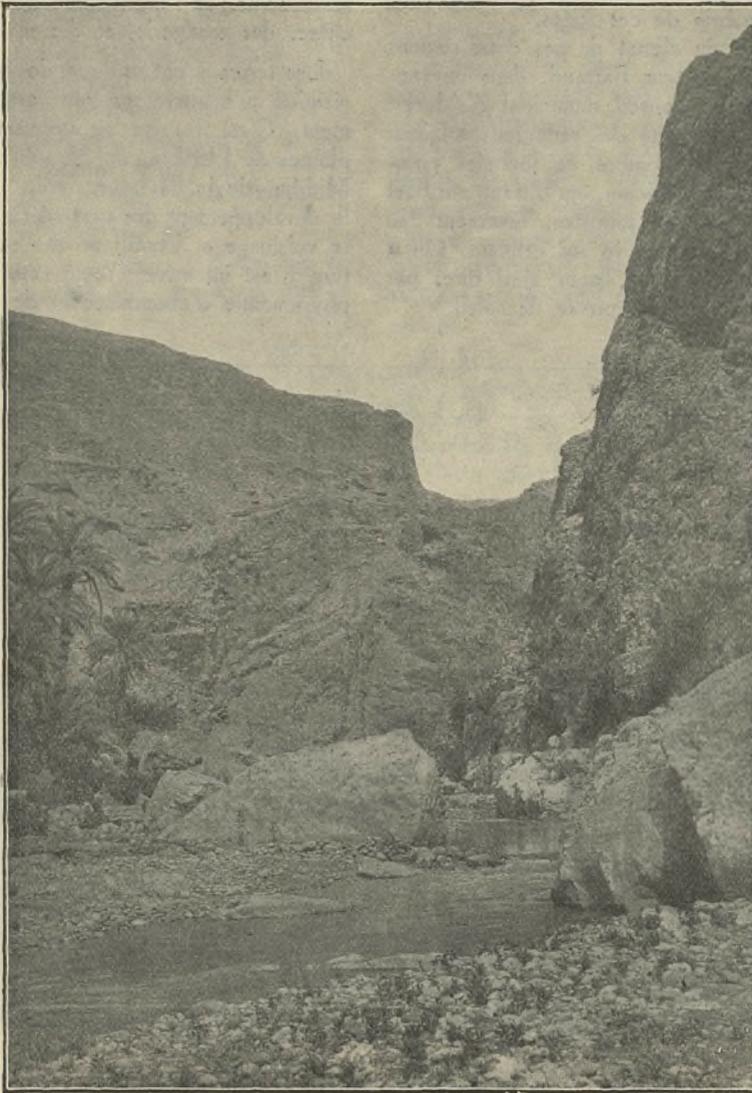
« C'est en somme la cure de soleil que l'on vient chercher en Algérie, et les côtes d'Alger s'y prêtent merveilleusement. »

Les conditions climatiques différentes de ces quatre zones permettent de diviser l'Algérie en quatre grandes régions agricoles ayant leur genre spécial de cultures et de procédés.

La région montagneuse, composée de terres accidentées, coupée de vallées plus ou moins élevées, de ravins, de gorges dominées par des massifs épais, est celle des forêts de chênes, d'oliviers, de caroubiers, et des cultures fruitières. Aux faibles altitudes, on y rencontre encore des orangeries. La vigne y donne de

beaux vins colorés et alcooliques, et les prairies se prêtent à l'engraissement du gros et petit bétail. La culture s'y rencontre dans des conditions à peu près semblables à celles du centre de la France. Les céréales viennent avec

Au point de vue climatique comme au point de vue de la salubrité, cette région montagneuse possède les conditions les plus favorables à l'installation de l'immigrant et à son acclimatement rapide.



Entrée des gorges de M'chounèche

succès (notamment à Sétif, à Médéa, à Bel-Abbès) ; c'est le pays de la grande culture de l'orge et du blé. Les prairies donnent un fourrage de qualité supérieure.

La région des Hauts-Plateaux ou hautes plaines, par suite des rigueurs du climat, est beaucoup moins favorisée. Les cultures de céréales sont moins productives. Mais c'est,

par excellence le pays du mouton, de la chèvre et de l'élevage du cheval (race du Sersou).

La forêt y est rare, mais on y rencontre d'immenses peuplements de gazon spontané, dans l'Ouest algérien notamment.

L'agriculture saharienne est caractérisée, dans la région des oasis, par le palmier-dattier, qui en est la base indispensable. Le palmier est cultivé non seulement pour l'abondance de ses produits, mais aussi pour son ombrage tutélaire qui permet la culture des plants les plus variés et les plus utiles : figuiers, oliviers, grenadiers, orangers, etc...; enfin, entre ces arbres divers, on cultive, outre des céréales, des légumes maraîchers. C'est ce qui fait dire que trois étages de cultures se superposent dans l'oasis. Ces cultures sont d'ailleurs d'un rendement médiocre, et les rigueurs atmosphériques ne permettent pas de les développer d'une façon productive.

La zone désertique enfin n'est pas favorable à la végétation et reste sans intérêt pour la colonisation agricole, le sol y étant impropre à toute culture.

L'HYDROGRAPHIE

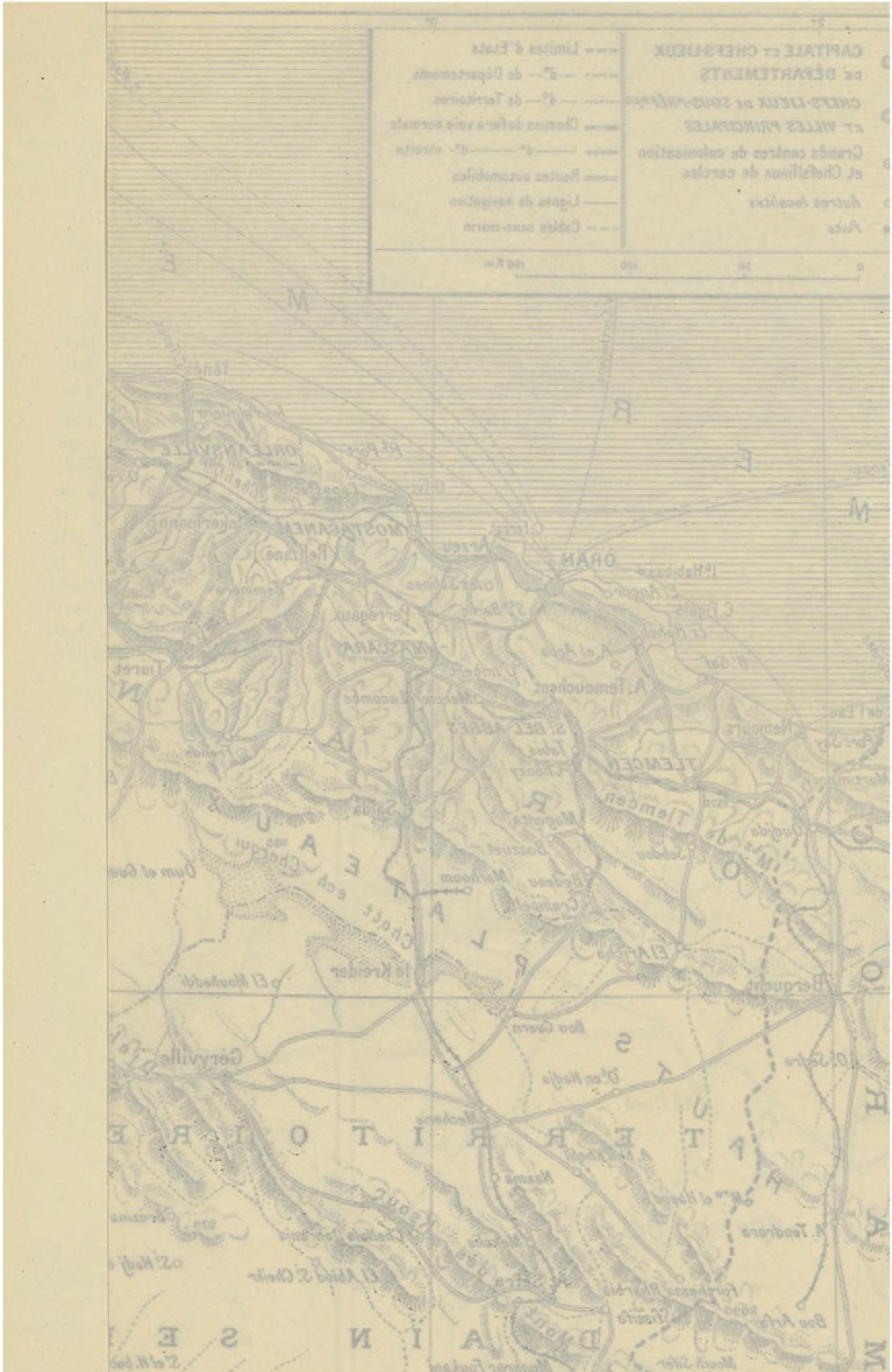
Il n'existe pas en Algérie de rivières (oued) navigables. A sec, pour la plupart, pendant

l'été, elles se transforment en torrents violents pendant la saison des pluies. Certains de ces oueds se déversent dans la mer, d'autres se perdent dans les sables du Sahara ou se jettent dans les chotts des Hauts-Plateaux.

Parmi les rivières côtières dont le cours est assez important, il convient de citer : la Tafna (150 kilomètres), dont l'affluent principal est l'Isser; la Macta, formée du Sig et de l'Habra; le Chélif, le plus long fleuve algérien (700 kilomètres); le Mazafran; l'Harrach; l'oued El-Kébir (l'Ampsaga des Romains), qui reçoit l'Endja et le Rummel; la Seybouse, etc...

Les principaux oueds des Hauts-Plateaux qui se déversent dans les chotts ou les lacs salés sont : le Chaï, qui se jette dans le Hodna, et l'oued Djeddi, qui coule vers le Melr'ir.

Lacs, Chotts, Sebkhâ, Daya. — La plupart de ces lacs n'ont d'eau qu'en hiver; cette eau est saumâtre ou salée, laissant sur le sol, après son évaporation, de grandes quantités de sel exploité par les Arabes. Quelques-uns ont été partiellement desséchés, tels le Fetzara, près de Bône, le Haloula, dans la plaine de la Mitidja, quelques sebkha du département d'Oran. Les lacs des Hauts-Plateaux occupent une étendue plus considérable, comme les chotts El-R'Arbi, El-Chergui, du Hodna, Melr'ir.



II

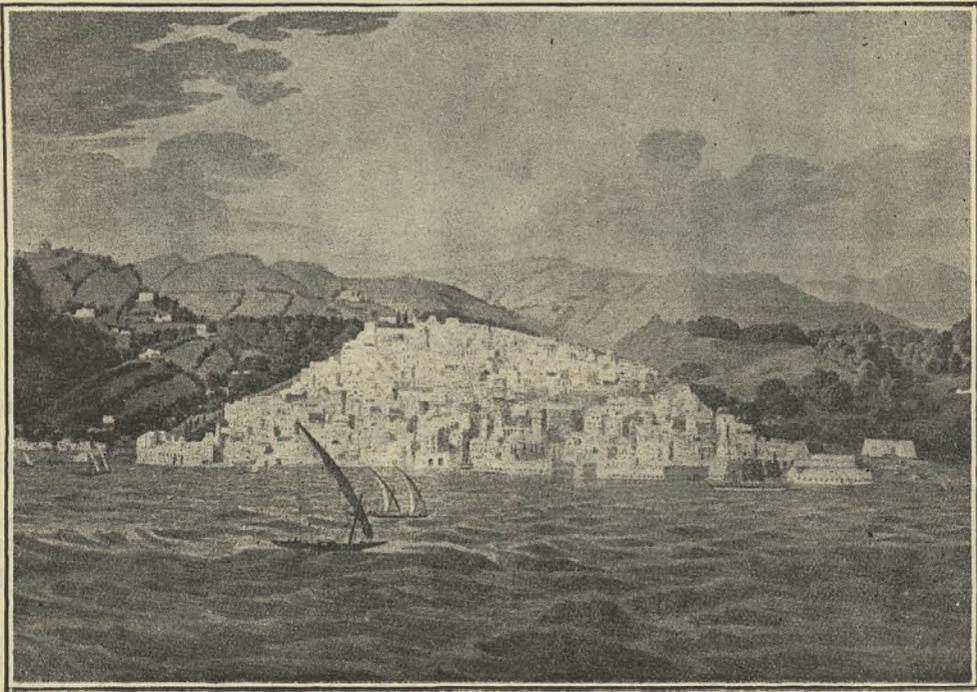
L'ALGÉRIE HISTORIQUE ⁽¹⁾

Le nom d'Alger a toujours exercé sur les esprits d'Europe un prestige considérable. Son légendaire passé barbaresque, son histoire d'où s'exhale une farouche odeur de piraterie et d'esclavage, les longues luttes qui ont dressé contre elle les amiraux les plus fameux du monde, autant de motifs sentimentaux qui, de siècle en siècle, l'ont parée d'une auréole singulière.

les Ximénès, les Diego de Vera, les Doria, les Duquesne, les Destrées, les Charles-Quint.

On sait que Regnard y fut esclave, que Cervantès y vécut captif, et avec eux tant de grands noms de France, d'Italie, d'Espagne !

On sait aussi que les deys y succédaient aux deys avec une rapidité terrifiante et que la peau de lion, insigne de cette royauté éphémère, y



Vue d'Alger (XVI^e siècle)

Pour ceux qui l'ignorent encore, Alger est demeurée l'aire d'où s'élançaient les galiotes de Barberousse, et que menaçèrent vainement

(1) Nous avons confié la rédaction de ce chapitre à M. Edmond Cojon, l'écrivain algérien bien connu qui était particulièrement désigné pour parler de "l'Algérie Historique".

fut souvent baignée dans le sang des souverains massacrés par ceux-là mêmes qui les avaient élus et proclamés.

Bonaparte, consul, rêva, un jour, de cette dépouille léonine, comme Caligula eut la convoitise du manteau de pourpre de Juba, roi de Césarée.

Alger fut aussi la recherche tenace et gourmande de l'Angleterre.

Cependant, c'est à la France que devait échoir l'honneur de mettre fin à plusieurs siècles d'une insupportable insolence.

Certes, ce n'était pas la première fois que la France tournait ses regards vers la Régence d'Alger.

de la Mer, pages que traversent le flamboiement des mortiers à bouches de Renau d'Eliçagaray, le fracas des vergues abattues sur les hauts-ponts, les éclats de cette chaise de supplice où fut assis à la bouche d'un canon le pauvre et magnifique Père Levacher...

Que de noms à citer au cours des rapports diplomatiques engagés entre la France et la Régence !

C'est, en 1581, M. Boinneau, premier consul français, mis aux chaînes quatre ans après sa prise de possession.

C'est en 1597, M. de Vias, maître des requêtes de Catherine de Médicis, aux fers



Place Jenina et la Mosquée vers 1830

Dans sa générosité coutumière, elle avait eu, à maintes reprises, souci des malheureux détenus dans les bagnes du pacha, et sa sollicitude s'étendait tant aux esclaves qu'on appelait de *magasin* : esclaves appartenant à l'Etat, ceux-ci traités durement, qu'aux esclaves de marque, domestiques des notables, préposés aux travaux de la maison ou des champs.

C'est, à travers l'histoire, l'honneur de la France d'avoir pu, des siècles durant, arracher à leur désespoir, aux scorpions, à la vermine, tant de souffrants que le sort de la guerre et les caprices de la mer faisaient tomber entre les mains des corsaires du pachalik.

Pages terribles, pages sanglantes, fastes de cette intraitable marine algérienne, à une époque où les pachas s'intitulaient fièrement les rois

aussi, et qui n'obtint sa délivrance que contre forte rançon.

C'est, en 1618, le baron d'Allemagne, plus heureux.

C'est encore Samson Lepage, premier héraut d'armes de France, chargé par Louis XIII d'aller négocier un traité de paix avec la Régence.

C'est aussi l'histoire de ce fameux Bastion de France, relevé en 1540 par les soins de Jean de Coquille, gentilhomme de la chambre du roi, et de Thomas Siguer, négociant.

Cependant, du fond des bagnes ne cessait de monter vers l'Europe impuissante le gémissement des captifs.

Il faudra écrire un jour l'épopée héroïque des ordres religieux qui s'étaient imposé la dure

mission de racheter les esclaves : Pères de la Merci, Pères de la Trinité.

Fastes émouvants d'une charité humaine d'abord, chrétienne ensuite, où, à côté d'un Vincent de Paul, aumônier des galères, apparaît la haute figure de ce pasteur protestant de La Rochelle, M. Maistrezat, qui allait quêter de temple en temple pour soustraire à la mort ses coreligionnaires captifs.

A ces pieux efforts répondent les canons de Duquesne et de d'Estrées, dont on ne peut oublier la fière déclaration au pacha, tandis que ses galères dansaient en haute mer devant Alger :

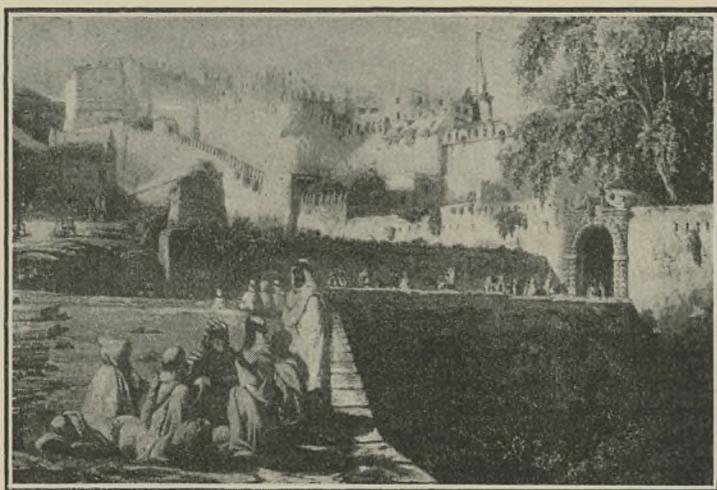
Jetés pêle-mêle sur un radeau, les cadavres furent poussés vers les murailles.

Puis, après avoir, de dix mille bombes, meurtri les maisons, écroulé la tour du fanal, démantelé les batteries, il vira pour rentrer à Toulon, satisfait.

Mezzomorte, chef de l'odjak, blessé d'un éclat de bombe à la tête, perdit dans l'aventure son caftan. Il dut se démettre.

*
**

Désormais, l'Angleterre, l'Espagne, la France ne demeurent pas indifférentes aux agitations de la Régence. Elles surveillent, guet-



Porte Bab-Azoun

« Le maréchal d'Estrées, vice-amiral de France, vice-roi d'Amérique, commandant l'armée navale de l'empereur de France, déclare aux puissances et milices du royaume d'Alger que si, dans le cours de cette guerre, on exerce les mêmes cruautés ci-devant pratiquées contre les sujets de l'empereur son maître, il en usera de même avec ceux d'Alger, à commencer par les plus considérables qu'il a entre ses mains, et qu'il a eu ordre d'amener pour cet effet avec lui. »

Et le maréchal, n'ayant pas obtenu satisfaction, tint parole. Empanaché de ses plumes amirales, revêtu de sa jacque d'or, son mouchoir de dentelles à la main, il assista, impassible, à l'égorgeement des dix-sept principaux turcs qu'il y avait à bord.

tent et, à maintes reprises, interviennent. Car les galiotes corsaires navrent toujours la mer, malgré conventions, pactes, traités.

L'Europe a beau, étalant les splendeurs de son paonnage, faire la roue, elle laisse sur les eaux dorées plus d'une plume sanglante...

Le Danemark abdique.

L'Angleterre envoie des présents.

La Suède paye un tribut.

Bonaparte, premier consul, adresse un message à Mustapha-Pacha, qui répond avec déférence, quitte à reprendre plus tard le ton insolent.

Il y a encore du sang sur le banc royal de l'odjak.

Ici surgit la curieuse figure de ce M. d'Arago, l'un des savants les plus illustres dont

se soit honorée la France : Arago, traversant l'Atlas sous le burnous ; Arago surpris, puis inscrit sur la liste des esclaves, Arago interprète à bord des galères turques : autant d'estampes, ou plutôt d'eaux-fortes à graver à la gloire de la France.

Mais cette prédominance extérieure est durement payée.

Il y a le lacet, il y a le poison, il y a le sabre des janissaires.

Domination sur l'Europe, extermination dans l'odjak.

Les deys succèdent au deys. S'il y a encore des captifs dans les bagnes, la peau de lion ruisselle du sang des princes : Moustapha,

Ce succès ramena l'attention des puissances européennes sur Alger et, dès ce moment, elles résolurent d'abolir l'esclavage dans les Etats barbaresques. En avril 1816, lord Exmouth fut chargé par le gouvernement anglais de négocier pour arriver à ce résultat.

Le divan refusa d'accéder. Bombardement. Les canons du lord embrasent la ville. Dans le port, tous les vaisseaux brûlent. Grand feu de joie à l'honneur de l'Europe et du monde un moment vengé.

Le dey s'incline. Il délivrera sans rançon. Il abolira l'esclavage. Il restituera les sommes payées par les Etats sardes et napolitains pour le rachat de leurs esclaves.



Débarquement de l'Armée Française à Sidi Ferruch (14 Juin 1830)

Ahmed, Ali-Khodja, Hadji-Ali, Omar, Mohamed...

Et toujours le même refrain : *quatorze jours après (ou vingt, ou trente), il mourait assassiné.*

Alors, c'est le Congrès de Vienne. Une fois encore, les regards se tournent vers l'Algérie. Il faut en finir. Mais qui osera mettre un terme aux déprédations de cette Régence qu'aucune puissance au monde n'a réussi à subjuguier ? L'Angleterre redoute notre influence.

Une escadre américaine vogue vers Alger.

Le capitaine Decatur venait relever l'Union d'un honteux tribut que lui avait imposé le dey. Le divan s'exécuta.

Mais, après le départ des frégates anglaises, Omar, attaqué dans son palais, sent glisser autour de son cou le lacet fatal.

Apparaît alors l'extraordinaire Ali-Khodja. Les consuls étrangers, dit Shaler, qui se rendaient auprès de lui dans les cérémonies publiques, n'arrivaient à sa salle d'audience qu'après avoir passé sur vingt cadavres. Entouré de gardes, magnifiquement vêtu, il affectait de tenir toujours un livre à la main. Il se piquait de littérature. Mais, voluptueux et cruel, il ne connaissait ni frein ni obstacle à ses passions.

Il faisait sans scrupule enlever les femmes qui avaient le fatal privilège de lui plaire. Il porta même sa convoitise sur la femme et la fille du consul hollandais. Ce monstre mourut de la peste. Il avait fait tomber plus de quinze

cents têtes dans le court espace de son règne. Sa vigilance était extrême et il suivait d'un oeil inquiet tous les complots des janissaires.

Enfin, ce fut Hussein, le dernier dey.

Malgré son grand esprit de justice, son cœur généreux, sa sagacité, il n'en fut pas moins, lui aussi, en butte aux caprices des janissaires.

Un jour, étant sorti de la kasbah pour examiner les fortifications marines, il fut lâchement attaqué. Pourtant, nul grief contre lui, depuis son frais avènement.

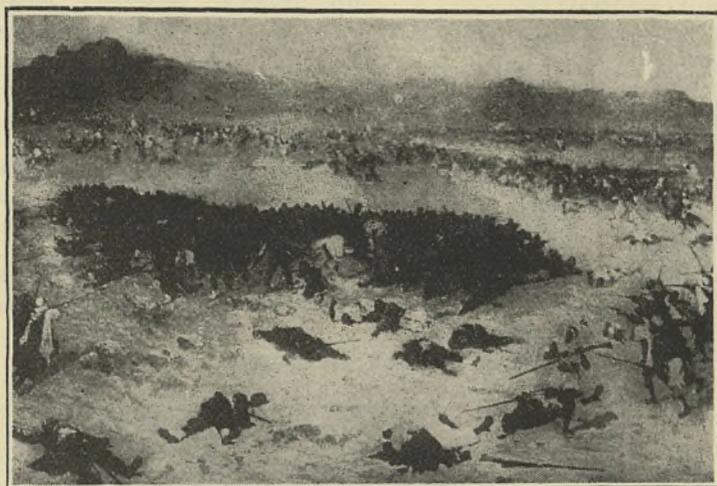
Mais, pour les janissaires, l'élection d'un nouveau dey représentait tant de profits !...

Hussein se réfugia à la hâte dans la kasbah.

Et c'est la fière réponse française au cabinet de Saint-James :

« Le roi, ne bornant plus ses desseins à obtenir la réparation des griefs particuliers de la France, a résolu de faire tourner au profit de la chrétienté tout entière l'expédition dont il a ordonné les préparatifs, et il a adopté, pour but et pour prix de ses efforts, la destruction définitive de la piraterie, la cessation absolue de l'esclavage des chrétiens, l'abolition du tribut que les puissances chrétiennes paient à la Régence. »

Derrière le lieutenant-général comte de Bourmont s'anime cette splendide armée d'Afrique.



Combat de Sidi Brahim

Il n'en devait sortir que douze ans après, lorsque le général de Bourmont entra victorieux en Alger.

Un coup d'éventail, une brusque colère de cet homme pourtant pacifique, ont suffi pour mettre fin à des siècles de piraterie et d'insolence.

1830 !... Charles X, le prince de Polignac ! Toute la marine alertée. Et aussi les chancelleries. L'Europe oscille. L'Angleterre montre les dents. Lord Stuart se rend gravement chez le Ministre de la Marine, M. d'Haussez, chez le Président du Conseil, M. de Polignac.

Le premier répond violemment.

Le second se montre dédaigneux et froid.

Toute la noblesse de France figure dans ses états-majors.

Des étrangers de distinction ont obtenu du roi la faveur de prendre part à la campagne : le prince de Schwartzemberg ; le prince Carignan ; le prince Poniatowski ; le fils d'un magnat de Hongrie ; le baron Leclerc de Berlin ; le colonel Pilosof, aide de camp du grand-duc Michel de Russie ; Sir W. Hansell, capitaine de vaisseau de la marine anglaise, qui avait fait partie de l'expédition de lord Exmouth en 1816.

Après cinq jours d'attente, l'escadre partit sous les yeux de cinquante mille spectateurs. Elle prend le large, couvrant une étendue de douze lieues. Aux acclamations de la foule se mêlent les accents de plus en plus lointains des

musiques des dix-huit régiments embarqués pour courir, selon le mot du vice-amiral Duperré, chef de l'armée navale, « les chances d'une entreprise que l'honneur et l'humanité commandaient ».

N'était-ce pas encore une croisade, cette expédition ? Et la France, à travers tant de vicissitudes et de gloire, n'assumait-elle pas, une fois de plus, la haute mission civilisatrice qui a imposé à l'univers entier son prestige ?...

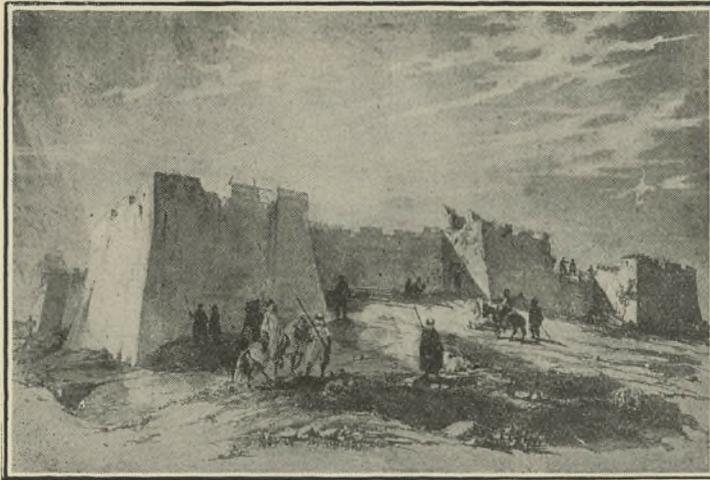
Il s'en fallut de peu que cette aventure n'échouât.

L'Angleterre, jalouse, veillait. Quelle devait être, le lendemain, la première rencontre de

Le 9 juillet, Paris apprenait la prise d'Alger. Un nouveau fleuron s'ajoutait à la couronne de France.

Mais l'ironie ne perd jamais ses droits, ni le ridicule. On refuse à M. de Bourmont, victorieux, les croix qu'il réclame pour ses officiers, ses soldats. On lui décerne le bâton de maréchal, mais on lui demande aussi l'envoi immédiat de soixante chameaux que l'on a l'intention d'acclimater dans les landes bordelaises. Une deuxième dépêche l'invite à former, sans plus tarder, des collections de plantes et d'insectes destinées au cabinet d'histoire naturelle.

Telles étaient les préoccupations du Gouvernement.



Fort l'Empereur

l'escadre ? Deux frégates battant, l'une pavillon français, l'autre pavillon turc. La frégate française, *Duchesse de Berry*, ayant quitté le 21 mai sa station d'Afrique, escortait la frégate turque portant Tahir-Pacha, amiral de la flotte ottomane.

Que venait faire à travers l'escadre cet intrus ? C'est sur les instances du cabinet de Saint-James qu'il voguait ainsi vers Alger, pour se défaire du dey et négocier ensuite avec la France.

Si pareille manœuvre eût abouti, c'en était fait de notre entreprise.

Mais le Ministre de la Marine informé, Tahir-Pacha, sommé, fut contraint de s'incliner et reprit la mer vers Toulon.

Cependant, M. de Bourmont, accroché enfin à cette terre dangereuse avec la responsabilité de son armée menacée, songeait à bien autre chose qu'à la chasse aux anophèles.

Il s'empare successivement de Blidah, de Bône, s'assure d'Oran, poursuit jusque devant Bougie. Mais, à la nouvelle des événements de juillet, une certaine effervescence agite l'armée. On apprend l'abdication du roi, la renonciation du dauphin, la proclamation du duc d'Orléans, roi des Français, sous le nom de Louis-Philippe 1^{er}. Le *Moniteur* apporte au maréchal d'extraordinaires nouvelles.

Le premier geste de Louis-Philippe fut de relever M. de Bourmont de son commandement. Le général Clauzel succède au maréchal M. de Bourmont, qui avait réussi où les

plus grands capitaines et les plus illustres amiraux du monde avaient échoué, s'éloigne en proscrire de cet Etat qu'il avait conquis à la France et dont l'insolence fatiguait l'Europe depuis trois siècles.

Le général Clauzel, à peine arrivé au cœur de son armée, commence cette magnifique époque de la conquête.

Cette armée défile dans les sombres gorges de l'Atlas, gravit cols et sommets, roule de torrents en ravins ses canons, harcelée par un ennemi rapide et insaisissable...

Au-dessus d'elle, de grandes figures rayonnent : Clauzel, Berthezène, Rovigo, Boyer, Avizard, Voirol, Desmichel, d'Erlon, Bugeaud, Changarnier, Damrémont, Valée, Lamoricière, et le prince royal, et le duc d'Aumale, et Bourbaki, et Yusuf, « tête d'or ».

Une ordonnance royale du 22 juillet 1834 institua un Gouvernement général des « Possessions françaises dans le Nord de l'Afrique ».

Cependant l'armée se couvre de gloire. Deux grands hommes de guerre la harcèlent : dans

l'Est, Ahmed-Bey ; dans l'Ouest, Abd-el-Kader. Elle pacifie la Mitidja, incendie Mascara, occupe Tlemcen, force à la soumission les tribus du Chélif s'empare de Constantine après maintes vaines attaques suivies de retraites pénibles, disperse les tentes de la Smala, brise enfin la résistance de l'émir, soumet la Kabylie, et, faisant sonner sous le sabot de ses chevaux les vieilles voies où Rome a laissé son empreinte, étale sa large tache rouge, triomphante, du désert marocain aux sables tunisiens, de la Méditerranée au Sahara.

Alors commence le long, le difficile devoir de la France : rendre à cette terre les couleurs de la vie, la ranimer, la féconder, la réveiller d'un sommeil millénaire que Rome seule avait réussi à troubler. Tâche pénible, tâche ingrate. Elle a manqué y faillir plusieurs fois. Au sang si généreusement répandu par ses soldats s'est mêlé souvent le sang de ses premiers colonisateurs. Les émigrants venus de tous les coins du monde s'acharnent, sous le regard vigilant de la France, à ressusciter cette Afrique morte. Des villages se fondent. Des hameaux surgissent. Les premiers angélus tintent doucement, répondant aux cloches des fermes.

Les Grandes dates de l'Histoire de l'Algérie

Population d'origine : Les Berbères ou Numides, provenant, croit-on, des populations emmenées en Egypte par les Pharaons.

IX^e siècle avant Jésus-Christ. — Arrivée des Phéniciens venant de Syrie. Fondation de Carthage (860) par la reine Didon. Domination de Carthage jusqu'en l'an 145 avant Jésus-Christ.

145 ans avant Jésus-Christ. — Chute de Carthage, prise et brûlée par Scipion Emilien. Domination romaine jusqu'en 438 de notre ère (Jugurtha. Juba II, roi de

Mauritanie, avec Césarée (Cherchell) comme capitale.

V^e siècle (438-534). — Invasion des Vandales, sous les ordres de Genséric, venus de Germanie à travers la Gaule et l'Espagne.

VI^e siècle (534-670). — Conquête et époque byzantine (Bélisaire).

VII^e siècle (760-1518). — Domination arabe.

X^e siècle. — Les Fatimides.

- XI^e siècle. — Invasion hilalienne. — C'est aux tribus sauvages des Hilals venues d'Arabie, détruisant tout sur leur passage, bien plus qu'aux Arabes, que sont dues la désolation et la ruine de l'Afrique.
- XV^e siècle. — Domination turque. Fondation de la Régence d'Alger.
- XVIII^e siècle. — Barberousse et l'Europe (Charles-Quint, 1541; Duquesne, 1682; d'Estrées, 1688).
- 1830 (14 juin). — Débarquement des Français à Sidi-Ferruch.
- 1830 (4 juillet). — Prise de Fort-l'Empereur.
- 1830 (5 juillet). — Prise de possession d'Alger.
- 1832 (mars). — Prise de Bône.
- 1833 (octobre). — Prise de Bougie.
- 1834 (6 février). — Constitution d'un Gouvernement général des « Possessions françaises dans le Nord de l'Afrique ».
1836. — Clauzel arrive en Afrique et s'empare de Mascara et Tlemcen, établit un camp à l'embouchure de la Tafna, puis revient à Alger. Abd-el-Kader, profitant de son départ, bloque le camp de la Tafna et assiège Tlemcen. Bugeaud est envoyé en Afrique, bat l'émir sur les bords de la Sikha, et délivre ainsi Tlemcen et le camp de la Tafna.
- 1836 (23 novembre). — Clauzel échoue devant Constantine.
- 1837 (12 février). — Le général Damrémont remplace Clauzel.
- 1837 (30 mai). — Le traité de la Tafna avec Abd-el-Kader nous reconnaît la possession des villes d'Alger, d'Oran, de Mostaganem et de leurs environs. Les provinces d'Oran et de Titteri sont laissées à l'émir.
1839. — Second siège de Constantine (6 octobre). Mort de Damrémont. Prise de la ville par le général Valée (13 octobre), qui est nommé maréchal de France et gouverneur général. Ce dernier parcourt le pays de Constantine à Alger et franchit le défilé des Portes-de-Fer. Estimant cette marche militaire comme une provocation, Abd-el-Kader proclame la guerre sainte.
1840. — Valée, au mois de décembre 1840, est remplacé par Bugeaud.
1841. — L'occupation totale de l'Algérie est décidée; Bugeaud est désigné pour remplir ce programme. Il arrache à Abd-el-Kader les villes de Takdempt, Mascara, Tlemcen, pénètre dans la vallée du Ché-liff, fonde Orléansville.
1843. — Le duc d'Aumale s'empare de la smala d'Abd-el-Kader. Ce dernier s'enfuit au Maroc.
1844. — Bugeaud écrase les Marocains sur les bords de l'Isly. Bombardement des ports de Tanger et Mogador par la flotte du prince de Joinville. Le traité de Tanger termine la guerre avec le Maroc. Conquête de la Grande-Kabylie et prise de Dellys par Bugeaud.
1845. — Insurrection du Dahra.
- 1845-1846. — Abd-el-Kader, profitant de cette insurrection, reparaît brusquement en Afrique et proclame l'insurrection générale. Bugeaud le force à s'enfuir une seconde fois au Maroc.
1847. — Cette année voit la reddition d'Abd-el-Kader et la fin des guerres d'Afrique.
- 1847-1848. — Bugeaud donne sa démission. Le duc d'Aumale le remplace comme gouverneur général mais la révolution de 1848, renversant Louis Philippe, l'oblige à démissionner.
- 1848-1870. — En 1848, deux régions restaient encore à soumettre : le Sud et la Kabylie. A la suite de la prise de l'oasis de Zaâtcha (1849) par le général Herbillon et de celle de Laghouat (1852) par le colonel Pélissier, le Sud se soumet. La conquête de la Kabylie (1857)

fut accomplie par le maréchal Randon, gouverneur général de 1851 à 1858.

En 1864, dans le Sud-Oranais, les Ouled-Sidi-Cheikh se soulèvent. L'expédition du colonel Beauprêtre échoue. Le gouverneur général Pélissier meurt sur ces entrefaites et Mac-Mahon le remplace. En 1869, le contingent principal des rebelles est presque anéanti dans le Djebel Amour. Le général de Wimpfen complète en 1870 leur écrasement et pénètre dans la région de l'oued Ghir.

1870-1881. — La Troisième République succède à l'Empire. Elle affermit la con-

quête de l'Algérie par la répression vigoureuse des insurrections, elle consolide notre domination par la création de nombreux villages de colonisation et par l'installation d'une importante population européenne.

1882-1900. — Annexion du M'Zab.

1882 (30 novembre). — Prise de Ghardaïa

1900. — Occupation du Touat.

1923 (janvier). — Première traversée du Sahara en automobile. Liaison avec l'A.O.F.

1982-1983 - Association de M. K. B.

1980 - Compagnie de Tom

1985 (avant) - Premier transport de Béton en automobile Liaison vers F.A.O.F.

1980-1981 - Association de M. K. B. (continued text, mostly illegible)

1982-1983 - Association de M. K. B. (continued text, mostly illegible)

1982-1983 - Association de M. K. B. (continued text, mostly illegible)

1980 - Compagnie de Tom (continued text, mostly illegible)

1980 - Compagnie de Tom (continued text, mostly illegible)

1985 (avant) - Premier transport de Béton en automobile Liaison vers F.A.O.F. (continued text, mostly illegible)

1985 (avant) - Premier transport de Béton en automobile Liaison vers F.A.O.F. (continued text, mostly illegible)

1982-1983 - Association de M. K. B. (continued text, mostly illegible)

1982-1983 - Association de M. K. B. (continued text, mostly illegible)

1980 - Compagnie de Tom (continued text, mostly illegible)

1980 - Compagnie de Tom (continued text, mostly illegible)

1985 (avant) - Premier transport de Béton en automobile Liaison vers F.A.O.F. (continued text, mostly illegible)

1985 (avant) - Premier transport de Béton en automobile Liaison vers F.A.O.F. (continued text, mostly illegible)

1982-1983 - Association de M. K. B. (continued text, mostly illegible)

1982-1983 - Association de M. K. B. (continued text, mostly illegible)

1980 - Compagnie de Tom (continued text, mostly illegible)

1980 - Compagnie de Tom (continued text, mostly illegible)

III

LA VIE SOCIALE EN ALGÉRIE

LA POPULATION

La vie intense qui règne en Algérie est accusée par la progression constante de sa population, qui est passée de 2.344.743 habitants en 1872, à 6.064.865 habitants en 1926.

Cette population se décompose ainsi, d'après le recensement du 7 mars 1926 :



Jeune indigène



Jeune fille mauresque

Population française	690.124
(y compris 5.722 dans les Ter- ritoires du Sud).	
Population étrangère	182.307
(dont 1.592 dans les Territoires du Sud).	
Indigènes sujets français.....	5.157.732
(dont 534.304 dans les Terri- toires du Sud).	
Indigènes étrangers	34.702
(dont 607 dans les Territoires du Sud).	
Total.....	6.064.865

Le dernier recensement de la population a donné les résultats condensés dans les tableaux suivants :

TABLEAU I
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

DÉPARTEMENTS et Territoires	TERRITOIRE administré par l'autorité civile			TERRITOIRES de commandement		POPULATION TOTALE y compris l'armée		
	Nombre des arrondisse- ments	Nombre des communes de plein exercice	Nombre des communes mixtes	Nombre des communes mixtes	Nombre des communes indigènes	du territoire administré par l'autorité civile	des territoires de commandement	TOTAL
<i>Territoire du Nord</i>								
Départements	5	113	24	"	"	1 866.714	"	1 866.714
Oran	5	105	20	"	"	1 380.801	"	1 380.801
Constantine	7	78	34	"	"	2.275.125	"	2.275.125
Total du territoire du Nord	17	296	78	"	"	5.522.640	"	5.522.640
<i>Territoire du Sud</i>								
Territoires	"	"	"	4	1	"	173.832	173 832
Aïn-Sefra	"	"	"	2	1	"	119.940	119.940
Ghardaïa	"	"	"	1	2	"	212.783	212.783
Touggourt	"	"	"	"	1	"	35.670	35.670
Oasis-Sahariennes	"	"	"	7	5	"	542.225	542.225
Total des territoires du Sud	17	296	78	7	5	5.522.640	542.225	542.225
Total général de l'Algérie				7	5			6 064.865

TABLEAU I bis
Récapitulation de la population de l'Algérie par territoires

TERRITOIRES	POPULATION MUNICIPALE						POPULATION comptée à part			TOTAL GÉNÉRAL			
	Agglomérée aux chefs-lieux		Eparse		TOTALE		Européens	Indigènes	TOTAL	Européens	Indigènes	TOTAL	
	Européens	Indigènes	Européens	Indigènes	Européens	Indigènes							TOTAL
Territoire du Nord	676.379	467.232	155.026	4.148.062	831.405	4.615.294	5.446.699	33.720	42.221	75.941	865.125	4.657.515	5.522.640
Territoire du Sud	3.654	64.240	1.125	467.851	4.779	532.091	536.870	2.535	2.820	5.355	7.314	534.911	542.225
Total général de la population de l'Algérie	680.033	531.472	156.151	4.615.913	836.184	5.147.385	5.983.569	36.255	45.041	81.296	872.439	5.192.426	6.064.865

TABLEAU II
Territoire du Nord — Récapitulation générale de la population par départements

DÉSIGNATION des Territoires, des Départements, des Arrondissements, et des Communes	POPULATION MUNICIPALE						TOTAL	POPULATION comptée à part conformément à l'article 2 du décret du 4 décembre 1925		TOTAL GÉNÉRAL de la population
	Agglomérée aux chefs-lieux		Eparse		Totale			Européens	Indigènes	
	Européens	Indigènes	Européens	Indigènes	Européens	Indigènes	Européens			Indigènes
Alger	240.043	135.278	67.152	1.392.029	307.195	1.527.307	1.834.502	14.574	17.638	1.866.714
Oran	287.641	158.956	63.200	851.737	350.841	1.010.693	1.361.534	11.758	7.509	1.380.801
Constantine	148.695	172.998	24.674	1.904.296	173.369	2.077.294	2.250.663	7.388	17.074	2.275.125
Total du territoire du Nord	676.379	467.232	155.026	4.148.062	831.405	4.615.294	5.446.699	33.720	42.221	5.522.640

La question de mise en valeur est intimement liée à la main-d'œuvre et à la qualité des habitants. Il est donc intéressant de connaître les fluctuations de la population et ses caractères.

Voici, à titre documentaire, quels ont été les mouvements de la population depuis la conquête (1830) et quelle est l'importance du développement du peuplement français, la première statistique remontant à 1833.

POPULATION DE L'ALGÉRIE

	Indigènes	Français	Étrangers
1833..		3.478	4.334
1872..	2.125.052	164.175	115.516
1891..	3.559.687	315.131	233.167
1914..	4.740.526	562.931	189.112
1926..	5.192.434	690.124	182.307



Types d'indigènes

En prenant pour base d'évaluation la surface de l'Algérie, qui est d'environ 479.000 kilomètres carrés, la densité de la population est voisine de 12 habitants par kilomètre carré.

La lecture de cette statistique montre que la population indigène s'est accrue dans de notables proportions, grâce à la sécurité et au bien-être dont elle jouit depuis l'installation de la France en Algérie.

Etant donné la diversité de cette population algérienne, il y a lieu d'étudier à part chaque groupe : Français, Étrangers, Indigènes.

Français. — La population française est composée pour les deux tiers de Français d'origine, puis d'étrangers naturalisés (Espagnols, Italiens, Anglo-Maltais), soit qu'ils aient obtenu la naturalisation par décrets, soit en vertu de la loi de 1889 (individus d'origine étrangère nés en Algérie de père étranger), enfin des israélites naturalisés par le décret Crémieux.

Pendant longtemps, la population française d'Algérie a été alimentée par les départements du Midi : Marseillais, Provençaux, Languedociens ou Corses forment une partie importante de celle-ci. En 1870, nombreux furent les Alsaciens-Lorrains qui partirent pour l'Algérie, où des centres furent spécialement créés et peuplés par eux. 1.183 familles alsaciennes-lorraines furent ainsi réparties entre les trois départements. Les déportés des révolutions de 1848 et 1851 contribuèrent également au peuplement français.

Aujourd'hui, tous les départements français ont envoyé quelques centaines ou même des milliers de représentants dans la colonie. L'Ardèche, les Hautes-Alpes, l'Ariège, la Corse sont parmi ceux qui fournissent le plus grand nombre d'émigrants pour la colonisation.

Cette population algérienne s'est fortement constituée dans les luttes qu'elle a dû entreprendre pour vivre et se développer.

Au contact des difficultés, les Algériens ont acquis des qualités d'initiative, d'endurance et d'énergie, qui, jointes aux qualités françaises, constituent un caractère bien particulier dont l'originalité n'est pas sans surprendre un peu le nouveau venu.

Étrangers. — La population étrangère est principalement composée d'Espagnols. Ils représentent environ le sixième de la population européenne et sont répandus dans toute l'Algérie, mais principalement dans le département d'Oran, par suite de la proximité de leur pays d'origine (8 heures de paquebot d'Oran à Carthagène). L'Espagnol possède des qualités appréciées et précieuses pour lui dans la réussite : il est travailleur, sobre, s'accommode

de tous les métiers et accepte toutes les situations ; généralement, l'Espagnol est ouvrier agricole ou primeuriste ; il se livre au jardinage autour d'Alger, d'Oran ou des grandes villes, et il constitue un des meilleurs éléments de la population laborieuse algérienne.

Les Italiens (40.000 environ) habitent principalement dans le département de Constantine. Ils exercent des métiers rudes et constituent la partie bruyante de la population. Beaucoup d'entre eux sont pêcheurs ou marins.

Les Anglo-Maltaïses se livrent de préférence au petit commerce ; ils sont industriels, audacieux, économes, et arrivent assez facilement à se créer des situations solides en Algérie.

Une loi du 26 juin 1889 sur la nationalité ayant été rendue applicable à l'Algérie, de nombreux étrangers ont été naturalisés, notamment tous les fils d'étrangers qui, domiciliés en Algérie à leur majorité, n'ont pas déclaré leur qualité de Français dans l'année qui suit leur majorité, et tous les étrangers nés en Algérie d'étrangers qui eux-mêmes y sont nés. Une grande partie de la population étrangère est atteinte par la naturalisation, et, dans le total de la population française, le nombre des naturalisés est presque d'un tiers.

Indigènes. — Quant aux indigènes, nous ne parlerons que de ceux qui sont sujets français, c'est-à-dire les Arabes et les Berbères, le nombre des autres (Marocains ou Tunisiens) étant assez réduit.

Arabes. — Les Arabes atteignent environ le chiffre de 3.800.000.

L'Arabe a gardé son instinct nomade, même lorsqu'il est sédentaire ; qu'il soit campé sous la tente ou qu'il habite dans son gourbi, il se déplace facilement et reste rebelle à tout confort et à toute installation permanente. En général, l'Arabe est cultivateur dans les régions du Nord ; mais il n'obtient pas des terres qu'il cultive un rendement normal et régulier, ses procédés de culture étant encore précaires. Bien que, depuis quelques années, avec la hausse des céréales, l'Arabe ait vu sa situation matérielle améliorée, il reste insouciant et ne se préoccupe guère d'économiser pour parer aux disettes toujours à craindre.

L'Arabe du Sud est pasteur et pratique principalement l'élevage du mouton ; il a peu de besoins et se livre à un faible trafic commercial. Cet élevage du mouton est à la merci d'une sécheresse prolongée.

L'Arabe reste ce qu'il a toujours été, le temps lui-même n'ayant pu modifier ses mœurs, ses institutions et ses croyances religieuses ; sa loi est toujours constituée par le Coran.



Femme berbère (Aurès)

Berbères (Kabyles, Mozabites, Touareg). — Les Berbères, qui comprennent les Kabyles, les Mozabites et les Touareg, se distinguent nettement de l'Arabe par leur dialecte, leur conformation physique et leurs mœurs, assez différents de ceux des Arabes.

Les Berbères appartiennent à des races diverses ; blonds ou bruns, leurs origines n'ont jamais été nettement établies. Les *Kabyles* ont en général des formes massives, la tête carrée, les traits gros ; ils n'habitent pas sous la tente comme les Arabes, mais se construisent des maisons en pierre qui, d'ailleurs, sont assez semblables à celles de nos villages métropolitains du Centre. La saleté est une des caractéristiques du village kabyle, où bêtes et gens vivent ensemble sous le même toit. Le Kabyle est travailleur ; il s'attache à la terre qu'il cultive opiniâtement, malgré toutes les difficultés qu'il rencontre dans un pays accidenté, où le sol est ingrat. Il est bon ouvrier, économe, sobre, et il rappelle un peu nos ouvriers auver-

gnats ou savoyards qui vont au loin louer leurs bras et reviennent toujours au pays natal pour utiliser leurs économies. Pendant la guerre, des milliers de Kabyles ont été employés en France dans les usines de guerre, et ce sont des millions qui, sous forme de mandats postaux, ont été envoyés par eux dans leurs villages d'origine. Bien que musulmans, les Kabyles sont moins fanatiques que les Arabes ; ils sont superstitieux, mais se soumettent cependant à la loi religieuse. Les populations de l'Aurès, dans le département de Constantine, ont les mêmes caractères que les Kabyles, tant au point de vue physique qu'au point de vue des mœurs et coutumes.

Le Mozabite, qui s'est fixé sur les limites du désert, dans les régions d'Ouargla, Ghardaïa, et sur les plateaux de la Chebka, est un des types berbères les plus anciens et les plus curieux ; physiquement, il est ramassé, il a le visage gras et aplati, de grosses lèvres, un nez large ; il est pâle et brun. Il est réputé comme commerçant. Il excelle dans le commerce de l'épicerie et de la boucherie, tient les bains maures, vend des légumes ou des sparteries, est instruit et fait généralement bien ses affaires. On découvre des Mozabites dans toutes les villes du nord, où ils s'établissent pour tenir leurs commerces préférés. Le Mozabite, au bout d'un certain temps, revient toujours au pays du M'zab, où il rapporte le fruit de son travail et de ses économies.

Les Touareg font exception à la règle qui veut que les Berbères soient sédentaires. Fixés dans l'Extrême-Sud, ils ont conservé leurs habitudes de nomades.

En résumé, les races berbères seules ont des qualités de travail, d'énergie et d'intelligence, que nous pourrions utiliser d'une façon plus utile et plus productive. Mais Arabes et Berbères restent, les uns comme les autres, très différents de nous et, si le rapprochement est moins malaisé avec le Berbère, il n'en reste pas moins fort délicat à réaliser.

LE PROBLEME DE LA MAIN-D'ŒUVRE

La connaissance des défauts ou des qualités des différentes races qui peuplent l'Algérie est intéressante pour le choix d'une main-d'œuvre. Généralement, dans l'agriculture, on utilise la main-d'œuvre indigène ou espagnole. L'indi-

gène, avant la guerre, avait un avantage indiscutable comme ouvrier agricole : très sobre, il demandait un salaire très réduit (3 francs en moyenne).

Il n'en est plus de même aujourd'hui ; le taux de son salaire se rapproche sensiblement de celui des Européens. Une des principales causes du relèvement tient à la raréfaction de cette main-d'œuvre par suite des pertes de la guerre et de l'exode des indigènes.

Dans la grande culture, on est amené de plus en plus à utiliser les machines agricoles et à développer la motoculture.

Dans les entreprises industrielles, on utilise la main-d'œuvre indigène, espagnole ou italienne. Dans le commerce, le personnel est généralement français. Comme partout ailleurs, les salaires ont suivi une augmentation sensible. Toutefois, le coût de la vie en Algérie étant un peu inférieur à celui de la métropole, la hausse des salaires y est moins importante.

Le problème causé par la question de la main-d'œuvre indigène est devenu assez complexe depuis la guerre. L'exode des travailleurs kabyles vers la France a suivi une progression constante qui n'est pas sans danger, aussi bien pour la métropole que pour l'Algérie.

Il est assez difficile d'évaluer le nombre exact des indigènes employés en France, tant dans l'industrie que dans l'agriculture. Paris, à lui seul, en retient près de 35.000. Si l'on y ajoute les travailleurs indigènes occupés à Marseille, dans la région lyonnaise ou dans le Nord, où ils se sont spécialement fixés, on peut tabler sur un chiffre approximatif de 90.000 indigènes ayant quitté leur pays natal pour venir travailler en France.

Un déficit de 90.000 travailleurs est appréciable et, de ce fait, l'Algérie en arrive à manquer aujourd'hui de main-d'œuvre indigène, à tel point que la Confédération Générale des Agriculteurs a signalé cette situation et a demandé l'importation dans la colonie d'une main-d'œuvre étrangère destinée à combler les vides laissés par l'exode des indigènes.

Situation vraiment paradoxale. Ou bien l'émigration algérienne se poursuivra en France, n'ayant pour limite dans son développement que la réglementation existante, qui est d'ailleurs peu efficace ; dans ces conditions, la colonie devra importer une main-d'œuvre étrangère. Ou bien une réglementation plus sévère

arrêtera cet exode ; les travailleurs actuellement en France seront peu à peu rapatriés en Algérie, ce qui permettrait à la colonie d'éviter l'introduction d'une population étrangère dont l'influence peut toujours être nuisible dans un pays où les Français de race sont en nombre forcément réduit.

La solution d'un tel problème est assez difficile à trouver. Il serait de bonne politique de conserver à l'Algérie la plus grande partie de la main-d'œuvre locale, dont elle a besoin pour son agriculture. Ce n'est qu'exceptionnellement que l'exode des Algériens pourrait être toléré en faveur de certaines industries métropolitaines.

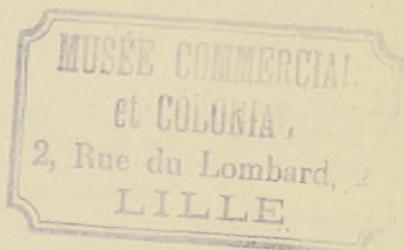
Il ne faut pas considérer le mouvement de cette main-d'œuvre indigène comme une simple migration intérieure au sein du domaine français. Non ; il s'agit bien là d'une véritable immigration qui tend à priver l'Algérie des éléments de sa population indispensables à sa mise en valeur.

En réalité, il y a intérêt à ce que l'indigène travaille sur son sol natal. Le Kabyle, mon-

tagnard courageux, résistant et travailleur, devrait rester dans ses montagnes, qui sont fertiles jusqu'aux approches des cimes et dont la radieuse beauté s'apparente aux plus beaux sites de la Corse, de la Sicile, de la Suisse et de l'Italie. Il faut s'employer à retenir l'indigène au pays en améliorant son sort, en lui donnant le goût du travail, en développant les petites industries dans lesquelles il excelle et aussi en cherchant à modifier le sort de la femme kabyle.

Au lieu d'adapter à nos mœurs le travailleur berbère, il vaut mieux s'efforcer de le maintenir là où il est né, dans le cadre qui lui convient. Il faut tout faire pour que l'indigène n'abandonne pas son merveilleux pays natal pour aller chercher fortune ailleurs et se créer, bien souvent, d'amères désillusions.

C'est à cette tâche que s'emploie l'Administration algérienne, en cherchant notamment à créer le paysannat indigène et en développant méthodiquement l'artisanat sous toutes ses formes.



L'ORGANISATION DE L'ALGÉRIE

L'ADMINISTRATION

La constitution de l'Algérie a donné lieu à une politique de tâtonnements depuis la conquête ; elle n'a été définitivement établie que par la loi du 19-20 décembre 1900, qui a doté notre grande colonie africaine de la personnalité civile, en donnant à l'Assemblée plénière des Délégations financières et au Conseil supérieur le droit de voter son budget spécial.

L'Algérie est partagée en territoire civil et en territoires de commandement. Le territoire civil est administré par des préfets (trois départements), des sous-préfets, des administrateurs de communes mixtes, des maires et des caïds. Le territoire de commandement est administré par le général commandant la division, des généraux de brigade commandant les subdivisions, des commandants supérieurs et des chefs indigènes. Les trois départements d'Oran, Alger et Constantine sont donc divisés en territoire civil au nord et en territoire militaire au sud.

La population française jouit des mêmes droits et des mêmes garanties que les citoyens de la métropole ; elle est justiciable des mêmes juridictions ; elle a au Parlement ses représentants (trois sénateurs, trois députés) ; elle nomme le Conseil général et les municipalités dans les communes de plein exercice.

De par la loi de 1900, l'Algérie a un budget propre, entièrement distinct de celui de la métropole ; les dépenses de la Guerre et de la Marine seules restent à la charge de la métropole. Toutefois, l'Algérie verse à la métropole une contribution aux dépenses militaires. L'Algérie peut posséder des b'ens,

créer des établissements d'intérêt colonial ; elle peut avoir des chemins de fer, contracter des emprunts, avec l'approbation d'une loi obligatoirement. Dans tous les actes de la vie civile, l'Algérie est représentée par le Gouverneur général.

Le budget de l'Algérie est voté par les Délégations financières qui comprennent des délégués colons (24), non colons (24), arabes (15) et kabyles (6), et par le Conseil supérieur, qui est composé de 21 membres de droit (hauts fonctionnaires), de 7 membres désignés par le Gouverneur général et de 31 membres élus (16 délégués financiers et 15 conseillers généraux).

Le budget que votent les Assemblées algériennes devient exécutoire par décret du Président de la République, sur le rapport du Ministre de l'Intérieur.

Par une loi du 24 décembre 1912, une partie des territoires de commandement ont été groupés pour former les Territoires du Sud, qui ont leur budget autonome et distinct de celui de l'Algérie.

A part la Justice et l'Instruction publique, qui restent attachés aux Ministères de la métropole, tous les services publics algériens sont sous l'autorité du Gouverneur général.

ATTRIBUTIONS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le Gouverneur général de l'Algérie est le représentant, dans la colonie, du Gouvernement de la République, en même temps qu'il représente la colonie elle-même.

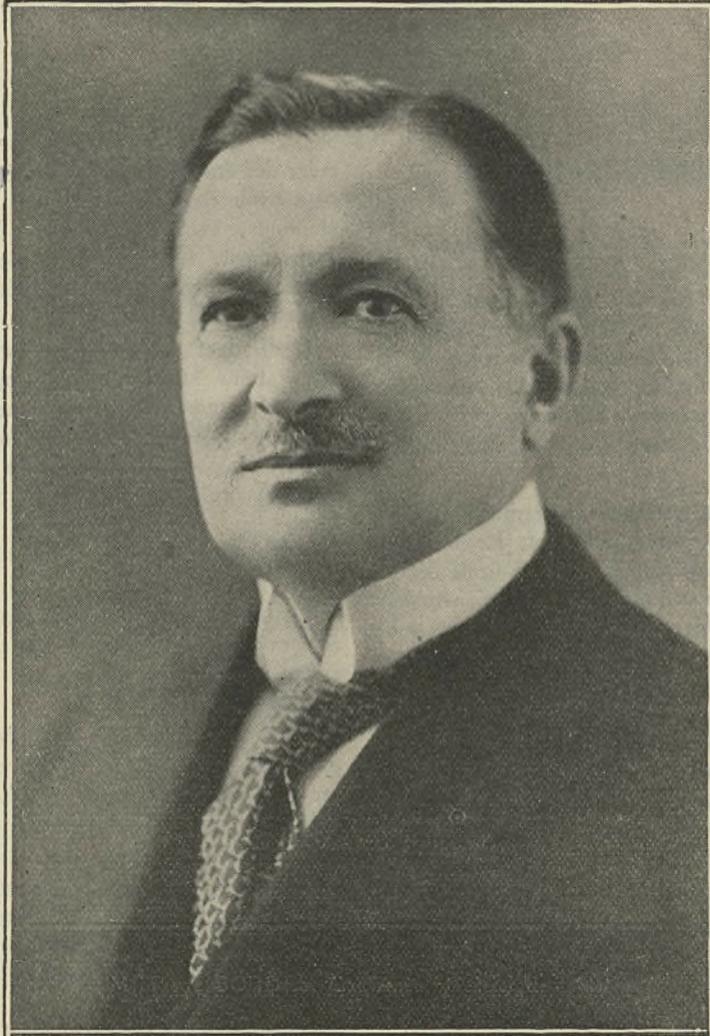
Il a la haute direction de tous les services civils de l'Algérie, à l'exception des services rattachés à la métropole, sur lesquels il n'a qu'un droit de contrôle et dont les chefs cor-

respondent directement avec les ministres dont ils relèvent ; mais ces chefs de service sont tenus de lui rendre compte de tous les faits capables d'intéresser la police et la sécurité générale.

Pour ce qui regarde la sécurité des frontières et la sûreté intérieure de l'Algérie, le général

d'affaires, comme d'ailleurs quand il s'agit de la défense de la colonie.

Quant au rôle du Gouverneur général dans la préparation du budget de l'Algérie, il est réglé par la loi du 19 décembre 1900, article 6. Le projet du budget est établi par le Chef de la colonie, sous le contrôle du Ministre de



M. Pierre BORDES, Gouverneur Général de l'Algérie

commandant le 19^e corps d'armée et l'amiral commandant la marine relèvent du Gouverneur général, par l'intermédiaire duquel ils communiquent avec les Ministres de la Guerre et de la Marine pour tout ce qui a trait à cette catégorie

l'Intérieur ; il est présenté, par article et chapitre, devant les Délégations financières et le Conseil supérieur, par le Gouverneur général, qui charge, pour chaque branche de l'administration, des commissaires de gouvernement

(généralement les chefs de service) de soutenir les demandes de crédit inscrites au projet du budget. En outre, c'est le Gouverneur général qui provoque l'inscription d'office des dépenses obligatoires non votées par les Assemblées algériennes ; cette inscription est prescrite par décret pris en Conseil d'Etat.

APPLICATION DES LOIS A L'ALGERIE

I. — *Les lois votées pour l'Algérie* sont appliquées dans la colonie après avoir été promulguées dans les mêmes conditions que les lois de la métropole et publiées dans le *Journal Officiel*.

II. — *Les lois de la métropole* ne sont pas appliquées, en principe, à l'Algérie ; pourtant, une de ces lois y devient obligatoire si elle contient une disposition particulière portant application du texte légal à la colonie, ou bien si un décret présidentiel, intervenant après un délai plus ou moins long à partir de la promulgation de la loi, décide qu'elle sera exécutoire en Algérie.

Mais cette règle de non-applicabilité des lois métropolitaines à l'Algérie souffre deux exceptions :

1° Les lois antérieures à l'ordonnance du 22 juillet 1834 y sont devenues toutes obligatoires du fait de cette ordonnance, qui a proclamé l'annexion de l'Algérie à la France.

2° Les lois métropolitaines qui modifient ou abrogent celles déjà exécutoires à la colonie y sont applicables de plein droit, sans promulgation spéciale, à moins de dispositions contraires. Pourtant, depuis l'institution de l'autonomie financière de l'Algérie, il y a exception pour toute loi qui ordonne une dépense ou une perception d'impôt nouveau et dont l'application à l'Algérie n'est pas expressément stipulée dans le texte de la loi. Les Délégations Financières, en effet, ont pour mission de voter le budget algérien et de prévoir, par conséquent, toutes recettes et dépenses.

LE BUDGET DE L'ALGERIE

L'établissement de l'assiette et de la perception des impôts a été établi en Algérie en 1839. Avant cette date, il n'y avait guère de régime financier. Une ordonnance du 21 août 1839 distinguait entre elles les dé-

penses et les recettes effectuées au compte de la colonie et celles qui intéressaient la métropole.

Une nouvelle ordonnance du 17 janvier 1845 rattachait le budget de la colonie à celui de l'Etat. La métropole assurait ainsi toutes les dépenses d'administration et de colonisation et elle encaissait les impôts, sauf une part réservée aux départements et aux communes.

Le budget de l'Algérie (recettes et dépenses) fut successivement préparé et géré par le Ministère de la Guerre, puis par le Ministère de l'Algérie et des Colonies (Décret du 27 octobre 1858). A la suppression de ce dernier ministère, l'Algérie fut dotée d'un budget propre (10 décembre 1860), comprenant en recettes les produits et revenus de la colonie, en dépenses les dépenses civiles ordinaires et extraordinaires, portées au budget du Ministère de la Guerre.

Le budget était préparé par le Gouverneur général, délibéré par le Conseil Supérieur, soumis ensuite par le Ministre de la Guerre à l'Empereur et présenté au corps législatif, en même temps que le budget général.

Le budget algérien passa du Ministère de la Guerre au Ministère de l'Intérieur, lorsque les Gouverneurs généraux civils remplacèrent les Gouverneurs généraux militaires.

Une nouvelles phase intervint au moment des décrets de rattachement de 1881 qui provoquèrent la confusion des divers chapitres du budget de l'Algérie avec les budgets des différents ministères. Toutefois, on extrayait de ces différents budgets les dépenses relatives à l'Algérie pour en faire un « budget spécial de l'Algérie » qui présentait uniquement un intérêt documentaire.

C'est en 1900 que le budget algérien eut une charte définitive. Le gouvernement fit voter le 22 mai un projet, « portant création d'un budget spécial pour l'Algérie ». Ce projet fut promulgué le 19 décembre 1900. « Le budget spécial, écrivait M. A. Berthelot, dans son rapport, n'organise aucunement l'autonomie algérienne, il n'affaiblit en rien le droit d'initiative et de contrôle des pouvoirs publics. Le Gouverneur général demeure un fonctionnaire subordonné aux ministres ; rien n'est modifié dans le recrutement et la hiérarchie

des administrations qui restent soumises aux mêmes règles et placées sous l'autorité des ministres, desquels elles relèvent actuellement. »

Cette loi a donné à l'Algérie la personnalité civile avec ses corollaires, un patrimoine propre et un budget intégral, sous la surveillance toutefois de la métropole. L'article 1^{er} est en effet ainsi rédigé : « L'Algérie est dotée de la personnalité civile, elle peut posséder des biens, créer des établissements d'intérêt colonial, concéder des chemins de fer ou autres grands travaux publics, contracter des emprunts.

« Le Gouverneur général représente l'Algérie dans les actes de la vie civile. Il ne peut contracter d'emprunts ni concéder des chemins de fer ou autres grands travaux publics qu'en vertu de délibérations conformes des Délégations Financières et du Conseil Supérieur, approuvées par une loi.

« Un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique pourra approuver ces délibérations et autoriser des travaux publics lorsqu'il s'agira de l'exécution de canaux et chemins de fer d'embranchement de moins de vingt kilomètres de longueur, des lacunes et rectifications de routes nationales, des ponts et de tous autres travaux de moindre importance. »

Dans son article 4, la loi spécifie la nature des recettes et des dépenses du budget de l'Algérie.

« Le budget de l'Algérie comprend en recettes : 1^o) les impôts de toute nature, redevances, fonds de concours et autres produits antérieurs perçus par le trésor à quelque titre que ce soit, sauf ceux afférents à la vente en Algérie des produits des monopoles de l'Etat et à la taxe militaire ;

2^o) Le produit des impôts qui seraient ultérieurement créés.

Il comprend en dépenses :

1^o) L'ensemble des dépenses civiles,

2^o) Les dépenses de la gendarmerie,

3^o) Les pensions des fonctionnaires et agents coloniaux liquidées à partir du 1^{er} janvier 1901, proportionnellement à la durée des services accomplis depuis cette date et dans des conditions qui seront réglées par un règlement d'administration publique.

Toutefois la garantie d'intérêt des chemins

de fer ouverts à l'exploitation antérieurement au 1^{er} janvier 1901 reste à la charge de l'Etat, sous réserve des dispositions des paragraphes 4 et 6 de l'article 13 (1). »

Les crédits y afférents figureront au budget général de l'Etat, sous la rubrique « subvention à l'Algérie pour les garanties d'intérêt aux compagnies de chemins de fer algériens. »

En ce qui concerne le vote du budget, celui-ci est établi par le Gouvernement général, sous le contrôle du Ministre de l'Intérieur; il est délibéré et voté par l'Assemblée Plénière des Délégations Financières, sur le rapport de la Commission des Finances. Cette Commission est composée de onze membres élus par chaque délégation, à raison de quatre colons, quatre non colons et trois indigènes.

Le projet de budget ainsi voté par les Délégations Financières est transmis au Conseil Supérieur du Gouvernement qui, à son tour, délibère sur le rapport de sa commission des finances, composée de neuf membres élus au scrutin de liste. Le Conseil supérieur ne peut prendre l'initiative d'aucune dépense nouvelle ni relever les crédits votés par les Délégations Financières.

Le projet de budget est délibéré chaque année par les deux Assemblées au cours d'une session ordinaire qui a lieu dans le premier semestre de chaque année.

La perception des droits, produits et revenus applicables au budget spécial de l'Algérie est autorisée annuellement par les lois de Finance.

Le budget est réglé par décret du Président de la République, sur le rapport du Ministre de l'Intérieur.

La loi de 1900 stipule en outre, que si le budget n'est pas voté et homologué lors de l'ouverture d'un exercice, le budget de l'exercice précédent est applicable de plein droit.

Enfin, signalons que les fonds libres de l'Algérie sont obligatoirement versés en compte

(1) Les paragraphes 4 et 6 de l'article 13 disent :

« Lorsque le fonds de réserve dépassera la somme de cinq millions (5.000.000 frs), les excédents de recettes constatés en fin d'exercice seront attribués à l'Etat, jusqu'à concurrence d'un tiers, pour atténuer la charge annuelle de la garantie d'intérêt des lignes de chemins de fer indiqués à l'article 4.

A partir du 1^{er} Janvier 1926 les avances aux compagnies de chemins de fer, au titre de la garantie d'intérêt de ces lignes, seront à la charge de la colonie. »

courant au Trésor. Les excédents de recettes constatés en fin d'exercice sont affectés à un fonds de réserve sur lequel des prélèvements peuvent être autorisés dans la même forme que les dépenses inscrites au budget.

Les pouvoirs des Délégations varient suivant qu'il s'agit de dépenses obligatoires ou de dépenses facultatives, dans les dépenses obligatoires figureront les dépenses de souveraineté et d'administration générale, les traitements des fonctionnaires, les services musulmans et affaires indigènes, enfin l'acquittement des dettes exigibles. Il est bien évident que les Délégations n'ont des pouvoirs étendus que pour ce qui a trait aux dépenses facultatives.

En ce qui concerne le contrôle, celui-ci est assuré tant en Algérie que dans la Métropole. En Algérie l'emploi des crédits est vérifié par un Contrôleur des dépenses engagées, d'autre part un Inspecteur général des finances en mission en Algérie exerce un contrôle permanent sur l'exécution du budget comme sur tous les services financiers.

Dans la métropole, le budget algérien est l'objet d'un contrôle administratif et judiciaire, les Ministres des Finances et de l'Intérieur sont tenus au courant de la situation budgétaire et de la marche des services financiers par l'Inspecteur général des Finances en mission en Algérie. De plus, le compte administratif, approuvé par les Délégations Financières et le Conseil Supérieur, est réglé définitivement par un décret qui fait ressortir le résultat de l'exercice. Comme nous l'avons dit plus haut, les excédents de recettes sont versés au fonds de réserve.

Le budget de l'Algérie s'est accru d'une façon continue et rapide.

Le tableau ci-après indique, depuis la loi du 19 décembre 1900, quelle a été cette progression :

Années	Francs
1901.....	55.000.000
1904.....	65.000.000
1906.....	95.447.000
1908.....	99.690.000
1910.....	138.890.000
1914.....	175.000.000

Années	Budget ordinaire	Budget extraordinaire (1)
1927.....	640.045.731	224.713.120
1928.....	725.461.836	302.738.622
1929.....	864.832.273	455.171.901
1930.....	981.175.644	416.242.790

En 1880, année qui fut aussi un anniversaire à retenir, puisque ce fut le cinquantenaire de l'Algérie française, le budget, d'ailleurs disséminé dans tous les chapitres du compte métropolitain, atteint 33 millions 757 mille francs. C'est ce qui a permis à M. Pierre Bordes de dire : « La lente progression qui caractérise notre œuvre pendant les cinquante premières années de notre installation s'est donc, depuis un demi-siècle, transformée en une marche remarquablement rapide, marquée en 1930 par un budget qui, en valeur or, est plus que le décuple de celui de 1880 ».

Ce budget de 1930 marque, d'ailleurs, une date dans l'histoire des finances algériennes.

Dans l'exposé des motifs du projet de budget des recettes et des dépenses de l'exercice 1930, le Gouverneur général signale en effet, que le budget de 1930 se présente encore comme un budget de transition; c'est à lui, en effet, que revient la lourde tâche de parfaire les crédits du personnel et les dotations de matériel et d'entretien. Ce budget marque ainsi une étape décisive puisqu'il assurera le fonctionnement normal de l'Administration et que les plus values de recettes pourront être consacrées à la satisfaction de besoins nouveaux. Enfin ce budget présente une autre caractéristique essentielle qui revêt la valeur d'un symbole : *pour la première fois, depuis bien des années, il s'équilibre sans création d'impôts.*

Ainsi que l'a écrit M. Pierre Bordes, l'Algérie pourra témoigner de la sincérité et de la solidité de ses finances, sans lesquelles il n'y a pas de place pour une politique d'amélioration sociale et de prospérité publique.

(1) Le budget extraordinaire comprend tous les travaux exécutés en vertu des programmes de grands travaux de 1907 ou de 1920. Ils intéressent les Travaux Publics, les Chemins de fer, l'Instruction Publique et la Colonisation, les Postes, Télégraphes et Téléphones, l'Assistance Publique, etc...

(Consulter les projets de budget)

TABLEAU INDIQUANT LE RENDEMENT DES DIVERSES CATÉGORIES D'IMPOTS EN 1928

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRÉVISIONS	RECOUVREMENTS	DIFFÉRENCES	
			PLUS-VALUE	MOINS-VALUE
Contributions directes et taxes assimilées aux contributions directes	130 030.000	193.662.937	63.632.847	»
Enregistrement	196.396.020	269.660.882	73.264.862	»
Douanes	98.405.984	126.536.020	28.130.036	»
Contributions diverses	213 395.980	248.671.010	35.275.030	»
Domaines et forêts	60.109 050	44.590.774	»	15.518.276
Produits divers	4.159.501	3.349.118	»	810.383
Ressources exceptionnelles	1.500.000	1.630.776	130.776	»
Recettes d'ordre	49.231.881	54.020 233	4.788.352	»
Totaux	753.228.416	942.121 750	205.221.903	16.328.659
A déduire : pour affectation au budget extraordinaire (décime et allumettes).	32.568.500	38.781.057	6.212.557	»
Reste au budget ordinaire	720.459.916	903.340.693	199.009.346	16.328.659
			En plus : 182 680.687	

L'ASSISTANCE ET L'HYGIÈNE

Au moment de la conquête, l'Algérie ne possédait aucune institution d'assistance médicale. L'art de la médecine était exercé librement soit dans les villes, soit dans les tribus. Il n'exigeait, de la part des toubibs et des matrones, aucune autre préparation que quelques connaissances empiriques combinées avec certaines pratiques de sorcellerie.

Un programme élaboré par M. Jonnat devait permettre de doter les indigènes des douars, aussi bien que des villes, d'un système d'assistance médicale mettant, pour ainsi dire, à leur portée, et à l'aide de ressources budgétaires relativement peu importantes, les conseils des praticiens et les médicaments.

Ce programme, complété depuis, comporte dans ses grandes lignes :

1° L'installation d'infirmiers indigènes, spéciales aux indigènes, sur tous les points où le besoin s'en fait sentir ;

2° L'institution de cliniques à l'usage des femmes et enfants dans les principaux centres,

sous la direction de doctresses chargées, en même temps, d'un service de consultations gratuites ;

3° L'organisation d'un service de consultations gratuites, tant dans les villes que dans les douars, avec distributions de médicaments à titre également gratuit ;

4° L'installation d'un service spécial destiné à combattre les ophtalmies ;

5° L'extension du service des vaccinations et revaccinations.

Les infirmeries indigènes sont installées dans des immeubles communaux construits à l'aide de subventions de la colonie. Leur fonctionnement est assuré grâce aux crédits inscrits aux différents budgets communaux. Toutefois, la colonie contribue à ces dépenses par l'octroi de subventions très élevées, variant suivant l'importance de l'établissement, le nombre des indigènes hospitalisés et la situation financière de la commune intéressée.

Les infirmeries indigènes sont édifiées très modestement, tout en offrant les garanties de solidité, d'hygiène et de propreté, sans luxe

d'aménagement ni d'ornement. Le couchage et le régime alimentaire ont été mis en harmonie avec les conditions d'existence ordinaires des musulmans. La nourriture est préparée en tenant compte des habitudes des indigènes, de leurs goûts et des exigences de leur religion. C'est d'ailleurs un de leurs coreligionnaires qui prépare les mets.

Le service médical de ces établissements est confié, soit au médecin de colonisation rétribué sur le budget de la colonie, soit au médecin communal.

En outre, des cliniques et des salles de consultations gratuites pour les femmes et les enfants indigènes, dirigées par des femmes médecins, ont été organisées.

Les mœurs musulmanes répugnent, en effet, à laisser examiner et soigner les femmes par des médecins hommes. La création d'établissements spéciaux aux femmes et aux enfants et dirigés par des doctresses a paru, dans ces conditions, devoir s'imposer en Algérie.

L'œuvre de l'assistance musulmane a été complétée, d'autre part, par l'institution du service des consultations gratuites, qui permet d'apporter jusqu'au seuil du gourbi ou de la tente les soins médicaux et les médicaments.

Un décret de 1853 a organisé, en Algérie, le corps des médecins de colonisation. Lors de la création de cette institution, ces médecins devaient, en principe, leurs soins aux malades indigents, européens ou indigènes. Mais, faute d'un service régulièrement organisé de consultations dans les douars compris dans les vastes circonscriptions médicales, ces praticiens recevaient les consultations au siège de leur résidence et avaient rarement l'occasion d'aller porter aux tribus leurs soins et leurs conseils.

Actuellement, et moyennant des indemnités allouées à cet effet, les médecins de colonisation, ou, à leur défaut, les médecins communaux, assurent le service des consultations gratuites données à des jours déterminés, soit dans les infirmeries mêmes, soit sur les marchés ou d'autres points sur lesquels ils se rendent périodiquement. Ils reçoivent en consultation les indigènes qui se présentent et leur délivrent gratuitement les médicaments nécessaires.

Les communes reçoivent, en outre, sur le budget de la colonie, des subventions destinées

à la distribution d'acide borique pour lutter contre les affections ophtalmiques.

En 1906 a été institué un corps d'auxiliaires médicaux indigènes pour seconder les médecins chargés d'assurer le service de l'assistance aux indigènes. Ces agents, dont la mission est d'assister les médecins de colonisation, soit dans les infirmeries indigènes, soit dans les consultations données dans les tribus et sur les marchés, peuvent être chargés, sous la direction et le contrôle du médecin, de distribuer et d'administrer certains médicaments, de faire un pansement préparatoire, de pratiquer les vaccinations, les lavages antiophtalmiques, et tous autres petits travaux qui sont ordinairement confiés à un infirmier expérimenté.

Enfin, ajoutons que depuis 1927 il a été créé un service spécial pour l'assistance aux femmes en couche ; ce service complète l'assistance aux mères et aux nourrissons organisée par un arrêté du 1^{er} mars 1926.

Les indigènes, mis en confiance, se montrent de moins en moins hésitants à faire soigner leurs femmes et leurs enfants par les médecins de colonisation et surtout par les infirmières-visiteuses (créées fin 1925). C'est un arrêté du 1^{er} décembre 1927 qui a fixé le statut du personnel des infirmières-visiteuses ; leur mission est d'assister le médecin de colonisation pendant ses consultations, de préparer les consultants pour l'examen médical, de noter les prescriptions et d'en préciser la portée à ceux chargés de les appliquer. Les infirmières-visiteuses donnent les soins immédiats indiqués par le praticien, ainsi que les conseils d'hygiène ; enfin, elles parcourent les campagnes pour chercher à dépister les malades atteints de syphilis, de tuberculose, de trachôme ou de cancer.

En somme, le programme poursuivi par l'Administration s'applique à la défense contre les maladies, à l'assistance aux familles nombreuses, aux mères et aux nourrissons, à l'assistance à l'enfance et à la protection du premier âge, enfin à l'assistance aux infirmes et aux vieillards.

On voit qu'en cette matière l'œuvre accomplie par la France se poursuit méthodiquement et que l'organisation de l'assistance médicale aux indigènes est entrée dans une phase active et efficace.

L'INSTRUCTION DES INDIGÈNES

L'Administration algérienne a fait également un sérieux effort pour favoriser le développement de l'instruction française dans les milieux indigènes, malgré les difficultés qui se présentent : difficultés d'ordre moral et d'ordre matériel.

Dans l'ordre moral, on se heurtait aux défiances et aux résistances d'une population qui, profondément attachée à un dogme religieux d'étroite observance, craignait toujours que le vainqueur ne voulût substituer une foi à une autre foi, et qui, au surplus, ne percevait aucunement les bienfaits de l'instruction telle que nous la comprenons. D'autre part, les mœurs musulmanes subordonnent étroitement l'enfant aux parents, et les parents indigènes redoutaient que leurs enfants, pendant les longues heures qu'ils passeraient en classe, ne subissent des influences ayant pour objet de les soustraire à la tradition familiale. L'enfant indigène pris par l'école française était au surplus, en Kabylie, perdu pour le travail journalier des champs, en pays arabe, pour la garde des troupeaux, et l'on sait quels retards des considérations égoïstes de cette nature peuvent faire subir à la diffusion de l'enseignement.

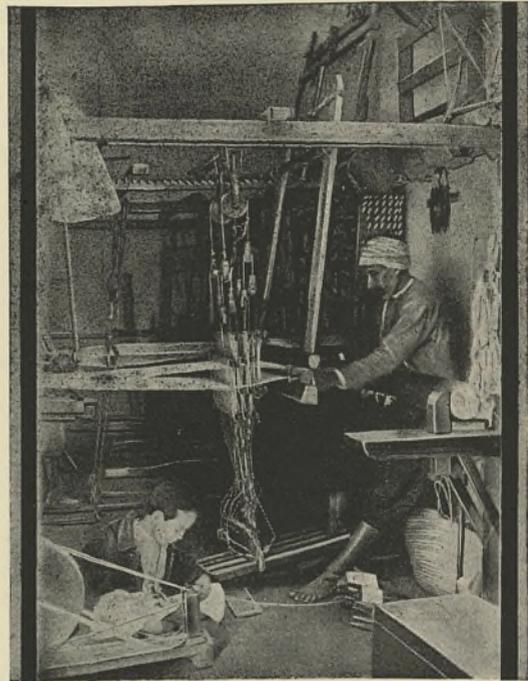
Dans de telles conjectures, les pouvoirs publics ne pouvaient, de longtemps, songer à imposer l'instruction aux jeunes indigènes. Ils devaient se contenter de l'offrir, d'en faire valoir aux yeux des pères de famille l'utilité et les bienfaits, de l'encourager par l'appât des situations administratives qu'elle permettait à leurs enfants d'acquérir. L'obligation scolaire trop tôt édictée n'eût pas manqué de provoquer la transformation de résistances passives en rébellions ouvertes et de compromettre, en butant les hésitants, l'œuvre de persuasion que l'action intelligente des instituteurs avait amorcée. Ce n'est que tardivement, et avec précaution et ménagement, que cette obligation a pu être envisagée. Le décret du 18 octobre 1892 a sagement laissé au Gouverneur général le soin de déterminer, en tenant compte de tous les éléments d'appréciation, les localités où elle serait appliquée.

Ce décret marque, du reste, le véritable début d'une organisation méthodique et d'ensemble de l'enseignement primaire public à l'usage des indigènes ; et c'est, en fait, à la date de sa publication qu'il convient de se

reporter, pour mesurer, dans ce domaine, le chemin parcouru et les progrès réalisés.

Il va sans dire que ces progrès, dont la réelle importance ne saurait être contestée sans injustice, ont été acquis surtout au bénéfice de la population masculine indigène. Nous verrons plus loin les difficultés auxquelles on se heurte pour l'instruction des femmes indigènes.

Dans l'ordre matériel, la difficulté de répandre et de diffuser l'instruction au sein des masses musulmanes n'était pas moindre, et les conséquences de la guerre sont malheureusement venues y ajouter.



Un métier à tisser

Pour dispenser l'enseignement, il faut d'abord des écoles. Or, la construction des écoles coûte cher, surtout quand les bâtiments doivent être édifiés dans des régions accidentées éloignées des grands centres, et où l'apport des matériaux et le recrutement de la main-d'œuvre se heurtent à des obstacles multiples. Pour mener à bien un programme intensif de construction d'écoles, il faudrait disposer annuellement de plusieurs millions et imposer aux budgets une charge que les ressources fiscales de la colonie, où tant de travaux publics sont de première et urgente nécessité, permettraient

malaisément d'assumer. L'expérience a été tentée, et poursuivie avec ténacité, d'écoles d'une classe construites avec 5.000 francs. Elle a montré que ces écoles, à peine ouvertes, exigeaient des réparations incessantes et coûteuses qui, en peu d'années, en doubleraient le prix. Il faut tenir compte du fait qu'en tribu l'école doit toujours comprendre, en même temps que la classe proprement dite, le logement du maître qui en est chargé. Pour bien faire, il eût fallu, avant la guerre, dix millions pour construire mille classes. Combien mille classes coûteraient-elles aujourd'hui ?

Les écoles construites, il y faut placer des instituteurs. Or, le recrutement d'un personnel enseignant, suffisamment nombreux et suffisamment préparé à sa tâche, n'est pas chose moins malaisée que la multiplication des bâtiments scolaires.

Avant la guerre, l'Administration algérienne avait pris des dispositions en vue d'ouvrir, chaque année, quatre-vingts écoles primaires pour les indigènes, dont quelques-unes à deux ou plusieurs classes. C'était donc une centaine d'instituteurs ou d'instituteurs adjoints qu'il fallait former ou emprunter à d'autres cadres. Pareil chiffre est loin d'être négligeable, et l'on peut apprécier son importance en se reportant à l'effectif moyen d'élèves-maîtres que peut comporter une école normale. On a bien fait appel à de jeunes indigènes, pourvus seulement d'un rudiment de connaissances, et qui, sous le nom de moniteurs, étaient appelés à enseigner dans des écoles auxiliaires, sous le contrôle d'un instituteur français placé à la tête d'une école voisine. Par ce moyen, des besoins immédiats de personnel ont pu être satisfaits, mais il va de soi que l'enseignement dispensé par des jeunes gens, dont le bagage intellectuel est mesuré par un certificat d'études primaires, ne peut être d'une excellente qualité, et ce n'est plus qu'à titre exceptionnel que l'utilisation de maîtres aussi peu préparés aux fonctions enseignantes est admise pour l'avenir.

Comme celui des bâtiments scolaires, le problème du personnel enseignant comporte du reste un facteur d'ordre budgétaire que l'on ne saurait négliger. Les moniteurs ne rendent pas de bien grands services, mais ils coûtent relativement peu. Les maîtres pourvus du titre d'instituteur, ou même de celui, plus facile à acquérir et qui doit aussi disparaître graduelle-

ment, d'adjoint indigène, touchent naturellement des traitements plus élevés, et ces traitements, tels que les a déterminés le décret du 2 octobre 1920, constituent, pour le budget de l'Algérie, une charge que les ressources de ce budget ne permettraient pas d'accroître brusquement de la formation des maîtres. Combien faudrait-il d'écoles pour dispenser l'instruction à tous les enfants indigènes d'âge scolaire existant en Algérie, et combien d'écoles normales pour leur fournir le contingent d'instituteurs qu'elles devraient recevoir ?

Si grandes que soient les difficultés, les services de l'enseignement des indigènes au Gouvernement général et à l'Académie d'Alger ne se sont pas lassés de chercher à les vaincre. L'expérience ayant montré que l'intervention des communes dans la construction des écoles pour les indigènes est une cause fréquente de retard dans l'exécution des programmes de scolarisation, l'Administration algérienne a demandé et obtenu la présentation au Parlement d'un texte qui, devenu la loi du 1^{er} mai 1915, met à la charge du budget de la colonie la construction intégrale de ces écoles, ne faisant supporter aux communes que les dépenses d'entretien, et prévoit la création d'un service d'architecture spécial pour l'établissement des projets.

Grâce à cette réforme, les communes, dont le budget est allégé d'une charge souvent très lourde pour lui, cessent d'exercer dans l'élaboration des projets de construction une action retardataire qui, dans certains cas, allait jusqu'à l'opposition déclarée.

La question de l'installation matérielle ayant été ainsi simplifiée, celle du personnel a été abordée à son tour. L'ancien cours normal et la section spéciale d'indigènes de l'Ecole normale d'Alger-Bouzaréa ont été l'objet, de la part de M. le Recteur de l'Académie d'Alger, d'une étude qui a abouti à un projet les transformant en une véritable école normale propre aux élèves-maîtres indigènes. Cette transformation, réalisée par le décret du 2 octobre 1920, aura pour effet de rapprocher les instituteurs indigènes de leurs collègues français, en unifiant les méthodes de formation pédagogique auxquelles sont soumis les uns et les autres.

En résumé, l'enseignement est organisé en Algérie comme dans la métropole. Il comprend l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Une seule

distinction existe pour l'enseignement primaire, qui comprend des écoles françaises et des écoles indigènes. Les programmes des écoles indigènes sont un peu différents des autres ; ils ont une tendance pratique plus marquée. Ces écoles indigènes peuvent d'ailleurs être fréquentées également par des élèves français et étrangers.

L'enseignement primaire des indigènes comprend non seulement des classes élémentaires et des cours complémentaires, mais encore des cours d'apprentissage manuel et des cours pratiques d'agriculture subventionnés par la Direction des Affaires indigènes. C'est là une des institutions les plus remarquables et les plus utiles que nous ayons créées. Malheureusement, faute de crédits suffisants et en raison aussi de la difficulté de recruter le personnel nécessaire, son développement, encore ralenti par la guerre, est peu rapide.

Les indigènes sont admis à suivre les cours de l'Université dans les mêmes conditions que les élèves français. Toutefois, on a organisé un enseignement supérieur musulman qui est donné, dans trois médersas (Alger, Constantine, Tlemcen), par des professeurs français et indigènes. Dans les médersas, à côté d'un enseignement qui comprend le français, l'histoire, la géographie, les sciences, l'hygiène et le droit usuel, figure l'enseignement de l'arabe et de la théologie coranique. A la fin de la quatrième année d'études, les étudiants reçoivent un diplôme d'études des médersas. A la médersa d'Alger existe une classe supérieure dont les études durent deux ans et ont pour sanction un diplôme d'études supérieures des médersas, qui est exigé pour certaines fonctions administratives (cadis notamment).

Au point de vue de l'enseignement technique, il n'existe pas d'écoles spécialement réservées aux indigènes, mais ceux-ci sont admis au même titre et dans les mêmes conditions que les élèves français dans toutes les écoles techniques (Ecole supérieure de commerce d'Alger, Ecole d'apprentissage de Dellys, Ecole pratique d'industrie d'Alger, Ecole supérieure industrielle de Maison-Carrée, Institut agricole, Ecole d'agriculture de Philippeville, etc...).

Un avantage sérieux a été accordé aux jeunes gens indigènes aptes à poursuivre des études dans des établissements d'enseignement secondaires ou dans les Facultés, par le décret du 30 avril 1886, qui autorise le Gouverneur général à leur allouer des bourses, sans condi-

tion d'examen, après avis du Conseil de Gouvernement, lorsqu'il est établi que leurs familles ont rendu des services à la France.

L'INSTRUCTION DES FEMMES INDIGÈNES

Les mœurs musulmanes exigeant que, dès l'approche de la nubilité, la fillette soit voilée et claustrée au domicile paternel, constituent un obstacle difficile à surmonter pour l'instruction des filles. Malgré les recommandations humanitaires du Prophète, la loi coranique n'a pu empêcher que la femme restât dans un état d'infériorité révoltant. La femme n'est souvent qu'un instrument de volupté ou une bête de somme qui est vendue, revendue et achetée au gré de son mari. « Ane le jour, femme adorée la nuit », ce proverbe résume le sort habituel de la femme arabe.

Il faut que, par l'instruction, la femme acquiert le sentiment de sa valeur morale, et que, peu à peu, elle impose à l'homme l'égalité que celui-ci lui conteste.

Actuellement, la femme arabe ou berbère est accaparée par les travaux champêtres ; s'il lui reste quelques loisirs, elle n'a d'emprise que sur ses filles, de qui elle nourrit l'esprit de superstition et de traditions surannées. Seule, l'école peut faire disparaître l'infériorité intellectuelle de la femme indigène. Les fillettes apprendront dans les écoles, non seulement les principes d'hygiène, d'ordre, d'économie qui sont indispensables dans le ménage, mais elles apprendront aussi à mieux connaître et à aimer la civilisation française, qui semble, jusqu'à ce jour, être l'apanage de l'élément masculin.

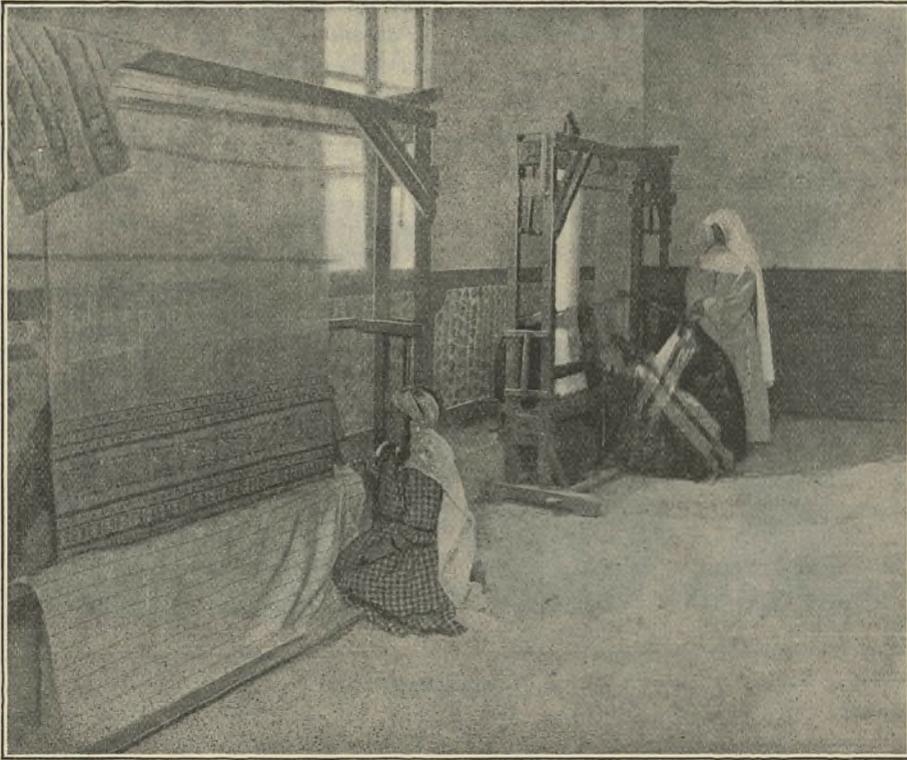
Il n'est pas douteux que cette résistance traditionnelle qui s'est maintenue intégralement chez les femmes est une des principales causes de la lenteur de l'évolution musulmane en Afrique du Nord. L'action de l'école doit s'exercer parallèlement sur l'élément féminin et sur l'élément masculin. C'est ce que comprennent fort bien certains indigènes acquis à l'œuvre de relèvement moral et intellectuel poursuivi par l'Administration française. D'ailleurs, la religion musulmane, loin de s'opposer à l'instruction, la recommande. Le Coran dit : « Puiser la science partout où elle peut se trouver, même en Chine. » Les *Hadits* ajoutent : « L'instruction est obligatoire pour tout

musulman et toute musulmane ; celui qui fait un voyage pour la science, Dieu lui facilitera l'accès du Paradis. »

Un délégué financier s'étonnait récemment que l'Algérie musulmane restât à l'abri de ce vent d'intellectualité qui soufflait sur le monde islamique ; il rappelait que des femmes musulmanes turques, égyptiennes, allaient à la conquête de la science, et il signalait le danger que pouvait être, pour le bon renom de l'œuvre française, cette stagnation de la masse indigène à côté de la magnifique civilisation qu'est la nôtre.

et les écoles privées sont fréquentées par plus de 7.000 fillettes. Mais ce n'est là que l'ébauche d'une œuvre importante que le Gouvernement général se propose de poursuivre opiniâtrement.

Par sa politique de bienveillance et de confiance, l'Administration pourra vaincre les dernières résistances d'une population qui finit par comprendre la beauté de notre civilisation. Peu à peu, la femme indigène se rend compte des avantages que ses enfants peuvent tirer de l'école, sans abandonner pour cela les traditions familiales et la foi des ancêtres. S'il n'



Une école de broderies des Sœurs Blanches

Le développement de l'instruction chez la femme indigène faciliterait l'assimilation de la masse et permettrait une évolution plus rapide vers l'idéal français. Cette conquête morale des indigènes ne peut se poursuivre que par l'action scolaire. Certes, cette œuvre est en bonne voie. Actuellement, les écoles publiques

pas paru possible de songer à contraindre toutes les fillettes indigènes à fréquenter nos écoles, du moins, par la persuasion, pouvons-nous obtenir des résultats qui, dès maintenant, font honneur aux institutrices chargées d'enseigner dans les écoles de filles indigènes.

LA MAISON DE L'ARTISANAT ET LES ARTS INDIGÈNES

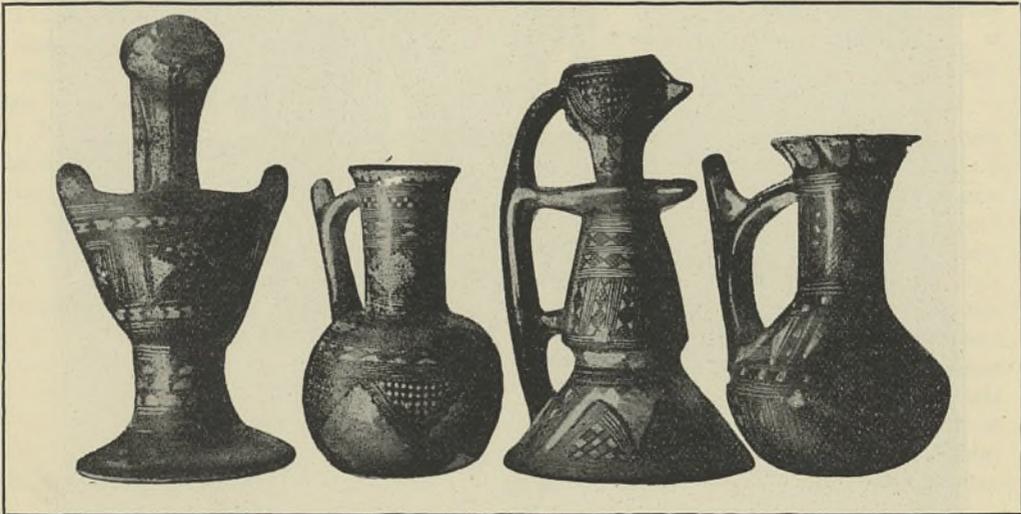
Les nombreux touristes qui, chaque année, parcourent l'Algérie dans ses régions les moins « européennes », restent émerveillés par le spectacle vraiment nouveau qu'est pour eux l'existence originale et primitive des indigènes. A côté de la vie fiévreuse et uniquement consacrée aux affaires de la population européenne, survit, immuable et fataliste, la vie calme des musulmans ; ce n'est pas un des moindres attraits de cette Afrique du Nord vers laquelle, depuis quelques années, se dirige et se développe un mouvement touristique international habilement organisé.

de petites industries qui se rapprochent de la conception que nous avons de l'artisanat.

Les artisans berbères travaillent le cuir, fabriquent des poteries et des bijoux, sculptent le bois, façonnent et cuisent les faïences et les céramiques.

Les différentes formes d'art indigène qu'on a appelé les arts mineurs ne conservent malheureusement pas toujours leur cachet original. Peu à peu, l'art indigène se transforme, s'adapte aux goûts modernes, suit les caprices de la mode d'une façon exagérée, et il perd bien souvent tout ce qui le tient à l'écart de la banalité commune.

Il importe de réagir contre cette tendance. Tel est le but poursuivi par la Maison de l'Artisanat, créée par le Gouverneur général à Alger, en 1925, pour développer, encoura-



Poteries Kabyles

Combien sont curieuses à étudier ces populations indigènes : Arabes, installés partout où l'immensité des plaines et des hauts plateaux leur permet de vivre selon leurs goûts ; Berbères, retirés dans les montagnes de Kabylie ou de l'Aurès ; Mozabites du Sud Algérois ; Juifs des grandes villes...

Alors que le Mozabite et le Juif se livrent au commerce où ils excellent, l'Arabe fournit des pasteurs et des caravaniers qui tissent, brodent et travaillent le cuir sous la tente.

Le Berbère exerce quantité de petits métiers,

faciliter la vente des objets provenant des petits artisans, et, surtout, maintenir les arts indigènes et les améliorer. Il faut aussi les protéger contre les fabrications purement commerciales qui présentent au public des objets d'un goût douteux, du faux orientalisme. La création de la Maison de l'Artisanat permet de mieux faire connaître l'originalité des bijoux, des poteries, des céramiques, des vanneries, des tentures, des cuivres ciselés et des broderies fabriqués par nos indigènes.

Les meilleurs résultats obtenus au point de vue de la fabrication et de la vente intéressent une industrie familiale déjà bien connue : celle des tapis. Le tissage est, par excellence, l'industrie des femmes indigènes. Dans toute l'Afrique du Nord, il n'est pas un gourbi ou une tente qui n'abrite un métier. Les produits de cette fabrication intéressent vivement le public.

On distingue deux variétés de tapis : le tapis berbère et le tapis arabe.

Le tapis berbère est sobre, purement linéaire et rectiligne, procédant par bandes parallèles, compartiments polygonaux, triangulaires ou rectangulaires, bordés de dents de scies. Le travail est en laine passée.

Le tapis arabe est à points noués, haute laine et de coloration éclatante. Le thème décoratif est également géométrique, mais à tendances curvilignes ; les angles sont plus souples. Des arabesques formées d'enchevêtrements de lignes donnent à ce genre de tapis un caractère bien particulier.

Souvent s'y adjoignent des motifs épigraphiques et architecturaux.

Qu'ils soient berbères ou arabes, les tapis algériens se distinguent par leurs coloris séduisants, leurs dessins originaux et leur solide fabrication.

Aussi comprend-on facilement l'engouement de nos grands magasins pour les tapis algériens qui, peu à peu, se substituent aux tapis de Perse et de Turquie, et cela d'autant plus aisément qu'ils n'ont pas à supporter les droits de douane appliqués aux tapis d'origine étrangère.

D'ailleurs, on fabrique en Algérie la plupart des variétés de Perse ou de Turquie (Yaprac, Smyrne, Ghiordès, Ouchac, Kutaga, Bergame, Sparta, Sivas, Boukhara, etc...). La fabrication des types locaux (Chellala, Gouraya, Moghreb, Birkadem, Boghar, Kouba, Tarzout, Djezaïr, Bougzoul, etc...) est inspirée par des dessins anciens de l'Afrique du Nord ; la dernière Exposition internationale des Arts décoratifs nous a révélé des modèles tout à fait remarquables qui ont retenu l'attention des connaisseurs.

Aujourd'hui, à côté de la fabrication familiale, se sont créées d'importantes manufactures qui utilisent un personnel en grande partie

indigène. L'industrie de la fabrication du tapis est arrivée à un plein essor qui permet à l'Algérie de fournir à la métropole des quantités importantes absorbées en partie par les grands magasins.

Les manufactures de tapis établies à Alger, à Maison-Carrée, à Birkadem, à Cherchell, à Tlemcen ou à Constantine, produisent une moyenne annuelle de 50.000 mètres carrés. La plus grande quantité de cette production est expédiée en France.

Cette extension donnée à la fabrication des tapis, qui constituent une des branches les plus intéressantes de l'art indigène, sera complétée et étendue, grâce à la Maison de l'Artisanat, aux autres arts mineurs et aux petites industries locales auxquelles les Berbères sont attachés.

En maintenant acheteurs et artisans en rapports constants, on développera cette classe artisanale si nécessaire au maintien et à l'amélioration des arts mineurs locaux, qui constituent l'une des plus curieuses originalités de l'Afrique du Nord.

LA POLITIQUE INDIGÈNE

L'effort poursuivi par l'Administration pour tout ce qui touche aux indigènes s'est donc manifesté aussi bien dans les œuvres d'assistance que dans les œuvres sociales ou d'enseignement.

Certes, on ne peut nier qu'il y ait encore à faire pour améliorer le sort des populations indigènes. Il ne faut pas se dissimuler, ainsi que l'indiquait M. le Gouverneur général Pierre Bordes, qu'il sera long d'instruire et d'éduquer cette population indigène, rendue cinq fois plus nombreuse par un siècle de *pax gallica*. Pendant longtemps, cette population aura besoin de guides, de conseils, d'aide et de surveillance.

Il faut reconnaître ce qui est. Nous avons su donner aux indigènes le régime administratif qui convient à des hommes qui, depuis des millénaires, vivaient sous le régime patriarcal de la tribu, « un régime, disait M. Pierre Bordes, où le chef est plus proche de ses administrés qu'un fonctionnaire en Europe, plus respecté d'eux qu'un de leurs coreligionnaires, un régime qui tente précisément de renouveler, avec les modifications qu'exige notre civilisation, cette administration du chef de tribu de jadis. »

A l'occasion du centenaire de l'Algérie française, de nombreuses publications font connaître les réformes introduites par la France dans les pays barbaresques, ainsi que les progrès qui y ont été accomplis ; elle font ressortir combien, avec la sécurité et le bien-être apportés par nos soldats, nos administrateurs et nos colons, la population indigène a pu se développer et s'accroître, passant de 1.800.000 à près de six millions.

Un peuple opprimé, un peuple qui souffre peut-il vraiment se développer d'une telle manière ? Nous le demandons à ceux qui prétendent que le bilan de notre politique indigène est déficitaire.

Contrairement à ce que certains affirment, l'Algérie ne connaît plus les famines périodiques et les épidémies permanentes qui autrefois dévastaient le pays. Tous les gouverneurs généraux ont eu pour principale préoccupation la lutte contre les affections chroniques qui décimaient les populations indigènes. Les œuvres de bienfaisance et d'assistance n'ont cessé de se développer, et il n'est pas de peuple colonisateur qui ait lutté plus activement contre toutes les misères humaines.

M. Pierre Bordes traçait ainsi l'œuvre accomplie en Algérie : « Au lieu de l'unique hôpital de la Régence, nous pouvons maintenant être fiers de nos 71 hôpitaux militaires ou civils, de nos 83 hôpitaux auxiliaires, de nos 72 bureaux de bienfaisance, de nos orphelinats, de l'œuvre si efficace de nos médecins de colonisation, de nos diverses organisations sanitaires. Cette population, nous l'avons instruite, dans la mesure où le permettaient nos moyens. Nous développons tous les jours ces moyens d'instruction. Nos facultés, qui sont les secondes de France par le nombre d'étudiants, nos lycées et nos collèges, nos 1.670 écoles primaires, témoignent de l'effort considérable que l'Algérie accomplit dans ce domaine. »

Et, après avoir évoqué cet essor économique magnifique de l'Algérie, dont les indigènes sont les premiers à bénéficier, le Gouverneur général ajoutait :

« Mais il est un résultat dont nous ne nous enorgueillerons jamais trop, un résultat plus admirable encore que les progrès économiques auxquels je viens de faire allusion : c'est l'union des races qui vivent sur le sol algérien.

« De cette lutte permanente qui depuis des siècles caractérisait les rapports entre chrétiens et musulmans dans la Méditerranée, nous avons fait une collaboration étroite. Nous avons transformé l'ignorance absolue des mœurs et des aspirations réciproques en amitié solide et en sympathie agissante. Et nous pouvons être heureux de ce rapprochement chaque jour plus étroit, car s'il est le résultat très honorable de cent ans d'efforts et de travail, il est aussi le gage le plus certain de notre prospérité future. »

Qui pourrait douter de l'exactitude de ces affirmations, lorsque les indigènes eux-mêmes



Un Chef arabe

vantent les bienfaits de l'Administration française ? Les populations indigènes, loin de souffrir des méthodes que nous employons à leur égard, reconnaissent ce que la France fait pour elles.

Quoi qu'on dise, on ne peut empêcher que, dans cette belle Algérie, il y ait deux races dont les intérêts sont solidaires, qui sont indissolublement unies et qui travaillent ensemble pour la grandeur de la patrie commune.

LISTE DES GOUVERNEURS CIVILS

Les Gouverneurs civils qui ont administré l'Algérie sont :

- 1 DIDIER (24 Octobre 1870)
- 2 DU BOUZET (16 Novembre 1870).
Commissaire extraordinaire de la République.
- 3 Alexis LAMBERT (8 Février — 29 Mars 1871), Commissaire extraordinaire de la République.
- 4 Vice-Amiral DE GUEYDON (29 Mars 1871).
- 5 Général CHANZY (10 Juin 1873).
- 6 Albert GREVY (15 Mars 1879).
- 7 Louis TIRMAN (26 Novembre 1881).
- 8 Jules CAMBON (18 Avril 1891).
- 9 Louis LEPINE (31 Octobre 1897).
- 10 Julien LAFERRIERE (31 Août 1898).
- 11 Charles JONNART (3 Octobre 1900).
- 12 Paul REVOIL (6 Mai 1901).
- 13 Charles JONNART (5 Mai 1903).
- 14 Charles LUTAUD (22 Mars 1911).
- 15 Charles JONNART (29 Janvier 1918).
- 16 Jean-Batiste ABEL (1^{er} Juillet 1919).
- 17 Théodore STEEG (28 Juillet 1921).
- 18 Henri DUBIEF (Intérim) (17 Avril 1925).
- 19 Maurice VIOLLETTE (12 Mai 1925).
- 20 Pierre BORDES (19 Novembre 1927).



L'ALPHABET

LISTE DES GOUVERNEURS CIVILS

- 1. M. de ... (1790-1795)
- 2. M. de ... (1795-1800)
- 3. M. de ... (1800-1805)
- 4. M. de ... (1805-1810)
- 5. M. de ... (1810-1815)
- 6. M. de ... (1815-1820)
- 7. M. de ... (1820-1825)
- 8. M. de ... (1825-1830)
- 9. M. de ... (1830-1835)
- 10. M. de ... (1835-1840)
- 11. M. de ... (1840-1845)
- 12. M. de ... (1845-1850)
- 13. M. de ... (1850-1855)
- 14. M. de ... (1855-1860)
- 15. M. de ... (1860-1865)
- 16. M. de ... (1865-1870)
- 17. M. de ... (1870-1875)
- 18. M. de ... (1875-1880)
- 19. M. de ... (1880-1885)
- 20. M. de ... (1885-1890)
- 21. M. de ... (1890-1895)
- 22. M. de ... (1895-1900)
- 23. M. de ... (1900-1905)
- 24. M. de ... (1905-1910)
- 25. M. de ... (1910-1915)
- 26. M. de ... (1915-1920)
- 27. M. de ... (1920-1925)
- 28. M. de ... (1925-1930)
- 29. M. de ... (1930-1935)
- 30. M. de ... (1935-1940)
- 31. M. de ... (1940-1945)
- 32. M. de ... (1945-1950)
- 33. M. de ... (1950-1955)
- 34. M. de ... (1955-1960)
- 35. M. de ... (1960-1965)
- 36. M. de ... (1965-1970)
- 37. M. de ... (1970-1975)
- 38. M. de ... (1975-1980)
- 39. M. de ... (1980-1985)
- 40. M. de ... (1985-1990)
- 41. M. de ... (1990-1995)
- 42. M. de ... (1995-2000)
- 43. M. de ... (2000-2005)
- 44. M. de ... (2005-2010)
- 45. M. de ... (2010-2015)
- 46. M. de ... (2015-2020)
- 47. M. de ... (2020-2025)
- 48. M. de ... (2025-2030)
- 49. M. de ... (2030-2035)
- 50. M. de ... (2035-2040)

L'EFFORT AGRICOLE

LES PRODUCTIONS ALIMENTAIRES

Sans entrer dans le détail, et ne retenant des statistiques que les éléments indispensables pour montrer l'œuvre de la France en Algérie, nous allons très brièvement passer en revue l'importance des principales richesses agricoles algériennes.

Nous diviserons ces richesses en :

- a) Productions alimentaires;
- b) Plantes industrielles;
- c) Richesses forestières;
- d) Elevage;
- e) Les produits de l'élevage.



Une grande ferme algérienne (La Ferme Duroux à Maison-Blanche)

LES CÉRÉALES

La culture des céréales — blé, orge, avoine — est particulièrement développée en Algérie, où elle couvre une superficie qui peut être évaluée à 3 millions d'hectares environ :

Département de Constantine.	1.250.000	hect.
— d'Oran	1.050.000	—
— d'Alger	700.000	—

La plupart des espèces s'y rencontrent et s'y développent favorablement, mais, suivant les conditions climatiques, la production est extrêmement variable, si bien que, certaines années, l'Algérie est obligée d'importer des céréales de l'étranger pour parfaire les besoins de sa consommation.

LES BLÉS

Les variétés de blé cultivées en Algérie se divisent en deux grandes catégories : les blés durs et les blés tendres.

A) Blés durs

Ce sont, en général, des blés indigènes parfaitement adaptés au climat de la région où ils sont cultivés et qui donnent un grain recherché.

Leur culture s'étend particulièrement dans les hautes plaines du Tell et dans les régions montagneuses du Nord de l'Algérie.

Dans le département de Constantine, ils occupent 590.000 hectares environ. Les arrondissements de Sétif, Constantine, Batna et Guelma produisent les blés « Mahmadi », « Adjini » et « Hamra », remarquables par leurs beaux grains de couleur ambrée, permettant d'obtenir des semoules de tout premier choix.

Le département d'Alger, où les surfaces ensemencées sont de 275.000 hectares environ, produit, dans les régions d'Aïn-Bessem, d'Aumale, de Médéa et de Vialar, de beaux blés des variétés « Hebda », « Kahla », « Boghar », « Hamira », de couleur jaune clair, translucides, très estimés comme blés semouliers.

Dans le département d'Oran, où les blés durs occupent 285.000 hectares, ceux de Montgolfier, de Tlemcen, ainsi que la variété

« Mérouani », à barbes noires, sont également appréciés.

Du blé rouge de Tlemcen, on a isolé et sélectionné une variété rustique et à très grand rendement, le « Langlois », qui est actuellement cultivée sur plusieurs milliers d'hectares. Elle se distingue du blé rouge de Tlemcen par un chaume plus fort, un épi plus long et un grain plus gros et plus régulier.

B) Blés tendres

Les blés tendres sont principalement cultivés par les colons européens.

Ils occupent environ 170.000 hectares dans le département d'Oran, 78.000 hectares dans le département d'Alger et 23.000 hectares dans celui de Constantine.

La plupart de ces variétés de blés tendres peuvent rivaliser, par leur richesse en gluten et leur faible teneur en cellulose, avec les meilleurs blés similaires d'Europe et d'Amérique.

Le Maroc, la Tunisie et quelques pays étrangers importent, chaque année, quelques petites quantités de blés d'Algérie.

QUANTITÉS DE BLÉS EXPORTÉES D'ALGÉRIE

Année	A destination		TOTAL	Valeur approximative
	de France	de l'Étranger et des Colonies Françaises		
	Quintaux	Quintaux	Quintaux	Francs
1921	1.427.851	890	1.428.741	120.015.000
1923	2.027.892	15.072	2.042.964	183.875.000
1925	1.250.773	12.365	1.263.138	171.845.000
1928	1.866.474	68.814	1.935.288	311.851.000

La presque totalité de ces exportations est destinée à la France.

LES ORGES

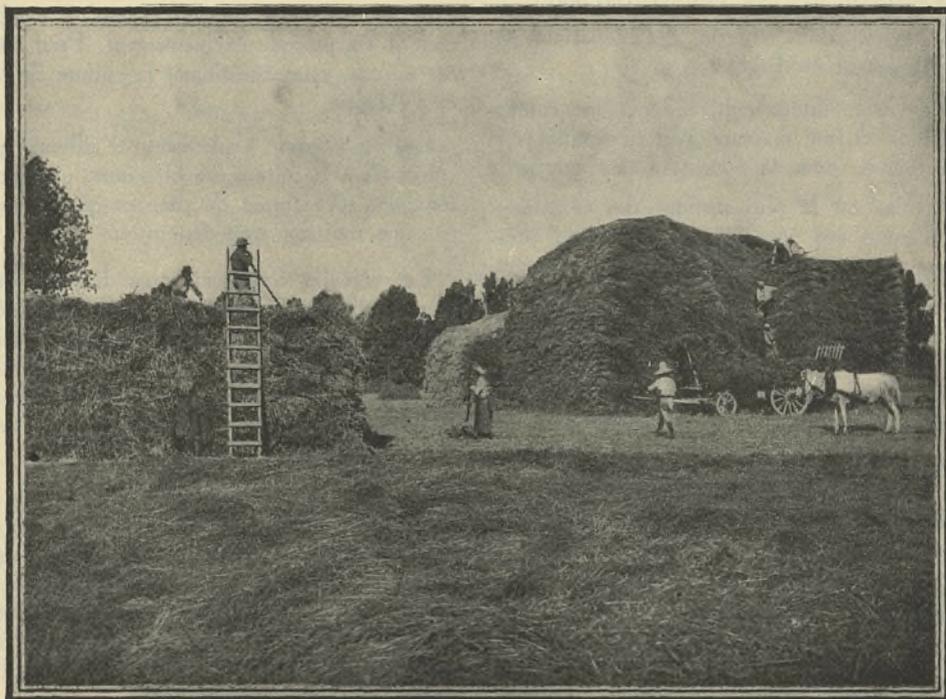
Les superficies cultivées en orges se rapprochent sensiblement de celles occupées par les blés.

Elles atteignent 555.000 hectares dans le département de Constantine, 430.000 hectares dans le département d'Oran et 290.000 hectares dans celui d'Alger.

Les orges sont surtout cultivées par les indigènes, en raison de leur rusticité, de leurs rendements intéressants et des débouchés qu'elles

Parmi les principales variétés d'orges algériennes, il convient de signaler tout particulièrement l'« orge carrée d'Algérie », dont la qualité se rapproche de l'« Escourgeon » de France.

Les orges d'Algérie, en particulier celles provenant des hautes plaines, à teinte très



Préparatifs de battage

trouvent sur place, pour l'alimentation des animaux.

Cette céréale est principalement cultivée sur les Hauts-Plateaux, où sa précocité lui permet de mieux résister que le blé à la chaleur et à la sécheresse.

Dans le département d'Alger, les principaux centres de production sont : la plaine du Ché-liff, Médéa, Boghari, Aumale, Berrouaghia et le Sud.

Dans le département d'Oran : Tlemcen, Saint-Denis-du-Sig, Mostaganem.

Dans le département de Constantine, qui produit de grosses quantités d'orges, celles de Sétif sont très estimées.

claire, conviennent parfaitement pour la fabrication de la bière ; elles se conservent et se maltent facilement.

QUANTITÉS D'ORGES EXPORTÉES D'ALGÉRIE

Année	A destination		TOTAL	Valeur approximative
	de France	de l'Etranger et des Colonies Françaises		
	Quintaux	Quintaux	Quintaux	Francs
1923	512.296	640.846	1.153.142	62.269.000
1925	300.844	649.454	950.298	86.717.000
1928	472.653	245.693	1.718.346	167.177.000

Les principaux pays importateurs sont : la France, l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, la Tunisie et le Maroc.

LES AVOINES

Les avoines occupent 160.000 hectares environ dans le département d'Oran et 50.000 hectares environ dans chacun des départements de Constantine et d'Alger.

Elles sont surtout cultivées par les colons européens et en majeure partie destinées à l'exportation, pour la nourriture des animaux.

L'avoine est la plus rustique des céréales ; elle n'exige pas une préparation du sol très soignée, s'accommode des terres nouvellement défrichées et résiste bien à la sécheresse.

Dans le département d'Oran, les régions de Bel-Abbès, de Mascara, de Tlemcen et de Saint-Denis-du-Sig en produisent de grandes quantités.

La plaine de la Mitidja, dans le département d'Alger, et les régions de Bône et de Philippeville, dans le département de Constantine, fournissent des avoines estimées.

La seule variété d'avoine cultivée est l'avoine rouge d'Afrique, qui contient, suivant les régions, quelques grains d'avoine grise ou d'avoine blanche.

L'avoine noire d'Algérie ne fait pas encore l'objet de cultures étendues.

Les quantités d'avoines exportées d'Algérie au cours de ces dernières années ont été les suivantes :

Année	A destination		TOTAL	Valeur approximative
	de France	de l'Etranger et des Colonies Françaises		
	Quintaux	Quintaux	Quintaux	Francs
1923	462.797	362.074	824.871	40.842.000
1925	201.764	144.212	345.976	30.750.000
1928	266.518	185.879	452.397	50.417.000

Parmi les pays importateurs figurent : la France, l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, le Maroc et la Tunisie.

GÉNÉRALITÉS

En résumé, la culture céréalière occupe environ les huit dixièmes du territoire cultivé. Cette culture ne nécessite pas de grands frais ; c'est pourquoi l'indigène lui donne une plus grande place. Les céréales sont un élément d'échanges faciles, les marchés sont ouverts toute l'année pour cette marchandise que l'indigène vend au jour le jour, quand il veut, et dont il vit presque exclusivement. Pour toutes ces raisons, elles constituent la culture de fond de l'Algérie.

Les indigènes s'adonnent d'ailleurs plus volontiers à la culture des blés durs, qu'ils consomment sous forme de pâte et qui n'exigent pas une moisson immédiate.

Les céréales constituent aussi le pivot de la grande culture, de la culture intensive, développée par la colonisation ; dans certaines régions, comme celle de Sétif, celle du Ché-liff, sur les Hauts-Plateaux, la culture des céréales devient une nécessité par suite de la climatologie et de l'altitude.

Les nouveaux colons, imitant en cela les indigènes, sèment des céréales dès qu'ils ont défriché leurs concessions, pour les raisons d'économie indiquées plus haut. Puis, peu à peu, les procédés de culture s'améliorent et les rendements moyens s'élèvent rapidement pour devenir le double de ce qu'obtiennent les indigènes.

Parmi les industries qui dérivent de la production des céréales, figurent les minoteries et les fabriques de pâtes alimentaires.

L'Algérie possède 1.500 meuneries et minoteries qui emploient près de 4.000 ouvriers et qui sont réparties dans les trois départements. Certaines minoteries sont très importantes ; celle de Maison-Carrée, près d'Alger, peut livrer 300.000 quintaux par an.

Pour la fabrication des pâtes alimentaires, soixante fabriques produisent annuellement environ 130.000 quintaux. Cette industrie des pâtes alimentaires trouve dans la consommation locale un débouché important ; considérablement développée pendant la guerre, elle est en mesure, actuellement, d'exporter d'assez grandes quantités. Pendant les années normales, la production peut être supérieure de 60 % aux besoins du pays.

RÉSULTATS DES DERNIÈRES CAMPAGNES AGRICOLES
CÉRÉALES D'HIVER

CÉRÉALES D'HIVER	CAMPAGNE AGRICOLE 1926-1927		CAMPAGNE AGRICOLE 1927-1928	
	Hectares	Quintaux	Hectares	Quintaux
	Superficies	Récoltés	Superficies	Récoltés
Département d'Alger :				
Blé dur.....	245.924	1.329.247	259.789	1.717.026
Blé tendre.....	70.157	440.315	72.795	583.678
Orge.....	296.641	1.700.096	309.929	2.281.721
Avoine.....	34.139	331.470	37.473	462.684
Seigle.....	81	615	76	677
	646.942	3.801.743	680.062	5.045.786
Département d'Oran :				
Blé dur.....	234.416	1.383.971	240.989	1.569.978
Blé tendre.....	167.590	1.043.739	174.727	1.272.737
Orge.....	365.194	2.108.525	383.911	3.107.578
Avoine.....	127.027	818.500	149.317	1.278.222
Seigle.....	1.739	12.875	1.439	13.962
	895.966	5.367.610	950.383	7.242.477
Département de Constantine :				
Blé dur.....	651.325	3.252.200	685.777	2.862.550
Blé tendre.....	35.789	209.300	35.169	189.811
Orge.....	698.096	3.856.000	663.458	3.142.864
Avoine.....	51.150	389.500	56.290	362.655
Seigle.....	42	266	22	178
	1.436.402	7.707.266	1.440.716	6.558.058
Total général :				
Blé dur.....	1.131.665	5.985.418	1.196.315	6.196.744
Blé tendre.....	273.596	1.693.354	283.151	2.049.144
Orge.....	1.359.931	7.664.511	1.380.440	8.647.280
Avoine.....	216.316	1.539.470	243.082	2.103.561
Seigle.....	1.862	13.756	1.537	14.817
	2.983.370	16.896.509	3.104.525	19.011.546

CÉRÉALES D'ÉTÉ

CÉRÉALES D'ÉTÉ	ANNÉE 1927		ANNÉE 1928	
	Hectares	Quintaux	Hectares	Quintaux
	Maïs.....	9.640	61.105	9.266
Sorgho à grains.....	13.966	68.103	16.359	138.687
Millet.....	499	3.404	545	2.208
	24.105	132.612	26.170	207.316

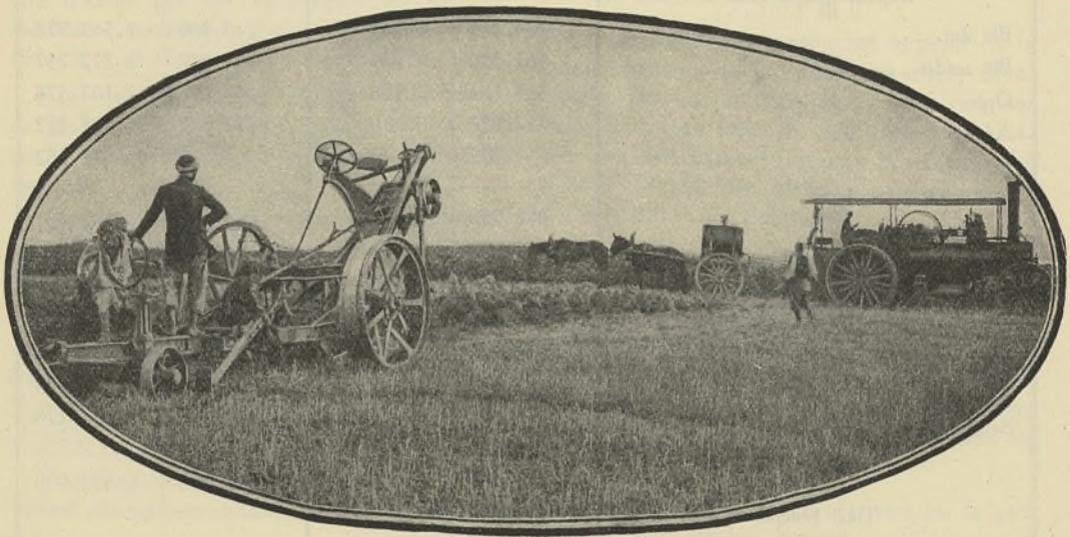
La question du rendement des terres en Algérie est importante.

Le problème de la production du blé devient de plus en plus difficile à résoudre.

Par suite de la raréfaction de la main-d'œuvre et de l'augmentation croissante des prix de revient, les agriculteurs de la métropole abandonnent la culture des céréales pour se consacrer à l'élevage, qui donne des résultats moins aléatoires. Les pâturages, peu à peu, se substituent aux cultures de céréales. On a signalé récemment que, depuis 1914, plus de 800.000 hectares ont été soustraits à la culture du blé, ce qui représente une diminution de 10 millions de quintaux de la précieuse denrée.

d'hectares. Sur ces 3 millions, 2.200.000 sont cultivés par les indigènes et 800.000 seulement par les Européens.

Si les rendements de France, qui correspondent à une production moyenne de 13,3 quintaux à l'hectare, étaient obtenus en Algérie, notre grande colonie serait en mesure de fournir une production de 40 millions de quintaux. Pour avoir la capacité d'exportation de l'Algérie, il faut défalquer du chiffre qui précède la consommation algérienne, y compris les ensemencements, soit une moyenne de 8 millions de quintaux de blé, 8.120.000 pour l'orge, 1.083.000 pour l'avoine; au total : 17.203.000 quintaux. Il resterait donc un contingent de



Labourage au tracteur

Le danger est évident. La France est contrainte d'importer, d'Amérique principalement, des quantités importantes de céréales panifiables qui l'obligent à expatrier annuellement plusieurs milliards de francs.

Etant donné cette diminution progressive des cultures de céréales en France, on doit examiner quelle peut être, à ce point de vue, la contribution de l'Algérie au ravitaillement en céréales de la métropole.

Ainsi que nous l'avons dit, la culture des céréales occupe en Algérie les huit dixièmes des territoires cultivés, soit environ 3 millions

22.797.000 quintaux qui aideraient au ravitaillement de la France.

L'Algérie pourrait donner à notre pays 55 % des céréales qui lui font défaut. On estime que les terres cultivées par les Européens produisent 10 quintaux à l'hectare, alors que celles cultivées par les indigènes ne donnent que 5 quintaux. Si les indigènes obtenaient un rendement égal à celui atteint par les Européens, l'Algérie aurait de ce fait une plus-value de 11 millions de quintaux de céréales, qu'elle pourrait mettre à la disposition du ravitaillement de la métropole.

L'Algérie, pays sec, a le privilège d'être propice avant tout à la culture des céréales. C'est un rôle noble, disait le Gouverneur général Charles Lutaud, que d'être une terre à céréales, à une époque où la France en est réduite à s'ingénier pour trouver quelque part à l'étranger et pour acheter au poids de l'or l'aliment fondamental.

La principale culture, avec les céréales, est la culture de la vigne.

LA VIGNE

La vigne a toujours été cultivée en Algérie, mais c'est surtout depuis une trentaine d'années que le vignoble algérien s'est développé, donnant à la colonisation une impulsion considérable. Les vins constituent, avec les céréales,

gueritte, de Koléa, de Rouiba, de Médéa, de Bône ou de Mascara.

Le vignoble, dans les trois départements, comprend les vignes du littoral, cultivées en plaines ou en coteaux, et les vignes de l'intérieur, plantées à des altitudes plus ou moins grandes (500 à 800 mètres). En général, les vignobles de l'intérieur donnent des vins plus fins, plus fruités, et d'une constitution plus robuste. Dans ces régions un peu élevées, les fermentations s'accomplissent dans des conditions meilleures et les vins gagnent en qualité, ils sont plus alcooliques (12° à 14°).

Le viticulteur algérien emploie surtout, comme cépages, le morastel, le carignan, le bouschet, le cabernet, le cot, le pinot pour les vins rouges, la clairette, l'aramon, le cinsault,

LA PRODUCTION VINICOLE ALGÉRIENNE DEPUIS 1881

Années	Superficie en production	Production	Rendement moyen
	(hectares)	(hectolitres)	(Hectolitres par hectare)
1881-1885 (moy.)	48.681	730.041	14,9
1886-1890 —	98.526	2.442.556	24,7
1891-1895 —	116.169	3.571.773	30,7
1896-1900 —	136.498	4.914.142	36
1901-1905 —	168.354	6.609.802	39,2
1906-1910 —	168.007	7.925.304	47,1
1911-1915 —	171.642	7.627.687	44,4
1916-1920 —	199.691	7.223.430	36,1
1921-1924 —	177.178	6.486.418	36
1925 —	201.467	12.366.115	61,3
1926 —	206.087	8.379.142	40,6
1927 —	215.647	8.031.499	37,2
1928 —	221.756	13.666.623	61,6

la principale richesse de la colonie, d'autant plus que l'Algérie peut produire des vins alcooliques, corsés et riches en couleur. La vinification s'est améliorée de plus en plus, et on peut dire aujourd'hui que tous les procédés les plus modernes sont utilisés dans les grandes exploitations vinicoles. La viticulture, ces dernières années, a été une source de richesse pour l'Algérie.

Le vignoble algérien s'étend sur plus de 100 kilomètres de côte et sur une profondeur d'environ 100 kilomètres. La qualité et la constitution des vins varient suivant la nature du sol, suivant les cépages et la méthode de vinification en usage. L'Algérie produit non seulement les vins ordinaires, mais également les vins de cru réputés, comme ceux de Mar-

le sauvignon blanc, le pinot blanc de Bourgogne pour les vins blancs.

Bien que présentant de nombreux aléas, la plantation de la vigne attire fatalement le colon, car elle peut donner de gros bénéfices. Si la vigne exige, au début, des sacrifices et une mise de capitaux considérable, une fois arrivée à la période de rendement, elle est d'une exploitation facile et donne au viticulteur des résultats très rémunérateurs.

Malgré la hausse des produits nécessaires à la vinification et le relèvement considérable des salaires, la vigne restera donc la grande séductrice.

Les vins algériens se caractérisent surtout par leur degré élevé et leur grosse couleur. On conçoit l'intérêt de cette production, qui

ne concurrence pas le vin du Midi et qui est particulièrement recherchée au contraire pour le coupage des vins de plaine.

Avec ses 222.000 hectares plantés en vignes, l'Algérie a produit, en 1928, 13.666.060 hectolitres, ce qui représente un rendement moyen de près de 60,6 hectolitres par hectare. Par départements, les résultats ont été les suivants :

a) Département d'Oran ou Oranie (123.124 hectares) : 5.771.000 hectolitres, avec une moyenne de 46,8 hectolitres à l'hectare ;

b) Département d'Alger (81.899 hectares) : 6.556.000 hectolitres, avec un rendement moyen de 79,9 hectolitres ;

c) Département de Constantine (16.663 hectares) : 1.339.000 hectolitres, avec un rendement moyen de 80,9 hectolitres.

1.552 sociétaires, peuvent loger 752.420 hectolitres.

Les vins d'Algérie, rouges et blancs, sont maintenant admis sur tous les marchés du monde, et ils ont, depuis longtemps, droit de cité en Angleterre, en Belgique, en Danemark, en Hollande et dans les autres pays de l'Europe.

Il est utile de faire connaître cette importance prise dans le commerce métropolitain par les vins d'Algérie, non pas pour que les producteurs du Midi s'inquiètent du développement pris par les importations algériennes, mais pour montrer toute la valeur qu'on attache à ces vins comme vins de coupage. C'est surtout à ce point de vue que l'attention des négociants, soucieux d'améliorer leurs cuvées, est sollicitée.



Sulfatage d'une vigne

Il est juste de dire que l'année 1928 a été, en Algérie — et en général en Afrique du Nord — exceptionnellement favorable, pour les vins comme pour les autres cultures.

Les viticulteurs algériens utilisent les mêmes cépages que nos viticulteurs du Midi ; cependant, ils ont introduit avec succès, dans la province d'Alger, des cépages de la Gironde, de la Bourgogne et de la Touraine.

Signalons qu'il existe, en Algérie, 64 caves coopératives, qui ont permis d'améliorer sensiblement la vinification. Ces caves, qui groupent

Pendant la guerre, l'Algérie a puissamment contribué au ravitaillement de nos troupes, notamment pour la fourniture du vin. C'est ainsi que :

En 1914, l'Algérie a fourni	10.125.420	hectos
1915, — —	5.139.021	—
1916, — —	8.880.966	—
1917, — —	6.233.079	—
1918, — —	6.343.101	—

En 1928, l'Algérie a exporté 7.381.748 hectolitres, dont 7.258.206 hectos en France et

123.642 hectos à l'étranger. Cette importante exportation a représenté une valeur de 1 milliard 285.289.000 francs. Ce dernier chiffre est le plus élevé qui ait été atteint.

Inutile d'ajouter que la culture de la vigne est la principale richesse de la colonie et que le commerce des vins est un des plus importants également.

En somme, pour bien faire comprendre le rôle des vins algériens, il faut spécifier que les vins d'Algérie ont été dénommés à juste titre « vins médecins », qualificatif qui indique bien qu'ils sont d'excellents adjuvants. Additionnés aux vins de la métropole, ils les reconstituent, ils leur donnent cette haute teneur en alcool qui n'exclut pas la finesse, puis cette souplesse alliée au moelleux et au bouquet, qualités qui rendent nos vins français incomparables sur tous les marchés du monde.

potasse, sous forme de lie ou de tartre brut. On estime que la colonie pourrait produire aussi annuellement 250.000 kilogs d'acide tartrique.

Cette industrie naissante de l'utilisation des sous-produits de la vigne ira en se développant. Jusqu'à présent, la fabrication seule de la crème de tartre et du tartrate de chaux a été envisagée, mais il est probable que, le traitement des tartres bruts et des marcs de vendange présentant un certain intérêt, les industriels n'hésiteront pas à récupérer intégralement tous les sous-produits de la vinification.

Les mistelles, vins de liqueur et vins champagnisés. — L'extrême richesse en sucre que peuvent atteindre les moûts de raisins récoltés dans certaines régions de l'Algérie (Mascara, Saïda, Duperré, etc...) permet de préparer dans d'excellentes conditions des mistelles et des



Façons culturales données aux vignobles

Les *sous-produits* de la fabrication du vin sont utilisés dans les huit usines situées à Oran, à Boufarik, à Marengo ou à Sidi-Bel-Abbès ; on y travaille les lies pour la fabrication de la crème de tartre raffinée et du tartrate de chaux. La crème de tartre est utilisée dans la teinture et l'impression des étoffes, dans la préparation de certains produits pharmaceutiques et surtout dans la boulangerie et la pâtisserie, comme levure. L'Algérie exporte en moyenne 60.000 quintaux de tartrate de

moûts mutés au soufre, qui servent de matière première pour la fabrication des vins de liqueur ou de vins apéritifs hygiéniques.

Les essais poursuivis à l'Institut agricole de Maison-Carrée ont montré qu'il était possible de produire en Algérie d'excellents vins de liqueur (genre Porto, Xérès, Malaga, Marsala). Cette production de vins spéciaux pourra être sensiblement améliorée par l'utilisation des cépages appropriés qu'on multiplie actuellement dans les stations viticoles.

D'autre part, certains viticulteurs ont eu l'idée de profiter de la qualité de leurs vins pour les transformer en mousseux secs, demi-doux et doux, en installant dans leurs caves un outillage moderne approprié.

Ces mousseux, exempts d'acidité et d'amertume, tiennent bien la mousse et sont pétillants. Leur présentation est parfaite, le bouchage et l'habillage étant particulièrement soignés.

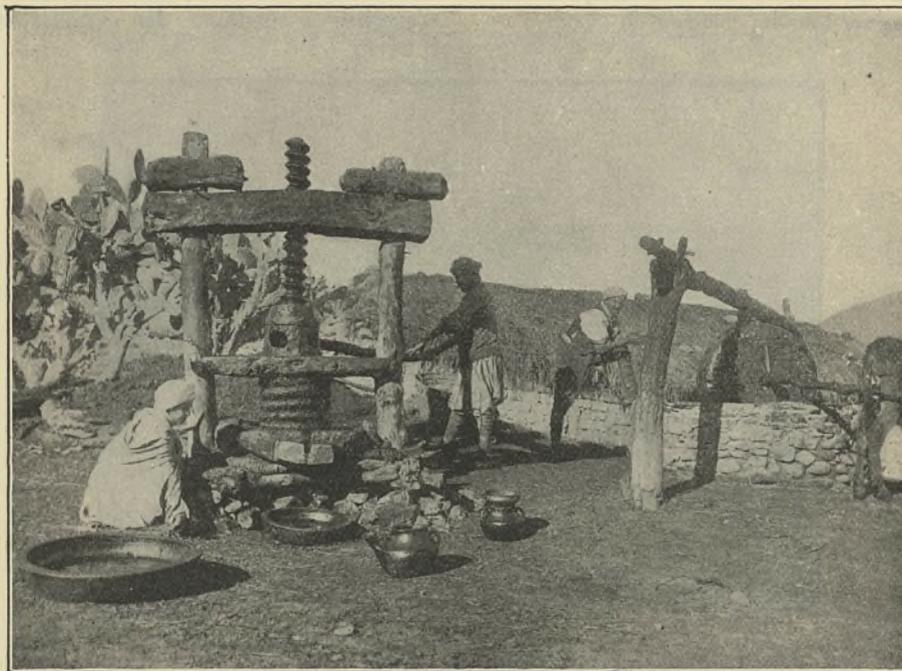
L'Algérie exporte annuellement pour une quarantaine de millions de mistelles, de vins de liqueur ou de vins champanisés.

L'OLIVIER

L'olivier, qui est, par excellence, l'arbre des rivages méditerranéens, vient à l'état sau-

Aujourd'hui, l'olivier se rencontre sur le littoral et dans les plaines qui y aboutissent. On le trouve également dans l'intérieur, à moins de 900 mètres, dans les vallées qui descendent du Tell. Le rendement est d'ailleurs variable suivant les régions, mais la Kabylie est le centre principal de culture de l'olivier. Les régions de bonne production sont également : Saint-Denis-du-Sig, Relizane, Tlemcen, Sidi-Bel-Abbès, dans le département d'Oran.

La culture de l'olivier est simple, exige peu de main-d'œuvre, et elle est susceptible, en somme, d'une grande extension. On estime qu'un olivier en plein rapport peut fournir de 15 à 20 décalitres de fruits. L'olive à gros fruits est destinée à être salée ; l'olive à petits fruits sert à la fabrication de l'huile.



Un pressoir indigène pour les olives

vage en Algérie ; sa forme est l'oléastre à petits fruits, dont on ne peut d'ailleurs retirer de l'huile. Mais la culture de l'olivier a toujours été développée dans l'Afrique du Nord, et les nombreuses huileries romaines dont on voit encore les ruines, notamment à Tébessa, à Cherchell et Tipaza, témoignent de l'importance que les Romains avaient su donner à ce genre de culture.

Les variétés d'oliviers connues en Algérie sont à peu près les mêmes que dans le Midi de la France. On y cultive aussi le Chemlali.

Dans la région de Bougie, l'olive de Beni-Abbès est particulièrement réputée. L'olivier de Saint-Denis-du-Sig est connu pour son fort rendement, qui atteint 18 et 20 litres pour 100 kilogs d'olives ; son fruit donne une huile fine et appréciée.

Les plus grosses olives sont fournies par les oliviers de Constantine.

La consommation algérienne en olives vertes et noires est très élevée ; mais, grâce à l'amélioration des procédés de culture, par suite d'un meilleur greffage, la colonie se trouve en mesure d'exporter une partie de sa production qui dépasse un million de quintaux par an.

Le nombre des oliviers cultivés, c'est-à-dire les oliviers nouvellement plantés ou nouvellement greffés, a passé de 4.476.000 en 1901 à 6.768.000 en 1910 et à 9.365.000 en 1925. Quant aux arbres en rapport, ils ont passé de 4.576.000 en 1901 à 7.803.000 en 1925.

Malgré ce développement intéressant dans

La qualité des huiles algériennes ne peut que gagner à cette modification des usages, d'autant plus que, traitée par les procédés modernes, dans des usines bien outillées, l'huile algérienne se rapproche beaucoup des huiles de Provence. Sa densité varie de 0,917 à 0,919 à 15°. Elle se fige plus facilement que les autres variétés.

Les diverses qualités d'huiles produites sont les suivantes :

Huile extra, titrant moins de 1° d'acidité ;

Huile surfine, titrant de 1° à 1°5 d'acidité ;

Huile fine, titrant de 1°5 à 2° d'acidité ;

Huile bouchable, titrant de 2°5 à 3°5 d'acidité ;



Huilerie moderne

la culture de l'olivier, l'oléiculteur algérien n'a pas encore atteint la perfection de son voisin tunisien ; mais c'est principalement la fabrication indigène qui est fortement en retard. Peu à peu, et pour le plus grand bien de la fabrication de l'huile, l'indigène prend l'habitude de vendre à l'usiner européen sa production d'olives. Il se produit une évolution, d'après laquelle l'indigène devient le producteur d'olives et l'Européen le transformateur.

Huile lampante, titrant de 3°5 à 12° d'acidité ;

Huile de grignons, titrant de 10° à 50° d'acidité.

Les huiles des qualités extra, surfine et fine sont fabriquées presque exclusivement par les Européens ; les bouchables et les lampantes sont généralement de fabrication indigène ; quant aux huiles extraites des grignons d'olives par un procédé chimique, elles sont le mono-

pole de quelques usines créées et exploitées par les Européens.

On compte en Algérie environ 5.000 moulins à huile, dont 4.700 appartenant aux indigènes. Il y a deux huileries importantes, l'une à Mirabeau, l'autre à Bougie, dont la production dépasse 300.000 kilogs.

La production totale annuelle de l'huile d'olive peut être évaluée à 250.000/350.000 hectolitres.

Le développement de la culture de l'olivier et la transformation des usines qui fabriquent l'huile laissent prévoir la fourniture d'un matériel important de presses (pour la construction duquel d'ailleurs les industriels algériens prennent leurs dispositions) et une marche ascendante dans l'importance des exportations d'huiles.

Les huiles d'olives d'Algérie sont surtout enlevées par les grosses maisons de Marseille, qui les revendent sur cette place. Quelques maisons algériennes font aussi la clientèle d'épicerie en gros directement, en expédiant par barils de 180 à 200 kilogs environ.

L'Algérie exporte environ 40 % de sa production d'huile.

Cette exportation se développe d'une façon considérable. En 1922, l'Algérie a exporté 94.488 quintaux ; en 1924, 125.973 quintaux, représentant une valeur de 55.239.000 francs ; en 1926, 123.776 quintaux, valant 89.119.000 francs ; en 1928, plus de 218.000 quintaux, représentant un chiffre d'exportation de 197 millions 340.000 francs.

Après la France, qui absorbe la plus grande partie de ces exportations, la Tunisie, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'Italie font, chaque année, d'importants achats d'huiles en Algérie.

Pour la métropole, les affaires sont traitées sur place, pour le compte de maisons importatrices, par des agents particuliers installés sur les lieux mêmes de production.

Avec la Tunisie, la Grande Bretagne et l'Italie, les affaires sont habituellement traitées marchandises livrées, logées et franco quai d'embarquement. Les paiements s'effectuent sur ouverture de crédit irrévocable et contre remise des documents.

Quant aux affaires avec les Etats-Unis, elles sont réglées par traite acceptée à 90 jours, paiement garanti par l'aval d'une banque française, contre présentation des documents.

Les huiles des qualités extra, surfine et fine, se vendent habituellement sur échantillons ; les bouchables, lampantes et huiles de grignons se traitent sur désignation de la qualité, du degré d'acidité, de la couleur et de la limpidité.

Les exportateurs algériens apportent les plus grands soins à la question du logement, qui a toute son importance, pour éviter le coulage, la transmission des mauvaises odeurs au produit et, dans certains cas, la minéralisation de celui-ci.

Les envois à destination de la métropole s'effectuent dans de gros fûts transports de 500 kilogs net.

Les huiles lampantes et les huiles de grignons destinées au raffinage et à la savonnerie s'expédient en pipes de fer de 500 et 350 kilogs net ou en fûts métalliques de 200 kilogs ; les huiles comestibles, en barils de bois d'une contenance de 170 à 200 kilogs net environ et dénommés « cotonniers ».

Il est intéressant de signaler le développement pris par l'industrie de l'extraction des huiles de grignons d'olives par le sulfure de carbone. Il s'est créé, dans certains centres oléicoles, des huileries coopératives qui épuisent les grignons au lieu même de production. On peut ainsi récupérer l'huile qui reste dans les grignons, et dont la teneur atteint 15 à 20 %. Cette industrie annexe se développe également ; des usines fonctionnent à Bougie, Mirabeau et Tlemcen.

Enfin, la fabrication des conserves d'olives est effectuée dans une dizaine d'usines du département d'Oran, qui exportent plus de 10.000 quintaux par an.

D'après ces quelques renseignements, on voit toute l'importance prise par la culture de l'olivier et par la fabrication des huiles d'olives. Il y a là pour l'Algérie une source de richesse pleine d'avenir.

LÉGUMES ET FRUITS

La culture des légumes et primeurs en Algérie ne diffère pas sensiblement de celle de la France. C'est principalement sur le littoral et à proximité des ports d'embarquement que s'est développée la culture des primeurs pour l'exportation ; Alger est le centre le plus important de ces productions, représentées surtout par les pommes de terre, les petits pois, les haricots verts et les artichauts. La région de

Guyotville, près d'Alger, est entièrement consacrée à ces cultures. Après Alger, c'est Philippeville qui occupe la première place pour l'exportation des primeurs. Dans le département d'Oran, on se livre surtout à la culture de la tomate. Ce sont les viticulteurs espagnols qui ont importé cette culture du sud de l'Espagne.

LES LEGUMES

Les abris jouent un grand rôle dans les cultures maraîchères des primeurs ; générale-

	En 1926	En 1928
	Quintaux	Quintaux
Artichauts	74 547	46 698
Fèves fraîches.....	3 000	3 120
Haricots verts.....	44 075	30 807
Petits pois.....	16 360	13 093
Tomates.....	121 911	118 233
Autres légumes (oignons, aulx, carottes, etc.).....	37 000	68 670

Valeur : 30 millions environ.



Haricots de primeur

ment, ces abris sont constitués par des bordures en roseaux, les cultures se trouvant ainsi formées de petits carrés entourés de toutes parts.

Les hauts prix atteints par les légumes et les primeurs ont incité beaucoup les agriculteurs à en étendre la culture.

Le tableau ci-après fait ressortir l'importance des exportations de légumes :

Il y a lieu de compter sur un développement important de la culture maraîchère en Algérie, dès que des facilités plus grandes seront données aux producteurs pour expédier leurs produits vers la métropole.

La production maraîchère est généralement entre les mains des étrangers ; dans le département d'Oran, elle est monopolisée par les Espagnols ; dans celui d'Alger, par les Ita-

liens et les Mahonais ; à Philippeville et à Bône, par les Maltais et les Italiens.

Dans certaines autres régions de l'intérieur où l'on dispose facilement de moyens d'arrosage, on trouve aussi des localités qui produisent d'assez grandes quantités de légumes frais, par exemple : Relizane, Perrégaux, Saint-Denis-du-Sig. Mais, d'une façon générale, c'est le littoral qui convient le mieux à ce genre de culture.

LES POMMES DE TERRE

Les pommes de terre dites « primeurs », c'est-à-dire celles plantées d'octobre à février, couvrent environ 10.000 hectares.

Les principales variétés cultivées sont la *Mayette* ou *Bretonne*, la *Royale Kidney*, la *Flouque de Saint-Malo* et l'*Up to Date*.

Les semences proviennent généralement de la Bretagne ou du nord de la France, d'Angleterre, de Hollande et de Belgique.

On fait également sur place quelques qualités de semences qu'on désigne sous le nom de *grenadines*.

Les premières expéditions ont généralement lieu en décembre-janvier, pour se poursuivre jusqu'en mai.

Les pommes de terre sont habituellement expédiées en barils de bois blanc, garnis intérieurement de papier d'emballage et dont le poids est de 100 à 150 kilogs.

On utilise également la corbeille en roseaux de 30 kilogs et la caisse de bois de 25 kilogs de contenance. Les ventes sont effectuées sur les lieux de consommation, par l'intermédiaire de commissionnaires et de mandataires.

Les tubercules sont livrés soit simplement lavés à l'eau naturelle, soit lavés et séchés à la terre rouge, en vue de mieux les protéger pendant la durée des transports.

Les quantités exportées d'Algérie au cours de ces dernières années ont été les suivantes :

Année	A destination		Total	Valeur approximative
	de la France	de l'Étranger et des Colonies Françaises		
	Quintaux	Quintaux		
1926	375.329	47.318	422.647	36.000.000
1928	348.661	31.170	379.831	41.782.000

Parmi les principaux pays importateurs figurent : la France, le Maroc, la Tunisie, la Grande-Bretagne, la Suisse et les Pays-Bas.

LES RAISINS DE TABLE

La culture des raisins de table s'étend sur la zone du littoral, à l'ouest d'Alger, dans les régions de Guyotville, Staouéli, Chéragas et Zéralda.

Les principales variétés cultivées en vue de l'exportation sont le *chasselas doré de Fontainebleau*, plus généralement désigné sous le nom de *chasselas de Guyotville*, le *muscat Caillaba*, le *muscat de Frontignan*, le *Cinsault* et le *Frankental*.

Les premières expéditions de raisins de table ont lieu habituellement dans les derniers jours de juin, mais la véritable campagne commence, suivant les années, du 5 au 10 juillet, et se poursuit jusqu'aux environs du 15 août, époque où les raisins du midi de la France commencent à arriver sur les marchés de la métropole.

L'emballage se fait, avec le plus grand soin, dans des caissettes en bois blanc de 1, 3 et 5 kilogs, que l'on groupe par cinq, trois ou deux caisses, de façon à constituer un « fardeau » d'un maniement facile.

On emploie également le petit billot de 12 pouces, dont le poids est de 10 kilogs.

Les caissettes se vendent poids brut pour net, les billots avec tare.

La vente des raisins de table sur les lieux de consommation se fait par l'intermédiaire de commissionnaires et de mandataires.

Ils trouvent un écoulement facile, non seulement sur les marchés français, mais également sur les marchés suisses et allemands.

EXPORTATION DES RAISINS DE TABLE

Année	A destination		Total	Valeur imative
	de la France	de l'Étranger et des Colonies Françaises		
	Quintaux	Quintaux		
1922	42.722	786	43.508	3.698.000
1924	25.666	920	26.586	3.722.000
1928	55.222	125	55.347	9.963.000

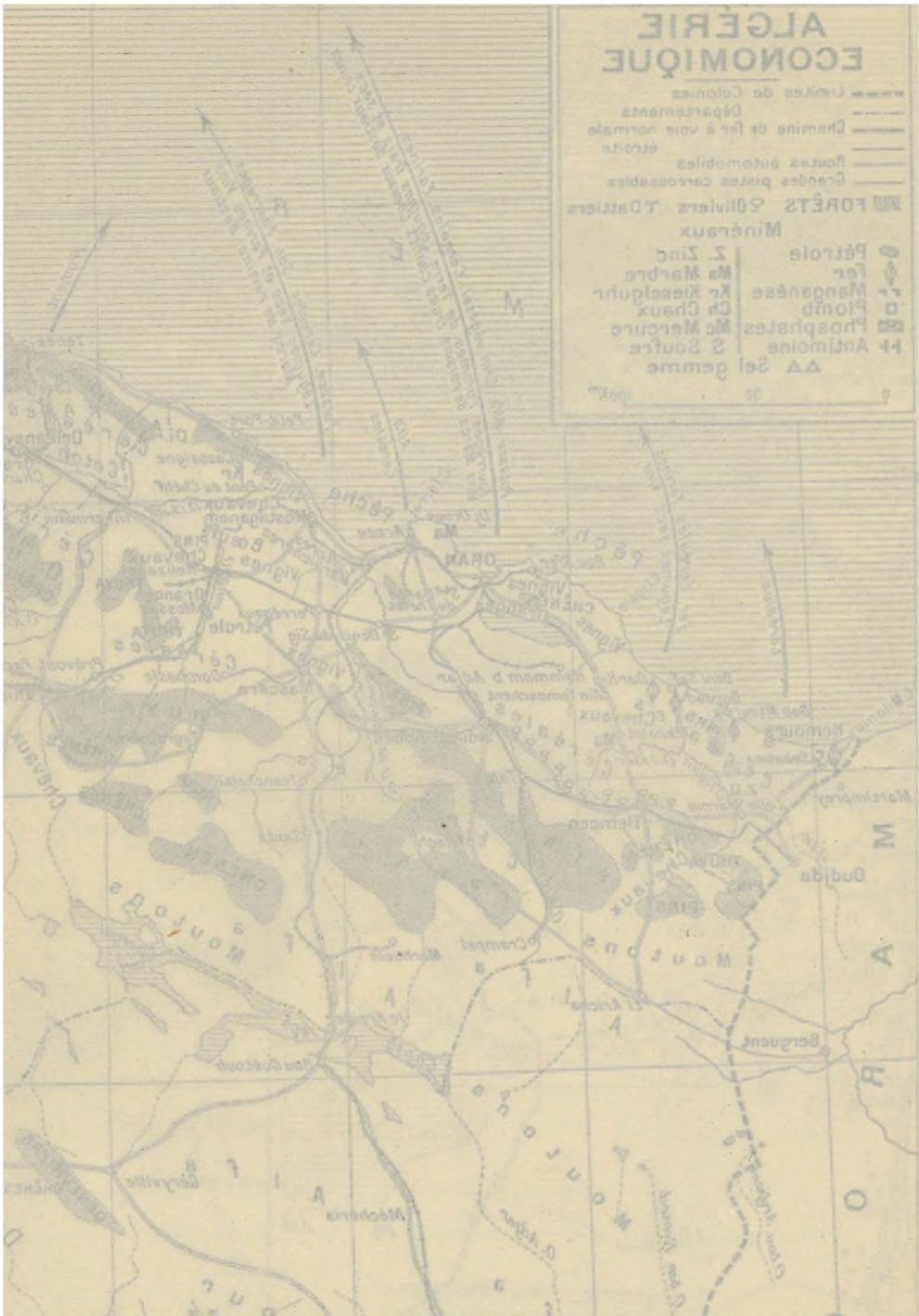
ALGÉRIE ECONOMIQUE

- Limites de Colonies
- Départements
- Chemins de fer à voie normale
- Chemins de fer à voie étroite
- Routes automobiles
- Grandes pistes carrossables
- ▨ FORÊTS ♀ Oliviers ♂ Dattiers
- Minéraux
- Pétrole
- ◆ Fer
- Manganèse
- ⊠ Plomb
- ⊞ Phosphates
- ⊠ Antimoine
- ▲ Sel gemme
- Z. Zinc
- Ma Marbre
- Kr Kieselguhr
- Ch Chaux
- Mc Mercure
- S Soufre

0 50 100 K^m



MUSÉE COMMERCIAL
et COLONIAL
2, Rue du Lombard, 2
LILLE



LES AGRUMES

Le terme « agrumes » englobe tous les arbres à fruits cultivés : orangers, mandariniers, citronniers, etc...

Avec le mois de décembre commence la grande saison d'exportation des agrumes d'Algérie.

L'oranger, comme la vigne, est une culture riche et coûteuse, qui exige un climat chaud et humide, une altitude modérée et un abri naturel contre les vents.

Les colons algériens ont accompli un effort remarquable pour développer ce genre de culture. Aujourd'hui, on évalue à plus de 7.000 hectares la superficie plantée en orangers et mandariniers. Les oranges de Blida, de la Mitidja, de Koléa, de Boufarik, sont, à juste titre, réputées.

Le mandarinier, plus robuste que l'oranger, a une fructification moins irrégulière ; sa période de maturité moyenne est plus courte que celle de l'oranger, et son fruit est plus difficile à conserver. Le mandarinier est cultivé, en Algérie, dans les mêmes régions que l'oranger.

Le citronnier est assez commun en Algérie, notamment aux environs d'Alger et de Blida. Bien que d'une conservation difficile, les citrons, comme les oranges, sont exportés en grande quantité en caisses ou en tonneaux.

Le citronnier est moins exigeant que l'oranger ou le mandarinier, et sa fructification peut se faire même dans des conditions moins favorables.

Voici d'ailleurs, pour les dernières années, quelles ont été les quantités d'oranges, de mandarines et de citrons exportées (en quintaux) :

Agrumes	1924	1926	1928
Oranges.....	51.171	77.525	55.603
Mandarines . . .	163.826	238.270	174.282
Citrons.....	2.320	4.970	2.544
	217.317	320.765	232.429

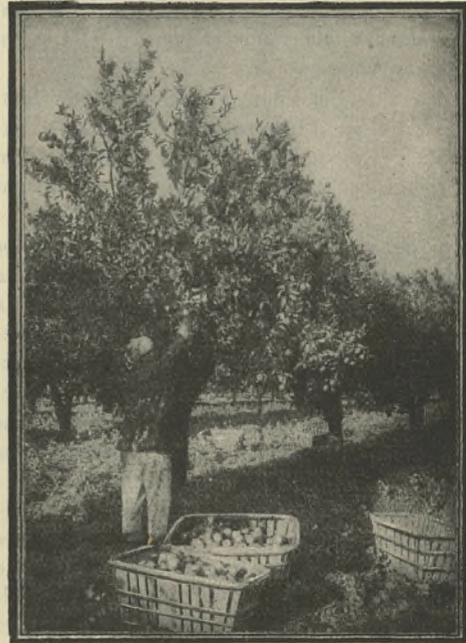
La presque totalité de ces exportations est à destination de la France ; elles ont atteint, en 1928, une trentaine de millions.

Les expéditions d'oranges commencent en novembre pour certaines qualités (Washington-Navel et Thompson-Navel) et se prolongent jusqu'en avril.

L'expédition des mandarines se fait du 15 décembre au 15 mars.

Surtout à l'approche des fêtes, tous les gourmets apprécient ces minuscules oranges confites, dont l'écorce est particulièrement parfumée : c'est le produit d'un oranger nain d'origine japonaise, le « kumquat ».

La culture des agrumes en Algérie a été singulièrement améliorée, et les produits livrés par notre colonie peuvent rivaliser avec les productions étrangères. Mais cette culture ne donnera des bénéfices élevés et réguliers que le jour où cette production luttera à armes égales avec la concurrence espagnole. Les fruits de Valence, jetés en vrac dans les balancelles, ne sont pas grevés des frais d'emballage et de transport qui pèsent sur la produc-



Récolte d'oranges

tion algérienne. Actuellement, l'Espagne a un sérieux avantage pour l'exportation de ses agrumes.

Le figuier est également un des arbres fruitiers qui réussissent le mieux en Algérie ; il se rencontre principalement dans le climat marin, plaines, ravins et montagnes, mais surtout en Kabylie, où il prospère jusqu'à 1.000 ou 1.200 mètres. On en compte de très nombreuses variétés. La culture du figuier est

presque exclusivement entre les mains des indigènes ; les figes contribuent d'ailleurs en grande partie à l'alimentation des Kabyles. L'olivier et le figuier constituent les deux grandes richesses de la Kabylie. L'exploitation des figes s'est considérablement accrue pendant la guerre, et les prix atteints donnent un bénéfice important au producteur.

Nous avons tous remarqué, dans les épiceries ou chez les primeuristes, ces petites boîtes illustrées de façon originale, dont l'intérieur est tapissé d'un papier de dentelle et d'un papier cristal sulfurisé. C'est ainsi que, protégées et parées, les figes d'Algérie sont livrées au consommateur dans des boîtes de 500 grammes ou d'un kilogramme.

Il y a plusieurs variétés de figes : 1° la Taamrant (fige allongée et brune) ; 2° la Taranint (fige blanche arrondie) ; 3° la Tabouyaabout (fige rouge et plate) ; 4° l'Ajenjel (fige noire).

En réalité, les deux premières variétés font, seules, l'objet d'un commerce important d'exportation ; les autres variétés sont utilisées par les indigènes, qui en sont grands consommateurs.

La fige « Taamrant » fait prime sur les marchés. Elle soutient avantageusement la lutte avec la fige « Cosenza », d'Italie ; on la distingue facilement : elle est plus grosse, molle, et a la peau fine ; mais elle ne représente que le dixième de la production totale.

La fige « Taranint » a une peau plus épaisse et dure, mais elle se conserve plus longtemps ; la vente en est toutefois plus difficile. Aussi le Syndicat Commercial Algérien, dans un intérêt général, demande-t-il, très judicieusement, qu'une intervention méthodique et persévérante des services autorisés de l'Administration auprès des comices agricoles et auprès des administrateurs de communes mixtes amène les pépiniéristes à ne fournir que des plants de « Taamrant ».

L'exploitation des figes à exporter s'est considérablement accrue pendant la guerre. Les quantités exportées atteignent en moyenne aujourd'hui 100.000 quintaux, sur une production totale de 200.000. L'Algérie vend ainsi pour une vingtaine de millions de francs de figes.

C'est la métropole qui absorbe la presque totalité des figes algériennes.

Les figes comestibles ou de table se divisent suivant les catégories ci-après :

1° Les qualités supérieures sont soigneusement mises en boîtes cartonnées contenant 0 kg. 500 et 1 kilogramme de figes ;

2° Les qualités surchoix, choix extra, choix, sont emballées dans des caisses de 12, 15 et 25 kilogrammes, et en sachets de 35 à 50 kilogrammes ;

3° Les qualités ordinaires, dites « figes marchandes », sont emballées dans des couffins tressés avec des feuilles de palmier nain et appelés « valises ».

Les qualités inférieures de figes sont demandées à l'étranger et servent à la fabrication du café de fige, préparation obtenue par la torréfaction des figes.

L'Algérie possède également comme arbres à fruits : des *caroubiers*, qui se rencontrent surtout dans la vallée de la Soumam, à Bougie et dans la région marine, et dont le fruit n'a de valeur que par sa richesse en saccharine ; très nutritif, il est employé pour l'engraissement du bétail ; des *amandiers*, des *grenadiers*, des *néfliers du Japon* et des *bananiers*, dont les produits ne donnent pas lieu à une exportation notable.

LE PALMIER-DATTIER

Le palmier-dattier, que l'on rencontre partout en Afrique du Nord, ne donne des fruits convenables que dans les régions au climat très chaud et très sec ; c'est un arbre qui pousse cependant dans des terrains très divers. Il est nécessaire que ses racines plongent dans un sol humide ; peu lui importe d'ailleurs que les eaux soient plus ou moins saumâtres. L'arbre commence à fructifier vers l'âge de dix ans ; toutefois, il n'est véritablement de rapport que vers la quinzième année. La fécondation des dattiers femelles en fleurs a lieu en avril, à l'aide d'un rameau d'inflorescence mâle prélevé sur un palmier producteur de pollen, dit « dokar », reconnu de bonne qualité.

La datte constitue la base de l'alimentation du Saharien et sa seule monnaie d'échange. On classe les fruits en deux catégories : les dattes molles et les dattes sèches. Il y a de très nombreuses variétés de dattes, mais trois sont surtout connues et appréciées : la ghar, la degla-beïda et la deglet-nour.

Les dattes ghar (molles) et les dattes degla-beïda (sèches) sont consommées presque entièrement sur place par les indigènes ; leur production est évaluée à environ 850.000 quintaux.

Mais c'est surtout la variété deglet-nour qui est connue ; elle fournit les dattes de luxe destinées à la consommation européenne et dont la vente est courante dans les grands magasins parisiens. C'est une datte fine, légèrement molle, à chair succulente, d'une belle couleur transparente, d'où le nom de « doigt-lumière », qui est la traduction du mot « deglet-nour ».

Les meilleures deglet-nour sont récoltées dans la région d'El-Oued. On sait que dans cette contrée les palmiers sont plantés au fond d'entonnoirs de sable énormes, qui donnent un aspect si curieux à tout ce pays du Souf, aujourd'hui facilement accessible aux touristes. Biskra, Tolga, Djamma et Touggourt sont aussi de grands centres de production.

Les dattes deglet-nour ont un feuillage léger, un tronc mince et élancé ; elles ont un rendement plus régulier que les autres variétés. La production des dattes deglet-nour est d'environ 150.000 quintaux, dont 100.000 sont exportés hors d'Algérie.

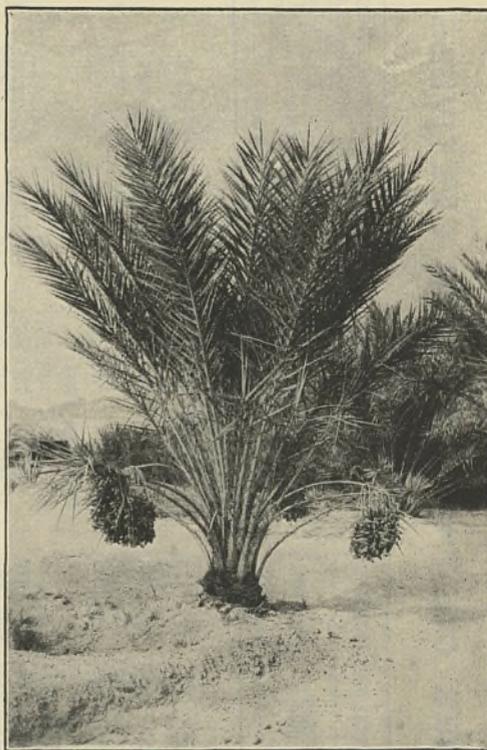
Quant aux dattes communes, dont les principaux centres de production se trouvent dans le Sud-Constantinois (Ziban, Oued-Rhir, Ouar-gla), dans le M'Zab (Sud-Algérien) et dans le Sud-Oranais (la Zousfana, la Saoura, le Touat et le Gourara), elles donnent lieu à un important trafic commercial en Algérie même. Sur les 850.000 quintaux qui constituent la production annuelle moyenne, 200.000 sont consommés dans l'Algérie du Nord et 650.000 servent à l'alimentation des Sahariens.

D'ailleurs, la valeur nutritive des dattes est incontestable. M. Balland a déterminé ainsi leur composition chimique :

	Pulpe 0 %	Noyau 0 %
Eau	25	13
Matières azotées	1,17	4,48
Matières grasses	0,29	5
Matières sucrées	49,10	1,25
Matières extractives	18,46	64,27
Cellulose	3,55	11
Cendres	1,90	1

Les plantations de palmiers-dattiers se sont surtout développées, dans le Sud-Constantinois, depuis la mise en marche du chemin de fer Biskra-Touggourt, qui a facilité l'exploitation des oasis de la vallée de l'Oued-Rhir, et notamment des oasis de Oumache, de Ourir, de M'Raïer, de Djamma, etc...

L'époque de la récolte est en novembre ; avant ce mois, on cueille les primeurs ; car le palmier est cultivé non seulement pour l'abondance de ses produits, mais aussi pour son ombrage, qui permet la culture des plantes les plus variées et les plus utiles. Sous cet arbre, on plante des arbres de moindre importance : figuiers, oliviers, grenadiers, orangers, etc..., et sous ces ombrages divers, on cultive quelques céréales, des légumes maraîchers, de



Dattier deglet-nour

sorte que l'on peut dire que trois étages de cultures se superposent dans l'oasis.

On estime à près de 6 millions le nombre de palmiers du Sud-Algérien. La production totale oscillant entre 800.000 et 1.200.000 quintaux.

La plus grande partie des achats de dattes sont faits sur pied, avant la récolte et même avant la maturité. Les ventes ont lieu le plus généralement au comptant, et, lorsqu'elles sont à terme, des arrhes sont données avant la livraison (c'est là une condition de régularité du

ETAT DES TERRES CULTIVÉES ET NON CULTIVÉES EN 1929.

ARRONDISSEMENTS	VIGNO- BLES (hectares)	CULTURES Arbustives en masse (hectares)		TERRES NUES CULTIVÉES		TERRES NUES NON CULTIVÉES			FORÊTS, BOIS ET BROUSSAILLES		TERRAINS Urbains et industriels et domaine public (hectares)	TOTAL ÉGAL à l'exception de l'arondis- sement (hectares)
		Semées ou plantées (hectares)	Au repos (hectares)	Prairies naturelles (hectares)	Pacages (hectares)	Improductives (hectares)	Appartenant à l'Etat (hectares)	Appartenant à d'autres propriétaires (hectares)				
Alger	79.759	22.988	268.721	259.955	Département d'Alger			224.609	42.850	781.645	2.240.935	
Médéa	3.368	587	96.730	104.032	75.949	247.889	236.570	119.764	53.231	112.420	1.494.042	
Miliana	5.672	1.753	236.516	104.323	5.634	638.023	365.233	105.517	68.249	41.034	683.924	
Orléansville	1.810	388	143.365	66.558	11.023	52.367	57.470	79.422	108.054	61.319	566.444	
Tizi-Ouzou	3.260	61.415	61.868	49.162	1.608	74.118	29.802	38.921	39.987	31.655	371.785	
Oran	63.961	2.616	172.480	76.077	Département d'Oran			27.812	51.664	53.703	586.261	
Mascara	9.184	6.547	218.711	182.286	15.711	63.251	58.986	242.106	100.545	43.484	1.632.399	
Mostaganem	32.865	24.162	485.741	285.184	898	710.862	417.776	165.856	149.105	245.692	2.836.382	
Sidi-bel-Abbes	23.092	1.837	144.471	140.307	9.307	1.025.435	413.035	330.579	14.686	53.041	833.484	
Tlemcen	12.941	3.482	162.156	102.383	2.312	80.389	42.770	53.776	146.999	10.403	794.793	
Batna	50	2.722	272.379	152.886	Département de Constantine			343.895	158.781	133.208	2.128.855	
Bône	7.657	7.051	100.659	39.721	13.390	39.554	1.011.990	112.543	107.558	22.199	530.505	
Bougie	4.483	17.327	108.693	84.911	34.478	78.491	20.148	100.394	64.644	47.960	548.493	
Constantine	92	17.717	731.580	390.081	3.361	57.528	59.192	232.967	107.573	317.922	3.002.988	
Guelma	382	4.821	116.189	59.961	17.223	440.213	747.620	56.108	56.242	12.932	443.946	
Philippeville	5.034	6.908	66.713	172.284	8.989	87.892	40.430	59.989	116.834	22.942	565.199	
Setif	404	10.733	377.226	200.570	18.949	33.547	61.999	131.759	29.449	39.256	1.333.517	
Département ou territoires												
Alger	93.869	86.831	807.200	584.050	RÉCAPITULATION			568.233	312.371	1.028.073	5.357.130	
Oran	142.043	38.644	1.183.559	786.237	108.922	1.040.163	727.418	820.129	462.999	406.323	6.683.319	
Constantine	18.102	67.279	1.773.439	1.100.414	28.773	2.091.100	2.306.607	1.037.655	641.081	596.419	8.754.500	
Territoires du Sud	15	33.527	44.529	66.681				75.115.038	390.560	1.374.999	165.507.047	
Algerie	254.029	226.281	3.808.727	2.537.382	266.153	24.044.598	72.209.949	77.541.055	1.807.011	3.405.814	186.301.996	

marché). L'acheteur au comptant bénéficie toujours d'une importante diminution de prix.

Les maisons de la place de Biskra font leurs expéditions de la manière suivante :

En caisses de 24 à 30 kilogs et en caisses de 10 kilogs net ; en boîtes (colis postaux) de 10, 5 et 3 kilogs et de 500 à 1.000 grammes.

En 1928, l'Algérie a exporté 129.330 quintaux de dattes pour une valeur de plus de 71 millions de francs. Le palmier-dattier constitue une véritable richesse pour les Territoires du Sud.

Avenir de la culture des dattes. — Jusqu'à ces dernières années, la récolte et l'expédition des dattes se faisaient sans beaucoup de soins, ce qui produisait, vers la fin de chaque campagne, un avilissement des prix.

Le commerce des dattes tend heureusement à s'organiser sur place dans des conditions

plus rationnelles. Les efforts des spécialistes de la datte portent en particulier sur les moyens d'obtenir des fruits d'une maturité parfaite, d'un bel aspect et d'une bonne conservation.

Les heureuses initiatives de quelques Européens ont été encouragées par l'Administration, qui a créé à Aïn ben Noui, près de Biskra, une station spéciale pour l'étude et la mise au point de tous les problèmes concernant l'amélioration de la production de ces fruits, tant au point de vue de la qualité qu'au point de vue du rendement des palmiers.

Dans une seconde station expérimentale d'El-Arfiane, cercle de Touggourt, l'Administration algérienne a également entrepris l'étude de la reproduction et de l'acclimatation des palmiers des meilleures variétés.

On peut affirmer que la culture du dattier, aujourd'hui en pleine évolution, est appelée à un grand développement en Algérie.

On peut évaluer que la culture du blé en Algérie a augmenté de 20 à 30 % pendant la dernière décennie. Cette augmentation est due à l'extension de la culture dans les régions montagneuses et à l'augmentation de la production par hectare. Les données statistiques de l'Institut National de la Statistique algérienne pour l'année 1960-1961 indiquent que la production totale de blé a atteint 1,2 million de tonnes, contre 1,0 million en 1950-1951. Cette augmentation est due à l'extension de la culture dans les régions montagneuses et à l'augmentation de la production par hectare. Les données statistiques de l'Institut National de la Statistique algérienne pour l'année 1960-1961 indiquent que la production totale de blé a atteint 1,2 million de tonnes, contre 1,0 million en 1950-1951. Cette augmentation est due à l'extension de la culture dans les régions montagneuses et à l'augmentation de la production par hectare.

Les données statistiques de l'Institut National de la Statistique algérienne pour l'année 1960-1961 indiquent que la production totale de blé a atteint 1,2 million de tonnes, contre 1,0 million en 1950-1951. Cette augmentation est due à l'extension de la culture dans les régions montagneuses et à l'augmentation de la production par hectare. Les données statistiques de l'Institut National de la Statistique algérienne pour l'année 1960-1961 indiquent que la production totale de blé a atteint 1,2 million de tonnes, contre 1,0 million en 1950-1951. Cette augmentation est due à l'extension de la culture dans les régions montagneuses et à l'augmentation de la production par hectare.

L'EFFORT AGRICOLE

LES PLANTES INDUSTRIELLES

L'ALFA

La recherche de la matière première et son utilisation ont toujours préoccupé les écrivains. Dans ses *Scènes de la Vie de Province*, Balzac a fait l'historique de la fabrication du papier.

« En Chine, écrit-il, grâce aux matières premières, la papeterie a, dès son origine, atteint une perfection qui manque à la nôtre... Le papier de Chine ne se fabrique ni avec de la soie, ni avec le broussonatia ; sa pâte provient des fibres du bambou triturées. » Balzac ajoute : « ...Pour maintenir le bon marché de la matière première, il faut s'adresser à des substances végétales qui puissent venir dans les marécages et dans les mauvais terrains ; elles seront à vil prix. Le secret gît tout entier dans une préparation à donner à ces tiges. »

L'alfa est essentiellement ce produit dont parle Balzac. Cette plante croît spontanément et recouvre d'immenses espaces dans notre Afrique du Nord ; elle sert non seulement pour la fabrication de la pâte à papier, mais également pour la fabrication des ouvrages dits en « sparterie ».

L'alfa se présente sous forme de touffes composées de feuilles ayant de 0 m. 30 à 0 m. 80 de longueur ; il contient de 40 à 50 % de cellulose. Les alfas séchés, triés, classés et pesés, sont mis en balles pressées et livrés au commerce.

Les peuplements d'alfa les plus importants occupent les hauts plateaux du département d'Oran, la région de Djelfa, de Laghouat et

de Bou-Saada dans le département d'Alger, les environs de Sétif, les Bibans et l'Aurès dans le département de Constantine. Les surfaces alfatières sont évaluées à 3.198.537 hectares pour l'Algérie, dont 1.773.000 hectares dans les Territoires du Sud, 826.000 dans le département d'Oran, 306.490 dans celui d'Alger et 292.686 dans celui de Constantine.

Jusqu'à ces dernières années, l'Angleterre détenait le monopole de la transformation de l'alfa en pâte à papier ; elle absorbait, à elle seule, 97 % de la production algérienne. C'est vers 1855 que l'alfa a été introduit en Angleterre comme matière première. Tandis que nos voisins d'outre-Manche nous devançaient dans la voie du progrès en monopolisant dans leur pays la fabrication d'un produit de nos colonies, nous nous bornions à faire de timides essais en France pour employer les pâtes de bois.

Nos industriels ne pouvaient songer à créer, comme en Angleterre, des usines spéciales pour la fabrication du papier d'alfa. En raison des bas prix pratiqués en Angleterre, tant pour les produits chimiques que pour le combustible, il était impossible, malgré les droits d'entrée, de lutter contre la concurrence des papiers anglais.

Aujourd'hui, grâce à l'évolution de la situation économique et au changement apporté sur le marché des succédanés, la fabrication du papier d'alfa est devenue possible en France. Des résultats brillants ont été obtenus par l'important consortium qui traite les alfas d'Algérie dans les usines de Sorgues, près d'Avignon. Tout fait espérer que cette industrie se développera et que bientôt les papiers d'alfa français concurrenceront utilement les

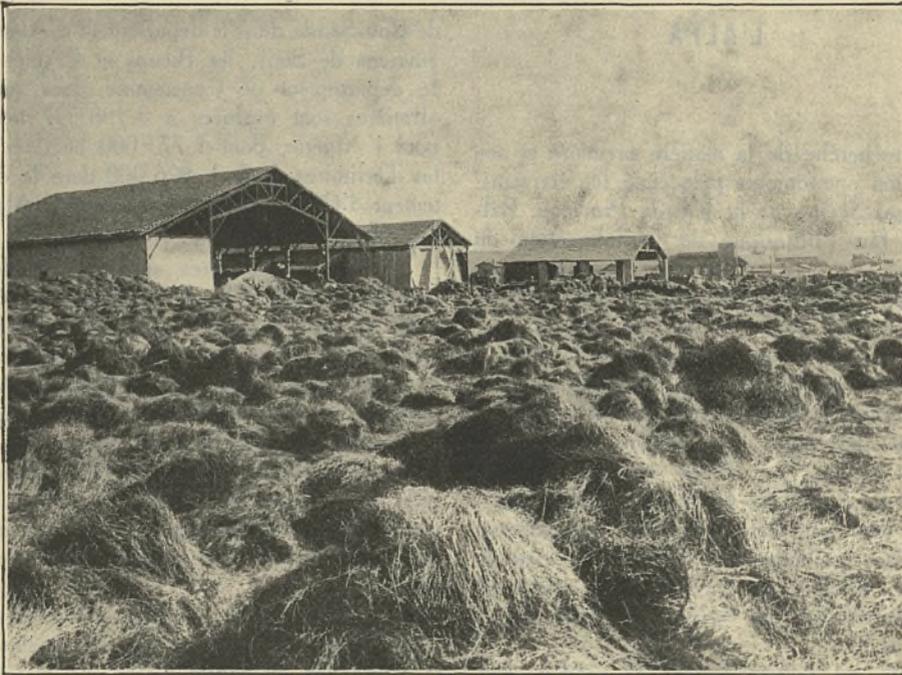
produits de nos voisins. Un spécialiste de cette question disait : « Notre industrie nationale a tout à gagner à ce développement qui, en mettant en valeur un produit de nos colonies, dotera notre pays de papiers durables, tandis que ceux fabriqués avec de la pâte de bois sont voués à une destruction rapide par suite de l'oxydation de la lignine qui infecte beaucoup plus fortement les cellules des végétaux âgés que celles des plantes annuelles. »

Il était paradoxal que notre pays fût tributaire de l'étranger pour le papier fabriqué avec l'alfa, cette matière pauvre dont parlait Balzac.

Tiaret, Téniet-el-Haâd, Aumale, les Beni-Abbès et les Bibans.

Le département d'Oran, en raison de l'étendue de l'exploitation, produit toutes les qualités commerciales, mais surtout des alfas fibreux de papeterie et des alfas fins de sparterie ; le département de Constantine donne des alfas généralement fins ; quant à ceux du département d'Alger, ils sont longs et forts, et sont utilisés pour la vannerie et la sparterie.

La plante renferme une quantité de cellulose très importante, évaluée, suivant les qualités, de 45 à 50 %.



Alfa au séchage

Les zones de délimitation de l'alfa sont les suivantes :

Dans le département d'Oran, il s'avance jusqu'au littoral, depuis les montagnes de Ksour et les plateaux des Oulad-Sudu-Cheikh (Saïda, le Kreider, Méchéria, Ain-Sefra, Moghrar, Tahtani, etc...).

Dans la province de Constantine, on rencontre l'alfa au sud de Sétif, dans les Maâdid et le Bouthaleb, ainsi que dans l'Aurès.

La région alfatière du département d'Alger ne dépasse pas, au nord, une ligne passant par

L'alfa sert principalement à trois groupes d'industries :

a) Pour la sparterie, les nattes, la vannerie, les balais, les chaussures, les brosses, on l'emploie à l'état naturel ou simplement blanchi ou teint.

b) Pour les cordes et les tapis grossiers, les fibres sont dissociées par un rouissage et peuvent être employées après un simple battage, ou bien elles sont peignées, filées et tissées en tentures, tapis, etc...

c) Enfin, les fibres sont dissociées complètement par des produits chimiques : alcali, soude, potasse, etc...; ces fibres se feutrent facilement et fournissent une excellente pâte de chiffons, de bois ou de paille.

Le papier d'alfa a, pour le même poids, beaucoup plus d'épaisseur que tout autre papier. Il prend très bien l'impression, il fait matelas sur les caractères d'imprimerie ; il convient très bien pour les éditions de luxe et les gravures ; les beaux journaux anglais illustrés sont imprimés sur papier d'alfa ; on en fait aussi, en Grande-Bretagne, un papier à lettres de luxe très recherché.

Au cours des dernières années, les exportations d'alfa d'Algérie ont été les suivantes :

Année	A destination		TOTAL	Valeur approximative
	de France	de l'Etranger et des Colonies Françaises		
	Quintaux	Quintaux	Quintaux	Francs
1922	29.553	1.020.101	1.049.654	29.390.000
1924	90.028	1.083.981	1.174.009	41.090.000
1926	169.381	1.401.604	1.570.985	54.986.000
1928	226.414	1.905.404	2.131.818	85.273.000

La Grande-Bretagne absorbe de 90 à 95 % de ces exportations pour la fabrication de la pâte d'alfa.

Viennent ensuite : la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Belgique, etc...

En France, l'approvisionnement de l'usine de Sorgues exige dès maintenant plus de 20.000 tonnes d'alfa par an.

Pendant longtemps, l'exploitation de l'alfa demeura, en Algérie, entièrement libre. Il en résulta, sur beaucoup de points, un dépérissement rapide des nappes, dû à deux causes principales :

1° D'abord, les cueillettes étaient opérées pendant la période de végétation, c'est-à-dire avant la maturité complète de la plante ;

2° Ensuite, les cueillettes, même faites pendant la saison convenable, étaient pratiquées d'une manière excessive ou par des procédés défectueux.

En vue de mettre un terme à ces exploitations abusives qui menaçaient de faire dispa-

raître une des grandes richesses de la colonie, un arrêté du 15 avril 1921 régla les conditions de l'exploitation, du colportage, de la vente et de l'exportation de l'alfa.

Il n'est pas douteux que, dans ces conditions, la production de l'alfa, sur le territoire algérien, ne pourra aller qu'en augmentant.

La question de la création en Algérie d'usines de pâte à papier qui permettraient de tirer, sur place, le meilleur parti de l'exploitation des alfas des Hauts-Plateaux, n'est toujours pas réalisée, les essais tentés n'ayant pas, pour des raisons diverses, donné jusqu'à ce jour, des résultats satisfaisants.

LES TEXTILES

LE CRIN VÉGÉTAL

Le palmier nain (*chamerops humilis*) donne le crin végétal. Soit au moyen de peigneuses mécaniques, soit par le travail de l'homme, les feuilles du palmier nain sont peignées et donnent le succédané du crin animal qui est employé pour la confection des matelas, des coussins, des harnais ou des meubles communs. La couleur naturelle du crin végétal est vert cendré ; pour le rendre noir, on a recours à la teinture. Le procédé employé consiste à plonger les filasses séchées et mises en cordes dans une solution de bois de campêche, après les avoir trempées au préalable dans un bain de sulfate de fer qui sert de mordant.

Les cordes, séchées, sont mises en balles de 120 kilogs ou en ballots plus maniables de 65 kilogs ; pour les qualités fines, l'emballage se fait avec de la toile.

Tout le monde sait que le crin végétal, par ses propriétés hygiéniques, est inaltérable par la vermine, et qu'un matelas confectionné avec cette plante textile peut durer indéfiniment. Son prix est peu élevé.

L'industrie du crin végétal, qui avait fortement périclité pendant la guerre, à en juger par le chiffre des exportations qui était tombé de 594.604 quintaux en 1913 à 154.457 quintaux en 1917 et à 84.740 quintaux en 1918, a repris rapidement son essor, car les besoins à satisfaire sont importants, tant en France qu'à l'étranger, et les prix actuels sont largement rémunérateurs. D'ailleurs, le mouvement dans les exportations de ce produit laisse entrevoir une reprise des transactions.

EXPORTATION DU CRIN VÉGÉTAL

Année	A destination		TOTAL	Valeur approximative
	de France	de l'Étranger et des Colonies Françaises		
	Quintaux	Quintaux	Quintaux	Francs
1922	82.204	359.986	442.190	17.687.000
1924	130.943	453.717	584.660	35.080.000
1926	116.923	470.906	587.829	38.200.000
1928	60.874	503.608	564.482	43.162.000

Par ordre d'importance, les pays qui importent les plus grandes quantités de crin végétal sont : l'Italie, la France, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Amérique, l'Angleterre, la Grèce, etc...

L'industrie du crin végétal, qui n'occupe pas moins de 3.000 ouvriers indigènes et espagnols, est surtout développée dans les départements d'Oran et d'Alger. Elle tient une place moindre dans le département de Constantine.

Les principales usines se trouvent à Bordj-Ménaïel, El-Affroun, Marengo, Affreville, Lavigerie, Duperré, Rouïna, dans le département d'Alger ; à Nédromah, Nemours, Béni-Saf, Bou-Sfer, Oran, Sidi-Bel-Abbès, Tiaret, dans le département d'Oran, et à Akbou, Bône, Takdempt, Amokran, dans le département de Constantine.

La fabrication porte, en Algérie, sur quatre variétés bien distinctes :

1° Crin « ordinaire », dont la production est à peu près spéciale au département d'Oran ;

2° Crin « médio », couramment appelé « médio d'Alger », marchandise plus soignée déjà ;

3° Crin « fin », habituellement désigné sous le nom de « supérieur » ;

4° Crin « extra ».

Ces diverses variétés ne peuvent être indistinctement produites dans les diverses usines au gré des industriels. Plusieurs facteurs essentiels : qualité de la matière première, outillage, main-d'œuvre, contribuent à obtenir, selon leur valeur, telle ou telle sorte de crin, dont les usages varient selon la qualité.

En raison des progrès rapides de la colonisation et du défrichage des terres en Algérie, l'industrie du crin végétal, qui n'a cessé d'être florissante jusqu'à présent, ne peut compter sur

un développement illimité ; la matière première disparaîtra peu à peu, et il est logique que le palmier nain fasse place à des cultures plus rémunératrices, telles que les céréales, le coton, les arbres fruitiers ou la vigne.

L'AGAVE

L'agave a, de tout temps, été utilisée par les indigènes. Au Mexique, notamment, les populations en extraient les fibres, des boissons alcooliques, des matières saponifères.

Il en existe plus de deux cent cinquante espèces, mais les plus importantes qui sont répandues en Algérie sont : 1° l'agave americana, très fréquente sur le bord des routes et dans les régions arides ; 2° l'agave ou crin de Tampico, que l'on rencontre dans la zone marine et jusqu'aux altitudes moyennes ; et 3° l'agave rigida, qui ne se trouve que sur le littoral.

Les méthodes de culture des agaves varient suivant les colons, qui plantent de 2.500 à 3.000 plants par hectare ; chaque pied en pleine production peut fournir environ trente feuilles du poids moyen d'un kilogramme. Suivant la force des sujets plantés, la récolte commence la quatrième ou la cinquième année.

Longtemps, les fibres d'agave n'ont servi qu'à la confection des cordages ou des mèches de fouet. Aujourd'hui, elles sont particulièrement recherchées ; en effet, on traite les feuilles d'agave et, par le décortiquage des fibres, on obtient un « jus » et des déchets qui peuvent être utilisés pour la distillation d'un alcool purement industriel. La matière distillable correspond à peu près à 70 % de la matière première en feuilles. Et la distillation produit finalement, en alcool, 4,5 % du poids des feuilles.

Il est établi, maintenant, que l'agave peut réussir dans les terres les plus arides et les plus ingrates. Aussi l'Administration algérienne s'efforce-t-elle d'encourager, auprès des colons, le développement de cette culture qui apporterait à l'Algérie une nouvelle source d'enrichissement.

LE CHANVRE ET LE LIN

Le chanvre et le lin n'ont pas donné en Algérie de résultats satisfaisants ; pour l'un comme pour l'autre, il faut de bonnes terres bien préparées, fortement fumées, bien irriguées, et toutes les tentatives faites ont abouti

à un maigre rendement. Le lin n'est cultivé que pour ses graines, exportées presque en totalité à destination de la métropole.

LE COTON

Depuis quelques années, on a fait une intense propagande en faveur de la culture du coton en Afrique du Nord, et notamment en Algérie. A vrai dire, il n'y a là rien de nouveau. Dans les temps lointains, les écrits arabes mentionnent que les habitants de l'Afrique du Nord cultivent le coton et tissent des vêtements qu'ils

fices très rémunérateurs, mais qui est soumise aussi à bien des aléas.

La production mondiale, qui oscillait ces dernières années entre 5 et 6 millions de tonnes, dont 56 à 57 % provenant d'Amérique, 18 à 20 % de l'Inde, 8 à 10 % de Chine, 6 à 7 % d'Egypte, est descendue à moins de 5 millions, alors que la consommation a plutôt augmenté.

La France absorbe une moyenne de 300.000 tonnes de coton, dont les deux tiers provien-



Égrenage du coton à Orléansville

expédient dans tous les pays d'Orient et d'Occident. Toutefois, après la conquête, les indigènes, pouvant se procurer en France des tissus plus soignés, abandonnèrent peu à peu la culture du coton.

Il a fallu la hausse considérable des prix et la diminution de la production pour provoquer cet engouement en faveur d'une culture qui a donné, il faut le reconnaître, des béné-

ficement de l'Amérique, le reste étant fourni par l'Egypte (40.000 tonnes) et par les autres pays producteurs. Nos colonies fournissent un contingent insignifiant, lequel, d'après les dernières statistiques, ne dépasse guère 3.500 tonnes. Nous sommes donc dans l'obligation d'exporter chaque année des sommes considérables (4 à 5 milliards) pour nos achats de coton à l'étranger.

Au double point de vue de notre change et de nos approvisionnements, il serait nécessaire de trouver dans nos colonies la plus grande partie des cotons indispensables à notre industrie.

Il y a bien des années que des essais furent tentés en Algérie. En 1900, des expériences réalisées à Orléansville donnèrent des résultats assez médiocres. Ces essais, répétés de 1906 à 1914, ne furent guère plus rémunérateurs. Ce n'est qu'après la guerre que la Direction de l'Agriculture au Gouvernement général fit appel aux colons, les engagea à se livrer à la culture du coton et leur distribua gratuitement des graines sélectionnées. Dès 1923, des surfaces importantes étaient plantées.

Aujourd'hui, les meilleures méthodes sont définies et affirmées par les résultats. Pour que la culture du coton soit intéressante, certaines conditions s'imposent. Tout d'abord, une sélection de bonnes variétés est nécessaire (variétés précoces de préférence).

Ensuite, il est nécessaire d'unifier ces variétés chez les producteurs, afin de fixer un type de coton algérien et de standardiser la production comme en Amérique. Enfin, conditions essentielles, il faut tenir compte de la nature des terres, du climat, de l'irrigation et des procédés culturaux.

En ce qui concerne les variétés qui semblent donner les meilleurs résultats, le *Bulletin de l'Office du Gouvernement général* donne les indications suivantes :

« Les recherches du service botanique sur la fixation des meilleures variétés culturales de coton se sont poursuivies en 1925. Ce sont les variétés Pima et Yuma qui, depuis dix ans, ont donné les meilleurs résultats en grande culture. Le Pima paraît supérieur ; certaines races sélectionnées donnent des fibres de luxe de 36 à 43 millimètres, d'un haut rendement, d'un égrenage facile ; leur culture tend à se généraliser dans la région de Perrégaux, qui pourrait devenir le centre de la production des semences pour l'Afrique du Nord.

« La sélection des cotons Upland a permis de fixer des races produisant une fibre dépassant 35 millimètres, donnant 8 grammes de coton brut par capsule (au lieu de 3 dans les cotons égyptiens), et dont le rendement à l'égrenage atteint et dépasse 35 %. Leur précocité semblerait en recommander la culture

dans les régions à saison chaude trop courte pour les variétés égyptiennes.

« En ce qui concerne les cotons vivaces du type Caravonica, les études sont toujours poursuivies. A la station botanique, des pieds âgés de dix-sept ans ont encore produit chacun environ 300 grammes de fibres bien notées à l'expertise. »

L'époque du semis varie selon la température, la meilleure période pour l'Algérie étant au mois d'avril, lorsque le sol est réchauffé et que la température de ce dernier se maintient croissante au-dessus de 10°. M. Ducellier, professeur à l'Institut agricole de Maison-Carrée, à qui l'on doit des études fort intéressantes sur la culture du cotonnier, a souvent appelé l'attention des planteurs sur l'importance des semis : « C'est l'une des opérations importantes de la culture du cotonnier, et l'on ne saurait prendre trop de précautions pour assurer la levée complète des graines, la constitution des plantations, en une seule fois, plus particulièrement pour les plantations que l'on ne peut arroser. »

Nous avons dit plus haut que la culture du coton était soumise à de nombreux aléas. Le cotonnier est gêné dans son développement par la pluie, le froid, la gelée, la grêle, le vent, la sécheresse, etc... Dans une certaine mesure, on peut remédier à ces accidents météorologiques en choisissant l'époque favorable aux semis, en créant des abris, en rendant le sol très meuble à la surface pour éviter l'évaporation. Mais il y a aussi le danger des parasites du cotonnier, qui sont nombreux, et des maladies qui se développent rapidement sur les tiges, les feuilles et les fruits du cotonnier (la bruyère, le chancre du collet, la pourriture des capsules, le charançon et le ver rose des capsules, etc...).

Comme on le voit, la culture du cotonnier exige de grands soins, des connaissances variées et approfondies, de l'expérience, et elle nécessite des capitaux assez élevés. D'autre part, les conditions exigées par cette culture ne permettent pas de « faire du coton » n'importe où.

Tous les facteurs de réussite étant connus, on a très nettement délimité les régions qui peuvent être, en Algérie, livrées avec succès à la culture du coton.

La « culture sèche » peut être entreprise dans les régions où les terres sont riches et le sous-sol frais, comme c'est le cas pour la

plaine de Bône et pour la région d'Aïn-Temouchent. Il y a là possibilité d'accroître la production dans des conditions avantageuses, puisqu'il n'y a pas à envisager d'arrosage dans ces contrées.

La culture irriguée donne les meilleurs résultats dans la vallée du Chélif, dans la plaine de l'Habra, dans la région de Saint-Denis-du-Sig, dans certaines parties de la plaine de la Mitidja, dans les vallées de l'Isser, de la Tafna, du Sébaou et de la Soummam. Toutes ces régions sont d'ailleurs parmi les plus riches de l'Algérie.

Aujourd'hui, les cotons produits dans ces différentes régions se classent parmi les bonnes sortes, et les cotons d'Algérie sont fort appréciés par les nombreux filateurs qui les utilisent et les trouvent soyeux et résistants.

Les superficies cultivées en cotonnier ont augmenté rapidement en Algérie au cours de ces dernières années. Voici quelle en est la marche ascendante :

1920.....	225 hectares
1922.....	500 —
1924.....	2.000 —
1926.....	7.000 —
1928.....	12.000 —

L'exportation du coton algérien s'est développée parallèlement, ainsi que le prouvent les chiffres suivants :

Années	Quantités	Valeur
1920	490 Quintaux	755.000 Frs
1922	2.260 —	2.714.000 —
1924	1.806 —	3.325.000 —
1926	13.195 —	27.307.000 —
1928	11.625 —	21.750.000 —

La production a donc sextuplé en l'espace de quelques années.

Etant donné l'extension considérable de la culture du coton, dont les surfaces cultivées atteignent cette année 12.000 hectares contre 7.000 en 1926, on était en droit de compter sur une production double de celle obtenue dans la précédente récolte.

Les aléas dont nous avons parlé plus haut se sont malheureusement manifestés au cours de la dernière saison.

Malgré cela, la progression suit son cours et les quantités de coton algérien utilisées dans

nos usines deviennent de plus en plus importantes. D'ailleurs, des personnalités bien informées croient possible la mise en culture cotonnière à longues soies de 50.000 hectares, ce qui représenterait une production de 12 à 15 millions de kilogs à récolter annuellement.

En ce qui concerne l'égrenage, il y a en Algérie une douzaine d'usines qui groupent une centaine de machines ; les installations existantes sont d'ailleurs développées de façon à faire face à la production croissante des cotons. Les coopératives cotonnières d'Orléansville, de Perrégaux, de Philippeville et de Bône ont fait un effort considérable pour améliorer leur outillage et pour obtenir des types de coton homogènes, sans mélanges. C'est pourquoi les cotons algériens sont appréciés et jouissent aujourd'hui de la faveur de nos industriels.

On constate, d'après ces renseignements, que l'Algérie redevient productrice de coton. Les quantités qu'elle pourra mettre à la disposition des industries métropolitaines seront forcément réduites ; du moins, dans notre grande colonie, les dirigeants et les colons témoignent d'un sens très positif des réalités, et il faut leur savoir gré de faire tous les efforts nécessaires pour adapter les productions aux nécessités de l'heure présente.

LES PLANTES A PARFUM

Les plantes à parfums et à essences constituent encore une source de revenus assez importants pour l'Algérie, malgré la concurrence des produits synthétiques.

La plus importante est le *géranium rosat*, qui, par sa distillation, donne une essence de rose très employée. La culture du *géranium* est développée principalement dans le département d'Alger, dans les parties basses entre le cap Matifou et Cherchell, dans le Sahel à Chéragas et à Staouéli, dans la Mitidja à Boufarik et à Rovigo. On évalue à 20 ou 25 kilogs le rendement annuel en essence par hectare. Le *géranium rosat* mis à part, les autres plantes à essences ou parfums sont de peu d'importance ; citons : la rose, le bergamotier, le bigaradier, le jasmin, la menthe, etc...

Les nombreux touristes qui viennent à Alger ne manquent jamais de visiter les gorges de la Chiffa, par la belle route qui passe à Boufarik et à Blida ; ils sont émerveillés par la vue des champs de *géraniums* qui s'étendent à proxi-

mité de ces deux villes et donnent un aspect gai, riant et plein de charme à toute cette région.

Le géranium rosat, qui donne lieu à une telle exploitation, est une plante originaire du sud de l'Afrique ; ses feuilles ont la particularité d'exhaler un parfum comparable à celui de la rose.

Cultivée dans la région de Grasse, dès le début du XIX^e siècle, cette plante fut introduite

jour où de nouvelles découvertes scientifiques permirent de fabriquer artificiellement, et à des prix extrêmement bas, tous les parfums.

Par suite de cette nouvelle concurrence, le prix de l'essence de géranium était descendu, en 1908, à 18 francs le kilog. A ce moment, une crise se fit sentir et de nombreuses plantations furent abandonnées.

Aujourd'hui, il n'en est plus de même. Les cours atteints par les essences de fleurs



La cueillette du géranium dans la Mitidja

en Algérie vers 1850. Les premiers essais furent entrepris à Chéragas, dans le département d'Alger et donnèrent tout de suite des résultats encourageants. A cette époque, le prix des essences de fleurs était fort élevé ; l'essence de géranium se vendait 250 francs le kilog, celle du jasmin 500 francs l'once (30 gr. 59), le néroli 400 francs le kilog.

Les cultures de géranium rosat se développèrent un peu partout en Algérie, jusqu'au

dépassent ceux de 1850. On a fort heureusement constaté que les essences artificielles ne pouvaient pas remplacer les essences naturelles, et la grande vogue est revenue aux produits qu'appréciaient nos élégantes du Second Empire. Actuellement, l'essence de rose vaut 4.500 francs le kilog et l'essence de géranium rosat environ 230 francs.

La récolte des tiges du géranium rosat se fait en Algérie dès le printemps et se termine en

automne. La première coupe a lieu lorsque les tiges portent trois ou quatre fleurs. La deuxième coupe commence en juin et finit en juillet. La dernière récolte, quand elle a lieu, se fait en octobre et novembre.

Les tiges subissent le minimum de manipulations, pour éviter un détachement des feuilles qui contiennent l'huile essentielle ; elles sont coupées soit au sécateur, soit à la faucille, et transportées directement dans des chariots au lieu de distillation. Les appareils employés pour cette distillation sont peu différents des alambics ordinaires, c'est-à-dire qu'ils comprennent les organes classiques : une chaudière, un chapeau à col de cygne, un serpent et un réfrigérant.

Il résulte des essais qui ont été pratiqués, que la coupe de 200 kilogs de géranium exempt de racine fournit environ 78 kg. 9 de feuilles et 113 kg. 3 de tiges et pétioles. A eux seuls, les 78 kg. 9 de feuilles donnent, à la distillation, environ 115 grammes d'essences, les tiges et les pétioles ne fournissant d'ailleurs aucune trace d'essence. Toute la matière odorante reste concentrée dans la feuille.

L'essence de géranium rosat contient en proportions variables du linalol, du géranol (50 à 80 %), du cotonellol (20 à 50 %), produits utilisés en parfumerie, pour la fabrication des extraits, comme succédanés de l'essence de rose.

On estime qu'un hectare planté en géranium rosat donne, en moyenne, de 20 à 30 kilogrammes d'essence.

Dans le seul département d'Alger en 1928 on comptait 3.140 hectares plantés en géranium rosat. La moyenne annuelle des exportations a été de 40.771 kilogs pour la période de 1902 à 1913, de 49.784 kilogs de 1915 à 1918, de 30.149 kilogs de 1918 à 1923.

En 1928, le chiffre total des exportations de cette précieuse essence a atteint 143.000 kilogs, pour une valeur de 21 millions de francs, ce qui représente un prix de vente au kilog de 147 francs environ.

Il faut signaler que les cours de l'essence de géranium ont remonté à 230 francs à partir d'octobre 1928.

On voit tout l'intérêt qui s'attache au développement de cette riche et agréable culture.

LE TABAC

Parmi les cultures industrielles, celle du tabac est la plus répandue et la plus rémunératrice. Elle est pratiquée dans tout le nord de l'Afrique, du littoral jusqu'aux régions sahariennes. Depuis quelques années, les surfaces livrées à la culture du tabac se sont considérablement développées, par suite des hauts prix atteints. C'est ainsi que les surfacesensemencées sont passées de 11.029 hectares en 1914 à plus de 26.000 hectares en 1928.

La région des Issers et la Kabylie (l'Alma, Palestro, Ménerville, Bordj-Bou-Argeridj) donnent des tabacs réputés pour les cigarettes ; la zone de Blida (Chebli, Souma, Attaba, Krachenat) donne des tabacs hachés ; la région de Bône produit des tabacs consistants ; enfin, le sud fournit surtout le tabac à priser, riche en nicotine.

La réputation des cigarettes algériennes est mondiale. On emploie pour cette fabrication une certaine proportion de tabac étranger ; on obtient ainsi des mélanges excellents à des prix modestes. Les cigares sont fabriqués avec des tabacs en feuilles de qualité fine et de combustibilité parfaite.

La Régie française achète une grande partie de ses tabacs en Algérie, non seulement des qualités inférieures pour la fabrication des scaferlatis à prix réduit, mais aussi des feuilles de qualité supérieure. On estime que 60 % de la récolte algérienne sont absorbés par la Régie française.

Les sociétés coopératives de planteurs de tabac à fumer ont pris un essor important en Algérie. La première société fut constituée à Bône, en 1920, sous le nom de Tabacoop de Bône ; elle réussit à grouper la presque totalité des planteurs du département de Constantine. Depuis, il s'est créé une Tabacoop Kabyle et une Tabacoop de la Mitidja. Ces trois sociétés semblables groupent maintenant tous les producteurs et se partagent la totalité des régions des départements de Constantine et d'Alger où est cultivé le tabac à fumer. Dans le département d'Oran, on ne cultive que le tabac à priser.

Ces sociétés ont des marchés importants passés avec la Régie, qui, de ce fait, a presque

entièrement supprimé ses achats directs aux producteurs.

Les tabacs à priser sont achetés directement aux planteurs par les fabricants ou commerçants établis dans la colonie ; ils ne donnent lieu à aucune exportation et sont consommés uniquement sur place.

Cet effort coopératif pour la vente en commun des tabacs à fumer méritait d'être signalé.

En vue de satisfaire les goûts très variés de leur nombreuse clientèle, les manufactures algériennes importent, notamment des Etats-Unis, du Brésil, de Saint-Domingue, d'Argentine, des Philippines et des Indes Néerlandaises, des tabacs en feuilles qu'elles mélangent aux tabacs récoltés sur place.

Indépendamment des améliorations réalisées dans leur outillage et se rapportant plus parti-



Un champ de tabac

Les producteurs algériens, par la coopération, sont arrivés à construire des docks où peuvent être entreposés 60.000 quintaux de feuilles de tabac. D'autre part, grâce aux contrats à longue durée passés avec la Régie, les planteurs sont arrivés à opérer des sélections qui leur permettent de livrer régulièrement des qualités répondant aux desiderata de l'Administration.

En ce qui concerne l'industrie des tabacs, il existe en Algérie un grand nombre d'usines situées dans les grandes villes du littoral : Oran, Alger, Bône. Certaines de ces fabriques sont très importantes et livrent des produits dont la marque est, à juste titre, réputée.

culièrement à la fabrication des cigarettes et des cigares et à leur emballage, les manufactures algériennes se sont attachées à obtenir des tabacs de premier choix.

C'est ainsi que les cigarettes algériennes sont actuellement très appréciées, tant en France qu'à l'étranger, où elles vont même concurrencer parfois les produits du pays.

Les cigares, dans la fabrication desquels de grands progrès ont été réalisés ces dernières années, peuvent également rivaliser, au point de vue qualité, avec les meilleurs cigares étrangers.

Voici quelle est l'importance des exportations des dernières années :

		Quintaux	Francs
Cigarettes.....	1924	38.669	48.723.000
	1926	36.276	56.780.000
	1928	38.366	59.851.000
Cigares.....	1924	135.900	4.077.000
	1926	67.750	2.371.000
	1928	22.067	1.257.000
Tabacs à fumer, à priser et à mâcher	1924	7.187	5.031.000
	1926	6.389	5.750.000
	1928	5.813	6.389.000

Parmi les divers pays importateurs figurent : la France, la Belgique, la Turquie, l'Espagne, le Portugal, la Syrie et les colonies françaises.

Malgré les charges intérieures qui grèvent les manufactures algériennes, les droits souvent très élevés que leurs produits doivent acquitter dans certains pays étrangers et la concurrence sévère qu'ils ont à soutenir pour y pénétrer, l'industrie de la fabrication des tabacs est très florissante en Algérie, et son rayon d'action promet de s'étendre de plus en plus dans l'avenir.

Il est utile, toutefois, d'indiquer que l'extension donnée à la culture du tabac, si rémunératrice qu'elle soit, est faite au détriment de cultures plus intéressantes au point de vue du ravitaillement de la colonie et de la métropole.

LE SOJA

Signalons les essais tentés pour la culture du soja, dont la plante entière constitue un excellent fourrage et dont la graine, gonflée, puis écrasée et triturée avec de l'eau, donne une émulsion qui a l'apparence et les qualités nutritives du lait. Le lait de soja est facile à préparer et il peut être transformé en fromage. Le tourteau de soja a une grande valeur alimentaire, en raison de sa teneur en matières protéiques. L'emploi du soja est certainement appelé à se développer. Les plantations de soja sont surtout répandues dans le Sud.

LES PLANTES MÉDICINALES

Les plantes médicinales croissent spontanément en Algérie ; les indigènes les récoltent et en font un grand usage. Il faut citer notamment :

Le *grenadier* ;

Le *myrte*, qui abonde dans les forêts de l'Est ;

Le *thapsia*, commun dans le Tell ;

Le *pyrèthre*, récolté sur les Hauts-Plateaux ;

La *centaurée* ;

La *scintille maritime* ;

Le *noyer*, le *chiendent*, l'*arbousier*, la *spergulaire rouge* ;

Les *mauves* ;

Le *figuier de Barbarie*, le *souci*, la *petite centaurée*, commune en Kabylie, la *bourrache* ;

Le *datura stramoine* ;

La *jusquiame*, le *marrube*, le *sainbois*, la *pariétaire officinale*, etc...

L'Algérie a exporté, en 1928, plus de 79.000 kilogs de racines ou d'herbes médicinales, pour une valeur de 3.600.000 francs.

La récolte des plantes médicinales est fortement encouragée.

Il faut signaler à part la culture du *ricin*.

LE RICIN

L'utilisation de cette plante est variée.

En Algérie, le ricin trouve des zones très favorables à sa végétation. Il vient à l'état spontané dans les terres incultes, mais fraîches, de la région littorale, dans la région du Bas-Chélif et dans les oasis sahariennes.

Jusqu'à ce jour, on l'a cultivé pour la production de la graine, qui fournit une huile utilisée non seulement en pharmacie, mais aussi et surtout dans l'industrie ; on l'emploie, en effet, pour le graissage des moteurs d'avions, dans la savonnerie et dans le tannage.

Une plantation de ricin peut donner à l'hectare de 1.500 à 2.000 kilogs de graines, d'où l'on extrait 36 à 40 % d'huile. Le rendement est donc très rémunérateur.

Le Service agricole de la Compagnie des Chemins de fer P.L.M. s'est livré à une étude très complète de cette question, car il a

constaté qu'un nouvel usage du ricin devait donner des résultats pratiques fort intéressants.

En effet, les feuilles de cette plante peuvent être employées pour l'élevage d'un ver à soie spécial, appelé « ver à soie du ricin », capable de donner annuellement plusieurs récoltes de cocons. Ce ver à soie a pu être domestiqué et utilisé pour un usage industriel ; atteignant 9 à 10 centimètres de longueur, il est à la fois très prolifique et très résistant aux maladies.

Les cocons de ce ver présentent la particularité d'être percés à une extrémité ; s'ils ne peuvent, par suite, être dévidés à la filature,

par contre on les garde en vue de la fabrication de la schappe.

Il n'est pas douteux que nos colons algériens trouveraient dans cette culture des revenus appréciables. En 1925, nous avons importé des Indes Anglaises plus de 177.000 kilogs de graines, d'une valeur de 40 millions de francs. On pourrait obtenir rapidement ces quantités de graines en Afrique du Nord, et notamment en Algérie.

On ne comprend pas que nous importions à grands frais un produit que nous devons facilement cultiver chez nous.

LES RICHESSES FORESTIÈRES

Les forêts occupent en Algérie une étendue d'environ 3 millions d'hectares, dont 2.239.621 hectares appartiennent au domaine de l'Etat.

La nature et l'importance des forêts dépend de diverses conditions, dont les principales sont la nature du sol et la quantité des pluies. Les vraies forêts se rencontrent dans les régions qui reçoivent au moins 500 millimètres d'eau par an.

Dans les terrains siliceux, viennent les chênes-lièges et les chênes à feuilles caduques : le zeen et l'afarès ; dans les terrains calcaires, le chêne à glands doux, le pin d'Alep, le thuya, les genévriers, etc...

Sur les 3 millions d'hectares, environ les deux tiers sont situés dans le Tell, l'autre tiers étant sur le versant saharien. D'ailleurs, la consistance des peuplements algériens est parfois fortement appauvrie et, sur beaucoup de points, le terme forêt s'applique surtout à des maquis.

Les forêts du Tell se répartissent comme suit, d'après la surface occupée par chaque essence :

Chêne-liège	480.000	hectares
Pin d'Alep	570.000	—
Chêne vert et kermès	460.000	—
Zeen et afarès	50.000	—
Cèdre	35.000	—
Thuya	100.000	—
Genévrier	80.000	—
Pin maritime	1.500	—
Diverses essences (peuplier, orme, frêne, olivier)....	25.000	—
Maquis	250.000	—

En réalité, la proportion des parties boisées est assez faible et ne représente que le vingt-

tième de l'étendue totale en Algérie, alors qu'en France elle est du sixième. Les étendues boisées de l'Algérie sont bien inférieures à ce qu'elles étaient autrefois. L'utilité de la forêt, cependant, n'est plus à démontrer : sa conservation et son développement s'imposent comme une nécessité, car c'est d'elle que dépendent le régime des eaux, la formation et le débit régulier des sources et la consolidation des terrains en pente. C'est pourquoi des mesures sévères ont été prises dans la colonie contre la dévastation et l'incendie des forêts.

L'Algérie possède un code forestier particulier qui a été promulgué le 21 février 1903.

LE LIÈGE

Parmi les richesses forestières, le chêne-liège, qui occupe 480.000 hectares, constitue le principal revenu de la forêt algérienne.

Les grands centres de production se trouvent dans le département de Constantine ; l'arrondissement de Philippeville, à lui seul, compte près de 200.000 hectares de forêts de chênes.

Les forêts privées fournissent environ 70 % de la production totale algérienne.

Les forêts de chênes du département de Constantine alimentent un important commerce d'exportation de liège brut ou d'écorces à tan embarqués à Philippeville, Collo ou Djidjelli.

Les lièges de la Kabylie, provenant notamment des forêts de Jakouren, Azzaga, Dra-el-Mizan ou Palestro, sont exportés par Alger.

En Oranie, le chêne-liège se rencontre aux environs d'Oran et dans les régions de Tlemcen et de Mascara.

Les emplois du liège sont très variés et la demande va sans cesse croissant ; aussi les forêts de chênes-lièges constituent-elles pour

la colonie une source de revenus considérables. L'industrie de la préparation du liège en balles pour l'exportation est remarquablement organisée. On compte en Algérie trente usines importantes qui manutentionnent toute la production. L'industrie du liège ouvré est dans la période de développement ; on compte déjà de nombreux ateliers qui fabriquent des bouchons, et récemment s'est créée à Djidjelli une installation pour le broyage en poudre des lièges.

Les lièges d'Algérie peuvent être achetés en toute confiance ; leur qualité est bonne et s'améliore de jour en jour, du fait de l'excellent aménagement des forêts ; ils sont bien classés et de forme régulière. Les commandes sont livrées conformément aux échantillons et les conditions de vente sont exceptionnelles.

L'exploitation du liège commence, en général, quand l'arbre atteint l'âge de quinze ans. A ce moment, on enlève la couche de liège naturellement formée et qui est de qualité médiocre (liège mâle). Il se reforme alors, dans la profondeur de l'écorce, une nouvelle assise génératrice du liège qui, au bout de six à douze ans, a reconstitué une couche épaisse de meilleure qualité (liège femelle). On l'enlève à son tour, et cette ablation provoque la formation d'une troisième assise génératrice ; et ainsi de suite jusqu'à ce que l'arbre ait atteint l'âge de cent cinquante ans environ.

La récolte du liège se fait au printemps.

Pour permettre d'apprécier la place de premier ordre qu'occupe l'Algérie dans la production du liège, voici, par ordre d'importance, les pays qui possèdent les plus grandes étendues de chênes-lièges : l'Algérie, 450.000 hectares ; le Portugal, 300.000 hectares ; le Maroc, 300.000 hectares ; l'Espagne, 255.000 hectares ; la France et la Corse réunies, 150.000 hectares ; la Tunisie, 140.000 hectares ; l'Italie, 80.000 hectares.

La production mondiale atteint environ 1.550.000 quintaux par an, dont 310.000 pour la colonie.

L'Algérie vend la presque totalité de son liège à l'étranger. En comparant les chiffres des dernières années, on constate que les principaux pays importateurs du liège algérien sont les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Belgique et le Japon.

Le pourcentage respectif de ces pays dans les ventes totales effectuées à l'étranger s'éta-

blit ainsi : Etats-Unis, 66,6 ; Allemagne, 7 ; Espagne, 6,3 ; Grande-Bretagne, 5,1 ; Belgique, 3,8 ; Japon, 3,8.

Les Etats-Unis sont devenus le principal client de l'Algérie pour les lièges. Quant à l'Allemagne, elle a repris une place importante sur le marché algérien.

La nature des expéditions varie suivant les pays acheteurs.

Le liège est exporté sous les formes suivantes :

a) A l'état brut, c'est-à-dire tel qu'il a été détaché de l'arbre producteur ;

b) En planches, après avoir subi une préparation spéciale : le bouillage (cuisson à l'eau bouillante), le raclage (enlèvement de la croûte dure impropre aux divers usages auxquels le liège est destiné), enfin le visage (qui consiste à raser les bords de la pièce de liège et à éliminer les parties mauvaises) ;

c) A l'état ouvré, sous forme de bouchons ou de petits morceaux débités pour la fabrication ultérieure des bouchons ;

d) Enfin, les débris et déchets provenant des fabriques de bouchons locales sont également utilisés dans certaines industries, notamment pour la préparation d'agglomérés de liège servant à la construction des frigorifiques.

Voici, pour chacun des clients de l'Algérie, sous quelle forme sont effectués les achats de liège :

La Tripolitaine, l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, les Etats-Unis et les Pays-Bas achètent le liège vierge ou mâle ;

Les Etats-Unis, l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, le Japon, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, les débris et déchets ;

Les Etats-Unis, la France, l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, le Japon, le liège brut proprement dit ;

La France, le Japon, l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, l'Italie, le liège ouvré.

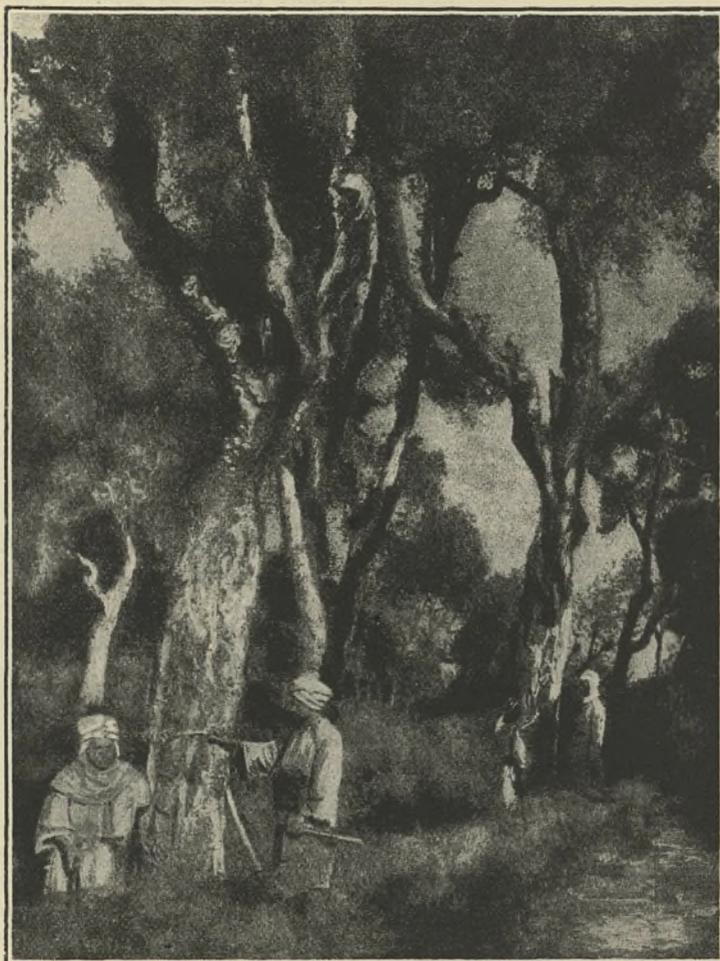
Les prix de vente des lièges ont subi une hausse importante, mais justifiée. Le liège était une des rares matières qui n'avait pas accusé un réajustement normal des cours. Cette situation risquait de compromettre sérieusement l'exploitation rationnelle des peuplements forestiers.

On a signalé à différentes reprises la situation paradoxale dans laquelle nous nous trouvons en vendant nos lièges bruts à des pays

étrangers qui les transforment et nous les revendent ouvrés à des prix excessifs. Cette anomalie disparaîtra peu à peu. Des efforts considérables sont accomplis ; ils permettent, chaque année un peu plus, de traiter sur place les lièges algériens. Des usines se créent à Alger, Bougie, Djidjelli, Collo, Bône et Philippeville pour la fabrication des bouchons,

L'Algérie peut, si on lui en donne les moyens, assurer cette transformation en liège ouvré du liège brut qu'elle produit si abondamment.

En tous cas, cette nouvelle industrie nécessite la formation d'une main-d'œuvre adaptée et des efforts considérables de la part des fabricants algériens.



Forêt de chênes-lièges

des agglomérés de liège, etc... Certains spécialistes estiment que, d'ici dix ans, on arrivera à assurer en Algérie l'industrialisation totale des récoltes de liège. Il faut le souhaiter sincèrement. Une matière première aussi précieuse et aussi nécessaire que le liège, dont nous possédons environ 60 % de la production, doit être intégralement transformée chez nous.

D'importantes usines, puissamment outillées, se sont déjà créées à Alger, Oran, Bougie, Djidjelli, Collo, Philippeville, Bône, La Calle et Constantine. Elles exportent une partie importante de leur production.

Par leur qualité, les lièges d'Algérie s'imposent de plus en plus, non seulement en France, mais à l'étranger.

Une légende entretenue par la concurrence espagnole fait aux lièges de la Catalogne la réputation d'être uniques et spéciaux pour la fabrication des bouchons de champagne.

S'il est vrai que beaucoup de lièges algériens ne peuvent servir à fabriquer des bouchons de cette catégorie, on peut, par contre, affirmer qu'en sélectionnant certaines provenances, on trouve des lièges parfaitement susceptibles de convenir à cette fabrication.

L'exportation du liège sous toutes ses formes a donné lieu, en 1928, à des expéditions se montant à près de 49.000 tonnes, valant plus de 85 millions.

Le chêne-liège occupant 480.000 hectares sur les 3 millions qui forment la superficie boisée de l'Algérie, il en reste plus de 2.500.000 occupés par d'autres essences, dont les plus répandues sont le pin d'Alep, le chêne vert, le chêne kermès, le thuya, le genévrier, le chêne zeen et le cèdre.

Le pin d'Alep est intéressant au point de vue de son utilisation industrielle. En effet, il est susceptible d'être résiné dans les mêmes conditions que le pin maritime des Landes, et il donne une essence de térébenthine de première qualité.

Les tentatives réalisées jusqu'ici ont abouti à des résultats encourageants ; les produits distillés ont donné 20,5 % d'essence et 71,55 % de colophane. Le bois du pin d'Alep est presque exclusivement employé dans la colonie pour la caisserie, les poteaux télégraphiques, les piquets de vigne, les étais de mine.

D'autre part, l'écorce, connue sous le nom arabe de *sellekh*, est utilisée comme tan par les indigènes.

Le chêne vert et le chêne kermès sont réputés pour leur écorce à tan. Le chêne vert donne à peu près 55 % de l'exportation totale des écorces à tan de l'Algérie. La production annuelle est d'environ 90.000 quintaux.

Les écorces de chênes verts d'Algérie présentent l'avantage d'être exploitées de bonne heure et d'être prêtes un mois plus tôt que les écorces d'Europe les plus précoces. Ces écorces sont très sèches, très propres, exemptes de pierres et de terre. Les chênes verts d'Algérie donnent des extraits tanniques de qualité supérieure et d'un prix de revient moins élevé.

Le chêne kermès, que l'on rencontre sur tout le littoral et principalement dans la pro-

vince d'Oran, est précieux pour sa racine, dont l'écorce est connue sous le nom de « garouille » et fournit un produit riche en tannin.

Les écorces de *chêne zeen* sont utilisées également dans la tannerie. Parmi les écorces les plus intéressantes, il faut mentionner : le thuya, dont le bois est très apprécié ; les platanes (boufarik) ; le robinier (faux acacia) ; l'arlante (vernis du Japon) ; plusieurs espèces de cyprès ; les ficus, qui sont de beaux arbres d'avenues et de routes ; le troène ; le cèdre (forêt de Téniet-el-Haad), arbres de toutes altitudes et dont le bois est très recherché ; l'orme, le peuplier, etc...

Le châtaignier, le hêtre, le mélèze, le tilleul, le bouleau et le charme supportent mal le climat algérien.

Les écorces à tan sont principalement exportées à l'étranger.

Les bois du chêne zeen, du cèdre, du pin d'Alep et du pin maritime sont utilisés pour la fabrication des traverses de chemins de fer. Le chêne zeen donne les meilleurs résultats pour cet usage, les traverses ayant une durée de sept à huit ans, qui peut être portée à quinze ans par une injection de créosote.

Le cèdre, dont le bois est imputrescible, a l'avantage de ne pas nécessiter de préparation préalable.

Pour les bois de mines, l'Algérie est en mesure de fournir la consommation nécessaire à ses industries minières. On utilise surtout le chêne zeen, le chêne vert, le pin d'Alep, le thuya et le genévrier.

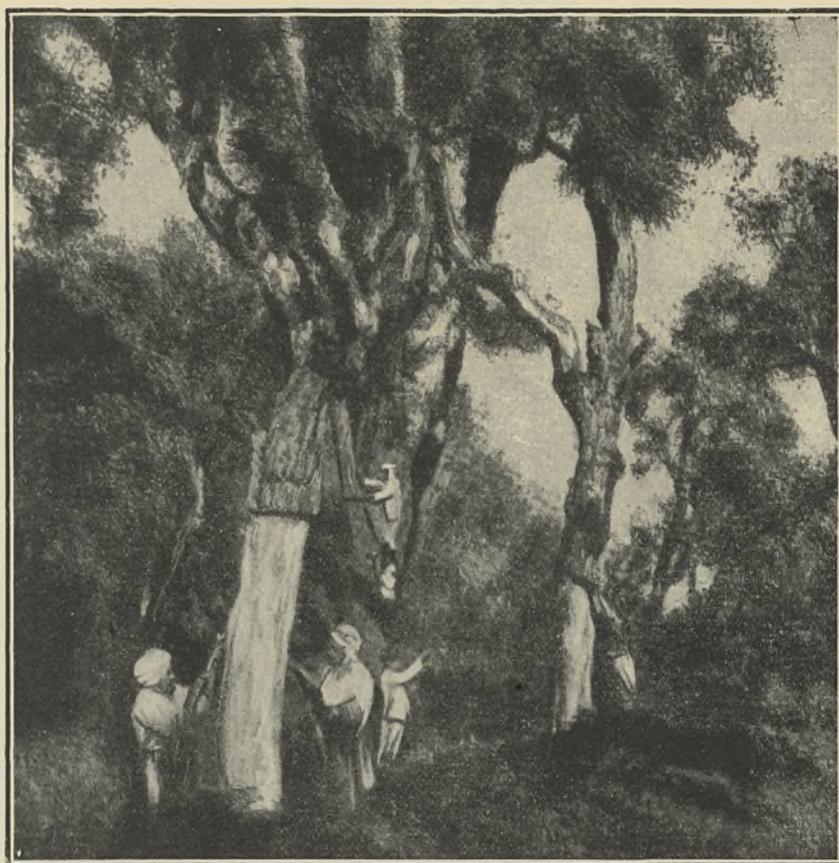
Pour la construction et le sciage, le cèdre et le pin d'Alep fournissent des madriers, des planches, des poutres et des charpentes ; les forêts de cèdres de Téniet-el-Haad et de Batna, les pins d'Alep de la vallée du Chéelif sont exploités dans ce but. Mais l'Algérie importe d'assez grandes quantités de bois de chêne et de bois de sapin qui servent pour la construction, pour la menuiserie, l'ébénisterie ou la construction des navires. En 1928, l'Algérie a importé plus de 152.000 tonnes, pour 83 millions de francs, de bois à construire. La viticulture exige une grande quantité de merrains de chêne et autres. En 1928, 25.000 tonnes ont été importées pour la tonnellerie (en 1914, 3.700 tonnes). Les pins maritimes des environs de Collo servent à la fabrication des pavés de bois.

Pour le charonnage et la carrosserie, industrie qui est représentée par environ 400 établissements, on emploie les chênes zeen, l'olivier, le caroubier, le mûrier, etc...

Pour la fabrication des meubles, on utilise comme bois du pays le pistachier de l'Atlas, le noyer et le cèdre ; mais, en réalité, la

dans l'exploitation de ses forêts un très large profit, susceptible d'un accroissement continu, étant donné l'augmentation de la consommation des lièges et des extraits tanniques.

Enfin, signalons à part le *sapindus*. Le *sapindus marginatus* est un très bel arbre qui peut



Démassage d'un chêne-liège

presque totalité des bois d'œuvre nécessaires à la consommation algérienne est importée, de France principalement.

Le liège et l'écorce à tan sont donc les produits forestiers les plus importants et qui figurent pour un chiffre appréciable dans les exportations algériennes. L'Algérie trouve

donner 50 à 60 kilogs de fruits, dont la récolte a lieu en novembre-décembre.

Ces fruits séchés, qui ont une teinte blonde et transparente, sont très recherchés par les ménagères pour remplacer le bois de Panama ou la racine de saponnaire pour le nettoyage des étoffes de laine.

TABLEAU

Text describing the table content, including a title and introductory text.

Text at the bottom of the page, likely a legend or concluding text, which is also very faint and difficult to read.

VIII

L'ÉLEVAGE

L'élevage se présente en Algérie d'une façon un peu particulière, car les prairies naturelles y sont rares et les prairies artificielles peu développées. Dans les terres irriguées, on sème volontiers la luzerne, qui donne une excellente plante fourragère, mais les régions

liorer les races par des croisements sélectionnés. Les indigènes ne se préoccupent ni de l'alimentation des bêtes, ni de leur reproduction, ni de leurs abris. Aussi les races dégénèrent-elles. Toutefois, l'élevage du cheval a toujours été en faveur chez les Arabes. Le



Moutons algériens.

où peuvent être établies les luzernières sont peu étendues.

C'est parmi les colons seuls que l'on rencontre des éleveurs sérieux qui soignent le bétail, l'engraissent et se préoccupent d'amé-

cheval du pays est le barbe, utilisé comme monture, dont la sobriété et la résistance sont bien connues.

L'importance du bétail algérien est évaluée à 15 millions de têtes. Ces chiffres sont faibles

si on les compare à ceux de la métropole. Cela tient aux conditions spéciales que nous venons d'indiquer. Sur les 15 millions de têtes, 13.473.000 environ appartiennent aux indigènes.

LES ANIMAUX DOMESTIQUES

LE MOUTON

La première des richesses de l'Algérie, au point de vue élevage, est le *mouton*. Les grands troupeaux appartiennent aux indigènes, qui se déplacent avec eux, suivant les saisons, pour aller à la recherche des points d'eau et des pâturages. Les indigènes poussent leurs troupeaux sur les hauts plateaux pendant les fortes chaleurs, et dans les vallées sahariennes pendant l'hiver. On comprend facilement que, soumis aux conséquences des saisons trop rigoureuses, les troupeaux algériens soient à la merci des maladies. D'autre part, à mesure que la colonisation se développe, les terrains de parcours se réduisent ; il y a là un problème dont se préoccupe l'Administration et qui consiste à apporter à l'élevage toute une série de perfectionnements susceptibles d'empêcher sa décadence et de permettre l'utilisation plus complète des terrains qui resteront libres pour la pâture.

Les ovins algériens se divisent en trois races distinctes qui vivent dans des régions à climat et à culture différents :

1° Le mouton barbarin à queue épaisse, qui occupe la partie orientale du département de Constantine, animal produisant une grande quantité de laine, mais d'un mauvais rendement comme viande ;

2° Le mouton berbère, de petite taille, confiné dans les régions montagneuses de la Colonie (Aurès, Kabylie, Sebdo, etc...) ;

3° Le mouton arabe, de beaucoup le plus nombreux.

Cette race comprend les variétés à queue fine, à tête blanche, noire ou brune, qui se rencontrent sur les hauts plateaux et dans la presque totalité des plaines. Le mouton à tête blanche, le plus beau du groupe, se rapproche de la race Mérine, cette race à la queue fine, à la laine dense et longue, et on le rencontre principalement dans les régions de Chellala, Boghari, Bou Saada, Sétif, dans le Hodna et un peu dans le Chélif.

Le mouton arabe est dur à la fatigue ; il supporte les longues marches et les privations. Son rendement en viande net est de 18 à 20 kilogs.

On rencontre en outre, dans l'Ouest Oranais, le mouton marocain, importé par les marchés de Marnia, El Aricha, Sebdo et Bedeau. Cette race a une laine assez grossière.

La seule maladie à laquelle soit sujet le troupeau algérien est la clavelée.

L'exportation des moutons a lieu du 15 mai à fin septembre ; elle débute par les expéditions d'Oran, dont la végétation est plus hâtive, et se continue par celles de Constantine et d'Alger. Elle bat son plein en juin et juillet.

La presque totalité de cette exportation est à destination de la France (Marseille ou Sète). Les bateaux qui assurent le transport contiennent en moyenne 5.000 têtes ; pendant la traversée, on compte une mortalité de 5 pour 1.000.

Rappelons que l'Algérie a fourni à la métropole, pendant la guerre, pour le compte de l'Intendance, 2.629.355 moutons, qui ont permis au Trésor français de réaliser une économie de 40 millions de francs.

Le mouton constitue le grand élément de richesse et d'élevage algérien. La population ovine de l'Algérie atteint près de 10 millions de têtes et, chaque année, l'Algérie exporte en moyenne 1 million de moutons, représentant une valeur de plus de 100 millions.

Le mouton algérien n'a pas toujours été aussi apprécié ; on lui a souvent reproché une odeur de suint qui semblait être la caractéristique de sa provenance.

Il est utile de signaler que n'importe quel mouton subissant, pendant deux jours et à fond de cale, les angoisses d'une traversée, aurait tôt fait d'avoir le même goût que son frère algérien. Pendant la traversée, d'Alger ou d'Oran à Marseille, Port-Vendres ou Sète, le mouton ne mange pas ; il fait de l'autophagie et se nourrit sur ses réserves de graisse. De là ce goût spécial, évidemment désagréable, mais qui disparaît rapidement si le mouton, dès son débarquement, est mis au pacage pendant quelques jours. Généralement, les moutons algériens sont engraisés par des propriétaires des départements limitrophes des ports de débarquement et, après peu de jours, ils

sont tout aussi excellents que les meilleurs moutons de France.

Les moutons algériens, avant leur embarquement, sont vaccinés contre la clavelée et ils subissent deux visites sanitaires, tant au départ qu'à leur arrivée. C'est dire quelles précautions sont prises par l'Administration pour éviter tous les aléas qui pourraient entraver l'exportation de cette richesse algérienne. Les moutons sont vendus à trois ans au plus tard, et leur poids brut, au moment de l'embarquement, est de 41 kilogrammes ; on estime que leur rendement en viande est de 18 à 20 kilogrammes.

La majeure partie des animaux d'exportation est fournie par les troupeaux du Sud. En effet, l'état actuel des pâturages et des points d'eau ne permet pas d'augmenter l'élevage dans le Sud-Algérien ; la vente des moutons maintient l'effectif de ceux-ci à un taux constant et suffisant pour les ressources alimentaires réduites dont on dispose.

Le commerce moutonnier profite donc presque exclusivement aux indigènes qui possèdent les neuf dixièmes du troupeau. Grâce aux efforts du Service de l'Élevage du Gouvernement général, de grandes améliorations ont été obtenues dans la production des ovins en Algérie.

La gale, qui atteignait autrefois le quart de l'effectif du cheptel, est en voie de disparition, par la généralisation de l'emploi des bains anti-galeux dans les principaux centres d'élevage.

D'autre part, afin d'arriver à l'amélioration des races algériennes, un troupeau sélectionné, dont les béliers sont mis à la disposition des éleveurs, a été créé à Tadmit.

Des primes d'encouragement sont également distribuées par l'Administration aux éleveurs algériens.

On conçoit toute l'importance que présente l'élevage des ovins au point de vue économique et au point de vue social. Cette question intéresse au plus haut degré la population indigène qui vit de ce genre d'élevage. Le ravitaillement de la France est également lié à ce problème, puisque l'Algérie fournit à la métropole le quart des moutons qu'elle consomme.

LES CHÈVRES

On compte, en Algérie, près de 4 millions de chèvres, qui appartiennent presque exclu-

sivement aux Arabes et aux Kabyles. La plupart du temps, elles vivent au milieu des troupeaux de moutons. Dans le département d'Alger et dans celui de Constantine, les chèvres laitières sont de race maltaise.

Les chèvres du département d'Oran sont de race espagnole, à poil ras et jaune, s'acclimatant partout où il fait chaud et sec, mais moins laitières que les maltaises. Comme races indigènes, on distingue la chèvre kabyle et la chèvre arabe. Enfin, on rencontre également la chèvre angora, très résistante et d'une domestication facile.

LES PORCS

Les porcs sont uniquement la propriété des Européens, la chair de cet animal étant interdite par la religion musulmane. Il a été introduit en Algérie une foule de races différentes ; les races françaises et anglaises sont préférées (normande et périgourdine, yorkshire et berkshire). L'exportation annuelle des porcs, avant la guerre, était d'environ 15.000 têtes. Pendant les hostilités, les chiffres ont été légèrement dépassés. C'est ainsi qu'en 1916, 20.615 porcs ont été exportés et, en 1917, 19.149. Aujourd'hui, les exportations varient considérablement d'une année à l'autre. En 1926, plus de 22.100 porcs furent expédiés d'Algérie ; ce chiffre est descendu à 2.300 en 1928.

LE CHEPTEL BOVIN

L'espèce bovine, avant la guerre, fournissait à l'exportation une moyenne de 40 à 45.000 têtes, représentant une valeur d'une dizaine de millions.

Malgré les caractères disparates du troupeau algérien, on distingue cependant deux races : celle de l'Est, dite de Guelma, et celle de l'Ouest, dite marocaine.

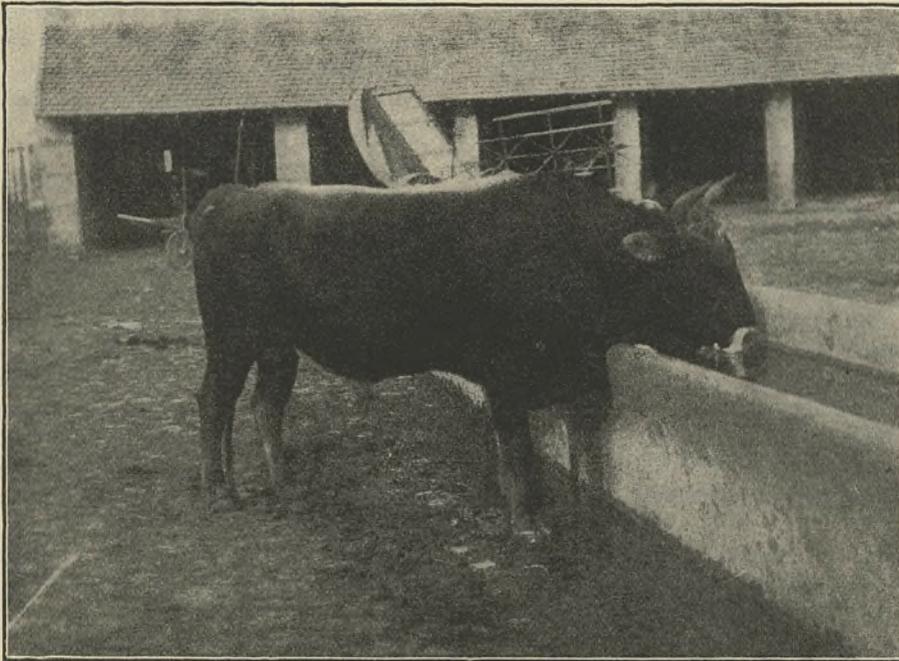
La première est de beaucoup la plus intéressante ; on la retrouve presque sans mélange dans toute la région nord et nord-est du département de Constantine et dans le département d'Alger ; bien que de petite taille, elle donne des sujets tout à fait remarquables. La race marocaine, plus grande, plus osseuse, moins bonne pour la boucherie, est plus forte.

Les races indigènes sont trop rustiques pour fournir de bonnes vaches laitières ; aussi les colons algériens importent-ils des races françaises, et principalement la montbéliarde, ou

des races suisses de Schwytz et de Fribourg, soit comme race pure, soit pour croisement avec la race de Guelma.

Les indigènes possèdent environ 80 % du cheptel algérien. Mais il faut reconnaître que les colons européens ont obtenu les meilleurs résultats et ont, seuls, contribué à l'amélioration des races et au développement des méthodes modernes d'élevage ou d'engraissement.

début de ce chapitre, est le barbe, sobre, résistant, docile et plein d'élan ; par contre, il est faible, petit et inapte pour le travail ou l'attelage. Les Arabes se livrent à l'élevage du cheval sur les hauts plateaux. La race du Sersou est à juste titre réputée. Les chevaux arabes sont utilisés dans la cavalerie légère, pour l'usage de l'armée d'Afrique, spahis principalement.



Taureau, race guelma zébu

L'ANE — LE MULET — LE CHEVAL LE CHAMEAU

L'âne tient une place importante chez l'indigène algérien, qui l'utilise comme moyen de transport.

Le mulet se substitue peu à peu au cheval dans les régions accidentées et dépourvues de routes. Avant la guerre, on comptait 200.000 mulets en Algérie. Environ 20.000 juments sont consacrées à la production du mulet, surtout dans le département de Constantine ; les baudets reproducteurs proviennent du Poitou et de la Charente.

Le cheval, ainsi que nous l'indiquons au

Les récentes statistiques accusent un total de 216.000 chevaux en Algérie.

Citons enfin, comme autres produits de l'élevage, le chameau et le dromadaire, qui rendent d'immenses services dans le Sud par leur résistance et leur sobriété, et dont le nombre atteint environ 185.000 têtes.

COURS DU BÉTAIL EN 1928

Mulets.....	2.500 à 3.500 Francs
Chevaux.....	1.500 à 2.000 —
Bœufs.....	1.000 à 1.500 —
Moutons.....	150 à 200 —

ELEVAGE DES VOLAILLES

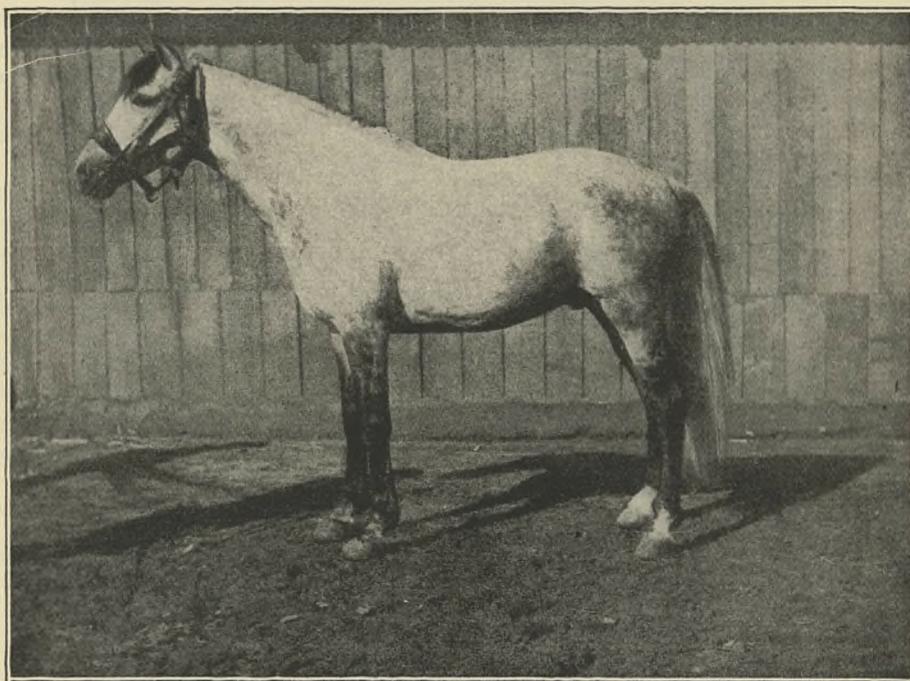
Les races de volailles les plus connues en Algérie sont : la Bédouine rustique, bonne pondreuse et couveuse, et l'Espagnole, bien adaptée au milieu, de grande production et réussissant bien, en croisement avec la précédente.

Les régions aérées et élevées comme les hauts plateaux sont plus favorables à l'élevage des poules que les régions du littoral et les parties basses, où les maladies sévissent plus fréquemment.

Les indigènes sont, jusqu'à présent, les

En 1913, les exportations s'étaient élevées à 778 quintaux ; elles ont passé successivement aux chiffres ci-après :

1914.....	1.537	quintaux
1915.....	7.330	—
1916.....	19.240	—
1917.....	27.254	—
1918.....	21.363	—
1919.....	16.695	—
1926.....	47.696	—
1927.....	39.207	—



Arabe barbe de quatre ans.

pourvoyeurs principaux des marchés d'Algérie pour les œufs. Au dernier recensement agricole, ils possédaient 3 millions 1/2 de volailles, sur un total de 4.390.000 dans la colonie. Ce sont les régions d'Orléansville, de Sétif et de Bordj-bou-Arréridj, qui ont les principaux marchés d'exportation.

Depuis la guerre, le commerce d'exportation des œufs a pris un grand développement ; il paraît appelé à un avenir intéressant. Le tableau ci-contre indique l'importance de ces exportations.

L'exportation a lieu surtout par les ports d'Oran, Alger et Philippeville, et la presque totalité est à destination de la France.

En 1928, l'Algérie a fourni ainsi à la métropole 31.770 quintaux d'œufs, pour une valeur de près de 35 millions de francs.

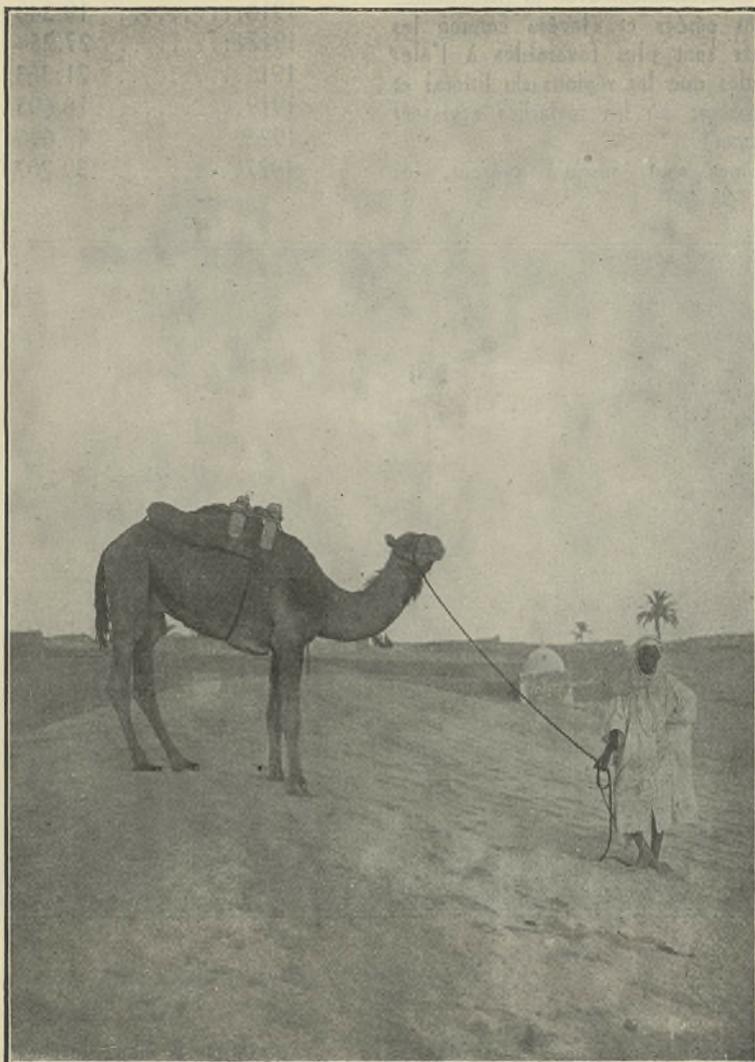
LES PRODUITS DE L'ÉLEVAGE

LA LAINE

Les laines en provenance de l'Algérie avaient autrefois mauvaise réputation sur les marchés

commerciaux métropolitains ; on leur reprochait de n'être pas toujours conformes aux échantillons et de subir de la part des intermédiaires des coupages avec des laines communes. Souvent aussi les laines étaient mélangées d'une

L'Algérie nous fournit deux catégories de laines bien différentes : les laines arabes, ou du Sud, qui proviennent de la tonte des moutons indigènes ; les plus connues sont celles de Djelf et de Laghouat ; les laines des Hauts-



Le Chameau du désert

façon excessive avec du sable et des déchets qui en altéraient singulièrement le poids.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Les laines algériennes sont maintenant réputées et définitivement classées comme qualité supérieure ; elles alimentent en grande partie les centres lainiers de la métropole, où elles sont à juste titre appréciées.

Plateaux et du Tell, qui proviennent des troupeaux des régions de Boghari, Médéa, Aumale, Tiaret, Relizane et Constantine.

Alors que les laines de la première catégorie ont un rendement en lavé de 32 à 36 %, celles de la seconde, plus fines et plus blanches, donnent facilement 40 à 45. %

Nous ne parlerons pas des laines de Kabylie, qui sont plus grossières et sont utilisées surtout pour la matelasserie.

La production des laines est importante, et c'est là une source de revenus appréciables, surtout pour les indigènes. Pendant la guerre, de 1915 à 1918, l'Algérie a donné à la France près de 243.000 quintaux de laine en masse.

Si l'on examine les statistiques des dernières années, on constate que les exportations ont subi une progression constante en ce qui concerne les laines en suint ; par contre, une notable diminution est à enregistrer sur les exportations de peaux en toison.

La majeure partie des laines est expédiée en France (80 % environ). Parmi les principaux pays étrangers importateurs de laines algériennes, se classent, par ordre d'importance : la Belgique, l'Italie, l'Allemagne.

Nous n'avons fait mention que des exportations, mais il faut rappeler que les indigènes tissent une partie des laines produites par leurs troupeaux. La fabrication des burnous et des tapis est la principale industrie à laquelle se livrent les femmes et les fillettes indigènes.

Le commerce des laines tient une place prépondérante en Algérie. Notre grande colonie est un centre d'approvisionnement indispensable à nos industries textiles de France, il est intéressant de le signaler.

Les principaux centres algériens de production des laines sont :

A) *Département d'Alger* : Aumale, Boghari, Bou-Saâda, Chellala, Djelfa, Laghouat, Médéa, Téniet-el-Haad. Les laines de ces régions sont particulièrement recherchées, tant pour leur blancheur que pour leur régularité, leur finesse et leur rendement élevé.

B) *Département d'Oran* : Mascara, Relizane, Sidi-Bel-Abbès et Tlemcen fournissent des laines « colons » ; Afrou, Aïn-Sefra, Géryville, Méchéria produisent des laines assez fines, mais lourdes et suintées ; Bedeau, El-Aricha, Marnia, Tlemcen donnent des laines longues, jarreuses et communes, utilisées en matelasserie.

C) *Département de Constantine* : Les régions de Sétif, Saint-Arnaud, produisent des laines fines et légères ; celles de Biskra sont de belle qualité, mais quelquefois charbonnées ; les régions de Bône, Souk-Ahras et Constantine donnent des mèches longues, nerveuses et bouffantes, très recherchées pour la matelasserie.

Les laines algériennes sont habituellement achetées, sur les lieux mêmes de production, par des exportateurs qui se réservent la totalité des laines recueillies par certains gros éleveurs, auxquelles ils consentent parfois des avances de fonds.

Ces laines sont rassemblées dans les magasins des exportateurs, établis aux ports d'embarquement. Les lots constitués, propres, triés par toison, sont, après un bon conditionnement, ensachés par balles de 80 à 100 kilogs.

Grâce aux précieux encouragements du Gouvernement général, de grands projets ont déjà été réalisés au point de vue de l'amélioration et de l'accroissement de la production lainière en Algérie. La généralisation des bains anti-galeux, le perfectionnement des procédés de tonte, la suppression du jarre par l'élimination des béliers qui en sont porteurs, la multiplication des points d'eau, et enfin les efforts de l'Administration pour combattre la fraude, contribueront, pour une large part, au développement de cette branche intéressante de la production.

Les débris de laine. — Les trois départements de l'Algérie produisent également des débris de laines qui proviennent :

1° De morceaux de toisons suint plus ou moins crotteux ;

EXPORTATION DES LAINES

	Laines en suint	Laines lavées
	Quintaux	Quintaux
1924.....	66.474	2 744
1925.....	70.019	5 295
1926.....	104 794	2.063
1928.....	86.606	5.565

En 1928, la valeur de ces exportations a atteint plus de 91 millions :

Laines en suint.... 81.410.000 fr.

Laines lavées 12.248.000 fr.

Après la France, qui absorbe la plus grande partie des exportations, les principaux clients de l'Algérie pour les laines sont : la Grèce, l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, la Bulgarie, l'Allemagne, la Syrie, la Tunisie, le Maroc.

2° De morceaux lavés, déchets de métiers de tissage, tels que bourre, filasse, etc..., et enfin de poils de chèvres, ces derniers dans une proportion de 3 à 6 %.

Ce sont généralement les colporteurs d'origine kabyle voyageant dans les tribus qui les récoltent ; ils les échangent avec les femmes arabes contre de la parfumerie, de la droguerie, etc... Bien qu'ils ramassent ces débris par poignées de 300 à 500 grammes, ces colporteurs, et ils sont légion, arrivent à faire, dans leur tournée de dix à quinze jours, de 50 à 80 kilogs chacun ; aussi peut-on évaluer la production approximativement à plus de 2 millions 1/2 à 3 millions de kilogs par an.

Ces débris sont d'un rendement, en peigné, cœur et blousse, de 30 à 50 % et plus, suivant les provenances et saisons de l'année.

CUIRS ET PEAUX

La colonie produit, en moyenne, 2.400.000 peaux par an, se décomposant comme suit :

Peaux de moutons	1.200.000
— chèvres	1.000.000
— bovins	200.000

Les *peaux de moutons* sont habituellement de grande et moyenne taille, à nerf excellent, et généralement de couleur blanche.

Elles sont presque toujours vendues sous les dénominations suivantes :

Peaux lainées, dont le poids est de 26 à 35 kilogs la douzaine ;

Peaux demi-lainées, pesant de 18 à 26 kilogs la douzaine ;

Peaux rasés, faisant de 11 à 16 kilogs la douzaine.

Les peaux les plus recherchées sont celles de l'abattoir d'Alger, qui proviennent en majeure partie des moutons de Kabylie et du sud du département d'Alger ; elles se distinguent par leur grande taille, la finesse de leur laine et leur bonne dépouille.

La presque totalité de ces peaux est expédiée sur la métropole.

Les peaux d'agneaux sont particulièrement recherchées par les fabricants de gants de France.

Elles constituent une marchandise de tout premier ordre. Comme pour les peaux de moutons, celles provenant de l'abattoir d'Alger sont les plus appréciées.

Les peaux d'agneaux de lait pèsent de 6 à 9 kilogs la douzaine ; celles des broutards, qui conviennent principalement pour la grosse ganterie, font 10 à 18 kilogs la douzaine.

Les *peaux de chèvres* se classent en général suivant la qualité et le poids, par provenances et par saison.

Dans chacune des provenances et à chaque saison, on distingue trois choix :

Le *premier choix*, qui se compose de peaux bien dépouillées et préparées, provenant d'animaux exempts de maladies ;

Le *deuxième choix*, qui comprend les peaux de bonne nature ne présentant que de légers défauts (trous, coutelures, salage défectueux, traces de gale) ;

Le *troisième choix*, qui englobe toutes les peaux défectueuses (gros trous, fortes coutelures, échauffes, brûlures, gale).

Les peaux des première et deuxième catégories sont classées séparément suivant leur poids : les peaux surlourdes, pesant 20 à 22 kilogs la douzaine ; les peaux lourdes, de 14 à 15 kilogs, les peaux de 8 à 12 kilogs ; et les peaux de chevrettes, de 6 à 7 kilogs.

Ces dépouilles sont recherchées par les tanneurs du monde entier, tant pour la force de leur nerf que pour la finesse de leur fleur et la beauté de leur grain.

Les principaux clients sont : la France, les Etats-Unis, les Pays-Bas et l'Allemagne.

Les *peaux de bovins* proviennent en général des principaux abattoirs des villes de la colonie.

La préparation des cuirs en poils se fait indifféremment en cuirs salés verts, salés secs ou écus. Ils peuvent être classés dans les quatre catégories suivantes, habituellement demandées par la tannerie :

Veaux sans tête ni pattes, de 4 à 9 kilogs ;

Vachettes et petits bœufs, avec tête et pattes, de 18 à 21 kilogs.

Petits bœufs forts, avec tête et pattes, de 28 à 34 kilogs.

Ces cuirs sont de bonne nature, à fleur saine et fine. Les meilleurs proviennent des bêtes abattues de mai à novembre, parce qu'ils sont, à cette époque, à poils courts et peu varronnés.

Les veaux, les vachettes et les petits bœufs constituent le principal article d'exportation.

Les gros bœufs et les vaches, qui proviennent en général de la métropole et sont tués dans les abattoirs algériens, surtout en hiver, sont, avec les cuirs de qualité inférieure, employés par la tannerie locale et les savetiers indigènes.

Les besoins de l'industrie algérienne peuvent être estimés à environ le cinquième de la production totale. Les excédents sont exportés principalement à destination de la France et de certains pays étrangers.

Au cours des dernières années, les quantités de peaux brutes, fraîches ou sèches, sorties d'Algérie, ont été les suivantes :

Année	A destination		TOTAL	Valeur approximative
	de la France	de l'Étranger		
	Quintaux	Quintaux	Quintaux	Francs
1922	26 780	20.167	46.947	23.079.000
1924	30 278	10 949	41.227	29.123.000
1926	26.178	10 790	36.968	36.204.000
1928	27.106	16.309	43.415	56.750.000

Les quantités exportées en 1928 se décomposent comme suit :

Grandes	22.128	quintaux
De mouton	14	—
D'agneau	80	—
De chevreau	47	—
De chèvre	18.920	—
De veau	1.840	—
Autres	366	—

(Il a été expédié, en outre, 28.149 quintaux de peaux de moutons en toison, représentant une valeur de 30.400.000 francs).

Ces peaux et cuirs répondent, en général, aux exigences de la tannerie moderne. Néanmoins, certaines peaux présentent encore quelques défauts provenant notamment, pour les peaux de moutons et de chèvres, de l'égorge-ment plus ou moins prononcé et, par conséquent, des dimensions excessives de l'entaille et des marques au feu et à la poix faites par les indigènes. En ce qui concerne les cuirs des bovins, on a constaté parfois la présence du varron, parasite qui détermine souvent la perforation de l'épiderme de l'animal.

Les efforts de l'Administration et des exportateurs auprès des éleveurs arabes et kabyles, en vue d'arriver à un meilleur conditionnement de nos cuirs et peaux, ont déjà donné des résultats intéressants; ils contribueront à assurer l'essor de cette branche si importante du commerce algérien.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. The text also mentions the need for regular audits to ensure the integrity of the financial data.

In the second section, the author details the various methods used for data collection and analysis. This includes both manual and automated processes. The manual process involves reviewing source documents, while the automated process uses specialized software to extract and analyze data points.

The third part of the document focuses on the challenges of data integration. It highlights the difficulties of combining data from different systems and ensuring that the information is consistent and reliable. The author suggests several strategies to overcome these challenges, such as using data mapping tools and implementing strict data governance policies.

The final section discusses the future of data management. It predicts that as technology continues to advance, the role of data will become increasingly central to business operations. The author encourages organizations to invest in their data infrastructure and to foster a data-driven culture.

The second part of the document provides a detailed overview of the current state of the market. It analyzes the key trends and drivers that are shaping the industry. The author notes that while there are significant opportunities for growth, there are also several risks that need to be carefully managed.

The third section of the document presents a comprehensive analysis of the competitive landscape. It identifies the major players in the market and evaluates their strengths and weaknesses. This analysis is intended to help organizations understand their position relative to their competitors and to develop effective strategies for gaining a competitive edge.

The fourth part of the document discusses the implications of the findings for policy and practice. It suggests that there is a need for greater transparency and accountability in the industry. The author also recommends that organizations should focus on improving their operational efficiency and customer service to stay ahead of the competition.

The final section of the document provides a summary of the key findings and offers some concluding thoughts. The author reiterates the importance of staying up-to-date on the latest developments in the industry and of being proactive in addressing the challenges that lie ahead.

LA COLONISATION

LE CRÉDIT AGRICOLE EN ALGÉRIE

L'organisation du crédit agricole mutuel, qui a pris une extension rapide en Algérie depuis 1920, a été très heureusement complétée par la création d'une caisse foncière agricole.

Jusqu'à présent, les caisses régionales de crédit agricole consentaient presque exclusivement des prêts à court terme ; leur succès, d'ailleurs, prouvait leur utilité, puisque, en l'espace de six années, de 1920 à 1926, leurs opérations ont décuplé, passant de 10 millions de francs à 110. Mais ces institutions de crédit n'étaient guère outillées pour consentir aux petits colons des crédits à long terme, ni même à moyen terme ; maintenant, elles seront en mesure d'ouvrir de larges crédits sous les trois formes légales du crédit agricole : court, moyen et long terme.

L'objet de chacune de ces formes de crédit est variable. Alors que le crédit à court terme a pour but d'aider l'emprunteur à se constituer un fonds de roulement pour ses dépenses annuelles d'exploitation, le crédit à moyen terme est destiné à faire face à des dépenses s'échelonnant sur plusieurs années. C'est le cas du colon qui veut constituer le cheptel de son domaine ou qui entreprend des plantations d'arbres ou des travaux d'irrigation. Dans ce cas, la durée du crédit peut aller jusqu'à six ans.

Les crédits à long terme permettent à l'emprunteur d'envisager des améliorations foncières

de plus grande envergure, telles que constructions, dessèchements, défrichements ou même achats de terres. Dans ce cas, la durée du prêt atteint une moyenne de dix à quinze ans, et le taux d'intérêt est plus réduit, puisqu'il varie de 2 à 6 %.

C'est pour doter de ressources suffisantes les caisses régionales appelées à constituer des prêts à moyen et à long terme qu'a été créée la Caisse foncière agricole.

Dans une circulaire qu'il adressait aux présidents des caisses régionales, le Gouverneur général spécifiait les conditions dans lesquelles le nouvel organisme assurerait la réalisation des prêts. Les prêts à long terme sont réservés aux agriculteurs membres des caisses de crédit agricole mutuel, en vue d'acquisition, d'aménagement, de transformation et de reconstitution de petites propriétés rurales. Les propriétés doivent appartenir en propre aux emprunteurs.

Par petites propriétés, il faut entendre celles dont la valeur ne dépasse pas 100.000 francs pour les emprunteurs célibataires et 150.000 francs pour les emprunteurs mariés, avec une majoration de 15.000 francs par enfant à la charge de l'emprunteur.

Il est spécifié que le montant des prêts ne peut dépasser 40.000 francs, la durée dix à douze ans, et le taux 5 1/2 %, ce taux devant être fixé chaque année par le Gouverneur général sur avis de la Commission consultative du Crédit agricole.

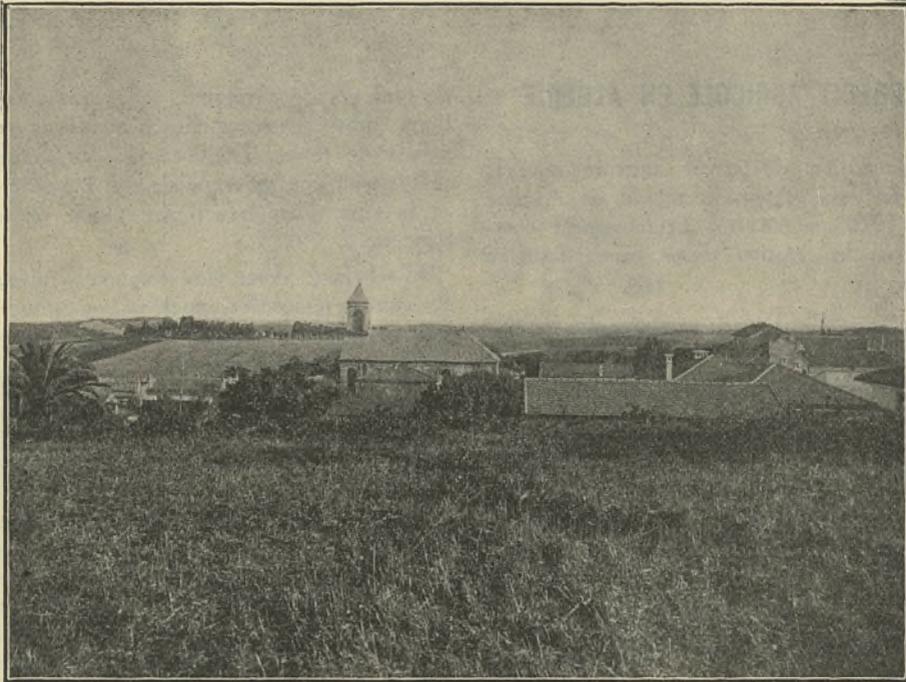
En ce qui concerne les prêts à moyen terme, la durée maximum est fixée à six ans et le taux à 7 1/2 %.

Toutes ces mesures favoriseront les efforts de l'Administration pour implanter des colons français en Algérie. On sait en quoi consiste l'œuvre de l'Administration en matière de colonisation officielle : l'Etat, parfois, concède gratuitement le sol dont il peut disposer ; plus souvent, il vend des terres à des prix très modérés et en accordant à l'acheteur des facilités de paiement telles que le nouveau colon peut s'installer sur son lot de colonisation et en commencer l'exploitation en n'ayant à faire face qu'à des charges initiales d'achat très minimes. Ces facilités sont nécessaires si l'on veut attirer en Algérie des agriculteurs métro-

faisante des caisses de crédit agricole appuyé utilement l'œuvre de l'Administration pour faciliter la colonisation.

La création de la Caisse foncière agricole permet de mettre les ressources nécessaires à la disposition de toutes les caisses régionales et de généraliser ainsi la méthode des prêts hypothécaires en faveur des nouveaux colons.

L'Algérie se trouve donc dotée, aujourd'hui, d'une organisation complète du crédit agricole mutuel. Cet ensemble, étroitement lié avec les sociétés coopératives, avec les caisses d'assurances mutuelles, avec les caves coopératives, les tabacops et les docks coopératifs à



Village de colonisation dans la Mitidja

politains. Car il ne faut pas perdre de vue que le nouveau colon, bien qu'ayant la terre pour une dépense très réduite, doit cependant faire face à des dépenses assez élevées. Il faut labourer, semer et d'abord défricher ; avant même ces premiers travaux, il devra construire une maison pour loger sa famille et acheter du matériel et des animaux.

C'est à ce premier stade de son installation que le colon est dans la nécessité de faire appel au crédit, c'est à ce moment que l'aide bien-

céréales, constitue un admirable effort qui doit seconder et développer d'une façon efficace l'œuvre de colonisation poursuivie par l'Administration algérienne.

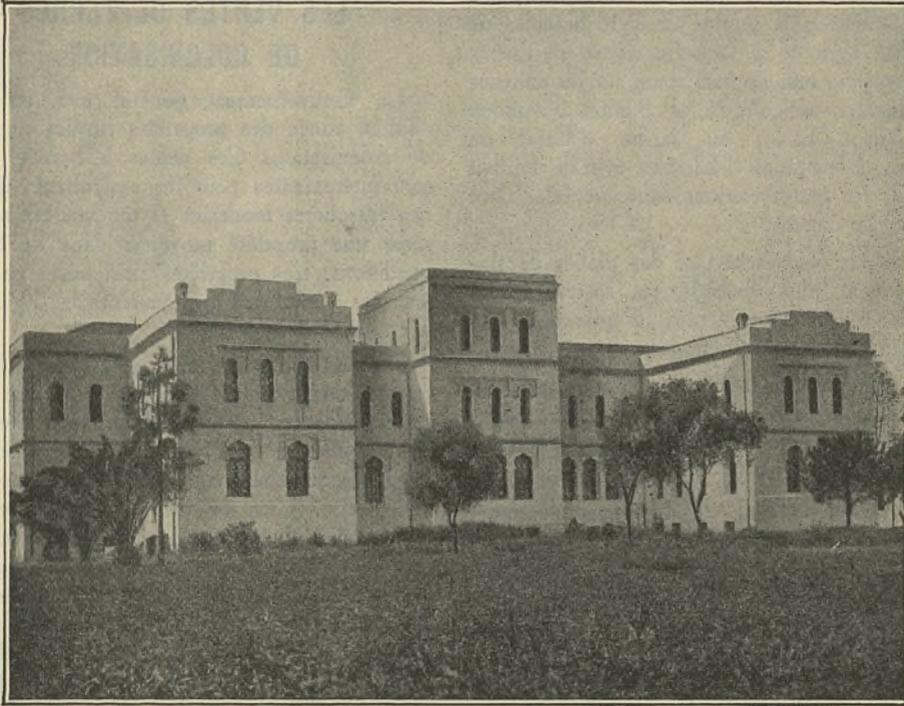
L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Le Gouvernement général de l'Algérie, désirant fournir aux futurs colons tous les moyens nécessaires pour acquérir les connaissances techniques utiles, a créé deux écoles

d'agriculture, l'une d'enseignement primaire agricole, installée à Philippeville, l'autre d'enseignement supérieur, installée à Maison-Carrée.

Ecole d'agriculture de Philippeville. — Fondée en 1910, elle a surtout pour but de préparer des chefs d'exploitation, des petits propriétaires, des fermiers ou gérants, et de les rendre capables d'appliquer judicieusement les méthodes culturales employées en Afrique du Nord. L'enseignement dure deux années, et une large place est réservée aux travaux pratiques : pratique agricole, pratique horticole et arboricole, travaux d'ateliers (forge,

personnel agricole ; d'autre part, il prête son concours pour la réalisation des progrès agricoles par des recherches, expérimentations et publications intéressant l'agriculture nord-africaine. Son personnel enseignant est composé de spécialistes et de techniciens réputés qui connaissent à fond les conditions et les besoins spéciaux de nos colonies nord-africaines. L'Institut agricole s'adresse aux jeunes gens qui désirent se consacrer à la grande culture en Algérie, Tunisie, Maroc, ou dans les régions à climat analogue (Egypte, Syrie, Turquie, etc...). Grâce à la forte préparation professionnelle qu'ils y acquièrent, les jeunes gens diplô-



Maison-Carrée, Institut agricole d'Algérie.

charronnage, montage et démontage des instruments agricoles, etc...). Les élèves y sont admis de 13 à 18 ans.

L'Ecole de Philippeville est installée sur un domaine de 216 hectares, et l'enseignement est complété par un stage sur les Hauts-Plateaux pour la culture mécanique.

Institut agricole de Maison-Carrée. — Cet Institut qui, dans l'Afrique du Nord, correspond à l'Institut agronomique de la métropole, est destiné à former les cadres supérieurs du

més de l'Institut agricole ont la certitude de trouver des débouchés dans les grandes exploitations ou industries agricoles.

L'Institut agricole recrute ses élèves parmi les jeunes gens qui ont déjà une bonne instruction générale ; l'âge d'entrée minimum est de 17 ans et l'admission a lieu par voie de concours.

L'Institut agricole d'Algérie admet, en qualité d'auditeurs libres, les immigrants qui veulent se préparer à la vie et au métier de colon

et, notamment, les jeunes gens et adultes qui, ne disposant pas du temps nécessaire pour faire des études complètes, désirent seulement suivre une partie de son enseignement.

Les auditeurs libres ont toute latitude pour suivre les travaux des exploitations de l'établissement, ainsi que les exercices pratiques et les cours à leur convenance. En fréquentant l'Institut, en se mêlant aux élèves, aux professeurs et aux colons, les intéressés peuvent acquérir, dans un milieu particulièrement propice au but recherché, un ensemble étendu de connaissances techniques.

Des dispositions sont prises pour permettre aux auditeurs libres désireux d'acquérir une spécialisation plus grande dans la branche de l'activité agricole à laquelle ils se destinent, de poursuivre leur apprentissage sur les annexes de l'Institut agricole, à la Station botanique de Maison-Carrée, au Jardin d'Essai du Hamma, à la Station d'Élevage ovin de Tadmît ou dans les autres stations expérimentales dont dispose la colonie.

Signalons également que des places de stagiaires sont plus spécialement réservées aux anciens élèves des écoles d'agriculture ou d'horticulture de la métropole.

En principe, les stagiaires rentrant dans cette catégorie sont, dès leur arrivée à Alger, affectés au Jardin d'essai du Hamma, où leurs aptitudes sont mises à l'épreuve.

Le Jardin d'essai du Hamma, au sujet duquel on pouvait déjà dire, il y a un demi-siècle : « La France possède le plus beau jardin botanique des zones tempérées, le seul qu'elle puisse opposer aux jardins de Calcutta et de Batavia », s'étend sur 45 hectares placés dans un cadre merveilleux, en bordure de la mer et à 4 kilomètres du centre de la ville d'Alger, sur la route d'Alger à Maison-Carrée. A la fois véritable muséum du végétal et l'un des joyaux touristiques de l'Algérie, le Jardin d'essai du Hamma est aussi un centre important de production de plantes pour l'exportation.

Il réunit toutes les conditions désirables pour l'accomplissement de stages éminemment profitables.

Après y avoir effectué un séjour de durée variable, selon qu'ils ont ou non l'intention de se spécialiser dans l'horticulture, les stagiaires sont dirigés, du Jardin d'essai, vers

les autres domaines ou stations de la colonie répondant à l'orientation qu'ils ont choisie. L'annexe de Berteaux de l'Institut agricole est spécialement organisée pour en recevoir un certain nombre.

Le bénéfice que leurs titulaires retirent de ces stages est incontestable. Durant leur séjour à l'Institut agricole de Maison-Carrée ou dans les autres stations, les auditeurs libres ou stagiaires peuvent visiter les régions avoisinantes, entrer en rapport avec des propriétaires chez lesquels ils poursuivront parfois leur stage, en tous cas, se créer des relations de nature à faciliter puissamment leur installation ultérieure.

LES VENTES DE TERRES DE COLONISATION

Le Gouvernement général met en vente chaque année des propriétés rurales de terres de colonisation. Ces ventes à bureau ouvert sont intéressantes pour les agriculteurs qui ont des ressources modestes et qui veulent se procurer une propriété moyenne dans de bonnes conditions. Les propriétés ainsi mises en vente ont des superficies qui varient de 50 à 200 hectares.

Pendant toute la durée de la vente à bureau ouvert, tout Français non possesseur de terres de colonisation, après avoir fixé son choix sur une propriété, n'a qu'à se présenter, pour en faire l'acquisition, soit en personne, soit par mandataire, chez le receveur des Domaines du chef-lieu du département, qui lui en consent immédiatement la vente. L'acte est signé le jour même et la mise en possession de l'acquéreur est effectuée aussitôt après l'approbation de la vente par le Gouverneur général.

Les terres mises dans ces conditions à la disposition des colons sont toujours vendues sur les mises à prix inférieures à leur valeur réelle. De plus, l'Administration accorde aux acquéreurs de grandes facilités de paiement, et même, dans certains cas, la remise d'une fraction importante du prix d'achat.

Ces ventes à bureau ouvert se succèdent à peu près sans interruption.

Enfin, dans le but de compléter le peuplement de la colonie par l'élément français, le Gouvernement général de l'Algérie choisit, chaque année, divers territoires qu'il relie par des routes aux centres voisins. Il y amène l'eau, y construit des bâtiments publics néces-

saïres pour constituer un village et y assurer les services administratifs, scolaires et médicaux. Ces territoires sont divisés en un certain nombre de propriétés comprenant un lot à bâtir dans l'intérieur du village et un ou plusieurs lots appropriés aux genres de culture de la région.

Ces propriétés varient de 60 à 100 hectares. Une partie est vendue à bureau ouvert, ainsi que nous l'avons expliqué précédemment ; l'autre partie est donnée en concessions gratuites aux Français, chefs de famille, agriculteurs, possédant des ressources suffisantes pour

mettre en valeur la concession, et qui s'engagent à résider dix ans sur les terres concédées.

La lenteur des enquêtes partielles est un obstacle au développement de la colonisation. On a maintes fois signalé que l'application en Algérie de l'« Act Torrens » et de la loi sur la réquisition des terres non cultivées par leur propriétaire serait un moyen efficace pour augmenter le rendement agricole. Il n'est pas douteux qu'un effort reste à faire pour la mise en valeur des superficies que l'Algérie peut encore livrer à la colonisation.

-ns
-3c

ni
n
en
iol
ar
ur
as
oc
it

LES RICHESSES MINIÈRES

IMPORTANCE DES RICHESSES MINIÈRES

Les richesses minières de l'Algérie sont considérables, et leur exploitation se développe d'une façon constante. Outre le fer, le zinc, le plomb, le cuivre, l'antimoine, le mercure, le pétrole, la lignite et le soufre, le sol de la colonie renferme également du chrome, du manganèse, de l'arsenic, du sel et des phosphates.

Voici quel a été le tonnage des principaux produits exportés pendant les dernières années :

MINÉRAI DE FER

Année	Valeur approximative	
	Tonnes	Francs
1922	1.295.042	51.802.000
1924	1.786.619	89.331.000
1926	1.136.929	68.215.000
1928	2.110.547	130.854.000

Les principaux pays importateurs sont : la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, les Etats-Unis, la France, la Belgique et l'Italie.

MINÉRAI DE ZINC

Année	Valeur approximative	
	Tonnes	Francs
1922	39.405	9.654.000
1924	51.200	31.744.000
1926	64.748	49.856.000
1928	32.009	24.050.000

MINÉRAI DE PLOMB

Année	Valeur approximative	
	Tonnes	Francs
1922	14.118	5.506.000
1924	19.930	22.321.000
1926	23.569	21.818.000
1928	23.945	28.734.000

Les principaux clients de l'Algérie sont : Pour le zinc : la Belgique, la France, l'Allemagne, la Pologne, la Tunisie ;

Pour le plomb : la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, la Turquie, la Belgique.

Examinons séparément l'importance de chacun des minerais dans les trois départements algériens.

LES MÉTAUX

MINÉRAIS DE FER

Les minerais exploités actuellement sont le plus souvent l'hématite et la limonite ; le manganèse se rencontre, mais en proportion insuffisante pour influer sur leur valeur. Les hautes teneurs en soufre sont rares ; par contre, le phosphore est plus répandu et, dans certaines exploitations du département d'Alger, sa teneur est de 0,012 à 0,050 %.

Département d'Oran. — Dans le département d'Oran, les usines les plus importantes sont situées dans la région de Beni-Saf. Les principaux gîtes exploités sont ceux de Baroud, Hamara, Dar-Rih, Camerata. La production des mines de Beni-Saf atteignait avant la guerre une moyenne de 425 à 430.000 tonnes, et la presque totalité était expédiée en Allemagne et en Angleterre ; aujourd'hui, la production

atteint 350.000 tonnes. Le principal gîte, celui de Baroud, donne du minerai dont la teneur est de 58 à 60 %.

A part les mines de Beni-Saf, il faut également mentionner les gisements de Bab M'Teurba, à 21 kilomètres de Nemours, dont la teneur en fer varie entre 49 et 52 %, et dont la production, qui était avant guerre d'environ 32.000 tonnes, atteint actuellement 25.000 tonnes ; et les gisements de Kristel, entre Oran et Arzew, qui produisent des hématites rouges à 50 % de fer et dont la production dépassait 10.000 tonnes avant la guerre.

Département d'Alger. — Dans le département d'Alger, une des minières les plus importantes au point de vue production est celle de Rouïna, qui contient une moyenne de 54 % de fer. La société qui exploite ces minières est également concessionnaire des minières de Brëira et de Beni-Akil. On estimait à plus de 250.000 tonnes la production annuelle de ces minières avant la guerre. Aujourd'hui, elle est d'environ 150.000 tonnes.

Les minières du Zaccar ont une teneur en fer de 50 % ; les produits de l'exploitation sont assez purs, le soufre et l'arsenic y figurent en petite quantité et la teneur du phosphore varie de 0,07 % à 1 %. La mise en valeur de la grande couche du Zaccar Barbi remonte à 1904. Les produits sont chargés sur les wagons du tramway de Miliana-Marguerite aboutissant à la ligne d'Alger à Oran. La production des mines du Zaccar atteignait avant la guerre une moyenne de 260.000 tonnes ; actuellement, elle est en moyenne de 180.000 tonnes.

Il faut aussi signaler dans le département d'Alger les exploitations de Larrath (3.800 tonnes environ), Gouraya (8.500 tonnes) et Aïn Sadouna.

Département de Constantine. — Les plus importants gisements se trouvent en Kabylie. L'exploitation de Beni-Felkaï, qui appartient à une compagnie anglaise, produisait avant la guerre une moyenne de 82 à 83.000 tonnes ; actuellement, la production est d'environ 30.000 tonnes ; ses minerais, embarqués à Bougie, par une voie ferrée de 0 m. 70 et de 18 kilomètres de longueur, sont exportés sur l'Angleterre ; la teneur en fer du minerai de Felkaï est de 59,4 % et l'exploitation est faite à ciel ouvert.

Sur la ligne de Beni-Mançour à Bougie et à 32 kilomètres de ce port, se trouve l'exploitation des minerais de Timezrit, qui produit environ 62.000 tonnes. La teneur en fer est de 56 % ; la presque totalité de la production provient de l'exploitation souterraine.

Il existe d'autres gîtes dans le Djebel-Amram, la vallée de l'Oued Akhal, l'Oued Slacène, Adrar Gueldamm. Au sud-est de Bougie, les gisements de Bradma ont une teneur en fer de 50 %.

A une quinzaine de kilomètres de Philippeville, se trouve le Djebel Filfila, où trois concessions ont été reprises par la Société des Mines de Rouïna.

Dans la région de Bône, le véritable minerai de fer est la magnétite, à laquelle se joint l'hématite ; sa teneur y varie de 50 à 60 %. La concession de Marouania, près de Aïn-Mokra, est la plus considérable.

Les gisements très importants du Djebel-Ouenza, vers la frontière tunisienne, sont maintenant en pleine exploitation. En avril 1921, le Gouverneur général a reçu officiellement à Bône les premiers wagons de minerai de l'Ouenza, signalant ainsi toute l'importance économique que cette exploitation peut avoir pour le développement de l'Algérie. Le minerai de l'Ouenza est une hématite riche, pure et peu manganésifère. Sa teneur en fer est parfois supérieure à 60 %, la moyenne étant de 55 %, avec 1,71 % de manganèse. La concession de l'Ouenza, qui compte 3.079 hectares, est appelée à devenir la plus importante de toute la colonie. En 1921, 11.000 tonnes de minerai avaient été extraites ; actuellement, la production dépasse 600.000 tonnes.

Les gisements du Bou-Kadra sont composés d'hématite rouge et de limonite. A l'analyse, ils donnent 50-60 à 62 % de fer et 1,25 à 3,10 % de manganèse. Comme ceux de l'Ouenza, les gisements de Bou-Kadra peuvent être maintenant exploités grâce à l'établissement de voies ferrées. Ces gisements ont été amodiés à la Société l'Ouenza par convention du 29 août 1925. On prévoit une production de 750.000 tonnes par an.

MINERAIS DE CUIVRE

Les minerais de cuivre n'existent pas en masses importantes en Algérie, et il faut reconnaître que leur exploitation est peu active.

Dans le département d'Oran, on a découvert quelques gîtes dans la région d'Aïn-Sefra ; dans le département d'Alger, dans les environs de Ténès et de Cherchell, en Kabylie au lieu dit *Iboul* ; dans le département de Constantine, à Tadergount, où des filons de cuivre gris ont une teneur de 10 à 20 % de cuivre.

Mais cependant, les exploitations existantes ont donné des résultats meilleurs en ces dernières années, puisque le chiffre des exportations, qui était de 870 tonnes en 1917, s'est relevé à 1.000 tonnes en 1919, à 2.290 tonnes en 1926 et à 5.964 tonnes en 1928.

MINERAIS DE PLOMB ET DE ZINC

Les gîtes les plus importants de plomb ou de zinc du département d'Oran se trouvent dans le massif de Traras, à l'extrême orient algérien, entre l'oued Kiss et la Tafna, et dans les monts de Tlemcen. C'est dans les Traras que se trouvent les concessions de Mazis et de Masser, qui appartiennent à la Société des Mines de l'Oranie.

Dans le département d'Alger, il faut signaler la concession de Sakamody (zinc et plomb) et la concession de l'Ouarsenis (zinc et plomb), d'une étendue de 2.558 hectares, qui a été octroyée en 1890 à la Société de la Vieille-Montagne. La production de l'Ouarsenis, qui s'élevait à 6.440 tonnes en 1912, a atteint en 1927 plus de 10.000 tonnes. Signalons aussi la concession du Chabet-el-Kohol, qui produit environ 900 tonnes de plomb.

Dans le département de Constantine, où les formations calcaires du terrain crétacé sont particulièrement développées, on trouve, comme principal minéral de zinc, la calamine. Les exploitations de zinc les plus importantes appartiennent aux sociétés suivantes :

Société des Mines de zinc de Guergour, qui possède les gisements de Kef-Semmah, dont la production est aujourd'hui d'environ 15.000 tonnes ;

Société des Mines d'Aïn-Barbar (gisements d'Aïn-Barbar) ;

Société des Mines d'Aïn-Arko (gisements d'Aïn-Arko, 2.500 tonnes en moyenne) ;

Société de la Vieille-Montagne, concessionnaire depuis 1872 des gisements de Hammam N'Bail (plus de 6.000 tonnes). Cette concession, qui est située à 16 kilomètres de Nador et à 68 kilomètres de Bône, a une étendue

de 2.500 hectares ; elle a retrouvé sa production d'avant-guerre.

Signalons aussi les gisements de Sidi-Khambez, à la firme Gastu, Mercier et Desportes ; de Djebel-Soubella, à la Société des Mines de Bou-Thaleb ; de Chellala, à la Société anonyme des Mines de Chellala ; du Djebel-Dzim, du Djebel-Felten (3.000 tonnes environ) ; d'Aïn-Roua (2 à 3.000 tonnes) ; du Djebel-Gustar (3 à 4.000 tonnes) ; du Peni-Seghual, etc...

Les exportations de plomb pour 1928 ont été de 23.945 tonnes, celles de zinc de 32.725 tonnes.

Citons enfin les exportations de *manganèse*, d'*antimoine*, minerais qui se rencontrent en Algérie, mais ne donnent lieu, en réalité, à aucune exploitation importante.

Les gisements d'antimoine, qui avaient eu une certaine activité jusqu'en 1920, où l'exportation avait atteint près de 3.000 tonnes, sont actuellement peu exploités. Quant au *manganèse*, l'Algérie en exporte environ 1.500 tonnes.

CHARBON

Depuis peu, l'Algérie exploite des gisements de houille à Kenadsa (dans le sud de la province d'Oran) ; ces gisements sont aujourd'hui en pleine production ; découverts en 1917, ils sont exploités par les Chemins de Fer Algériens de l'Etat ; on prévoit que le rendement de la mine atteindra 40.000 tonnes d'ici peu ; actuellement, les quantités extraites sont d'environ 20.000 tonnes.

Habilement administrée, cette nouvelle affaire des charbons de Kenadsa contribuera grandement au ravitaillement des chemins de fer algériens et même des populations du département d'Oran.

A part ces gisements de houille de Kenadsa, l'Algérie ne produit qu'un peu de lignite, notamment la mine de lignite de Smendou.

L'Algérie doit importer tout le charbon qui lui est nécessaire ; c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles l'industrie aura toujours des difficultés pour se développer dans la colonie, manquant des deux éléments primordiaux pour son développement : la houille et l'eau.

L'Algérie importe donc à peu près toutes les houilles dont elle a besoin. Ces importations ont atteint en 1928 plus de 690.000 tonnes.

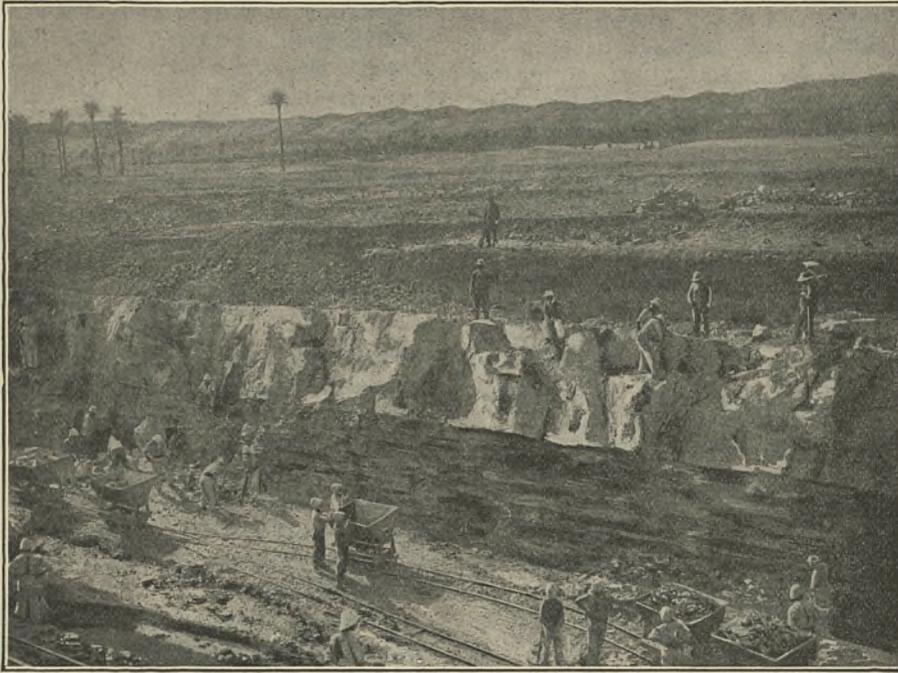
A noter que les charbons américains peu à peu supplantent les charbons anglais et que leur prix de revient est sensiblement égal, sinon inférieur, malgré le montant du frêt.

LE KIESELGUHR

Parmi les richesses minérales de l'Algérie, il convient de citer tout particulièrement le kieselguhr, appelé aussi diatomite, terre d'infusoires ou silice fossile, qui provient de dépôts organiques siliceux formés par l'accumulation de carapaces de diatomées. Ces gisements se rencontrent surtout dans la région algérienne

de vapeur des chaudières, d'air comprimé et des cylindres des machines à vapeur, pour le remplissage des doubles parois des glaciers, compartiments à air froid, wagons frigorifiques, postes téléphoniques, soutes à munitions, etc...

On doit signaler l'utilisation du kieselguhr pour le filtrage des vins, des jus, sirops et huiles, pour la clarification des graisses et cires, pour la fabrication des pâtes à polir et à nettoyer les métaux, pierres, marbres, glaces ; le kieselguhr entre aussi dans la composition de certains ciments et de vernis employés pour la céramique, dans la fabrication du caoutchouc et des matières colorantes. dans la fabri-



Mines de charbon de Kenadsa. (Exploitation à ciel ouvert.)

du Daïra, le long de la côte, entre Ténès et Mostaganem.

La qualité du kieselguhr est caractérisée par sa teneur en silice et la proportion d'autres substances, telles que la chaux et l'argile.

La teneur en silice varie généralement de 40 à 60 %. Mais, dans la région du Dahra, la proportion de silice atteint 88 %.

Les applications du kieselguhr sont nombreuses ; sans parler de la fabrication de la dynamite, qui demande un produit très pur, on l'utilise pour le recouvrement des conduites

de briques légères et réfractaires par mélange avec des argiles ou kaolins ; le kieselguhr, étant un parfait isolant, a son application dans la construction en raison de l'insonorité, de la légèreté et de l'incombustibilité des briques et panneaux.

En raison de toutes ces multiples utilisations, on conçoit quelle importance doit prendre en Algérie l'exploitation de ces riches gisements de terre d'infusoires. Il convient de citer, comme étant le plus important, celui d'Ouillis (Dahra), exploité par la Société

Générale d'Exploitation et d'Exportation du Kieselguhr.

Voici quelle est la progression des exportations des terres d'infusoires depuis la guerre :

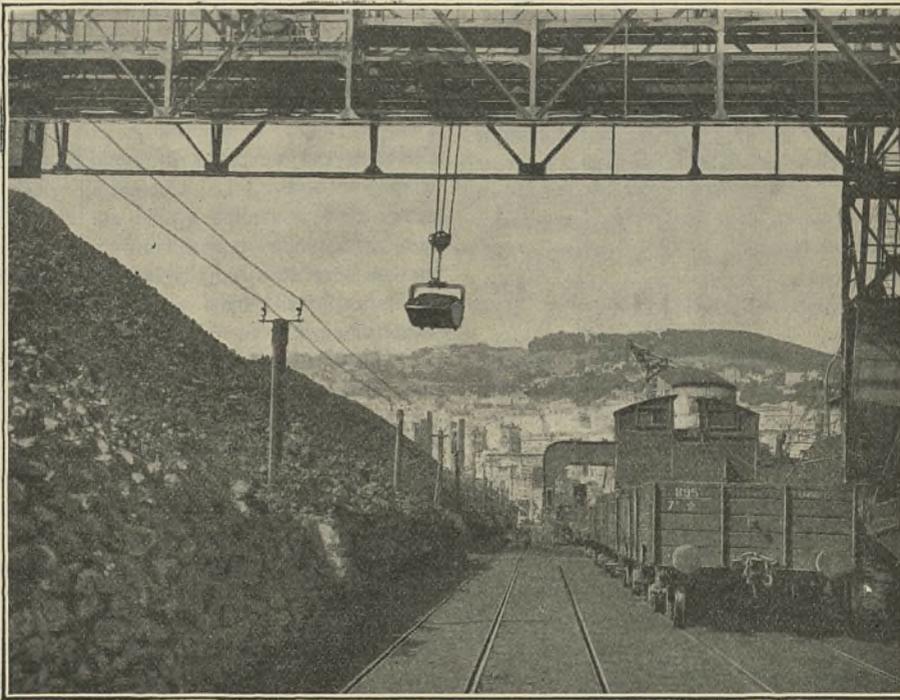
EXPORTATIONS DU KIESELGUHR

1920.....	11.932	quintaux
1921.....	15.639	—
1926.....	79.312	—
1927.....	95.420	—
1928.....	101.438	—

plus enveloppante, plus dominatrice de la planète que l'or lui-même... »

L'Algérie n'en est pas au point de connaître cette formidable puissance de domination, mais les sociétés qui se livrent dans son sous-sol aux recherches de nappes pétrolifères envisagent l'avenir avec une certaine confiance.

Le département d'Oran est, à ce point de vue, dans une situation privilégiée : le pétrole semble y occuper une région qui forme un vaste quadrilatère ayant pour limites, au nord la mer, au sud le cours du Chélif, à l'ouest une ligne allant de Relizane à Arzew, à l'est la limite des départements d'Alger et d'Oran.



Chargement de minerai à Alger.

Il faut noter que les deux tiers de ces exportations sont à destination de l'étranger, la France n'en utilisant que le tiers.

LE PÉTROLE

« Qui aura le pétrole aura l'empire : empire des mers par les pétroles lourds ; empire des cieux par les essences légères ; empire des continents par les gazolines et les pétroles lampants ; empire du monde par la puissance financière attachée à une matière plus précieuse,

La Société Algérienne des Pétroles de Thiouanot, créée en 1916, exploite deux gisements à Msilah et à Medjilah ; le gisement de Msilah donne, seul, des résultats ; en 1928 plus de 1.200 tonnes ont été extraites.

Le pétrole oranais est, en général, de bonne qualité, ses caractéristiques se rapprochant de celles des meilleurs pétroles bruts d'Amérique, de Galicie, de Roumanie et du Caucase.

Les pétroles recueillis dans la province d'Oran ont les densités suivantes :

Région du Dahra

Aïn-Zeft	0,924
Sidi-Brahim	1,016
Sidi-Bou-Rasem	0,898

Région du Tilouanet

Medjilah (à 56 mètres)....	0,794
— (à la surface)....	0,835
Msilah	0,842
—	0,832
Sidi-Mohamed ben Haouda.	0,830

Le transport du pétrole s'effectue dans des barils de fer de 40 litres, et la production est absorbée en grande partie par les usines à gaz de Saïda, de Sidi-Bel-Abbès, ou par les Etablissements Thomarin, à Alger.

On ne peut encore affirmer qu'il y ait pour l'Algérie de grandes perspectives de richesses pétrolifères, mais il faut cependant reconnaître que des résultats sont déjà obtenus ; l'avenir seul dira si les prévisions des sociétés qui entreprennent à grands frais des recherches et des forages étaient fondées.

LES PHOSPHATES

Les phosphates constituent pour l'Algérie une des plus grandes richesses de son sous-sol. La production phosphatière algérienne est appelée à prendre d'importants développements. En 1928, près de 820.000 tonnes ont été exportées d'Algérie, représentant une valeur de plus de 57 millions. Les grandes exploitations phosphatières sont toutes situées dans le département de Constantine. La zone voisine de Sétif comprend les concessions de Bordj-R'dir, Tocqueville et Mzaïta. La concession de Bordj-R'dir est amodiée à la Société des Gisements Phosphatières de Bordj-R'dir ; sa production atteignait avant la guerre une moyenne de 50 à 60.000 tonnes, qui étaient exportées par le port de Bougie ; actuellement, elle est d'environ 30.000 tonnes. Les phosphates de Tocqueville, dont la production avant guerre était d'environ 30.000 tonnes, sont exploités par la Compagnie Algérienne des Phosphates ; aujourd'hui, cette compagnie n'extrait qu'une moyenne de 6.000 tonnes. Les concessions de Mzaïda, situées entre Bordj-Bou-Arréridj et Sétif, à une quinzaine de kilomètres au sud, sont exploités par la Compagnie des Phosphates de M'Zaïta. Cette compagnie produisait avant guerre près de 100.000 tonnes,

exportées par Bougie. Ces chiffres sont fortement dépassés et la Compagnie de M'Zaïta se classe au second rang comme importance, avec une moyenne de 115 à 120.000 tonnes par an. Ce développement est dû, en grande partie, aux facilités de transport que trouve maintenant la compagnie et aux meilleurs aménagements du port de Bougie.

Dans la zone voisine de Tébessa se trouvent les concessions du Djebel-Kouif ; celles-ci, les plus importantes et les plus riches de l'Algérie, sont exploitées par la Compagnie des Phosphates de Constantine. Situées à proximité de la frontière tunisienne, ces phosphates ont une teneur de 48 à 68 %. La production atteint en moyenne 700.000 tonnes. Les gisements du Djebel-Kouif sont reliés par chemin de fer au réseau des Chemins de Fer Algériens de l'Etat à Tébessa, relié lui-même directement à Bône. L'exportation des phosphates s'effectue par ce port, qui possède tout l'outillage nécessaire. La Compagnie des Phosphates de Constantine a créé au Djebel-Kouif une exploitation remarquable non seulement par les procédés employés pour l'extraction des phosphates, mais aussi par la création d'un village avec hôpital, écoles, dispensaire et centrale électrique ; ce village est bâti à proximité des usines et des magasins de la compagnie.

Il faut signaler aussi l'importance que prendra inévitablement l'exploitation des phosphates du Djebel-Onk, lorsque-celui-ci, situés plus au sud, pourront être exploités.

Les phosphates algériens se prêtent parfaitement à la transformation en superphosphates. Les produits obtenus titrent de 14 à 15 % d'acide phosphorique dans un superphosphate grenu, sec, facile à broyer et ne s'agglomérant pas en sac.

Les usines de produits chimiques qui se sont créées en Algérie les utilisent avec succès.

La presque totalité des phosphates d'Algérie est exportée par les ports de Bône et de Bougie.

Les livraisons s'effectuent habituellement en vrac, sous forme de phosphates en roches, quelquefois en partie broyés.

L'extension des exploitations existantes et la mise en valeur de nouvelles carrières sont susceptibles de donner un grand développement à l'industrie algérienne des phosphates de chaux.

L'amélioration des moyens de communication rendant le transport plus rapide et moins oné-

reux, ainsi que celle de l'outillage des ports permettant une manutention plus commode et moins dispendieuse, contribueront, pour une large part, à assurer l'essor de cette industrie.

Voici, à titre de documentation, quelle a été, ces dernières années, l'exportation des phosphates :

Année	A destination		TOTAL	Valeur approximative
	de la France	de l'Etranger et des Colonies Françaises		
	Quintaux	Quintaux	Quintaux	Francs
1922	1.337.252	3.916.704	5.253.956	31.524.000
1924	2.846.531	5.160.910	8.007.441	50.447.000
1926	2.105.490	4.094.140	6.199.630	42.157.000
1928	1.812.650	5.855.690	7.668.340	57.694.000

En ce qui concerne l'importance de chacune des grandes exploitations phosphatières de l'Algérie, le tableau en bas de page permet de comparer la production des quatre groupes de carrières du département de Constantine pendant les années 1913, 1925, 1926, 1927 et 1928.

Par ordre d'importance, les principaux pays importateurs de phosphates algériens sont : la France, l'Italie, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, etc...

On a pu craindre la croissance trop rapide des exploitations phosphatières et redouter une production supérieure au développement de la consommation, l'Afrique du Nord qui pro-

duisait avant la guerre 2.451.958 tonnes de phosphates, voit en effet ce chiffre presque doublé en 1928.

Malgré cette progression, l'avenir des exploitations phosphatières est encourageant. La consommation annuelle de l'Europe, marché naturel des phosphates de l'Afrique du Nord, est en augmentation sensible chaque année; d'autre part, l'importation des phosphates américains est en décroissance, par suite de la hausse du fret.

Nos exploitations algériennes sont donc assurées d'avoir des débouchés correspondant à l'importance de leur développement.

LES EAUX MINÉRALES

Les richesses thermales que possède l'Algérie sont importantes; malheureusement, elles restent en partie inexploitées.

Dans les trois départements algériens, les sources sont nombreuses et, de tout temps, elles furent utilisées. Les Romains, qui ne manquaient jamais de créer des thermes quand ils le pouvaient, ont laissé de nombreux monuments qui prouvent leur connaissance des qualités thérapeutiques de certaines eaux algériennes. Près de toutes les sources thermales, on rencontre des vestiges de thermes romains, parfois véritablement bien conservés.

Les Arabes ont pour les eaux chaudes un véritable culte. Bien que trop souvent ils n'aient pas plus respecté les thermes que les autres monuments, ils ont toujours su apprécier les avantages de certaines eaux d'Algérie et les appliquer à telles ou telles maladies. Aujourd'hui encore, ils vont en pèlerinage bénéficier de cures bienfaisantes vers plusieurs sources pour lesquelles ils ont un véritable respect.

TABLEAU COMPARATIF DE LA PRODUCTION DES PHOSPHATES

Exploitations	Production (en tonnes)				
	1913	1925	1926	1927	1928
Bordj-Redir.....	49.594	16.945	19.244	26.345	21.587
M'zaïta.....	91.549	79.994	107.577	115.758	96.397
Tocqueville.....	26.652	16.018	9.700	4.845	»
Djebel-Kouif.....	203.139	702.159	792.834	772.160	699.090
Totaux.....	370.934	815.116	929.355	919.108	817.074

Il s'agit, bien entendu, des Arabes pauvres ; car les grands chefs, aghas ou caïds, préfèrent traverser la mer pour venir dans nos grandes stations thermales de France où ils trouvent avec un confort qu'ils apprécient, des distractions qu'ils ne dédaignent pas. Mais, ainsi que nous le constaterons, certaines eaux algériennes possèdent des vertus curatives qui sont équivalentes à celles de nos plus importantes sources minérales françaises.

L'inventaire des sources minérales algériennes date de 1903. Il existait bien un recensement effectué par le Service des Mines, mais celui-ci avait, un peu au hasard, catalogué un certain nombre de sources dans la catégorie des sources minérales qui, à vrai dire, n'en étaient pas. Sur l'initiative du Gouverneur général, une commission d'études fut constituée, composée de personnalités qualifiées, et dont la présidence fut confiée à M. Trolard, directeur de l'Institut Pasteur à Alger. Après de longs et savants travaux, cette commission établit une liste de 93 sources qui englobe toutes les eaux ayant quelque valeur au point de vue médical et susceptibles, par conséquent, d'être utilement exploitées. On s'étonne que certaines d'entre elles, réputées par leurs propriétés thérapeutiques, n'aient pas tenté quelque capitaliste ou quelque société, et que leur mise en valeur ne soit encore aujourd'hui qu'à l'état de projet. Il faut, pour comprendre l'abandon de telles richesses, se rappeler que, jusqu'à ce jour, colons et fonctionnaires, qui pourraient fournir la principale clientèle des établissements thermaux algériens, ont été peu favorables à la création de ceux-ci, préférant de beaucoup venir faire une cure en France, où les appellent leurs intérêts, leur famille ou leurs affaires. Mais ce qui semble un mal devient parfois un bien, et la vie chère, qui sévit en France plus durement qu'en Algérie, surtout pour un touriste ou un baigneur qui doit vivre à l'hôtel, a obligé nombre d'Algériens habitués à passer la mer en été, à rester plusieurs années sans goûter les joies d'un retour en France. Le prix d'une traversée et d'un voyage ne permet plus aux familles de circuler aussi facilement qu'autrefois. Il s'ensuit qu'aujourd'hui nombreux sont les Algériens qui ne demandent qu'à trouver sur place les moyens de soigner les maladies qui exigeaient jusqu'à présent leur déplacement vers nos stations thermales françaises. Tout en regrettant la hausse des prix, on doit cependant se féliciter qu'elle

ait cette heureuse répercussion de provoquer une prochaine mise en valeur des richesses hydro-minérales de notre grande colonie.

La Commission des Eaux thermales et minérales d'Algérie a établi deux catégories de sources : celles qui ont une constitution chimique bien déterminée et dont les propriétés thérapeutiques sont nettement reconnues ; celles, au contraire, dont la constitution chimique ne paraît pas suffisamment établie et dont les propriétés thérapeutiques semblent assez douteuses, étant basées principalement sur la renommée qu'elles doivent aux populations indigènes.

Nous ne parlerons que des sources de la première catégorie.

Les sources à compositions chimiques bien déterminées peuvent être évaluées à une quarantaine et se classent en : alcalines, sulfureuses, ferrugineuses, salines, thermales simples. D'après le rapport Trolard, le département de Constantine serait le plus favorisé. Il faut citer, comme principales sources alcalines, celles de Ben-Haroun, El-Kseur, Aïn-Messala (Alger), Hammam-bou-Hadjar (Oran), Aïn-Hamza et Aïn-Senneur (Constantine). Comme on le voit, ces eaux alcalines sont en nombre très réduit, et il faut le regretter, car elles seraient fort utiles en Algérie.

Les sources sulfureuses sont peu nombreuses également. Celles de Hammam-M'Zara (Alger), Aïn-Nouissy, Ain-Mentil (Oran), Hammam-Meskoutine, Hammam-Tassa, Aïn-Tamerit (Constantine), sont à peu près les seules qui méritent d'être signalées. Parmi elles, Hammam-Meskoutine est la plus connue et la seule vraiment exploitée.

Comme sources ferrugineuses, on ne peut citer que la célèbre source d'Hammam-Rhira (Alger) et les sources d'Aïn-el-Hammam et de Stora. Les autres offrent peu d'intérêt.

Les sources salines sont au contraire fort nombreuses. Citons celles de Hammam-Rhira, Hammam-Mélouane, Aïn-el-Hammam (Alger), Hammam-Bou-Hanifa, Hammam-Bel-Kheir, Hammam-Ouled-Kaled, Hammam-Sidi-Ghigi et les Bains de la Reine (Oran), Aïn-Ouled-Sefian, Hammam-Amaurhas, Hammam-Bou-Sellam, Hammam-Grule, Hammam-Bou-Akka, etc... (Constantine).

A part les établissements thermaux d'Hammam-Rhira et d'Hammam-Meskoutine, on peut dire que partout ailleurs le travail de mise en valeur et d'exploitation des sources reste entiè-

rement à réaliser. On a signalé notamment l'importance, au point de vue thérapeutique, de deux sources qui mériteraient d'être exploitées comme le sont celles de Hammam-Rhira ou de Hammam-Meskoutine : il s'agit des eaux d'Hammam-Melouane et d'El-Kseur.

Hammam-Melouane, située dans un site ravissant près de Rovigo, à 40 kilomètres d'Alger, possède plusieurs sources, dont trois sont utilisées par les indigènes.

Cette station d'eaux, étant située près d'Alger, pourrait devenir de tout premier ordre si

Leur composition indique une très grande analogie avec celle des eaux de Vichy ; elle lui serait même supérieure par la minéralisation totale, son acide carbonique et son activité. Mais à El-Kseur également il n'existe aucun établissement, et le village est à 7 kilomètres de la source.

Hammam-Rhira et Hammam-Meskoutine sont les seules stations mises en pleine valeur où non seulement les Algériens, mais les étrangers aussi viennent faire des cures utiles.

Hammam-Rhira (*aquæ calidæ* des Ro-



Les eaux minérales de Hammam-Meskoutine.

les sources étaient aménagées et si un établissement thermal confortable y était construit. Mais tout manque à Hammam-Melouane. Les indigènes ou les juifs fréquentent seuls cet endroit, dont les eaux sont comparables à celles des Salins du Jura. Les indigènes d'ailleurs viennent en foule se baigner dans l'unique piscine de Hammam-Melouane.

Les eaux d'El-Kseur, situées en Kabylie, dans la circonscription de Bougie, sont exploitées comme eaux de table.

mains), à 16 kilomètres de Miliana, a des sources chaudes (salines, chlorurées, sodiques) qui fournissent plus de 450 mètres cubes par vingt-quatre heures et dont l'action est particulièrement efficace pour le rhumatisme chronique articulaire ou musculaire, la goutte, la scrofule, certaines lésions osseuses, etc... Pourvue d'un établissement thermal confortable, cette station se trouve dans un site remarquable où la nature a prodigué ses plus beaux paysages. Hammam-Rhira possède éga-

lement une source ferrugineuse dont les effets curatifs sont comparables à ceux des eaux de Bussang.

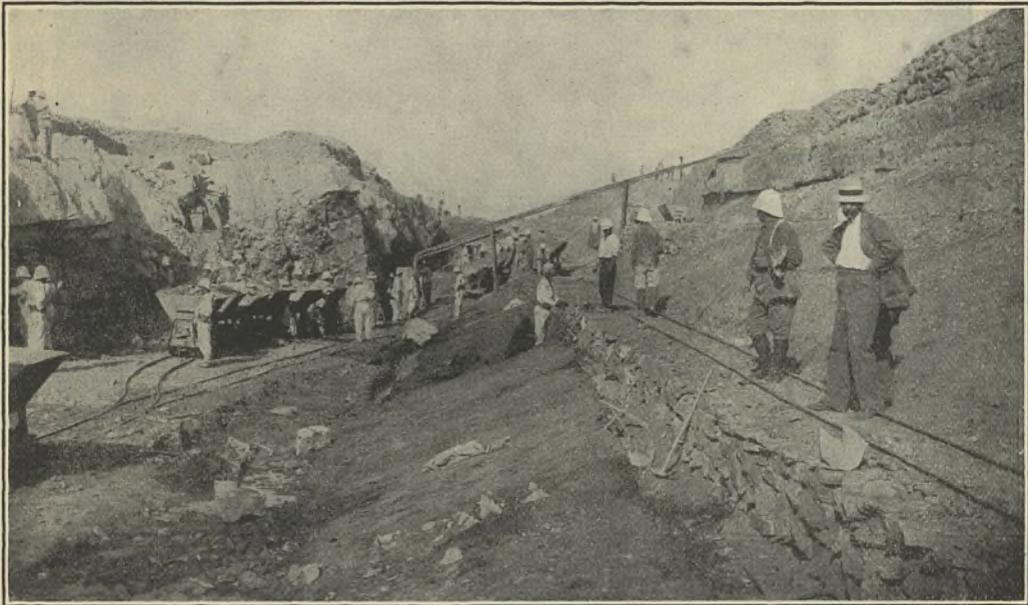
Hammam-Meskoutine (*aqua tibitana* des Romains), à 19 kilomètres de Guelma, possède sept groupes de sources donnant un débit de 1.650 litres à la seconde, à une température de 96°. Les eaux sont remarquables et justement réputées pour le traitement des rhumatismes, des ulcères, des accidents consécutifs aux fractures, etc... Là aussi existent des installations confortables qui retiennent l'étranger.

En résumé, l'exploitation rationnelle des sources minérales en Algérie est en grande partie à réaliser. Non seulement il faut songer

branche de prospérité obtiendrait un succès d'autant plus grand que l'Algérie jouit d'un climat idéal qui lui permettrait de recevoir une nombreuse clientèle d'étrangers et de baigneurs, même en plein hiver. Il faut souhaiter vivement que capitalistes et grandes sociétés s'intéressent à cette mise en valeur de sources qui ne le cèdent en rien à celles de la métropole et de l'étranger, tant au point de vue de la valeur thérapeutique qu'au point de vue varié.

LEGISLATION MINIÈRE

La législation minière de l'Algérie a son fondement dans l'article 5 de la loi du 16 juin



Travaux de dérochement à Kenadsa

à l'intérêt que présente l'utilisation des eaux pour les Européens fixés en Algérie, mais aussi à l'intérêt qu'il y a, au point de vue hygiénique à permettre au plus grand nombre possible d'indigènes de fréquenter ces sources. Ce serait une bonne œuvre que de mettre à leur portée autant de bains naturels qu'il serait possible, puis, à l'aide de conseils persévérants, de les amener à user largement de ces bains.

L'exploitation des eaux minérales en Algérie constituerait comme partout ailleurs une branche importante de la richesse publique. Et cette

1851 sur la propriété foncière en Algérie. Cet article dispose « les mines et minières sont régies par la législation de France ». Des règlements spéciaux ont cependant rendu exécutoires dans la colonie les modifications introduites ultérieurement dans la réglementation métropolitaine, mais ils n'ont eu d'autre but que de mettre cette réglementation en harmonie avec les institutions politiques et administratives particulières à l'Algérie ; ils n'ont pas touché au fond même de la législation minière, que l'on peut considérer comme identique des deux côtés de la Méditerranée.

État des Principales Concessions de Mines

NOMS DES CONCESSIONS	NATURE DU MINÉRAI	PRODUCTION EN TONNES		NOMBRE D'OUVRIERS	
		En 1913	En 1927	En 1913	En 1927
DÉPARTEMENT D'ORAN					
Gar Rouban	Plomb	»	22	»	141
Mâazis	Zinc et plomb	1.889	707	522	93
Camérata	Fer	42.734	»	181	»
Bab M'Teurba	id.	30.252	21 635	219	156
Djebel Masser	Zinc et plomb	360	»	19	»
Dar Rih	Fer	25 841	18.952	123	63
Aïn Zeft	Pétrole	67	»	6	»
Baroud	Fer	56.180	137.777	1.256	388
Sebabna	id.	»	36.545	»	185
Messila	Pétrole	»	1.204	»	99
Kenadsa	Houille	»	21.269	»	476
Sidi-Safi	Fer	»	26.545	»	195
DÉPARTEMENT D'ALGER					
Béni Aquil	Cuivre et fer	»	41.192	»	429
Gouraya	Fer	15.308	9.446	212	31
Guerrouma	Zinc et plomb	2.202	950	291	141
Sakamody	id.	1.379	40	155	75
Ouarsenis	id.	6.712	10.496	439	499
Larrath	Fer	20.282	8.565	219	146
Djahamama	Zinc, et plomb	926	43	50	27
Chabet-el-Kohol	Zinc et plomb	»	555	»	89
Oued-Rehane	Fer	»	40.948	»	191
Zaccar	id.	»	192.001	»	550
Bou-Rached	id.	»	10.548	»	44
Rouina	id.	»	73.833	»	420
DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE					
Aïn-Mokra	Fer	2.022	»	23	»
Kef Oum Theboul	Cuivre, plomb	13.000	»	371	»
Filfila	Fer	»	842	»	9
Ras-el-Ma	Mercure	3.000	1.355	145	117
Aïn-Barbar	Cuivre, plomb, zinc	»	1.425	248	352
Hammam N'Bail	Zinc, antimoine	7.486	3.571	254	237
Aïn-Arko	Zinc	7.238	1.573	520	198
Cavallo	Plomb, fer, cuivre	»	25	»	19
Djebel Anini	Fer, zinc	4.181	694	143	66
Tadergount	Cuivre	»	»	11	22
Djendeli	Zinc	520	»	183	»
Aïn ben Mérouane	Fer et Pyrite	»	18.432	96	230
Fendeck	Fer	»	668	3	17
Sidi Kamber	Plomb, zinc	568	628	57	290
Mesloula	Plomb, cuivre	15.002	10.300	637	294
Kef Semmah	Zinc, plomb	9.500	14.580	472	637
Djebel Soubella	id.	1.875	506	149	164

NOMS DES CONCESSIONS	NATURE DU MINÉRAI	PRODUCTION EN TONNES		NOMBRE D'OUVRIERS	
		En 1913	En 1927	En 1913	En 1927
DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE (Suite)					
Ouenza	Cuivre, fer	»	600.000(1)	»	»
Ouasta	Zinc, plomb	2.114	200	180	30
Afoural	id.	700	»	71	»
Tiou Knine	Zinc	1.720	791	56	81
Timezrit	Fer	69.541	76.130	416	428
Chellala	Zinc, plomb	4.440	905	304	113
Kef Rekma	id.	»	97	»	»
Djebel Z'dim	id.	439	378	42	31
Marouania	Fer	5.098	»	15	»
Azouar	Pyrite de fer	»	700	»	12
M'Cid Atcha	Zinc, plomb	407	»	30	»
Djebel Felten	Zinc	8.430	3.257	561	199
Aïn-Roua	id.	2.893	4.205	128	137
Kherzet-Youssef	Zinc, plomb	4.289	650	300	79
Boukedema	Zinc, plomb, cuivre	226	»	33	»
Mérouana	Zinc	705	131	55	42
Djebel Gustar	id.	4.189	2.713	297	315
Djebel Guendou	Zinc, plomb	245	188	84	33
Hadjar Mekouch	Zinc	135	30	17	13
Beni Seghoual	Zinc, plomb	»	51	16	97
Djebel Mogref	Zinc	705	860	228	85
Oued bou Doucka	Zinc, plomb	6.903	439	367	117
Adrar Gueldaman	Fer	»	1.500	»	8
Oued Rabah	Plomb	»	567	»	128
Djebel Dar-ed-Debar	»	»	195	»	155
Béni-Felkaï	Fer	»	31.551	»	104
Djebel Brao	Zinc, plomb	»	161	»	56
Aïn-Achour	Plomb, arsenic	»	2.434	»	42
Boudjoudoun	Cuivre	»	459	»	231
Beni-Himmel	Fer	»	11.062	»	66
Djebel-Affalou	id.	»	2.498	»	82
Ouled Sellem	Zinc, plomb	»	37	»	5
Aïn Kerma	Antimoine	»	283	»	52
Chabet Dahalla	Zinc, plomb	»	532	»	31
Oued Oudina	id.	»	46	»	66
Oued bou Fesadja	Zinc, plomb, cuivre	»	91	»	64
Brademah	Fer, cuivre	»	114	»	49
Oued-Meçadjet	Zinc, plomb, cuivre	»	294	»	68
Djebel-bou-Amrane	Fer	»	5.081	»	125
Hamminate-el-Gueblia	Plomb	»	204	»	49
Bou-Iche	Zinc, plomb	»	281	»	131
Coudiat-Tagma	Plomb	»	272	»	74
Djebel-Haoumar	Zinc et Plomb	»	119	»	29

(1) La Société de l'Ouenza ne communiquant pas ses résultats, nous donnons ce chiffre sous toutes réserves.

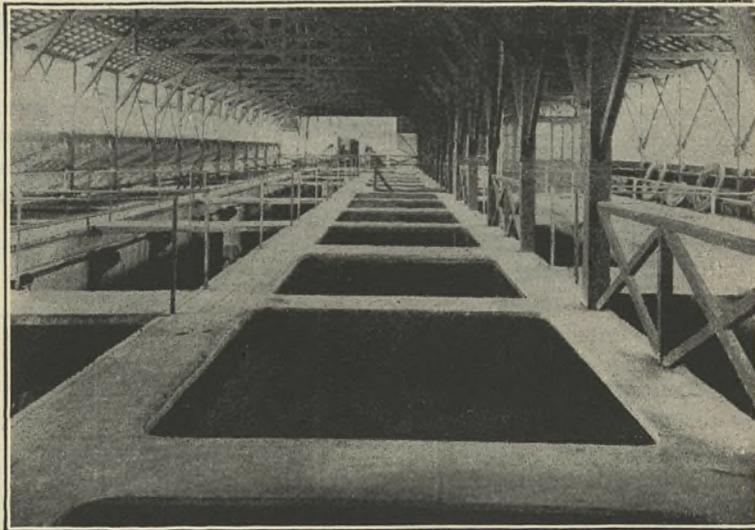
L'EFFORT INDUSTRIEL

GÉNÉRALITÉS

Jusqu'à ces dernières années, l'Algérie était surtout réputée pour ses richesses agricoles. La branche industrielle de son activité restait à l'état embryonnaire ; il faut reconnaître que cette situation était due, en grande partie, aux susceptibilités de la métropole. Il était admis

des conditions au moins équivalentes à celles que subit la métropole ? L'Algérie n'a pas de charbon pour alimenter son industrie, mais le fret n'est pas plus onéreux pour Oran, Alger ou Bône que pour n'importe quel port de la Méditerranée occidentale.

Avant guerre, l'Algérie achetait en Autriche ses traverses de chemins de fer ; aujourd'hui,



Cuves de fermentation en ciment dans une grande exploitation

autrefois que les colonies étaient faites pour consommer les produits métropolitains et non pour les concurrencer. Cette théorie néfaste a subi un heureux renversement depuis la guerre.

L'Algérie dispose d'une main-d'œuvre qui est encore suffisante ; elle possède des matières premières en abondance. Pourquoi ne chercherait-elle pas à les transformer sur place, dans

elle utilise pour cet usage ses bois de chêne zeen et de cèdre. De même, les piquets de vigne, qui venaient de l'étranger, sont fabriqués maintenant avec les bois d'Algérie. La nécessité éveille l'ingéniosité ; c'est ce qui a provoqué l'éclosion en Algérie de nombreuses industries pendant la guerre. C'est ainsi que des fabriques d'agglomérés de houilles, des

fabriques de café de figes, de chicorée, des usines de distillation de bois, des fabriques d'acide sulfurique, de sulfate de cuivre, des usines de pâtes alimentaires, etc... se sont fondées, qui ont permis à l'Algérie, non seulement de s'affranchir de la tutelle étrangère pour tous ces produits, mais même de contribuer au ravitaillement de la métropole dans des proportions appréciables.

N'oublions pas de citer les importantes industries qui existaient avant la guerre, telles que fabriques de cigares, de cigarettes, d'allumettes, fabriques de tapis, de crin végétal, ouvrage du liège, tanneries, minoteries, brasseries, industries du vin, etc... qui se sont développées considérablement. La preuve est faite. L'Algérie peut devenir une région industrielle importante.

On compte aujourd'hui plus de 160.000 ouvriers, répartis dans près de 22.000 établissements.

Les Algériens sont gens de progrès, ils sont travailleurs et tenaces ; ils ne demandent qu'une chose, ne pas être entravés dans leurs initiatives. L'effort d'hommes énergiques a créé dans la colonie, malgré les difficultés morales de réalisation, un certain nombre d'industries qui se développent normalement. L'œuvre déjà accomplie laisse entrevoir un avenir industriel plein de promesses.

Il ne fait pas de doute que la richesse industrielle deviendra bientôt l'égale de la richesse agricole, dans cette nouvelle France dont nous pouvons, à juste titre, nous enorgueillir.

Parmi les *principales industries*, il faut signaler les minoteries, les fabriques de semoules et de pâtes alimentaires, les fabriques de conserves, la fabrication des tapis, la fabrication des essences de fleurs, notamment de l'essence de géranium, et l'industrie du crin végétal (1).

L'INDUSTRIE DE LA MINOTERIE

L'industrie de la minoterie a pris, depuis quelques années, un rapide développement en Algérie.

A proximité des villes importantes se sont installées de grandes minoteries à cylindres, dont l'outillage moderne est pourvu des derniers perfectionnements.

(1) Voir les chapitres consacrés au géranium et au crin végétal (L'Effort Agricole).

Il existe encore, répartis sur tout le territoire, d'innombrables petits moulins, européens et indigènes, pratiquant la mouture à façon, mais l'usage de ces installations primitives tend à disparaître peu à peu.

Le département d'Alger compte une cinquantaine d'établissements importants.

Le département d'Oran, gros producteur de blé, possède un grand nombre de minoteries et semouleries actionnées par des chutes d'eau, des moteurs à gaz pauvre ou des machines à vapeur.

Certaines d'entre elles, admirablement outillées, sont susceptibles d'un fort rendement.

Dans le département de Constantine, également gros producteur de céréales, cette industrie a pris une grande extension. Certaines installations sont des plus importantes.

Toutes les minoteries-semouleries livrent de façon régulière des produits qui ne le cèdent en rien, en qualité, à ceux des meilleures usines de la métropole.

Les farines de blé tendre et les semoules obtenues sont utilisées pour la consommation locale et exportées à destination de la France, du Maroc et de la Tunisie.

Des efforts sont entrepris pour donner un nouveau développement à cette industrie.

Au cours de ces dernières années, les quantités exportées de farines, semoules en gruaux et gruaux ont été les suivantes :

FARINES DE FROMENT

Année	A destination		TOTAL	Valeur approximative
	de la France	de l'Etranger et des Colonies Françaises		
	Quintaux	Quintaux	Quintaux	Francs
1922	21.885	22.565	44 450	4.755.000
1924	26.766	7.981	34.747	5.038.000
1926	22.600	39.040	61 640	10.479.000
1928	132.429	16.602	149.031	35.023.000
	Semoules en gruaux et gruaux			
1922	134 061	18.676	152.737	19.550.000
1924	209 980	13.020	223 000	39.026.000
1926	263.819	7 214	271.033	51.497 000
1928	294.761	28.109	322.870	79.317.000

La fabrication des pâtes est non moins importante.

Soixante-dix usines, disposant pour la plupart d'installations modernes, produisent plus de 125.000 quintaux de pâtes par an.

Grâce à l'excellente qualité des blés durs utilisés, les pâtes alimentaires d'Algérie sont des produits de premier choix pouvant soutenir la comparaison avec les meilleures pâtes de France et d'Italie.

Certaines usines fabriquent et exportent du couscous, qui est livré à la clientèle dans des sacs de papier de 500 grammes et de 1 kilogramme, sur lesquels est indiqué le mode de préparation culinaire.

Le tableau ci-après indique les quantités de pâtes alimentaires et semoules en pâtes exportées de la colonie :

LES CONSERVES

LES LÉGUMES ET LES FRUITS

Un mouvement très important se dessine depuis quelques années, en Algérie, vers la création, sur les lieux mêmes de production, d'entreprises coopératives ou isolées s'occupant de la fabrication de confitures ou de conserves.

Cette branche de l'industrie de la colonie présente d'autant plus d'intérêt qu'elle ouvre des débouchés nouveaux à la production et permet l'utilisation d'une quantité de produits dont l'écoulement, à l'état naturel, était parfois



Indigènes sertissant des boîtes de conserves

Année	A destination		Total	Valeur approximative
	de la France	de l'Étranger et des Colonies Françaises		
	Quintaux	Quintaux	Quintaux	Francs
1922	12.090	4.857	16.947	2.881.000
1924	10.131	3.654	13.785	2.757.000
1926	13.488	5.634	19.122	4.830.000
1928	10.581	3.498	14.079	4.787.000

Après la France qui absorbe la plus importante partie des exportations de pâtes alimentaires, les principaux clients sont : la Tunisie, la Syrie, l'Allemagne, l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

difficile : fruits et légumes tardifs ne pouvant profiter des cours favorables, tachés, mal conformés ou tombés à terre sans toutefois être avariés.

Sur divers points de la colonie, notamment à Boufarik, Orléansville, Relizane, Saint-Denis-du-Sig, Bône, se sont installées d'importantes confitureries traitant principalement les oranges, les mandarines, les citrons, les cédrats, les prunes, les abricots et les coings.

Les fruits sont cuits à la vapeur et confits au moyen de batteries d'autoclaves chauffés au bain-marie.

Jusqu'à présent, la confiturerie algérienne n'a guère travaillé que pour les besoins de la consommation locale. La raison en est que cette industrie nécessite l'achat de sucres de la métro-

de remplacer dans la clientèle française celles de nos ennemis, un effort considérable a été réalisé pour donner de l'extension, en Algérie, à la fabrication des tapis. Comme résultat, cette industrie, qui occupait, il y a dix ans, 200 ouvrières, en compte aujourd'hui plus de 3.000.

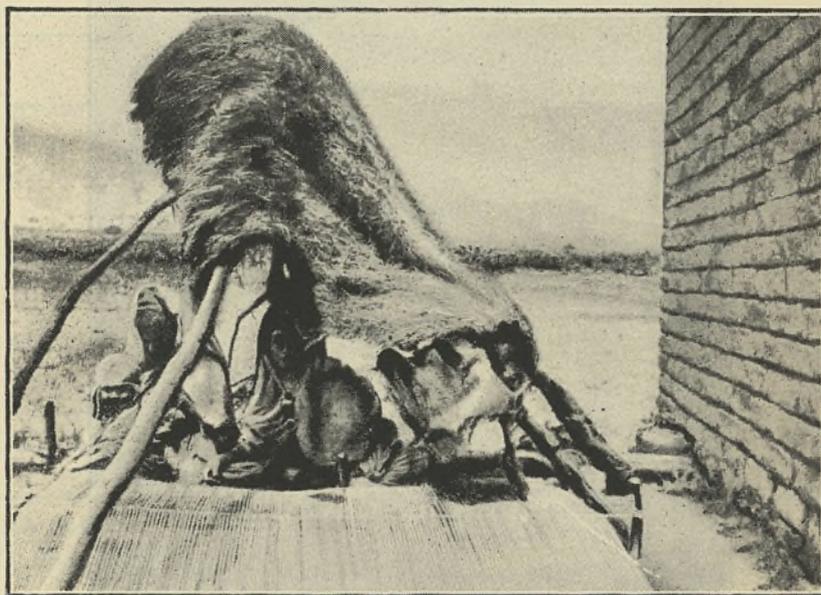
La fabrication algérienne produit des spécimens tout à fait remarquables. On a pu admirer au pavillon de l'Algérie, à l'Exposition des Arts Décoratifs, des collections de tapis provenant des ouvriers indigènes et des manufactures privées, qui ont définitivement établi le degré de perfectionnement artistique de cette industrie algérienne. L'Algérie est en mesure de fournir annuellement plus de 50.000 mètres

est un gage de bon ordre et de paix dans les pays que nous administrons.

Aujourd'hui, dans nos grands magasins, les tapis algériens sont appréciés du public et remplacent peu à peu les tapis turcs.

Les hautes récompenses attribuées aux tapis algériens par le jury de l'Exposition des Arts Décoratifs et Industriels Modernes de Paris ont montré que les artisans indigènes de notre colonie ne sont pas moins habiles que ceux de l'Orient.

Constituant à l'origine une industrie plutôt familiale à laquelle se consacraient les femmes indigènes, très expérimentées dans cette fabrication spéciale, ces tapis ont créé une des plus grandes industries algériennes.



Métier à tisser primitif dans le Sud-Algérien.

carrés de tapis, c'est-à-dire environ la moitié des quantités achetées avant la guerre en Turquie.

Mais cette industrie des tapis, qui est récente, doit lutter contre la situation acquise en France par les tapis d'Orient et contre la tendance du commerce et de la clientèle qui, du fait de leur origine, attribuent une supériorité aux tapis d'Orient.

Il faut se féliciter qu'une industrie française et algérienne comme celle des tapis puisse vivre et se développer ; elle constitue un débouché important pour la main-d'œuvre indigène, elle

Elle compte actuellement plusieurs grandes fabriques, notamment à Alger, Constantine, Oran, Tlemcen, Beni-Saf, dotées d'un outillage perfectionné et dirigées par un personnel technique de premier ordre.

Une propagande intelligente s'est appliquée à faciliter le recrutement de la main-d'œuvre en éveillant, chez la femme indigène, le goût du tissage des tapis à points noués à la main.

Les principaux genres de tapis fabriqués en Algérie sont : les Yaprac, les Smyrne, les Ghiordès, les Ouchac, les Demirdjick, les

Kutaya, les Bergame, les Muskebab, les Sparta, les Sivas, les Boukhara, etc..., en un mot, toutes les variétés des tapis des pays orientaux.

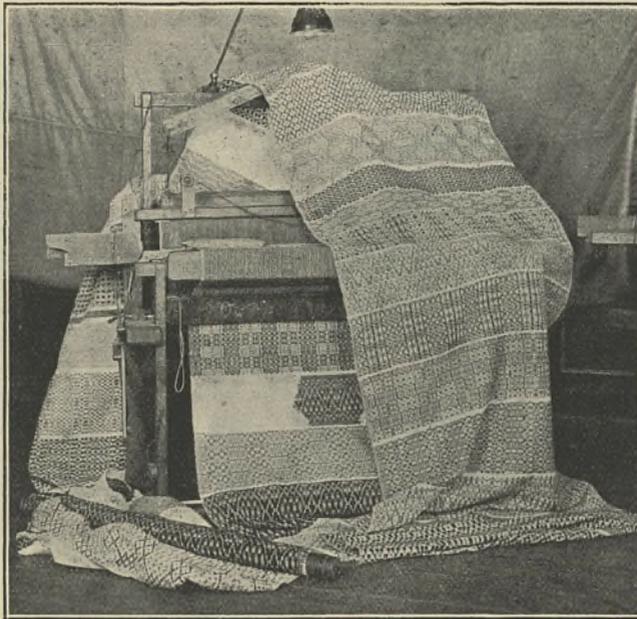
S'inspirant, en outre, des beaux types anciens spéciaux de l'Afrique du Nord, les manufactures algériennes ont créé des types nouveaux tels que ceux de Chellala, de Gouraya, du Magreb, de Bougzoul, d'Hamedi, de Birkadem, de Boghar, de Kouba, de Tazout, de Djézaïr, qui font l'admiration des connaisseurs.

Tous ces tapis sont d'une exécution parfaite, de coloris séduisants et de dessins originaux.

Dans les villes, les entreprises d'énergie électrique, dans les campagnes, les réseaux ruraux d'électricité se multiplient et contribuent partout à l'essor économique de la colonie.

Aujourd'hui, on compte, en Algérie, un grand nombre de sociétés importantes qui distribuent l'énergie électrique suivant les lois où règlements appliqués dans la métropole. La progression de la quantité d'énergie distribuée est constante ; c'est ainsi que, en kilowatts-heure, l'énergie annuelle a atteint :

1922.....	28 millions
1923.....	37 —
1924.....	47 —



Métier à tisser moderne employé en Algérie

Après les grands magasins de Paris qui ont appris à connaître nos tapis, qu'ils se procuraient il y a quelques années uniquement dans les pays d'Orient, l'étranger commence à s'intéresser à notre fabrication.

L'ÉLECTRIFICATION

Pour alimenter en énergie électrique toutes les industries, qui sont principalement concentrées dans les grandes villes, les usines électriques se sont considérablement développées ces dernières années.

1925.....	59 millions
1926.....	72 —
1927.....	79 —
1928.....	80 —

L'électrification des campagnes se poursuit méthodiquement ; il y a là une question intéressante et vitale pour de nombreuses régions de l'Algérie ; on s'en rend compte lorsqu'on sait que les devis étudiés, ou en cours d'études, s'élèvent à plus de 90 millions.

Ces devis ne comprennent d'ailleurs qu'une faible part des projets nécessaires, puisque

l'électrification totale du Tell algérien nécessiterait une dépense de près de 500 millions.

A une dernière session des Délégations financières, l'électrification des campagnes fit l'objet de discussions qui permirent de mettre en valeur le rôle utile joué par l'Administration des Ponts et Chaussées et par la Direction de l'Agriculture du Gouvernement général de l'Algérie. Aujourd'hui, un seul service, celui du Génie rural, est chargé de conseiller les colons, d'étudier leurs projets, de les grouper et de discuter les prétentions des adjudicataires ou des fournisseurs de courant.

Cette nouvelle organisation est pour les colons algériens d'une utilité incontestable. Un projet

En ce qui concerne l'importance des entreprises de distribution d'électricité actuellement existantes, on compte en Algérie 50 centrales réunissant 1.250 ouvriers et ayant une puissance motrice de 45.562 kilowatts.

Le département d'Alger possède 16 centrales, avec 776 ouvriers et 26.131 kilowatts de puissance, assurant une distribution de force et lumière de plus de 33 millions de kilowatts-heure.

L'Oranie, pour 19 centrales, groupe 231 ouvriers et 12.965 kilowatts de puissance. La distribution de force et lumière y est de 10 millions de kilowatts-heure.

ÉNERGIE DISTRIBUÉE EN 1928

DÉPARTEMENTS	PUISSANCE	ÉNERGIE ANNUELLE distribuée		TOTAL
		Lumière	Force	
	Kilowatts	Kilowatt-heures	Kilowatt-heures	
Alger	48.947	12 017.065	41.504.886 ⁽¹⁾	53.521.951 ⁽¹⁾
Oran	28.052	6.151.756	13.274.866	19.426.622
Constantine	14.171	4.938.241	2.408.732	7.346.973
TOTAUX pour les trois départements	91.170	23.107.062	57.188.484 ⁽¹⁾	80.295.546 ⁽¹⁾

(1) Non compris l'énergie produite et consommée aux Mines de Rouïna qui était comptée, en 1927, pour 1.173.200 kilowatt-heures.

conçu par des groupements agricoles ou par des communes est étudié d'abord au point de vue économique par la Direction de l'Agriculture, ensuite, au point de vue technique, par le service du Génie rural et la Direction des Travaux Publics.

Les projets, mis au point sur place, conjointement par l'ingénieur du Contrôle local et par un agent du Service d'Électrification, sont de la sorte établis en plein accord entre l'Administration et les usagers. On évite toute fausse manœuvre ou toute contradiction. Cette organisation ainsi conçue et simplifiée, grâce au Gouvernement général, permettra d'intensifier l'établissement ou l'exploitation des réseaux ruraux d'électricité en Algérie.

Quant au département de Constantine, il dispose de 24 centrales (236 ouvriers, 6.466 kilowatts-heure de force et lumière).

L'usage de plus en plus développé de l'électricité pour l'éclairage et l'énergie industrielle assure aux entreprises existantes un avenir plein de promesses. Les mesures prises par l'Administration vont permettre de répandre dans les communes l'emploi de l'électricité ; au point de vue économique, on conçoit toute l'importance d'une telle action, qui facilitera non seulement l'éclosion de petites industries locales, mais qui aidera singulièrement les colons dans la modernisation de leurs exploitations. Depuis ces dernières années, l'énergie distribuée augmente annuellement d'environ 10 millions de

kilowatts-heure. Ces chiffres prouvent clairement que l'industrie algérienne se développe et que les besoins en énergie peuvent atteindre les chiffres les plus élevés.

La politique d'hydraulique et d'électrification est aujourd'hui au premier plan dans les préoccupations de l'Administration algérienne. La construction des grands barrages-réservoirs qui se poursuit permettra de créer des chutes dont l'utilisation pour la production de l'énergie électrique présentera des avantages considérables. Ainsi que le disait le Gouverneur général, M. Pierre Bordes : « Dans une population rurale comme celle de l'Algérie, cette énergie permettra le développement des entreprises agricoles, l'éclairage abondant de tous les petits centres et la multiplication des industries ; sa diffusion transformera l'existence des colons, et c'est sans exagération que l'on peut espérer y voir un facteur important du retour à la terre. D'autre part, cette énergie permettra, tout au moins en partie, la réalisation d'un grand projet, l'électrification des voies ferrées. Grâce à elle, les transports, devenus plus éco-

nomiques, plus abondants, plus réguliers, assureront un accroissement des échanges et un développement du mouvement commercial. »

L'AVENIR INDUSTRIEL

En résumé, l'Algérie, au point de vue industriel, est, comme dans les autres branches de son activité, en pleine progression, et chaque année voit surgir sur son sol de nouvelles sources de richesse industrielle. Notre colonie a sur place toutes les intelligences et toutes les énergies nécessaires. L'Algérie est plus avant qu'on ne le suppose généralement sur le chemin de son évolution industrielle; l'œuvre réalisée, si incomplète soit-elle encore, est garante de son plein épanouissement futur et du succès des entreprises à venir.

Tout est possible, en effet, en matière industrielle, comme en matière agricole ou minière.

Ayons donc confiance dans un avenir industriel qui pourra un jour appeler plus sérieusement l'attention des capitalistes sur notre grande possession de l'Afrique du Nord.

L'EFFORT COMMERCIAL

Le commerce de l'Algérie n'a cessé de croître, et on constate une notable augmentation dans les statistiques du commerce de la colonie. Le tableau ci-dessous indique la progression réalisée depuis 1831 :

Années	Commerce spécial	Avec la France
1831	7.984.000 Com.général	
1870	252.119.000 Com.spécial	156.813.000
1880	413.987.000 —	288.675.000
1900	535.118.000 —	425.246.000
1913	1.168.474.000 —	893.924.000
1919	2.287.915.000 —	1.717.959.000
1921	3.329.001.000 —	2.476.228.000
1926	6.662.000.000 —	5.118.000.000
1928	8.964.000.000 —	8.710.000.000

Nous ne donnons dans cet aperçu que les chiffres du commerce spécial, c'est-à-dire celui qui intéresse exclusivement la consommation et la production de la colonie.

On se rend compte, d'après ce tableau, de l'importance des tractations commerciales qui existent entre la France et l'Algérie, et du concours que nous pouvons attendre de cette dernière.

L'Algérie nous donne principalement des matières animales (chevaux, moutons, bœufs, porcs, mulets, ânes, des peaux brutes fraîches ou sèches, des laines en masse, des œufs, du poisson frais, sec, salé, fumé ou en conserve) ; des matières végétales (céréales, farines, pâtes alimentaires, légumes secs, pommes de terre, fruits, graines oléagineuses, tabacs, huile d'olive, essences, résines, plantes médicinales, liège, racine de bruyère, crin végétal, alfa, écorces à tan, légumes frais, légumes salés ou

conservés, fourrages, son, vin, mistelles, esprits de toutes sortes) ; des matières minérales (marbres, terres d'infusoires, phosphates, matériaux, minerais, ferraille) ; des produits fabriqués (sel marin et sel gemme, lie de vin, tartres, savons, poteries, tissus de coton, tissus de laine et de soie, vêtements et lingerie, peaux et pelleteries ouvrées, machines et mécaniques, meubles et ouvrages en bois, carrosserie, liège ouvré, allumettes, etc...).

Par contre, la France fournit à l'Algérie, comme matières animales : des viandes salées et conservées, de la charcuterie, des laines en masse, des graisses animales, de la margarine, du beurre, du lait, des engrais organiques, des poissons secs, salés ou conservés ; comme matières végétales : des céréales, des gruaux, du riz, des légumes secs, des pommes de terre, des marrons et châtaignes, des fruits de table, des graines oléagineuses, des sucres bruts ou raffinés, des sirops, du chocolat, du café, du thé. Elle lui expédie également des quantités importantes de matières minérales et notamment de la chaux, du ciment, du soufre, de la houille, des huiles minérales et essences, des huiles de graissage et huiles lourdes, du fer, de l'acier en barres, des tôles, etc...

L'Algérie est dans une période de développement étonnante ; les villes grandissent à vue d'œil, l'industrie du bâtiment connaît une prospérité croissante, et c'est pourquoi de grandes quantités de matériaux sont importées dans la colonie. Les matériaux de construction sont vendus à l'Algérie en grande partie par la France, qui, en 1928, a fourni pour 64 millions de chaux, de ciment, de briques, de tuiles ou d'ardoises. L'Algérie ne possédant pas de mines de charbon importantes (il n'existe que

le gisement de Kenadsa), elle doit acheter au dehors toute la houille qui lui est nécessaire. C'est ainsi que, en 1928, elle a dû importer, de l'étranger surtout, près de 691.000 tonnes de houille crue carbonisée et agglomérée, pour un montant global de plus de 115 millions (la France n'ayant fourni que 71.000 tonnes environ). Il faut noter aussi l'importance des importations d'huiles et d'essences. On sait que l'Algérie est un des pays où la proportion des automobiles est la plus élevée par rapport au nombre des habitants ; aussi le chiffre des achats en huiles et essences a-t-il atteint près de 100 millions en 1928. Ces produits sont d'ailleurs de provenance étrangère.

L'industrie algérienne étant peu développée encore, les produits fabriqués trouvent en Algérie des débouchés importants. Il faut signaler notamment les produits nécessaires à l'agriculture, tels que les sulfates (76.234 quintaux pour 22.467.000 francs), les engrais phosphatés (282.886 quintaux pour plus de 15 millions), les produits anticryptogamiques (81.000 quintaux pour plus de 34 millions). Enfin, il faut citer, parmi les principaux produits fabriqués importés : les couleurs et vernis (près de 18 millions), les articles de parfumerie et de savonnerie (plus de 100 millions), les bougies et chandelles, les médicaments composés, les porcelaines (valeur 23 millions), les glaces, la gobeletterie de verre et de cristal, la verrerie (28 millions), les fils de lin, de coton, de laine ou de soie (près de 30 millions), les ficelles et cordages (22 millions 1/2), les tissus de toutes sortes, de coton, de laine ou de soie (630 millions), les vêtements et la lingerie (plus de 78 millions), les papiers et leurs applications (plus de 143 millions), les peaux tannées (60 millions), les chaussures (16 millions), les ouvrages en peaux et cuirs (23 millions), les machines pour l'agriculture (49 millions), les machines à vapeur, moteurs à combustion interne (plus de 17 millions), les tracteurs (41 millions), les pompes, machines hydrauliques, ventilateurs (une dizaine de millions), les machines dynamos électriques (9 millions), les appareils électriques de téléphonie et de télégraphie (20 millions), les machines-outils, appareils de levage, poulies, matériel de chemin de fer (25 millions), les pièces détachées (72 millions 1/2), les articles de ferronnerie et de serrurerie (50 millions), les ouvrages en métaux et en fer (47 millions), les tubes en fer ou acier (17 millions), les articles de ménage

(55 millions), les ouvrages en cuivre (20 millions), les ouvrages en plomb, étain, zinc, nickel ou aluminium (12 millions), les meubles (30 millions), les ouvrages en caoutchouc et gutta (84 millions), les ouvrages en amiante (30 millions), la bimbeloterie (19 millions), etc.

Enfin, les voitures automobiles figurent dans les dernières statistiques pour un chiffre élevé qui dépasse 255 millions, sans comprendre dans ce total les motocycles et vélocipèdes (9 millions 1/2) et les importations d'autres véhicules (22 millions).

Nous avons tenu à donner ces quelques précisions sur l'importance des importations en Algérie de produits fabriqués, afin de montrer toute la valeur du marché algérien pour l'industrie française.

Les chiffres que nous avons cités, et qui sont ceux de 1928, sont en progression sur ceux des années précédentes ; ils seront encore largement dépassés dans les années qui vont suivre, l'essor de l'Algérie permettant d'avoir les plus vastes espérances économiques.

La valeur des transactions en commerce effectif (1) c'est-à-dire pour la totalité des ventes et des achats extérieurs de la colonie, a atteint en 1928 le chiffre de 9.502 millions, en augmentation de plus d'un milliard sur les chiffres de 1927.

Le trafic s'est établi ainsi :

Importations :

De la métropole	3.919.000.000
De l'étranger et des colonies	1.049.000.000
	<hr/>
Valeur globale	4.968.000.000

(1) On entend par commerce effectif la totalité des ventes et des achats extérieurs de la Colonie, c'est-à-dire :

a) A l'entrée, les marchandises destinées à être consommées sur place, celles déclarées pour l'admission temporaire ou pour l'entrepôt, à l'exclusion, par conséquent, de celles expédiées en transit direct de l'extérieur (France ou étranger) à l'extérieur (France ou étranger) ou transbordées immédiatement pour l'extérieur à leur arrivée dans les ports de l'Algérie.

b) A la sortie, les marchandises du cru ou celles nationalisées par le paiement des droits, celles sortant d'entrepôt ou réexpédiées à la décharge de comptes d'admission temporaire, à l'exclusion, par conséquent, de celles sortant en suite de transit direct ou de transbordement immédiat de l'extérieur (France ou étranger) sur l'extérieur.

Exportations :

Pour la métropole	2.791.000.000
Pour l'étranger et les colonies	1.205.000.000
Valeur globale	3.996.000.000

Peu à peu, le chiffre des exportations se rapproche de celui des importations, ce qui montre que l'Algérie est bien près d'atteindre son équilibre économique de pays en pleine production.

Le rapport du chiffre des exportations et du chiffre des achats à l'étranger, qui était en 1835 de 1/8, est passé successivement en 1850 à 1/7, en 1860 à 1/3, en 1900 aux 2/3, en 1909 aux 3/4, en 1913 aux 5/6.

Il ne faut pas s'étonner d'ailleurs que cet équilibre économique ne soit pas encore atteint, si l'on songe que l'industrie algérienne est encore à ses débuts et que l'agriculture doit satisfaire aux besoins toujours accrus d'une population qui augmente rapidement.

DÉVELOPPEMENT BUDGÉTAIRE

Parallèlement à cette manifestation extérieure de sa prospérité, à cette fin qui est le développement de sa production et de son commerce, l'Algérie enregistre une augmentation parallèle des moyens qui permettent son développement. Son budget ordinaire, celui qui contient seulement les dépenses d'explo-



L'aspect d'un quai d'Alger.

Ainsi que le déclarait le Gouverneur général, M. Pierre Bordes, bientôt l'Algérie aura une balance commerciale constamment positive. Mais elle aura sur les quelques nations européennes qui se trouvent dans cette heureuse situation un avantage considérable : elle sera très loin d'avoir épuisé sa capacité de production agricole et sa puissance industrielle aura devant elle un splendide avenir. Elle ne considèrera que comme une étape ce stade de l'équilibre économique qui pour tant de sociétés est l'aboutissement d'une évolution et le terme d'un développement.

tation, les frais de gestion des services publics, a déjà suivi une remarquable progression, même si l'on tient compte de la dévalorisation monétaire : de 54 millions en 1902, de 126 millions en 1914, il est passé en 1929 à 865 millions 1/2 (voir page 37).

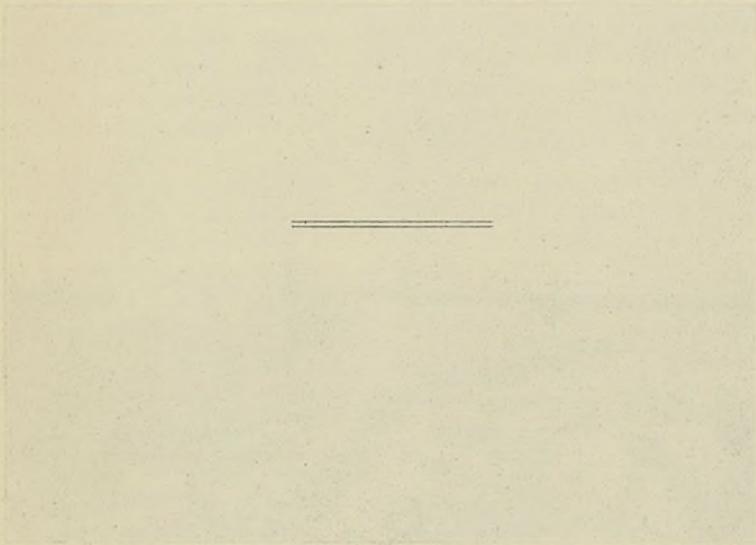
Mais c'est surtout au budget extraordinaire qu'il convient de s'arrêter. C'est lui qui est affecté aux travaux de premier établissement, à l'accroissement du capital, au développement des moyens de production. Ce budget, qui était en 1902 de 5 millions, s'élevait en 1908 à 17 millions, en 1914 à 45 millions, en 1920 à

220 millions. Il dépasse aujourd'hui 445 millions, soit, en valeur or, plus de dix-huit fois la dotation initiale.

Ce considérable effort donnera à l'Algérie des barrages assurant l'irrigation d'immenses superficies, un réseau de voies ferrées et de routes desservant de façon satisfaisante tous les centres de production, des ports adaptés à l'importance de leur trafic. Le programme des grands travaux voté en 1920 par les Assem-

blées algériennes a donné lieu à l'inscription de crédits toujours plus élevés, qui s'élèvent en 1929 à 347 millions, contre 122 millions en 1926.

Cette amélioration générale de tous les facteurs de la production sera le meilleur des placements, puisqu'elle aura pour conséquence une plus grande abondance à l'intérieur et un commerce extérieur toujours plus prospère.



L'OUTILLAGE ÉCONOMIQUE

LES PORTS

Cette magnifique activité, cet essor grandissant donnent lieu à des échanges de plus en plus actifs qui nécessitent un outillage sans cesse amélioré permettant le transport rapide de toutes les marchandises, de tous les produits qui entrent, qui sortent ou qui circulent dans le pays même.

Les ports algériens sont outillés d'une façon toute moderne ; deux d'entre eux se classent parmi les plus importants de France : *Oran* et *Alger*. Si *Alger* reste le grand port à passagers, en raison de sa situation plus rapprochée de la France, *Oran* a dépassé la capitale sous le rapport du trafic. Rien que la Compagnie Générale Transatlantique a embarqué et débarqué 141.000 passagers à *Alger* en 1928, contre 90.000 à *Oran*. Mais il est entré la même année à *Oran* 11.073 navires, d'un tonnage de 19.747.000 tonneaux : le trafic des marchandises s'est élevé à 3.755.000 tonnes. Par contre, à *Alger*, le nombre des navires entrés a été de 8.591, de 15.466.000 tonneaux, avec 2.233.000 tonnes de marchandises manutentionnées. Ainsi, *Oran* a déjà dépassé *Alger* de plus de 500.000 tonnes métriques. Mais l'essor du port oranais n'est qu'à ses débuts, en raison de l'extension et de la richesse de l'arrière-pays qu'il dessert. Les habitants d'*Oran* se vantent d'être les « Américains de l'Algérie ». En tous cas, ils ont déjà éloquemment prouvé leur esprit d'entreprise et d'initiative commerciale.

Le port d'Oran. — *Oran* est le troisième port de France, se classant avant *Alger* et

avant *Dunkerque* pour l'importance du tonnage de jauge.

Le trafic du port d'*Oran* a suivi, ces dernières années, une courbe ascendante progressive.

On peut en juger par les chiffres suivants :

Année	Navires	Tonnage
		Tonneaux
1920	4 558	3.975.762
1922	6 190	7.070.696
1924	7.037	9.802.426
1925	7.997	11.591.513
1926	8.432	12.730.478
1928	11.073	19.747.628

En 1928, 11.073 navires sont entrés dans le port, embarquant ou débarquant 3.601.771 tonnes de marchandises.

Tel qu'il est, le port peut abriter les plus grands navires dans ses bassins, dont l'un mesure une surface de 25 hectares. La longueur des quais atteint 1.380 mètres en eau profonde (de 7 m. 40 à 10 m. 40) et 2.304 mètres à faible profondeur (3 à 6 mètres) ; la superficie totale des terre-pleins affectés au trafic est de 265.200 mètres carrés.

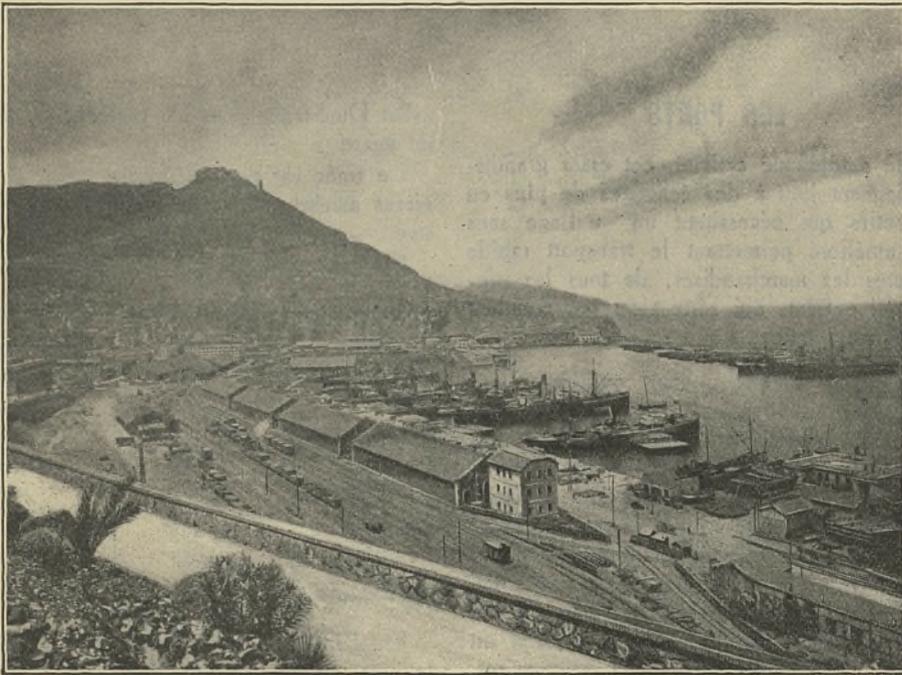
Mais, comme le port d'*Alger*, le port d'*Oran* subit des transformations et des agrandissements nécessités par le développement progressif de son trafic. C'est ainsi qu'un programme de grands travaux est en cours d'exécution, qui englobe la transformation de l'avant-port actuel en bassin et la création d'un nouvel avant-port.

Ces importants travaux, qui seront achevés en 1932, permettront d'offrir au commerce un nouveau développement de quais de 1.170 mètres de longueur, par des fonds variant de 8 à 12 mètres, et une nouvelle superficie de terre-pleins de 26 hectares.

Indépendamment de ces grands travaux, d'autres améliorations sont apportées, telles que l'établissement du dernier tronçon de la route qui relie le port à la gare P.L.M., le déplacement de la gare P.L.M. Oran-Marine, la

200 kilomètres, les vastes espaces désignés sous le nom de « mer d'alfa ». Le commerce de l'alfa a pris un développement rapide qui alimente une partie du trafic du port d'Oran.

Aux importations, Oran reçoit surtout des sucres bruts et raffinés, de la houille, des légumes secs et leurs farines, du riz, des fruits de table, du café, des huiles végétales, des bois communs, des marbres et des matériaux, des huiles de pétroles brutes et des essences, des huiles lourdes, de la fonte, du fer et des



Le port d'Oran.

création de magasins publics et de nouvelles voies ferrées, etc...

L'Oranie est avant tout agricole. Le trafic du port d'Oran est donc essentiellement alimenté par les exportations des productions du sol et par l'importation des matières premières ou des produits fabriqués que les départements voisins ne peuvent fournir aux Oranais.

On sait que l'Oranie a été ouverte la première à l'exportation de l'alfa, il y a une quarantaine d'années, au moment de la construction du Chemin de fer Sud-Oranais. Au-delà de Saïda, la voie ferrée traversé, sur plus de

aciers, des produits chimiques, des savons, des poteries, du papier, des tisons, des machines et des mécaniques, des ouvrages en métaux, des meubles, etc..., tous produits ou matières premières qui ne se fabriquent pas ou ne se rencontrent pas en Oranie ou d'une façon générale en Algérie.

Il est utile de mettre en relief le développement du port d'Oran. Comme Alger, Oran est une excellente base de ravitaillement. Des stocks importants de charbon et une installation tout à fait moderne de transbordeur permettent aux navires de se ravitailler dans les meilleures

conditions ; d'autre part, il existe dans le port deux réservoirs qui peuvent recevoir 25.000 tonnes de mazout et qui sont munis de canalisations facilitant un ravitaillement rapide.

Le port d'Alger. — La baie d'Alger a la forme d'un croissant dont les pointes sont à l'est et à l'ouest le cap Matifou et le cap Caxine ; elle a environ dix milles d'ouverture sur quatre milles de profondeur.

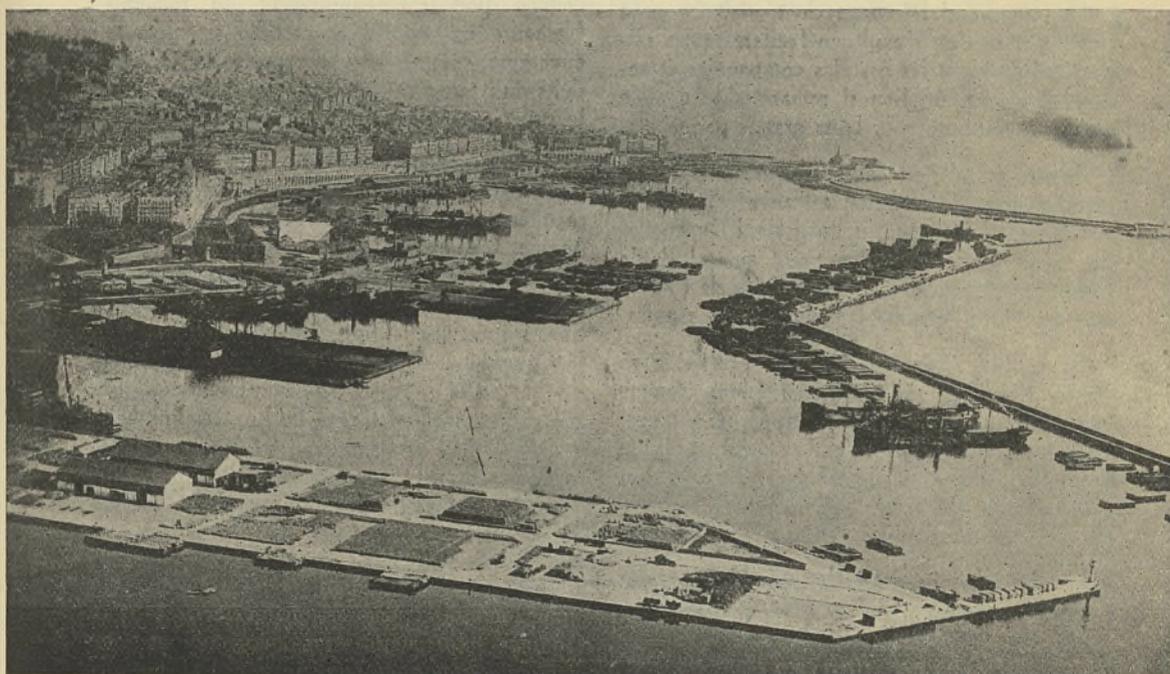
Le port est constitué par deux jetées : la jetée nord, de 883 mètres de longueur, qui se dirige vers l'est, et la jetée sud, formée de deux branches ayant respectivement 600 et 900 mètres de longueur.

Le bassin de Mustapha aura une superficie de 80 hectares, le bassin du Hamma 60, et l'avant-port 115 hectares.

Mais, en attendant que le trafic puisse bénéficier de ces agrandissements considérables, examinons quelles sont les ressources du mouvement maritime et commercial du port d'Alger.

D'après les statistiques de 1928, le tonnage des marchandises importées et exportées a atteint 3.233.998 tonnes, et le nombre des navires qui ont fréquenté le port d'Alger se monte à 8.591, représentant 15.466.771 tonnes de jauge.

Le trafic s'est singulièrement amélioré et,



Le port d'Alger.

La nappe d'eau ainsi protégée est de 90 hectares.

Tel qu'il est, le port offre une longueur de 4.600 mètres de quais utilisables par le commerce et une superficie de 52 hectares environ de terre-pleins. Rappelons qu'un programme d'extension du port d'Alger vers le sud-est est actuellement en cours d'exécution. Ces travaux doteront Alger de deux nouveaux bassins et d'un nouvel avant-port.

peu à peu, Alger retrouve les éléments qui donnaient à son port, avant guerre, tant d'animation.

Le port d'Alger est très fréquenté par les compagnies de navigation qui desservent le Levant et l'Extrême-Orient ; les navires y trouvent un ravitaillement facile et rapide. Des dépôts très importants de charbon et de mazout permettent aux navires de se ravitailler, jour et nuit, dans les meilleures conditions, grâce

à un outillage et à des appareils de manutention les plus perfectionnés.

Le port d'Alger concurrence très avantageusement les ports rivaux de Gibraltar et de Malte. C'est ainsi que, en 1928, le nombre des relâcheurs a été de 1.028, représentant un tonnage de 2.600.049 tonnes.

Les paquebots-touristes prennent de plus en plus Alger comme point d'escale et de ravitaillement. La douceur du climat, la beauté de la ville moderne, l'originalité de la ville arabe, la prodigieuse mise en valeur de tout le pays, le pittoresque de ses environs, tout concourt à faire d'Alger un centre de tourisme absolument unique.

On comprend la vogue dont jouit ce pays privilégié, et l'on s'explique facilement les raisons qui amènent les grandes compagnies étrangères à choisir un lieu si remarquable comme escale de tourisme pour leurs grands paquebots.

Alger, grand port français, est appelé à un grand avenir. Sa situation est privilégiée. Placée à égale distance du nord de l'Europe et du canal de Suez, en un point central de la Méditerranée, notre grande capitale de l'Afrique du Nord légitime les plus beaux espoirs.

Le port de Bône. — Le port de Bône se classe troisième des ports algériens comme importance du tonnage et du trafic. Il est spécialement outillé pour l'embarquement rapide des minerais et des phosphates, étant le port d'exportation de toutes les richesses minières du département de Constantine.

Les installations de déchargement des trains de minerais sont particulièrement remarquables.

Voici quelle a été l'importance du mouvement maritime de Bône ces trois dernières années :

	Nombre de navires	Tonnage	Tonnage des marchandises débarquées et embarquées
1926	3.215	2.281.552	1.272.875
1927	3.737	3.973.326	2.143.524
1928	3.372	4.235.725	1.949.032

Enfin, il convient de citer également l'activité des ports de Philippeville, de Bougie, de

Mostaganem, de Djidjelli, dont le trafic est indiqué ci-dessous pour l'année 1928 :

	Nombre de navires	Tonnage	Tonnage des marchandises débarquées et embarquées
Philippeville ..	2.678	1.888.039	341.226
Bougie.....	1.518	1.150.444	375.405
Mostaganem...	1.183	1.104.805	367.476
Djidjelli.....	1.091	558.990	33.200

Viennent ensuite les ports de Collo, Beni-Saf, Arzew, Nemours, dont le trafic est moindre. Beni-Saf est toutefois important comme port d'embarquement de minerais ; Nemours est appelé à prendre une certaine envergure comme port d'exportation des produits du Maroc Oriental, une voie ferrée devant le relier prochainement au réseau marocain.

Notons, en passant, que trois compagnies françaises exploitent des lignes de passagers régulières entre la France et l'Algérie : la Compagnie Générale Transatlantique qui assure de Marseille trois départs hebdomadaires sur Alger, et un hebdomadaire sur les deux directions respectives : Oran, Philippeville et Bône ; la Compagnie de Navigation Mixte, au départ de Marseille, a deux services hebdomadaires sur Alger, un sur Oran, un sur Philippeville et Bône ; de Port-Vendres, ses départs hebdomadaires actuels sur Oran et Alger, seront doublés en 1930. Enfin, la Société Générale de Transports Maritimes à Vapeur possède deux lignes hebdomadaires : de Marseille sur Alger et de Marseille sur Oran.

Au total, en 1930, lors du Centenaire, huit services hebdomadaires relieront la France à Alger, cinq à Oran et deux à Philippeville et Bône.

Que nous faut-il le plus admirer de l'habile dosage qui a présidé à cette répartition entre les trois principales sociétés de navigation ou de la judicieuse dispersion de l'effort entre les localités à desservir et ce, à une époque où la rationalisation et la concentration des moyens de production et de transport préconisés dans le monde entier paraissent s'imposer comme les prémices indispensables ou la rançon (pour les esprits chagrins) de tous les progrès futurs ?

TRAFIC DES PRINCIPAUX PORTS

PORTS	1913		1927		1928	
	Nombre de navires entrés ou sortis	Tonnage	Nombre de navires entrés ou sortis	Tonnage	Nombre de navires entrés ou sortis	Tonnage
Nemours	513	269.376	572	175.641	603	218.756
Beni-Saf	311	267.193	832	728.002	812	748.790
Oran	7.665	7.642.757	9.470	16.282.517	11.073	19.747.628
Arzew	855	573.888	690	627.148	759	664.803
Mostaganem . .	1.138	638.658	1.075	919.776	1.183	1.104.805
Alger	13.001	19.436.770	9.133	15.406.295	8.591	15.466.771
Bougie	1.975	1.198.012	1.626	1.175.485	1.518	1.150.444
Djidjelli	1.707	504.552	1.146	524.071	1.091	558.990
Collo	1.089	199.265	1.235	160.594	848	170.827
Philippeville .	3.618	1.432.574	2.805	1.727.303	2.678	1.888.039
Bône	3.142	1.801.391	3.737	3.973.326	3.732	4.235.725
Totaux	35.014	33.964.436	32.321	41.700.158	32.888	45.955.578

MOUVEMENTS DES DÉBARQUEMENTS ET EMBARQUEMENTS DES MARCHANDISES

PORTS	MARCHANDISES DÉBARQUÉES (EN TONNES)		MARCHANDISES EMBARQUÉES (EN TONNES)	
	en 1913	en 1928	en 1913	en 1928
	Nemours	10.647	9.684	5.148
Beni-Saf	7.285	18.152	170.150	625.134
Oran	793.961	1.740.153	909.438	1.861.618
Arzew	47.367	68.375	134.526	89.626
Mostaganem	50.838	84.659	91.834	282.817
Alger	1.550.100	1.563.587	1.684.025	1.670.411
Bougie	53.952	71.371	271.369	304.034
Philippeville	164.619	140.825	128.451	200.401
Bône	143.310	358.982	516.179	1.590.050
Totaux	2.822.079	4.055.788	3.911.120	6.640.309

LES ROUTES

Le réseau routier de l'Algérie comprend actuellement 5.000 kilomètres de routes nationales et 18.000 kilomètres de chemins départementaux et vicinaux à l'état d'entretien ; il faut y ajouter, pour les Territoires du Sud, 175 kilomètres de routes, 5.400 kilomètres de chemins et 6.000 kilomètres de pistes praticables en automobile.

Les renseignements qui vont suivre s'appliqueront plus particulièrement à la partie du réseau de beaucoup la plus fréquentée, c'est-à-dire aux 5.000 kilomètres de routes nationales de l'Algérie du Nord. Un projet de loi vient d'ailleurs d'être déposé, qui comporte le classement d'une longueur totale de 1.200 kilomètres de chemins dans le réseau des routes nationales.

Pour l'exercice en cours (1929), le crédit d'entretien est de 55 millions de francs, y compris les dépenses des cantonniers et le crédit des travaux d'améliorations de 16 millions. Ces chiffres comprennent les dépenses à faire sur le nouveau réseau. En se limitant à l'entretien proprement dit, la dépense kilométrique est donc de 9.000 francs environ.

L'impôt sur les automobiles procure d'ailleurs des recettes importantes ; c'est, comme en Tunisie, un impôt d'usage de la route, puisqu'il consiste en un droit de 13 francs par hectolitre d'essence consommée dans les véhicules et de 400 francs par 100 kilogs de bandages caoutchoutés à l'usage des voitures automobiles. Le produit de ces deux droits est évalué à 25 millions. Il y a donc là dès maintenant une atténuation importante aux charges de l'entretien de la colonie. Il serait d'ailleurs facile de relever les taux en vigueur pour les droits dont il s'agit, qui sont certainement très modérés à l'heure actuelle.

Le nombre des véhicules automobiles en circulation peut être évalué à environ à 50.000 ; il s'accroît très rapidement, puisqu'il était de 10.000 seulement en 1921. Rapproché du chiffre de la population, qui est de 5.800.000, le nombre des véhicules en circulation ressort à 9 véhicules environ pour 1.000 habitants. Ce rapprochement toutefois n'a pas le même sens que pour les populations européennes, étant donné l'hétérogénéité de la population algérienne, qui comprend 600.000 Français ou naturalisés, 200.000 étrangers européens, contre 5 millions d'indigènes sujets français, qui, dans

leur très grande majorité, ne font pas usage de voitures individuelles. Les indigènes se montrent toutefois clients assidus des services d'autobus, qui se multiplient sur les itinéraires prolongeant le chemin de fer, et même quelquefois sur les itinéraires parallèles. Certaines lignes, comme celle d'Alger à Bou-Saada, sont desservies quotidiennement sur de très grandes longueurs (250 kilomètres) et fréquentées par une clientèle presque exclusivement indigène. Les autobus sont d'ailleurs de grand modèle et l'aménagement de banquettes sur l'impériale leur assure une capacité d'environ 50 places.

La circulation moyenne constatée au dernier recensement de 1920-1921 a été trouvée de 461 circuits par jour. Ce chiffre n'a pu que s'accroître très sensiblement depuis cette époque, étant donné l'accroissement considérable des véhicules en circulation, tel qu'il est accusé par la statistique des automobiles.

Comme les routes de France, quoique à moindre degré, les routes d'Algérie ont souffert du manque d'entretien pendant la guerre et d'un certain retard de la technique des routes sur la technique des véhicules. Le programme de modernisation des chaussées, qui a été établi d'une manière provisoire d'ailleurs, comporte, sur les 6.200 kilomètres de routes, 4.000 kilomètres de chaussées à recouvrir d'un enduit superficiel au bitume ou au goudron (sur les itinéraires les plus fréquentés), et 250 kilomètres de chaussées à convertir en pavages ou en revêtements spéciaux, à l'intérieur des agglomérations importantes ou aux abords de ces agglomérations, notamment des ports. Au 31 décembre 1928, les revêtements superficiels étaient déjà étendus sur environ 1.000 kilomètres, et les pavages ou revêtements spéciaux sur un peu plus de 100 kilomètres.

On s'est attaché d'ailleurs, pour la réalisation de ce programme, à faire uniquement appel aux procédés consacrés par une expérience suffisante. C'est ainsi que, pour l'amélioration des chaussées empierrées, l'effort porte uniquement sur les revêtement au bitume ou au goudron établis conformément aux instructions en vigueur dans la métropole. Les meilleurs résultats ont été obtenus avec du goudron reconstitué après distillation avec l'émulsion de bitume, enfin avec le bitume pur répandu à chaud.

D'une façon générale, les routes, en Algérie, sont bien entretenues et permettent une circulation facile des automobiles.

LES CHEMINS DE FER

Le régime actuel des chemins de fer d'intérêt général de l'Algérie a fait l'objet de la Convention du 1^{er} juillet 1921, intervenue entre le Gouverneur général, l'Administration des Chemins de Fer Algériens de l'Etat et la Compagnie P.L.M.

Cette convention a été approuvée par la loi du 11 décembre 1922.

La colonie, ayant racheté tous ses chemins de fer d'intérêt général, les a répartis en deux réseaux. La Compagnie P.L.M. exploite la ligne d'Alger à Oran, l'ancien réseau de l'Ouest Algérien et les lignes nouvelles affluents de ces artères principales. L'Administration des Chemins de Fer de l'Etat exploite les voies ferrées situées à l'est d'Alger, ainsi que le réseau à voie métrique d'Oranie.

Chaque réseau assure son exploitation conformément aux règles qui lui sont propres. La coordination est assurée par une organisation commune constituée par le Conseil supérieur des Chemins de Fer Algériens d'une part et le Comité de Direction d'autre part.

Le Conseil supérieur est obligatoirement saisi par le Gouverneur général des questions d'intérêt commun aux deux réseaux en matière technique, commerciale, administrative et financière. Il donne également son avis sur les questions importantes dont le Gouverneur général juge utile de le saisir.

Le Comité de Direction délibère sur toutes les questions intéressant les deux réseaux, telles que : coordination technique entre les réseaux, fixation des tarifs, modifications à apporter aux statuts, aux conditions de rémunération du personnel ou aux institutions de retraite.

Les réseaux sont intéressés à une bonne exploitation par une prime de gestion qui varie avec le développement du trafic et avec le coefficient d'exploitation.

Dans l'ensemble, le fonctionnement des réseaux ferroviaires est donc calqué sur l'organisation française. Il y a cependant une différence essentielle. En Algérie, les majorations générales de tarifs nécessaires pour équilibrer le budget des chemins de fer ne peuvent être fixées que sur avis conforme des Délégations financières. Ce sont ces assemblées qui déterminent dans quelle mesure les dépenses nouvelles résultant du renchérissement des matières et de l'augmentation du coût de la vie doivent

être supportées soit par l'usager, soit par le contribuable.

En fait, jusqu'à ce jour, le taux des majorations générales est nettement inférieur à celui qui frappe l'indice général. On peut s'en rendre compte par les chiffres suivants :

Les voyageurs paient en moyenne 0 fr. 1435 par kilomètre parcouru ;

Les marchandises petite vitesse paient en moyenne 0 fr. 268 par tonne et par kilomètre.

Cela représente à peu près le triple du prix d'avant-guerre.

CHEMINS DE FER ALGÉRIENS DE L'ÉTAT

Le réseau de l'Etat en Algérie tire son origine du rachat des concessions de chemins de fer de la Compagnie Franco-Algérienne, rachat autorisé par la loi du 12 décembre 1900. Cette compagnie avait, par convention du 20 décembre 1873, obtenu d'une part le privilège exclusif de l'exploitation de l'alfa sur une surface de 300.000 hectares, et d'autre part la concession du « chemin de fer d'Arzew à Saïda et aux Hauts-Plateaux, par la Maeta et Perrégaux, avec facilité de prolonger ledit chemin de fer, à partir de Saïda, sur les Hauts-Plateaux... »

Des conventions postérieures concédèrent à la compagnie les lignes d'Aïn-Thisy à Mascara, de Mostaganem à Tiarèt, de Modzhab à Méchéria et de Méchéria à Aïn-Sefra. Toutes ces lignes étaient prévues en voie étroite de 1 m. 055.

Lors du rachat, étaient construites et exploitées les sections d'Arzew à Aïn-Sefra, de Tizi à Mascara, de Mostaganem à Tiarèt et d'Oran à Arzew.

Au total, 711 kilomètres de voie ferrée composaient au début le réseau d'Etat de la Colonie.

Ce réseau est composé aujourd'hui de lignes dont le développement atteint 3.563 kilomètres.

Rappelons succinctement les étapes de cette croissance extraordinaire.

Tout d'abord, la grande voie de pénétration oranaise fut prolongée progressivement par sections jusqu'à Colomb-Béchar, où le service public fut ouvert le 21 avril 1906.

Le 12 mai 1908, l'Algérie prenait possession des lignes de l'Est-Algérien.

Le 1^{er} avril 1915, le réseau algérien de la Compagnie de Bône-Guelma et prolongements était à son tour racheté.

Puis, à la suite de rachats, furent remises à l'Administration des Chemins de Fer Algériens de l'Etat les lignes de Biskra à Touggourt, de Philippeville à Constantine, de Bône à Saint-Charles, de Bône à La Calle, enfin d'Alger à Castiglione, Coléa, Aïn-Taya, Rovigo, et de Dellys à Boghni.

Entre temps, le réseau s'augmentait des sections nouvellement construites de Mostaganem à La Macta, de Relizane à Uzès-le-Duc et à Prévost-Paradol, de Colomb-Béchar à Kenadsa, de Sidi-Bel-Abbès à Uzès-le-Duc, de Trumelet à Hardy.

En résumé, le réseau algérien de l'Etat comprend :

1° En Oranie, les lignes à voie étroite qui relient les ports d'Oran, Arzew à Mostaganem, d'une part à Kenadsa par Saïda et Aïn-Sefra, d'autre part au Sersou par Relizane et Tiaret ; puis, une transversale qui, partant de Sidi-Bel-Abbès, coupe la grande ligne de pénétration à Tizi et rejoint à Uzès-le-Duc la ligne qui déverse, sur les ports d'Arzew et de Mostaganem, les céréales du Sersou ;

2° Les chemins de fer sur route d'Alger à Coléa et Castiglione ;

3° Toutes les lignes qui existent à l'est de la capitale jusqu'à la frontière tunisienne, celles qui desservent par conséquent Alger-Constantine-Ghardimaou (frontière tunisienne), Alger-Tizi-Ouzou avec embranchement sur Dellys, Alger-Bougie (par Beni-Mançour), Constantine à Bône et Philippeville, Constantine à Bathna, El-Kantara et Biskra, Biskra à Touggourt...

Il convient de signaler, en outre, que le réseau de l'Etat exploite la ligne phosphatière de Tébessa au Kouif, qui va prochainement être cédée à la colonie; elle vient d'être prolongée jusqu'à la rencontre de la ligne tunisienne de Tunis à Kalaa-Djerda, que le Protectorat a continué jusqu'à la frontière.

Enfin, sont en construction ou en projet les lignes de Constantine à Oued-Athménia, de Bizot à Djidjelli, de Sétif à Bougie, de Guelma à Philippeville par Gastu, etc..., pour citer celles dont la réalisation est la plus prochaine.

Les Chemins de Fer Algériens de l'Etat comprendront donc, dans un délai rapproché, plus de 4.000 kilomètres.

Le trafic. — Le réseau algérien de l'Etat dessert les régions agricoles du Tell Oranais, des Hauts-Plateaux de l'Est-Algérien et du Tell Constantinois, et étend deux longues antennes à l'est et à l'ouest de la colonie,

pénétrant ainsi dans la zone saharienne à Touggourt et à Kenadsa.

Son trafic est varié comme les régions que ses lignes traversent. Dans le Tell et sur les Hauts-Plateaux, ce sont les céréales ; au sud, surtout vers Touggourt, les dattes des riches palmeraies de l'Oued-Rhir. Enfin, sur toute la zone intermédiaire, entre le Tell et le Sahara, l'alfa, cette prodigieuse richesse naturelle des steppes en apparence stériles.

D'autre part, la constitution même du réseau qui atteint les séjours d'hivernage les plus réputés, comme le Figuig, Biskra et Touggourt, après avoir traversé les contrées les plus intéressantes par le pittoresque, comme la Kabylie et l'Aurès, ou par les ruines, comme Djemila, Timgad, Lambèze, etc... Cette constitution lui attire un nombre des plus importants de touristes qui viennent chercher en Algérie un climat délicieusement tempéré l'hiver et des buts nombreux d'excursions, avec l'attrait des richesses archéologiques ou des civilisations berbères.

En 1913, 2.744.000 voyageurs et 1.580.000 tonnes de marchandises ; en 1927, 5.086.000 voyageurs et 4 millions de tonnes de marchandises. Ces nombres sont plus expressifs que tous les commentaires.

En vue d'intensifier l'exploitation des riches gisements de minerais du Sud-Constantinois, les Assemblées algériennes ont décidé l'électrification de la grande ligne minière qui aboutit au port de Bône. Il faudra, en effet, assurer dans quelques années un trafic annuel de matières pesantes, notamment du minerai de fer et des phosphates de chaux, de l'ordre de grandeur de 5 à 6 millions de tonnes.

Partout, il faut prévoir l'essor de l'Algérie dans tous les ordres de production.

LE RÉSEAU P. L. M. ALGÉRIEN

Le réseau P.L.M. algérien comprend à l'heure actuelle, les lignes suivantes :

Voie normale (l m. 45)

Alger-Oran	426 kilom.
La Sénia-Aïn-Temouchent ...	70 —
Ste-Barbe-du-Télat à Oudjda.	208 —
Tabia à Ras-el-Ma	77 —

Voie étroite (l m. 050)

Blida-Djelfa	279 kilom.
(l m. 056)	
El-Affroun-Cherchell	49 kilom.
Orléansville-Ténès	57 —
Tlemcen-Beni-Saf	69 —

Au total..... 1.250 kilom.

Le trafic. — La progression du trafic du P. L. M. est continue depuis la fin de la guerre ainsi qu'il ressort de la comparaison des résultats obtenus avant la guerre avec ceux enregistrés ces dernières années. Cette progression est très sensible, en dépit des perturbations profondes apportées par la grande guerre.

Le nombre des voyageurs transportés sur le réseau P.L.M. a été en progression constante entre 1900 et 1913. En décroissance au début de la guerre, il s'est élevé très rapidement entre 1915 et 1919, grâce aux mouvements de troupes et aux transports de mobilisation. Il a baissé ensuite très brusquement jusqu'en 1922, pour se relever d'une façon tout aussi rapide entre 1922 et 1926, sans toutefois pouvoir retrouver le maximum atteint en 1919. L'année 1927 marque une nouvelle chute due aux inondations qui ont interrompu les lignes d'Alger à Oran et d'Orléansville à Ténès. En 1928, le mouvement des voyageurs s'intensifie au point d'atteindre presque le maximum de 1919, bien que la ligne d'Orléansville à Ténès ne soit pas rétablie, que la ligne d'Alger à Oran ait été interrompue pendant trois mois.

Les quelques chiffres suivants confirmeront ces affirmations :

Voyageurs transportés sur le réseau P.L.M.

1900.....	1.236.267
1913.....	2.582.775
1915.....	2.106.787
1919.....	3.996.498
1922.....	2.501.634
1926.....	3.870.690
1927.....	3.615.124
1928.....	3.943.980

Si l'on compare donc les chiffres afférents aux années 1900 et 1928, on constate que le nombre des voyageurs transportés a plus que triplé depuis le début du XX^e siècle.

La courbe représentative du nombre de voyageurs kilométriques, entre les années 1900 et 1928, est à peu près la même que pour les voyageurs à toute distance.

Elle permet de constater qu'il y a eu accroissement, non seulement du nombre des voyageurs, mais encore de leur parcours moyen. Celui-ci a passé de 56 km. 800 en 1900 à 61 kilomètres en 1928. Cette variation tient pour une bonne part à la concurrence de l'automobile, qui joue surtout pour les petits parcours.

La progression du trafic est constatée aussi bien pour les marchandises que pour les voyageurs.

Le tonnage transporté en petite vitesse sur le réseau P.L.M., tel qu'il est constitué à l'heure actuelle, a passé de 729.426 tonnes en 1900 à 2.383.487 en 1928 ; il a donc plus que triplé. La progression a été continue entre 1900 et 1923 avec 2 millions de tonnes.

La guerre est venue ralentir les transports de marchandises. En 1919, la courbe atteint son point le plus bas, accusant un tonnage de 1.367.545 tonnes, puis le relèvement se fait progressivement et régulièrement, avec près de 2 millions de tonnes en 1923 et 2.380.000 en 1928, cela malgré la perte de trafic due aux inondations.

Le tonnage kilométrique, c'est-à-dire la somme des produits du tonnage de chaque expédition par le parcours qu'elle a fait, mesure encore plus exactement que le tonnage chargé l'importance de l'effort fourni par le réseau. Or, nous trouvons les chiffres suivants :

63 millions de tonnes kilométriques environ pour 1900 ;

296.620.000 tonnes kilométriques environ pour 1928 ;

Soit une augmentation de plus de 4,5 %.

Ces chiffres permettent de constater que le parcours moyen d'une tonne est passé de 97 km. 700 en 1913 à 124 km. 400 en 1928. Les transports de marchandises à petite distance ont donc diminué, tant du fait de la concurrence automobile que par suite du développement des échanges à grande distance facilité par la faiblesse de nos tarifs.

On peut donc, en ce qui concerne les marchandises, aboutir aux mêmes conclusions que pour le transport des voyageurs : le trafic a progressé dans une proportion très appréciable depuis le début du siècle.

LES GRANDS TRAVAUX A EXÉCUTER EN ALGÉRIE

L'outillage économique de l'Algérie se perfectionne et se développe sans cesse.

Les Délégations Financières ont envisagé l'établissement d'un programme de grands travaux répondant aux besoins actuels de

l'Algérie. Une commission inter-déléguataire des Travaux Publics fut amenée au cours de la session extraordinaire de novembre 1928, à faire des propositions dont nous donnons ci-dessous une récapitulation générale.

Ces propositions englobent toute une série de travaux à exécuter en quinze ans, de 1930 à 1944, avec une première étape à réaliser en six ans de 1930 à 1935.

Voici, à titre documentaire, le programme établi :

Récapitulation générale

Le programme de 6 ans, tel qu'il résulte des propositions de l'Administration, s'établit numériquement ainsi :

TRAVAUX PUBLICS ET CHEMINS DE FER:

Achèvement du programme de 1920	900.000.000
Tableau A et B (1)	378.000.000
Lignes nouvelles	550.000.000
Forêts	9.000.000
Constr. scolaires européennes	226.000.000
Constr. scolaires indigènes .	120.000.000
Enseignement professionnel des indigènes	7.500.000
Travaux intéressant les indigènes	9.000.000
Assistance publique des européens et des indigènes ..	47.000.000
P.T.T.	290.500.000
Agriculture et colonisation .	60.000.000
Electrification des campagnes	100.000.000
Construction des bureaux du Gouvernement général et bâtiments civils	29.000.000
Total	2.726.000.000

(1) Achèvement des travaux du programme de 1920 et travaux nouveaux.

auxquels il faut ajouter :

Travaux complémentaires des chemins de fer (100 millions par an)

600.000.000

Ce programme représente la partie considérée par les services comme étant la plus urgente dans le programme total de 15 ans qui s'établit numériquement ainsi :

TRAVAUX PUBLICS ET CHEMINS DE FER:

Achèvement du programme de 1920	900.000.000
Tableau A (1)	312.000.000
Tableau B	635.000.000
Lignes nouvelles	760.000.000
Forêts	21.650.000
Constr. scolaires européennes	570.000.000
Constr. scolaires indigènes .	300.000.000
Enseignement professionnel des indigènes	18.000.000
Travaux intéressant les indigènes	22.500.000
Assistance publique des européens et des indigènes ...	120.000.000
P.T.T.	500.000.000
Agriculture et colonisation .	150.000.000
Electrification des campagnes	250.000.000
Travaux complémentaires .	1.587.000.000
Construction des bureaux du Gouvernement général et bâtiments civils	29.000.000
Total	6.175.150.000

Si l'intégralité de ce programme est exécutée, il n'est pas douteux qu'en 1944, l'Algérie sera pourvue d'un outillage économique répondant entièrement à son magnifique essor.

CONCLUSION

Si l'on compare l'Algérie de 1830 à celle de 1930, quelle métamorphose !... Une population sextuplée, un commerce passé d'un chiffre dérisoire à près de 10 milliards de francs, partout des hôpitaux, des bureaux de bienfaisance, des écoles, alors que rien n'existait de tout cela. Chaque année, plus de 20.000 navires fréquentant les ports algériens ; à l'intérieur du pays, 5.000 kilomètres de voies ferrées et 5.350 de routes nationales assurant des liaisons faciles et rapides.

Avec quel orgueil, avec quelle fierté on peut parler de cette Algérie, pour laquelle les étrangers eux-mêmes ont des paroles de louanges qui témoignent de leur admiration pour le génie colonisateur de notre pays !

« Ce n'est pas une colonie que nous avons vue au cours de notre excursion — disait récemment M. Stodvla, sénateur de la Tchécoslovaquie — c'est la France, c'est une partie de l'Europe Centrale, bien cultivée, bien administrée, avec des routes magnifiques, avec des écoles superbes, des œuvres sociales d'éducation, de solidarité et de bienfaisance, qui sont à l'honneur de leurs créateurs et de leurs dirigeants. Nous avons vu enfin un pays prospère, du plus grand avenir. »

Et, pour appuyer ces paroles, M. de Poka-Pivny, conseiller au Ministère du Commerce de la Hongrie, ajoutait :

« J'ai vu les jardins de Sémiramis, j'ai vu dans toute l'Europe des champs et des vergers, j'ai vu partout accomplir laborieusement le travail de la terre, et j'affirme qu'à toutes ces merveilles de l'effort humain dans le domaine agricole et rural vous pouvez servir de modèle. »

Pour conclure, M. le député belge Maenhaut s'écriait :

« Rentrés chez nous, nous dirons à ceux qui nous écouteront que le plus magnifique exemple de la civilisation, c'est en Algérie qu'il faut venir le chercher. »

Ces appréciations de personnalités étrangères venues récemment en Algérie sont la concrète illustration du vibrant exorde de l'éminent gouverneur général, M. Pierre Bordes.

L'Algérie est prospère ; c'est cette splendeur, dans l'épanouissement, que la France fêtera l'an prochain. Cet exemple unique de civilisation provoquera l'admiration de tous ceux qui, du monde entier, viendront constater l'œuvre sans précédent accomplie depuis un siècle par notre pays sur cette terre des Barbaresques.

FÉLIX FALCK.

CONCLUSION

The first part of the study has shown that the...
The second part of the study has shown that the...
The third part of the study has shown that the...
The fourth part of the study has shown that the...
The fifth part of the study has shown that the...
The sixth part of the study has shown that the...
The seventh part of the study has shown that the...
The eighth part of the study has shown that the...
The ninth part of the study has shown that the...
The tenth part of the study has shown that the...

The first part of the study has shown that the...
The second part of the study has shown that the...
The third part of the study has shown that the...
The fourth part of the study has shown that the...
The fifth part of the study has shown that the...
The sixth part of the study has shown that the...
The seventh part of the study has shown that the...
The eighth part of the study has shown that the...
The ninth part of the study has shown that the...
The tenth part of the study has shown that the...

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5	Les plantes à parfum	77
PRÉFACE de M. le Gouverneur Général Pierre Bordes	7	Le tabac	79
CHAPITRE PREMIER. — L'Algérie physique	9	Le soja	81
L'aspect physique	9	Les plantes médicinales	81
Esquisse géologique	9	CHAPITRE VII. — Les richesses forestières	83
Orographie	9	CHAPITRE VIII. — L'élevage	89
Le climat	12	Les animaux domestiques	90
Zones de cultures	13	Les produits de l'élevage	93
L'hydrographie	15	CHAPITRE IX. — La colonisation ..	99
CHAPITRE II. — L'Algérie historique ..	17	Le crédit agricole en Algérie	99
Les grandes dates de l'histoire de l'Algérie	23	L'enseignement agricole	100
CHAPITRE III. — La vie sociale en Algérie	27	Les ventes de terres de colonisation ..	102
La population	27	CHAPITRE X. — Les richesses minières ..	105
Le problème de la main-d'œuvre	32	Importance des richesses minières	105
CHAPITRE IV. — L'organisation de l'Algérie	35	Les métaux	105
L'administration	35	Le charbon	107
Application des lois à l'Algérie	37	Le kieselguhr	108
Le budget de l'Algérie	37	Le pétrole	109
L'assistance et l'hygiène	40	Les phosphates	110
L'instruction des indigènes	42	Les eaux minérales	111
L'instruction des femmes indigènes ..	44	Législation minière	114
La maison de l'artisanat et les arts indigènes	46	CHAPITRE XI. — L'effort industriel ..	117
La politique indigène	47	Généralités	117
Liste des Gouverneurs civils	49	L'industrie de la minoterie	118
CHAPITRE V. — L'effort agricole ..	51	Les conserves	119
Les productions alimentaires	51	L'industrie des tapis	120
Les céréales	52	L'électrification	122
La vigne	57	L'avenir industriel	124
L'olivier	60	CHAPITRE XII. — L'effort commercial ..	125
Légumes et fruits	62	Développement budgétaire	127
CHAPITRE VI. — L'effort agricole ..	71	CHAPITRE XIII. — L'outillage économique	129
Les plantes industrielles	71	Les ports	129
L'alfa	71	Les routes	134
Les textiles	73	Les chemins de fer	135
		Les grands travaux à exécuter en Algérie	137
		CONCLUSION	139

TABLE DES GRAVURES

Nous tenons à remercier l'Office du gouvernement Général de l'Algérie des documents photographiques qu'il a bien voulu nous communiquer.

PHOTOGRAPHIES

Une oliveraie au pied des montagnes de Kabylie	10	Dattier déget noir	67
Paysage saharien	11	Alfa au séchage	72
Une plaine de culture dans la Mitidja	13	Egrenage du coton à Orléansville	75
Entrée des gorges de M'chounèche ..	14	La cueillette du géranium dans la Mitidja	78
Vue d'Alger (XV ^e siècle)	17	Un champ de tabac	80
Pace Janina et la Mosquée vers 1830 ..	18	Forêt de chênes-lièges	85
Porte Bab-Azoun	19	Démasclage d'un chêne-liège	87
Débarquement de l'Armée française à Sidi-Ferruch (14 juin 1830)	20	Moutons algériens	89
Combat de Sidi Brahim	21	Taureau, race Guema-zébu	89
Fort l'Empereur	22	Arabe-barbe de quatre ans	93
Jeune indigène	27	Le chameau du désert	94
Jeune fille mauresque	27	Village de colonisation dans la Mitidja	100
Type d'indigènes	30	Maison Carré, Institut agricole d'Algérie	101
Femme berbère	31	Mines de charbon de Kenadsa (Exploitation à ciel ouvert)	108
M. Pierre Bordes, Gouverneur Général de l'Algérie	36	Chargement de minerai à Alger	109
Un métier à tisser	42	Les eaux minérales de Hammam-Meskoutine	113
Une école de broderies des Sœurs Blanches	45	Travaux de dérochement à Kenadsa	114
Poteries kabyles	46	Cuves de fermentation en ciment dans une grande exploitation	117
Un chef arabe	48	Indigènes sertissant des boîtes de conserves	119
Une grande ferme algérienne (La ferme Duroux à Maison-Blanche)	51	Métier à tisser primitif dans le Sud-Algérien	121
Préparatifs de battage	53	Métier à tisser moderne, employé en Algérie	122
Labourage au tracteur	56	L'aspect d'un quai d'Alger	127
Sulfatage d'une vigne	58	Le port d'Oran	130
Façons culturelles données aux vignobles ..	59	Le port d'Alger	131
Un pressoir indigène pour les olives ..	60		
Huilerie moderne	61		
Haricots de primeur	63		
Récolte d'oranges	64		

CARTES

Algérie	16	Algérie économique	64
---------------	----	--------------------------	----